



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 février 2021  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quinzième session**  
Point 154 de l'ordre du jour  
**Aspects administratifs et budgétaires du financement**  
**des opérations de maintien de la paix**  
**des Nations Unies**

## **Rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 et budgets pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022**

**Rapport du Secrétaire général**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Abréviations. . . . .	5
I. Introduction . . . . .	7
II. Orientation des activités futures dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix . . . . .	11
III. Promouvoir des solutions politiques aux conflits . . . . .	13
IV. Appliquer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité . . . . .	15
V. Renforcer la protection assurée par les opérations de maintien de la paix . . . . .	18
VI. Appuyer la bonne performance et le respect du principe de responsabilité . . . . .	21
VII. Renforcer les effets du maintien de la paix sur la pérennisation de la paix . . . . .	37
VIII. Renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix . . . . .	40
IX. Améliorer les partenariats relatifs au maintien de la paix . . . . .	43
X. Renforcer le cadre régissant la conduite des opérations de maintien de la paix et le respect des normes de déontologie par leur personnel . . . . .	46
XI. Établissement du budget et gestion des ressources. . . . .	51
XII. Vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix	53



XIII.	Ressources demandées pour l'exercice allant du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 . . . . .	71
XIV.	Exécution des budgets de l'exercice allant du 1 <sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 . . . . .	83
XV.	Analyse de la liquidité . . . . .	87
XVI.	État du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2020 . . . . .	91
XVII.	Suite donnée aux demandes transversales formulées par l'Assemblée générale dans les résolutions sur le financement de certaines opérations de maintien de la paix pendant la soixante-quatorzième session. . . . .	91
XVIII.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	96
Annexes		
I.	Analyse des prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 . . . . .	97
II.	Analyse de l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1 <sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 . . . . .	116
III.	Systemes de drones aériens : déploiements actuels et prévus . . . . .	141
IV.	Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité . . . . .	142
V.	Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées. . . . .	145
VI.	Opérations aériennes. . . . .	148
VII.	Activités de lutte antimines prévues pour l'exercice allant du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 . . . . .	153
VIII.	Activités relatives aux programmes. . . . .	156
IX.	Gestion des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours . . . . .	157

## Résumé

Conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, le présent rapport offre une vue d'ensemble des aspects budgétaires et administratifs du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. On y trouve un récapitulatif de l'exécution des budgets de ces opérations pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, un aperçu général des projets de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 et des informations sur l'état du Fonds de réserve pour le maintien de la paix, conformément à la résolution 49/233 A.

Il est à noter que l'Assemblée générale n'a pas adopté de résolution sur les questions transversales à sa soixante-quatorzième session, au cours de laquelle le Secrétaire général a présenté son précédent rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/74/736). Cela étant, la section XVII du présent rapport contient des informations sur certaines des décisions et demandes portant sur des questions transversales figurant dans les résolutions sur le financement de certaines opérations de maintien de la paix que l'Assemblée générale a adoptées à sa soixante-quatorzième session.

Pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, le montant total des dépenses s'est établi à 6 711,4 millions de dollars, alors que le montant approuvé était de 6 810,5 millions de dollars, hors contributions volontaires en nature budgétisées, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

### Exécution des budgets : ressources financières

(En millions de dollars des États-Unis)

Composante Maintien de la paix	1 <sup>er</sup> juillet 2019-30 juin 2020		Écart	
	Montant alloué <sup>a</sup>	Dépenses <sup>b</sup>	Montant	Pourcentage <sup>b</sup>
Missions	6 362,9	6 263,9	99,0	1,6
Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) <sup>c</sup>	35,4	35,4	–	–
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	63,4	63,3	0,1	0,2
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	348,9	348,9	–	–
<b>Total partiel<sup>b</sup></b>	<b>6 810,5</b>	<b>6 711,4</b>	<b>99,1</b>	<b>1,5</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1,0	0,7	0,3	30,0
<b>Total</b>	<b>6 811,5</b>	<b>6 712,1</b>	<b>99,4</b>	<b>1,5</b>

<sup>a</sup> Compte tenu de l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant de 36,4 millions pour la MONUSCO pour 2019/20.

<sup>b</sup> Les montants des dépenses et des totaux partiels, à partir desquels les pourcentages ont été calculés, ont été arrondis au million.

<sup>c</sup> Y compris un montant de 1 424 400 dollars à déduire des crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2020, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/264.

On a estimé que le montant des ressources nécessaires aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 s'élèverait à 6 466,3 millions de dollars. Le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2020/21 est de 6 776,3 millions de dollars, compte non tenu de la demande

d'autorisation d'engagement de dépenses proposée d'un montant de 46,7 millions pour la MINUAD.

### Ressources financières

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Composante Maintien de la paix</i>	<i>Montant alloué (2020/21)<sup>a</sup></i>	<i>Dépenses prévues (2021/22)</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage<sup>b</sup></i>
Missions	6 321,4	5 997,4	(324,0)	(5,1)
Centre de services régional d'Entebbe <sup>c</sup>	37,2	40,7	3,5	9,4
Base de soutien logistique de Brindisi	62,1	66,5	4,4	7,2
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix <sup>d</sup>	355,7	361,7	6,0	1,7
<b>Total partiel<sup>b</sup></b>	<b>6 776,3</b>	<b>6 466,3</b>	<b>(310,0)</b>	<b>(4,6)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1,0	0,9	(0,1)	(5,9)
<b>Total</b>	<b>6 777,3</b>	<b>6 467,2</b>	<b>(310,1)</b>	<b>(4,6)</b>

<sup>a</sup> Compte non tenu de la demande d'autorisation d'engagement de dépenses proposée d'un montant de 46,7 millions de dollars pour la MINUAD pour 2020/21.

<sup>b</sup> Les montants des totaux partiels, à partir desquels les pourcentages ont été calculés, ont été arrondis au million.

<sup>c</sup> Y compris un montant de 1 412 400 dollars pour 2020/21 à déduire des crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2021, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/253.

<sup>d</sup> Les dépenses prévues pour l'exercice 2021/22 comprennent : 15,8 millions de dollars pour la Division du progiciel de gestion intégré ; 0,9 million de dollars pour le dispositif de prestation de services centralisée ; 3,9 millions de dollars pour le Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; 18,2 millions de dollars destinés à couvrir les coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.

## Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
BANUS (anciennement UNSOA)	Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (anciennement Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie)
BINUH	Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
MANUSOM	Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUATS	Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUJUSTH	Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAM	Programme alimentaire mondial
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

## I. Introduction

1. Conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, le présent rapport offre une vue d'ensemble des aspects budgétaires et administratifs du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

2. Alignées sur les huit domaines thématiques de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les sections III à X du présent rapport traitent des faits nouveaux importants, des efforts déployés pour améliorer la gestion et le fonctionnement des opérations de maintien de la paix, des priorités adoptées pour l'exercice 2021/22 et des mesures prises pour donner suite aux demandes de l'Assemblée générale, notamment celles que celle-ci a formulées dans sa dernière résolution portant sur les questions transversales (70/286), ainsi qu'aux dispositions portant sur des questions transversales figurant dans les résolutions relatives au financement des différentes opérations de maintien de la paix adoptées à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée. On trouvera des informations sur la suite donnée aux demandes de l'Assemblée à la section XVII du rapport.

3. Les opérations de maintien de la paix demeurent l'un des outils multilatéraux les plus efficaces pour empêcher le déclenchement ou la reprise d'un conflit et ouvrir la voie à une paix durable. Toutefois, elles continuent de faire face à des difficultés de plus en plus nombreuses, notamment l'élargissement de leurs mandats, la diminution de leurs ressources, la complexification des situations politiques et des conditions de sécurité et la multiplication des menaces visant les membres du personnel des Nations Unies, tandis que les menaces transnationales, qui n'épargnent aucune région, continuent de nuire à la stabilité de certains pays hôtes. Pour y remédier, le Secrétaire général a lancé en mars 2018 l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui vise à renouveler l'engagement collectif de toutes les parties prenantes en faveur du maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies, et continue de superviser sa mise en œuvre.

4. On trouvera aux sections XI à XVI un récapitulatif de l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, un aperçu général des projets de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 et des informations sur l'état du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2020, conformément à la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale.

5. Le montant global demandé pour financer les opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2021/22 est de 6 466,3 millions de dollars<sup>1</sup>, soit 310,0 millions de moins que le montant approuvé pour l'exercice 2020/21 et 344,3 millions de moins que celui approuvé pour l'exercice 2019/20<sup>2</sup>. La diminution des montants demandés ces dernières années s'explique essentiellement par le retrait des effectifs de la MINUJUSTH et de la MINUAD, et par les efforts que déploie le Secrétariat pour obtenir des gains d'efficacité au profit des États Membres.

### **Pandémie de maladie à coronavirus**

6. Du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il est encore plus difficile d'exécuter les mandats confiés par le Conseil de sécurité aux opérations de maintien de la paix et d'assurer la sécurité du personnel sur le terrain. On trouvera ci-

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, voir la section XIII sur les ressources demandées pour l'exercice 2021/22, qui sont analysées en détail à l'annexe I.

<sup>2</sup> Pour plus d'informations, voir la section XIIIV sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019/20, qui est analysée en détail à l'annexe II.

après un aperçu des conséquences de la COVID-19 et des mesures prises pour y faire face dans le contexte du maintien de la paix. Des informations plus précises sur les incidences de la COVID-19 pour chaque mission ont été communiquées dans des sous-rubriques distinctes des rapports des missions sur l'exécution du budget pour l'exercice 2019/20 et les projets de budget pour l'exercice 2021/22.

7. Malgré les difficultés posées par la COVID-19, les opérations de maintien de la paix continuent de trouver des moyens novateurs et ingénieux d'exécuter leur mandat. Grâce aux conseils et à l'appui du Siège, ainsi qu'au soutien unanime et constant des États Membres, elles ont rapidement et efficacement mis en place diverses mesures pour garantir la continuité des opérations et l'exécution de leur mandat. Ces mesures ont contribué à maintenir la propagation du virus parmi le personnel de terrain à des niveaux relativement faibles et à la contenir dans des zones bien délimitées dans la plupart des cas. Au 5 février 2021, un total de 2 333 cas, dont 22 décès, avaient été enregistrés dans l'ensemble des missions de maintien de la paix, dont les effectifs étaient, au 5 février, de 99 000 personnes.

8. Après avoir été suspendus pendant quatre mois, de mars à fin juin 2020, la relève et le rapatriement du personnel en tenue ont repris ; ils sont planifiés et menés par un groupe d'appui à la relève des contingents et du personnel de police dirigé par les départements des opérations de paix et de l'appui opérationnel, en étroite coordination avec les opérations de maintien de la paix, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les autorités des pays hôtes. Les moyens de traitement médical, de dépistage et d'évacuation médicale ont été renforcés au sein de l'Équipe spéciale des Nations Unies pour les évacuations sanitaires liées à la COVID-19, qui relève du Département de l'appui opérationnel. Toutes les missions ont été dotées d'un plan d'atténuation des risques face à la COVID-19 et plusieurs d'entre elles ont mis en place des équipes d'intervention antiépidémique. Le Groupe de l'appui aux missions face à la COVID-19, qui relève du Siège et qui réunit des représentants des départements des affaires politiques et de la consolidation de la paix, de l'appui opérationnel, et des opérations de paix, collabore étroitement avec les missions lorsqu'elles prennent des mesures pour mieux prévenir les épidémies et y faire face. Des modalités de travail à distance sont en place, et un soutien, notamment psychosocial, est apporté aux membres du personnel qui en ont besoin.

9. Les opérations de maintien de la paix ont poursuivi le dialogue politique et leurs activités de sensibilisation de la population au moyen de plateformes virtuelles et autres et ont entrepris des initiatives de diplomatie publique pour promouvoir l'unité politique et le respect des droits humains et pour tenter d'apaiser les querelles interethniques. Elles ont continué de prévenir et d'écarter les menaces contre les civils, qui n'ont malheureusement pas diminué malgré l'appel à un cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général en mars 2020. En adaptant leur travail à la nouvelle réalité, elles ont poursuivi ces activités conformément à leur mandat. Des résultats positifs ont été obtenus. On peut notamment citer les négociations de paix sur le Soudan, qui se tenaient auparavant à Djouba et qui sont passées à un format virtuel début avril 2020 et ont abouti à un accord, signé le 3 octobre 2020, entre les autorités de transition et les groupes armés participants.

10. En République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Mali et au Soudan du Sud, les missions de maintien de la paix ont continué de prévenir et d'écarter les menaces qui pesaient sur les civils. Sur le plan opérationnel, toutefois, la pandémie a réduit l'impact des missions et dans une certaine mesure, entravé leur capacité d'effectuer des patrouilles ou de mener des activités de surveillance, leurs contacts avec les populations locales ayant notamment dû être limités. Dans le cadre de leurs activités de protection des civils pendant la pandémie, les missions de maintien de la paix des Nations Unies se sont principalement fixé pour principe de

« ne pas nuire », sachant qu'il fallait en priorité prévenir la propagation du virus parmi les populations locales.

11. Conscient qu'il fallait anticiper et prendre des mesures concertées, le Département des opérations de paix a réagi rapidement et efficacement, a prêté une assistance immédiate aux États Membres et a réorienté ses activités sur le terrain pour assurer la continuité des tâches essentielles confiées aux opérations de paix, en se concentrant sur quatre objectifs centraux : protéger le personnel et préserver sa capacité de poursuivre les opérations essentielles ; contribuer à endiguer et ralentir la propagation du virus en veillant à ce que le personnel des Nations Unies ne soit pas un vecteur de contagion ; aider les autorités nationales qui en faisaient la demande à lutter contre la COVID-19 dans la mesure du possible ; aider à protéger les populations vulnérables et poursuivre l'exécution des mandats. Par exemple, pour aider à atténuer l'impact de la COVID-19 dans les secteurs pénitentiaires et judiciaires, le Département a diffusé des conseils et des outils pour atténuer les risques de contagion dans les prisons surpeuplées et aider les autorités nationales à organiser des audiences virtuelles. Pour assurer les capacités militaires nécessaires, il s'est également adapté à la situation en menant certaines activités à distance, notamment des visites de vérification des déploiements rapides, des visites d'évaluation et de consultation et des visites d'inspection avant déploiement.

12. La police des Nations Unies a également adapté son travail en se concentrant sur les quatre objectifs centraux. Par exemple, à la MONUSCO, elle a mis à profit l'expérience qu'elle avait acquise dans le cadre de la lutte contre Ebola en aidant le Ministère congolais de la santé et la Police nationale congolaise à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie nationale de recherche des contacts. À l'UNFICYP, la police des Nations Unies a contribué à des actions humanitaires consistant à distribuer des médicaments essentiels et des bouteilles d'oxygène aux populations chypriotes touchées.

13. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel ont travaillé en étroite collaboration avec des partenaires du Secrétariat et du système des Nations Unies pour soutenir les missions et le personnel avec un maximum de flexibilité. Ils ont accompagné les missions pour les aider à faire face aux changements imprévus qui étaient survenus dans les domaines des ressources humaines et des voyages et à modifier leur présence. Des orientations ont été publiées pour assurer la continuité des activités et l'exécution des tâches essentielles prescrites. Le site Web de l'Organisation des Nations Unies sur la COVID-19, une mine de ressources pour le personnel et les responsables sur le terrain, a été alimenté en contenus. De nombreux documents directifs ont été publiés, notamment sur les mesures de santé publique, le contrôle des infections, la gestion des épidémies, des questions cliniques, les modalités de travail exceptionnelles, les consignes administratives à l'intention du personnel et des non-fonctionnaires et l'application du régime des congés de détente, et des conseils pratiques sur la flexibilité dans l'administration des prestations ont été dispensés. Le Secrétariat a soutenu son personnel par l'intermédiaire d'une équipe spécialement chargée du bien-être du personnel, notamment en adoptant des stratégies en matière de santé mentale, en organisant des formations sur la résilience et en mettant à disposition d'autres outils pour aider les collègues en ces temps incertains.

14. Les efforts visant à faire face à la pandémie ont connu trois grandes phases : prévention immédiate et confinement, en attendant que des mesures plus concrètes soient mises en place ; renforcement des capacités médicales et autres précautions ; poursuite des opérations prescrites.

15. Le Département de l'appui opérationnel a dispensé des conseils aux missions sur les mesures de prévention et de confinement visant à ralentir la propagation du

virus parmi les membres du personnel des Nations Unies et à réduire au minimum les risques de transmission aux populations vulnérables. Les missions ont été invitées à réduire, à titre volontaire et dans la mesure du possible, la présence de leur personnel et à donner aux membres du personnel, en particulier celles et ceux qui risquaient fortement de contracter le virus, la possibilité de télétravailler depuis d'autres lieux.

16. Des visites virtuelles ont été effectuées dans 21 hôpitaux de mission afin de s'assurer qu'ils remplissaient les critères définis par l'OMS concernant la préparation des hôpitaux face à la COVID-19. Des experts en santé publique ont conduit des inspections virtuelles exhaustives dans les cliniques de niveau I et les camps des contingents de cinq missions (MINUSMA, MINUSCA, MONUSCO, MINUSS et BANUS) afin de vérifier que des mesures de prévention des épidémies de COVID-19 étaient en place. Les conseillers du personnel ont étendu leurs consultations et leurs formations à l'ensemble du personnel. En outre, de nouvelles orientations relatives à la détente et aux loisirs ont été publiées à l'intention du personnel sur le terrain.

17. Si les capacités médicales habituellement déployées dans les missions de maintien de la paix, y compris les unités médicales de niveau II, constituent une solide « première ligne de défense », les évacuations médicales restent essentielles pour traiter les cas plus complexes de COVID-19 parmi le personnel des Nations Unies. Face aux graves problèmes posés par la pandémie, il fallait de toute urgence mettre en place des dispositifs d'évacuation médicale suffisants. Un mécanisme unique et intégré d'évacuation médicale couvrant tout le système des Nations Unies a donc été mis en place en mai 2020. En étroite collaboration avec le PAM et l'OMS, une équipe spéciale du Département de l'appui opérationnel a négocié des accords avec des établissements médicaux privés, conclu sept contrats supplémentaires concernant des ambulances aériennes de réserve et mis en place une cellule aérienne conjointe pour rendre le mécanisme opérationnel.

18. Dès les premiers stades de la pandémie, le Département de l'appui opérationnel a pris contact sans attendre avec les missions de maintien de la paix pour mener une analyse de l'impact sur la chaîne d'approvisionnement afin d'aider ces dernières à commander des biens et des services et à reconstituer les stocks à l'avance et atténuer ainsi les éventuelles répercussions de la fermeture de l'espace aérien et des frontières. Les fournitures et équipements médicaux nécessaires pour faire face à la pandémie ont été trouvés et livrés grâce à une collaboration intense entre les services chargés de la logistique et des achats, la Base de soutien logistique de Brindisi et d'autres parties prenantes. L'action préventive consistant à centraliser les activités d'achats a beaucoup contribué à répondre aux besoins des missions en temps voulu et à moindre coût. Par exemple, l'ONU a conclu des contrats concernant des respirateurs artificiels à la fin du mois de mars 2020, moment où les principaux acheteurs entraient sur le marché avec des commandes importantes, et a ainsi pu s'approvisionner avant que le marché ne soit saturé et que des retards ne s'ensuivent. La Base de soutien logistique a également joué un rôle essentiel dans la préparation des missions, notamment en livrant des stocks pour déploiement stratégique d'équipements de protection individuelle et d'équipements médicaux et de consommables récemment acquis.

19. Afin que les risques pour le personnel des Nations Unies soient dûment gérés pendant la pandémie, le dépistage du virus restera au cœur des préoccupations des missions. Au cours des premières semaines de l'épidémie, alors que les tests de réaction en chaîne par polymérase n'étaient pas largement disponibles, des kits de tests sérologiques ont été distribués aux missions. En octobre 2020, 27 machines de dépistage par amplification en chaîne par polymérase et des kits de dépistage connexes ont été distribués par l'intermédiaire de la Base de logistique des Nations Unies afin que les missions disposent de moyens de dépistage plus précis. Le Secrétariat est en discussion avec l'OMS au sujet d'une éventuelle méthode hybride

de dépistage de la COVID-19 (antigène et réaction en chaîne par polymérase), qui permettrait d'assurer un accès plus aisé et plus systématique aux tests de dépistage sur le terrain. Ces discussions devraient déboucher sur une stratégie claire concernant la meilleure manière de déployer les tests hybrides dans telle ou telle mission. Au début de l'épidémie, un volume important d'équipements de protection individuelle a été livré au personnel des missions, y compris aux contingents en tenue, et les installations médicales ont été renforcées, des équipements et des consommables supplémentaires ayant été distribués. Avec l'aide d'un pays fournisseur de contingents, le Secrétariat a renforcé les capacités d'un hôpital de la MONUSCO et d'un hôpital de la MINUSS pour qu'un plus grand nombre de lits de surveillance continue et de soins intensifs soient disponibles sur le terrain.

20. Dans le même temps, des efforts ont été entrepris pour assurer la continuité des activités du Siège ; un appui a notamment été apporté aux travaux du Conseil de sécurité et des principaux organes de gouvernance et de contrôle des opérations de maintien de la paix. Des précautions d'ordre structurel ont été prises dans le complexe du Siège, à New York, l'appui technologique et les dispositifs d'appui aux réunions virtuelles et autres communications entre le personnel, les représentants des États Membres et d'autres acteurs ont été renforcés, des tests de dépistage réguliers ont été effectués et des conseils ont été dispensés au personnel des États Membres.

21. L'ONU continue de soutenir les efforts que déploient les autorités nationales pour faire face à la crise, notamment en organisant des webinaires à l'intention du personnel médical du monde entier sur des sujets tels que le diagnostic clinique et la gestion de la COVID-19, la prévention et le contrôle des épidémies, le contrôle des infections, les essais de vaccins et la COVID-19 en Afrique. Le Siège continue de collaborer avec l'Union africaine pour coordonner les mesures prises pour faire face à la pandémie et en atténuer les effets en Afrique. En Somalie, l'ONU a aidé les autorités somaliennes à élaborer un plan de préparation et de riposte.

## **II. Orientation des activités futures dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix**

22. Depuis son lancement en mars 2018, l'initiative Action pour le maintien de la paix vise à recentrer les activités de maintien de la paix en fixant des objectifs réalistes, à renforcer la sécurité et la performance des soldats de la paix des Nations Unies, à améliorer leur capacité de protéger les civils, et à mobiliser un plus grand soutien en faveur de solutions politiques et de forces bien structurées, bien équipées et bien entraînées.

23. Au cours de l'année écoulée, la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies est restée le pilier de tous les travaux liés au maintien de la paix. Les priorités fixées dans le domaine du maintien de la paix pour l'exercice 2021/22 reflètent les engagements énoncés dans les huit domaines thématiques de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (voir fig. I).

Figure I

### Les huit domaines thématiques de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies



24. Pour de nombreuses missions de maintien de la paix des Nations Unies, des environnements opérationnels de plus en plus complexes sont devenus la norme ; ils sont marqués par l'utilisation des nouvelles technologies numériques, le recours à la diffusion d'informations malveillantes comme une arme, la prolifération de groupes armés utilisant des tactiques terroristes, la criminalité transnationale et les réseaux criminels. Pour faire face à ces difficultés, il faut trouver le juste équilibre entre une démarche politique et une démarche coercitive.

25. Parmi les difficultés que les missions doivent surmonter, citons les environnements opérationnels complexes auxquels elles doivent faire face en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Mali et au Soudan du Sud, ainsi que la demande croissante qui leur est faite d'adopter une démarche plus robuste et de gagner en efficacité. À l'avenir, des mesures concrètes devront être prises dans quatre domaines : il faudra adopter des stratégies politiques pour guider l'exécution globale des mandats de façon à en assurer la cohérence et à faire de la stabilité et la paix à long terme une priorité ; renforcer le dispositif opérationnel de protection et accélérer la transformation de la gestion du personnel en tenue ; renforcer l'analyse, la planification et l'engagement ; améliorer les communications et les perceptions.

#### Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix

26. L'objectif de la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix est que les ministres du monde entier réaffirment leur attachement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et discutent des mesures concrètes que prendront leurs pays pour renforcer les capacités et les performances du personnel en tenue et pour mieux protéger les civils dans le cadre du maintien de la paix. S'inspirant de la Conférence ministérielle de 2019, qui s'est tenue à New York en mars 2019 et qui a été couronnée de succès, le Département des opérations de paix contribue aux préparatifs de la Conférence de 2021, qui se tiendra à Séoul. La conférence préparatoire sur la consolidation et la pérennisation de la paix s'est tenue virtuellement en novembre 2020 et les autres conférences de 2021 se tiendront également virtuellement, en raison de la COVID-19.

### III. Promouvoir des solutions politiques aux conflits

27. La promotion de solutions politiques aux conflits est une composante essentielle de tout déploiement d'opérations de maintien de la paix. Dans le même temps, ces solutions sont souvent difficiles à trouver, les opérations étant fréquemment déployées dans des contextes caractérisés par des accords politiques faibles et des processus de paix dans l'impasse. Par le truchement des équipes opérationnelles intégrées, le Siège de l'Organisation des Nations Unies coopère avec les missions de maintien de la paix pour que les solutions politiques occupent une place centrale, tout en encourageant les missions à consulter les parties prenantes locales, nationales et régionales. La structure régionale mise en place dans le cadre de la réforme de l'architecture de paix et de sécurité a permis une collaboration encore plus efficace entre les différents acteurs des processus de paix. Par ailleurs, il faut en priorité renforcer les capacités des missions en matière d'analyse des conflits politiques afin qu'elles aient les moyens de faire face aux conflits locaux et de cerner les problèmes régionaux susceptibles de menacer ou d'entraver les processus politiques nationaux. Les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix continuent de privilégier les solutions politiques, qui assurent une paix et un relèvement durables. Elles se sont attachées tout spécialement à contribuer au lancement et à la mise en œuvre de processus politiques, en collaboration avec les organisations partenaires.

28. L'un des principaux objectifs des opérations de maintien de la paix au cours de la période 2019/20 était de faciliter et de soutenir les processus politiques, en vue de prévenir la violence et les exactions visant les civils et d'œuvrer à la consolidation de la paix, à la sécurité et à la stabilité dans les zones de mission. Les progrès réalisés ont été inégaux selon les pays et, dans de nombreux cas, les démarches entreprises ont visé principalement à favoriser le règlement des conflits et la médiation au niveau local. Le déclenchement de la pandémie de COVID-19 et les mesures de confinement qui en ont découlé, à la fin de la période considérée, ont rendu plus difficile la recherche de solutions politiques.

29. En République démocratique du Congo, la MONUSCO a soutenu l'action menée par les autorités nationales et provinciales pour résoudre par le dialogue les violences intercommunautaires récurrentes, notamment dans les provinces de l'Ituri et du Sud-Kivu. Au Soudan du Sud, la MINUSS a contribué à l'application de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Après une série de retards, la période de transition a finalement commencé en février 2020, mais des questions restent en suspens. Les progrès sont en général lents et inégaux ; le cessez-le-feu a été respecté au niveau national mais les violences intercommunautaires se sont multipliées au niveau local, ce qui a conduit la MINUSS à renforcer ses activités de réconciliation locale et de protection des civils.

30. En République centrafricaine, la MINUSCA, les organisations régionales et les pays de la région ont appuyé la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019 et les préparatifs en vue de la tenue d'élections générales au cours de la période 2020/21 dans le cadre d'un processus politique continu visant à consolider la paix et la sécurité dans le pays. La Mission a associé ses bons offices politiques à une attitude ferme et dynamique pour protéger les civils, prévenir les atrocités et amener les auteurs de violations de l'Accord à en répondre.

31. Au Mali, la MINUSMA a apporté son appui au dialogue national tenu en décembre 2019 sur la revitalisation de la mise en œuvre de l'Accord de 2015 pour la paix et la réconciliation au Mali, tout en renforçant sa présence et ses activités de médiation dans le centre du pays, où la violence intercommunautaire était en recrudescence. La Mission a joué un rôle décisif en aidant au déploiement d'unités

reconstituées des Forces armées maliennes dans le nord du Mali, notamment à Kidal, où leur arrivée en février 2020 a marqué le retour des forces de sécurité étatiques dans une zone qu'elles avaient quittée en 2012. Elle a aussi aidé le Gouvernement à organiser des élections législatives en avril et mai 2020, ce qui a notamment permis de tripler le nombre de femmes au Parlement.

32. Au Darfour, la MINUAD a apporté un appui de fond et une assistance technique et logistique aux pourparlers de paix tenus à Djouba à partir de septembre 2019 entre les autorités de transition soudanaises et les groupes armés. La MINUAD a également organisé des consultations avec les populations du Darfour, y compris avec les personnes déplacées, et favorisé leur participation aux pourparlers de Djouba afin que leurs vues et préoccupations soient prises en compte dans un accord de paix et sa mise en œuvre. En conséquence, l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan a été signé le 3 octobre 2020 avec la plupart des groupes armés du Darfour et des Deux Zones, et mentionne le rôle de l'ONU dans sa mise en œuvre.

33. Au Kosovo<sup>3</sup>, la MINUK s'est consacrée davantage à ses activités stratégiques de renforcement de la confiance, en apportant son appui aux processus locaux et en contribuant à faire progresser les dialogues en cours, l'accent étant mis sur l'émancipation des femmes et des jeunes. À Chypre, l'UNFICYP a continué d'être en liaison et de collaborer avec les autorités compétentes des deux parties en vue de remédier aux tensions dans la zone tampon et ses alentours, évitant ainsi que la situation ne se détériore. L'UNFICYP a également communiqué aux parties concernées une proposition visant à créer un mécanisme qui permettrait d'assurer des contacts directs au niveau militaire ; en mai 2020, les deux dirigeants chypriotes ont officiellement fait part de leur intérêt pour la proposition.

34. Au Moyen-Orient, à Chypre et au Sahara occidental, les mandats de maintien de la paix ont continué de contribuer à la stabilité et de prévenir toute escalade. L'ONUST, la FNUOD, l'UNFICYP et la MINURSO se sont acquittés de leurs fonctions d'observation et de liaison et ont désamorcé les tensions et créé un climat de confiance entre les parties, dans l'attente d'un règlement durable des conflits sous-jacents. L'évolution des conditions de sécurité dans la région a continué d'avoir une incidence sur les activités opérationnelles de la FNUOD et de l'ONUST. Plusieurs violations de l'Accord de 1974 sur le dégageant des forces israéliennes et syriennes ont exacerbé les tensions. Dans le sud du Liban, la FINUL a continué de mettre l'accent sur la prévention par des activités de liaison, de coordination, de prévention des conflits et de renforcement de la confiance. À des fins de dissuasion et de prévention, elle s'emploie toujours en priorité à procéder à des patrouilles. Elle a également continué de collaborer avec les parties pour faciliter le marquage de la Ligne bleue. L'appui qu'apporte la FINUL à l'Armée libanaise est un élément clé de sa stratégie visant à consolider la paix et à contribuer au renforcement des institutions et à l'extension de l'autorité de l'État libanais dans le sud du pays. Dans un contexte de montée des tensions régionales en Méditerranée orientale, l'UNFICYP a continué d'entretenir le dialogue avec les deux parties en vue de remédier aux tensions dans la zone tampon et ses alentours et de promouvoir et faciliter les contacts entre les deux communautés sur l'île.

35. Les efforts de dialogue communautaire et de prévention et de résolution des conflits menés par les soldats de la paix permettent toujours de prévenir et de réduire les pertes en vies humaines et la destruction des moyens de subsistance. Au Soudan du Sud, en République centrafricaine, au Darfour et à Abyei, les soldats de la paix des Nations Unies ont joué un rôle important en facilitant la conclusion d'accords locaux visant à réglementer les couloirs de transhumance du bétail et à prévenir et

<sup>3</sup> Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999).

résoudre les tensions entre éleveurs et agriculteurs, qui sont souvent à l'origine de conflits intercommunautaires saisonniers. Un nouvel outil d'analyse des conflits locaux déployé dans les bureaux des missions de maintien de la paix a permis de recenser plus facilement les points d'ancrage et de renforcer la participation des parties prenantes aux initiatives de paix locales. La police des Nations Unies contribue également aux processus et accords de paix en aidant les États hôtes à assurer des services de police de manière efficace, efficiente, représentative, réactive et responsable, au service de la population et pour sa protection, dans le plein respect de l'état de droit et du droit international des droits de l'homme.

36. Selon leur mandat, les missions de maintien de la paix continueront de soutenir et de faciliter la mise en œuvre intégrale des accords politiques, notamment au Mali, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. À l'avenir, elles s'attacheront plus particulièrement à appuyer des processus et des accords de paix inclusifs visant à remédier aux causes profondes des conflits aussi bien sur le plan local que national, notamment par la prévention et la gestion des conflits au niveau local.

37. Les inquiétudes liées à la marginalisation politique et économique et à la gouvernance, que ce soit au niveau national ou local, semblent prendre une place de plus en plus grande dans les griefs des populations et demeurent un moteur de conflit. Pour consolider la paix et la sécurité, les missions aideront les pays hôtes, aux niveaux national et local, à promouvoir des politiques, des institutions et des initiatives inclusives, transparentes et respectueuses du principe de responsabilité et à lutter contre la corruption s'il y a lieu.

38. Compte tenu de la régionalisation croissante des conflits et des facteurs de conflit, les processus de paix auront besoin pour réussir d'être appuyés par des partenariats noués au niveau régional ou au sein de la communauté internationale tout entière. La collaboration avec les États Membres, directement ou dans le cadre des organisations régionales, restera un élément essentiel de toute stratégie de maintien de la paix appelée à réussir.

#### **IV. Appliquer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité**

39. L'Assemblée générale a souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour concrétiser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et noté que la participation véritable des femmes à tous les niveaux était essentielle à l'efficacité, au succès et à la viabilité des processus de paix et des mesures de consolidation de la paix. Le Département des opérations de paix a poursuivi la mise en œuvre des priorités et renforcé l'application du principe de responsabilité concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Cette initiative s'est révélée être un cadre efficace pour accélérer les résultats afin de : a) garantir la participation pleine, égale et effective des femmes à toutes les étapes du processus de paix ; b) prendre en compte systématiquement les questions de genre à tous les stades des activités d'analyse, de planification, de mise en œuvre et de diffusion de l'information ; c) accroître le nombre de femmes parmi le personnel civil et en tenue dans les opérations de maintien de la paix, à tous les niveaux et aux postes à responsabilité. En outre, à titre d'impératif politique, pour promouvoir le rôle directeur des femmes, le Département des opérations de paix a investi dans l'analyse fondée sur les données et la production d'éléments factuels, les actions de communication stratégique et la création de partenariats stratégiques avec des organisations régionales et des réseaux de femmes.

40. Le Département des opérations de paix a continué de renforcer ses partenariats avec l'Union africaine, l'Union européenne et les organisations de femmes, comme en témoignent les initiatives techniques et de mobilisation politique menées sur le terrain. Ces approches se sont révélées essentielles pour ouvrir l'espace politique aux femmes et leur permettre de jouer un rôle de premier plan dans les progrès vers une paix durable. Au Mali, en collaboration avec ONU-Femmes, la MINUSMA a appuyé la tenue d'un forum de haut niveau en janvier 2020, qui réunissait les signataires à l'Accord pour la paix et la réconciliation et à l'issue duquel l'engagement a été pris de faire passer de 3 % à 30 % le pourcentage de femmes siégeant au Comité de suivi de l'Accord. En 2019, la proportion de femmes dans les mécanismes officiels d'application et de suivi en République centrafricaine a augmenté, s'établissant à 23 % au niveau local et à 17 % au niveau national. En outre, de tous les mécanismes de mise en œuvre du pays, les comités nationaux sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réforme du secteur de la sécurité sont ceux qui comptent le plus de femmes parmi leurs membres. Pour soutenir davantage la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, le Département des opérations de paix, en partenariat avec l'Union européenne et l'Union africaine, a effectué une analyse conjointe du processus de paix sous l'angle des questions de genre. Au Kosovo, la MINUK a collaboré avec l'Union européenne et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo pour renforcer la participation effective des femmes au dialogue dirigé par l'Union européenne en vue de la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina. Une femme, une vice-première ministre, a assisté aux pourparlers préliminaires. Au Liban, la FINUL a travaillé avec des organisations de femmes et avec le Gouvernement libanais pour élaborer le premier plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, lequel a été approuvé en septembre 2019. Des partenariats solides avec les réseaux locaux de femmes se sont avérés cruciaux pour la prévention des conflits. Par exemple, au Darfour, les 54 réseaux de protection des femmes mis en place par la MINUAD se sont révélés être des mécanismes d'alerte rapide efficaces qui fournissent en temps voulu des informations sur les risques en matière de protection et de sécurité. En outre, la MINUAD a concouru à la création de la Plateforme des femmes du Darfour, qui vise à promouvoir la participation des Darfouriennes aux initiatives politiques et aux négociations de paix en cours.

41. Le Département des opérations de paix a continué de mettre l'accent sur le renforcement de la responsabilité concernant les engagements en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité grâce à une direction plus énergique, à la production d'éléments factuels et à la communication. Par exemple, une stratégie de communication a été élaborée et des manifestations de haut niveau ont été organisées, notamment une vidéo (« Les femmes transforment la paix »)<sup>4</sup>, une note d'orientation (« Women Transforming Peace through Peacekeeping »)<sup>5</sup> et une exposition de photos (« Women Wage Peace – Visualizing progress on Action for Peacekeeping »)<sup>6</sup>. En outre, la collecte continue et systématique de données par 10 missions sur les 15 indicateurs relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité s'est révélée très utile pour renforcer l'appropriation et la responsabilité en améliorant la production de données probantes servant à éclairer la prise de décision.

42. Le Département des opérations de paix a continué de tenir compte des priorités relatives aux femmes et à la paix et la sécurité dans les processus de planification stratégique. Les objectifs touchant l'égalité des genres et les femmes et la paix et la sécurité ont été pris en compte dans l'examen indépendant de la MONUSCO mené en 2019 (S/2019/842), ce qui fait que des objectifs de référence concernant les

<sup>4</sup> Voir [www.youtube.com/watch?v=4BWVsR2S\\_-E](http://www.youtube.com/watch?v=4BWVsR2S_-E).

<sup>5</sup> Voir [https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/19-00094\\_women\\_transforming\\_peace.pdf](https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/19-00094_women_transforming_peace.pdf).

<sup>6</sup> Voir [www.flickr.com/photos/unpeacekeeping/albums/72157713244214161](http://www.flickr.com/photos/unpeacekeeping/albums/72157713244214161).

femmes et la paix et la sécurité ont été incorporés dans les stratégies de sortie et de stabilisation de la Mission. Par ailleurs, le Département des opérations de paix, en partenariat avec ONU-Femmes, a défini des consignes précises en matière de genre pour la mise en œuvre de la directive de planification du Secrétaire général concernant l'élaboration de processus de transition des Nations Unies cohérents, et un soutien technique a été proposé à la MINUSMA, à la MONUSCO et à la MINUAD pour l'application de ces consignes.

43. L'exercice budgétaire en cours, qui marque le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, exige une accélération de la concrétisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité en vue de la réalisation complète des engagements communs pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et des mandats des missions. Au cours de la période 2020/21, l'accent sera mis sur la mise en œuvre des recommandations formulées par le Secrétaire général dans ses rapports sur les femmes et la paix et la sécurité en 2019 (S/2019/800) et 2020 (S/2020/946) et sur l'investissement dans des initiatives visant à faire face aux nouveaux problèmes découlant de la COVID-19, qui risquent de réduire à néant les progrès réalisés en matière de participation et de protection des femmes. Plus précisément, les efforts porteront sur les mesures suivantes : investir et donner la priorité aux partenariats sur le terrain avec des organisations de femmes et divers acteurs du maintien de la paix, accélérer l'analyse fondée sur les données conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données et investir dans les activités de communication stratégique et de sensibilisation politique relatives à la participation et à la protection des femmes.

#### **Parité des sexes**

44. Après le lancement de la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies en septembre 2017, tous les départements, bureaux et missions du Secrétariat ont établi des plans de mise en œuvre. Une stratégie distincte a été élaborée pour le personnel militaire, le personnel de police, le personnel judiciaire et le personnel pénitentiaire.

45. Des mesures visant à améliorer le taux de représentation des femmes civiles dans les opérations de maintien de la paix sont également prises dans le cadre du groupe de travail sur les mesures à prendre d'urgence pour parvenir à la parité des sexes dans les opérations sur le terrain, qui a été créé par le Secrétaire général en 2018 pour favoriser le recrutement, la sélection et la rétention de femmes sur le terrain et est coprésidé par le Cabinet du Secrétaire général et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Il s'agit notamment de mieux équilibrer la proportion de femmes et d'hommes dans les listes de réserve en y faisant figurer davantage de femmes qualifiées, de mettre à profit les prochains départs à la retraite pour accroître la parité et d'appliquer la politique relative aux mesures temporaires spéciales visant à assurer la parité des sexes (ST/AI/2020/5).

46. Le taux de représentation des femmes civiles sur le terrain se maintient à 29 %. Pour ce qui est des postes de direction, les responsables continuent de s'engager à nommer des femmes. En octobre 2020, le pourcentage de femmes qui occupaient des postes de chef ou de chef adjoint d'opérations de maintien de la paix était de 35 % : trois chefs de mission et cinq chefs adjoints étaient des femmes.

47. En ce qui concerne le personnel en tenue, en octobre 2020, le pourcentage de femmes parmi les officières et officiers militaires détachés au Siège avait augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 23,0 % à 23,7 % ; dans les contingents, ce pourcentage était passé de 4,4 % à 4,9 %, et parmi les officières et officiers d'état-major et les observatrices et observateurs militaires, de 15,1 % à 18,5 %. Trois missions de maintien de la paix avaient des femmes commandantes ou commandantes

adjointes de la force (l'UNFICYP, la FNUOD et la MINURSO). En octobre 2020, les femmes occupaient 31 % des postes d'administrateur du personnel de police au Siège, 27 % des postes d'administrateur sur le terrain et 30 % des postes de policier hors unités constituées, dépassant ainsi les objectifs de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue non seulement pour 2020, mais aussi pour 2025. Elles représentaient 12,4 % des membres déployés dans les unités de police constituées. Les composantes policières de quatre opérations de maintien de la paix étaient dirigées par des femmes (MINUSMA, MINUSS, FISNUA et UNFICYP) et quatre autres avaient une femme pour chef adjointe (MONUSCO, MINUSCA, MINUSMA et FISNUA). Des efforts sont en cours pour lancer un pacte volontaire visant à accroître le nombre de femmes dans les services de police des Nations Unies. La proportion de femmes parmi les agents du système pénitentiaire et de l'appareil judiciaire fournis par des gouvernements est passée de 27 % à 32,5 %. Au cours de la période considérée, le Département des opérations de paix a organisé des sessions de formation préalable au déploiement à l'intention des femmes, en partenariat avec le Bénin, le Canada, l'Italie et la Suède. La représentation des femmes dans la composante Personnel en tenue de chaque mission continue de dépendre également des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, ainsi que des pays qui fournissent des spécialistes des questions pénitentiaires. L'Organisation continue d'encourager les pays à déployer davantage de femmes en tenue dans les opérations de maintien de la paix.

## V. Renforcer la protection assurée par les opérations de maintien de la paix

48. La protection des civils exposés au danger est une priorité absolue pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Au 31 décembre 2020, sept missions de maintien de la paix avaient pour mandat de protéger les civils<sup>7</sup>. Les activités de protection entreprises par les opérations de maintien de la paix englobent le mandat de protection des civils contre la menace de violence physique, la protection des enfants, la protection contre les violences sexuelles liées aux conflits et la protection et la promotion des droits humains. Ces activités sont interdépendantes, se renforcent mutuellement et utilisent des approches sur mesure qui visent à prévenir et à combattre différents types de menaces.

49. Dans le cadre de leurs mandats respectifs, les opérations de maintien de la paix ont continué d'accorder la priorité aux activités de surveillance, d'enquête et de communication de l'information qui portent sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en mettant l'accent sur les violations et les atteintes qui menacent les civils, alimentent les conflits, portent atteinte à l'état de droit et nuisent à une paix durable. La coopération entre la composante Droits de l'homme, la composante Police et la composante militaire à l'appui de la mise en œuvre du mandat de protection des civils et du mandat en matière de droits de l'homme s'est poursuivie, et les bonnes pratiques de protection des civils ont été mises en commun entre la police des Nations Unies et la composante Droits de l'homme. À la MINUSS, la pratique systématique du suivi et de la communication de l'information en ce qui concerne le respect des droits de l'homme a permis d'identifier les auteurs de menaces contre les civils. En République centrafricaine, les enquêtes menées par la MINUSCA sur les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits commises par des signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ont contribué à impliquer toutes les

<sup>7</sup> Il s'agit de la MINUSCA, de la MINUSMA, de la MONUSCO, de la MINUAD, de la MINUSS, de la FINUL et de la FISNUA.

composantes de la Mission dans la protection des civils et appuyé les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et de la Mission. Par ses échanges avec les communautés au niveau local, la MONUSCO a recueilli des informations au profit de son dispositif d'alerte rapide et conçu des réponses opérationnelles qui ont permis d'éviter que des dommages soient infligés aux populations civiles.

50. Les activités de protection des civils reposent sur le principe selon lequel celle-ci incombe à l'ensemble de la mission. Les missions continuent de s'appuyer sur la composante Personnel en tenue et la composante civile, dans le cadre d'une approche à trois niveaux, pour protéger par le dialogue et le contact, assurer la protection physique et instaurer un environnement protecteur, en menant des activités dans les domaines suivants : dialogue intercommunautaire, règlement des conflits locaux, activités de surveillance, d'enquête et de communication de l'information en ce qui concerne le respect des droits de l'homme, alerte rapide, renforcement des capacités des autorités nationales et soutien aux autorités nationales pour ce qui est des enquêtes et des poursuites concernant des infractions graves. Une version actualisée de la politique sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix, qui s'appuie sur la politique initiale élaborée en 2015, a été publiée en novembre 2019 et fait une place plus importante à la prévention, au dialogue et à l'engagement, ainsi qu'à la nécessité d'adopter des approches intégrées de la protection des civils dans toutes les composantes des missions. Ce document introduit également de nouvelles orientations sur l'atténuation des dommages causés aux civils et précise les rôles et responsabilités incombant aux différents chefs de mission et aux sections organiques dans la mise en œuvre des mandats de protection des civils. Le premier manuel sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU (Handbook on the Protection of Civilians in United Nations Peacekeeping) a été publié en mai 2020 et sert de guide pratique pour le personnel de terrain, toutes composantes confondues, qui opère dans des missions de maintien de la paix chargées de protéger les civils.

51. Le Département des opérations de paix a continué de centrer son action sur la fourniture de conseils spécialisés et d'une aide technique à cinq opérations de maintien de la paix chargées de protéger les enfants et de prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits (MINUAD, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS et MONUSCO). Une attention particulière a été apportée à l'harmonisation des normes de politique générale, d'évaluation et de formation, et il a été rappelé que ces mandats de protection dans les opérations de maintien de la paix incombaient à l'ensemble de la mission, aussi bien la composante civile que la composante Personnel en tenue.

52. En octobre 2019, en coordination avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Manuel à l'intention des spécialistes de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies a été lancé, et les supports de formation qu'il contient ont été validés. À l'aide d'un modèle élaboré par le Département des opérations de paix, la MONUSCO a publié une version révisée de la directive du commandant de la force sur la protection de l'enfance qui réaffirme et renforce les rôles et responsabilités de la force dans ce domaine. La fourniture d'orientations et de conseils d'experts sur la préservation des fonctions de protection de l'enfance dans le contexte de transitions de missions a été privilégiée. Une visite a été effectuée au Soudan en février 2020 afin de recenser les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la réduction des effectifs de la MINUAD, et le groupe informel d'experts du Conseil de sécurité sur la protection des civils a été informé en conséquence. En juin 2020, un atelier virtuel sur la télésurveillance des violations graves commises à l'égard des enfants dans les situations de conflit armé a été organisé avec l'UNICEF et les conseillers pour la protection des enfants dans les contextes de maintien de la paix.

53. Une politique relative aux mesures de prévention et de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits par les missions des Nations Unies a été promulguée en janvier 2020. Fruit de la collaboration du Département des opérations de paix, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, cette politique présente les objectifs prioritaires des missions en matière de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, explique les principes fondamentaux qui guident ces activités, précise les rôles et les responsabilités des différentes composantes des missions et souligne l'importance des partenariats pour une approche globale. Le Manuel sur la prévention des violences sexuelles liées au conflit et les moyens d'y faire face (Handbook for United Nations Field Missions on Preventing and Responding to Conflict-Related Sexual Violence), lancé en juin 2020, sert de guide pratique aux missions dans leurs activités de prévention et de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits et d'outil de formation préalable au déploiement pour le futur personnel des missions.

54. Les opérations de maintien de la paix continuent d'étudier les possibilités offertes par l'utilisation des données et des technologies pour améliorer la protection des civils. Pour mieux surveiller les menaces qui pèsent sur les civils et l'efficacité de l'action de la mission, la MINUSMA a piloté un nouvel instrument de cartographie spatio-temporelle des incidents, qui évalue les incidences à court, moyen et long termes des opérations de la Mission sur la protection des civils en enregistrant ses activités sur une carte et en y superposant les actes de violence visant les civils. Le premier projet pilote de l'outil, mené dans le secteur Centre (région de Mopti) du 18 décembre 2019 au 23 février 2020, a aidé la MINUSMA à améliorer les décisions opérationnelles sur le terrain et à planifier les futures activités de protection des civils. De même, la MONUSCO a utilisé le déploiement du système géospatial d'appréciation de la situation (système SAGE) pour systématiser les données sur la protection des civils et ajouter une analyse quantitative des tendances à sa conception qualitative poussée de la protection des civils afin d'éclairer à la fois les évaluations des menaces et les évaluations de l'efficacité de l'action de la mission. En outre, suite aux conclusions de l'évaluation indépendante sur la protection des civils et la neutralisation des groupes armés à Beni et Mambasa, dirigée par le général de corps d'armée Carlos Alberto dos Santos Cruz en 2019, la MONUSCO a déployé des équipes mobiles dans six bureaux de mission pour déployer une boîte à outils et renforcer les systèmes d'alerte rapide et d'intervention ainsi que la coordination.

55. La police des Nations Unies a continué de jouer un rôle clé dans la protection des civils dans trois grands domaines. Par exemple, au Darfour, la police des Nations Unies a facilité le dialogue et les échanges au moyen d'actions de police de proximité, en remplissant des fonctions de liaison avec les États dans le cadre de 15 projets de construction, notamment avec des unités de protection des familles et des enfants. Au Mali, la police des Nations Unies a aidé au déploiement de 3 537 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes, ce qui a permis d'assurer la protection physique. En République centrafricaine, elle a contribué à favoriser un environnement protecteur par le renforcement des capacités de la police nationale, notamment en aidant au recrutement et à la formation de 1 000 élèves officiers de gendarmerie et de police, qui seront bientôt suivis de 1 000 autres.

56. Le Service de la lutte antimines a contribué à la mise en place d'un environnement protecteur en menant des opérations de recherche et de destruction d'armes à l'intérieur ou aux abords des sites de protection des civils au Soudan du Sud, à l'appui du mandat de protection de la MINUSS. En République centrafricaine, le soutien à la gestion des armes et des munitions a contribué au renforcement de l'autorité, de l'efficacité et de la responsabilité de l'État. La formation à l'atténuation

des menaces dispensée au Mali a amélioré la sécurité et renforcé la capacité des soldats de la paix des Nations Unies et des forces nationales de prévenir et de contrer les menaces posées par les engins explosifs improvisés.

57. L'examen des meilleures pratiques et des enseignements tirés de la transition de la MINUSTAH à la MINUJUSTH puis au BINUH en Haïti a permis de mettre en relief la nécessité d'améliorer la planification et l'analyse de la protection des civils lors des transitions de missions. En outre, une évaluation conjointe de la protection des civils et de la protection de l'enfance au Soudan menée en février 2020 a permis de cerner et de cartographier l'évolution potentielle des problèmes de protection après le retrait de la MINUAD. Les conclusions de la mission ont été intégrées dans le processus de planification du Soudan en vue de la création de la MINUATS.

58. Dans le contexte du cadre réglementaire de l'Union africaine et des partenariats en faveur de la protection des civils, les contacts avec la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, notamment à la faveur d'une visite à Addis-Abeba, ont permis d'échanger des informations actualisées sur les activités de protection et d'aider l'Union africaine à élaborer un document d'orientation sur la protection des civils grâce à la mise en commun des enseignements tirés de la révision de la politique et du manuel sur la protection des civils.

59. Au cours de la période 2021/22, le Département des opérations de paix continuera de renforcer le cadre normatif et le dispositif de formation et d'évaluation qui sous-tend les mandats de protection dans les opérations de maintien de la paix et de tirer parti des synergies et des partenariats au sein des opérations de maintien de la paix et dans d'autres contextes. Le Département des opérations de paix soutiendra l'examen périodique des directives du commandant de la force sur la protection de l'enfance et supervisera une évaluation globale de leur mise en œuvre, en étroite coordination avec les opérations de maintien de la paix concernées. Dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police, un module de formation professionnelle spécifique sur la protection des civils sera mis au point pour la police des Nations Unies, et un cours sur la protection globale des civils sera mis en place en 2021. Une étude exploratoire pour un manuel sur la protection des enfants à l'intention du personnel en tenue dans les opérations de paix sera également lancée, et un projet visant à mesurer l'incidence des actions de protection de l'enfance dans le maintien de la paix sera étendu à une deuxième mission, en faisant fond sur le pilote mené au cours de la période 2020/21.

## **VI. Appuyer la bonne performance et le respect du principe de responsabilité**

### **Gestion et appui logistique**

60. Le nouveau système décentralisé de délégation de pouvoirs a été intégralement mis en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix et a été bien accueilli par les chefs de mission. Les missions ont également fait pleinement usage du mécanisme consultatif offert par le Comité des clients des services de gestion, qui leur permet d'exprimer leurs vues et leurs observations sur des questions touchant à l'action à mener et aux besoins opérationnels. Les outils d'appui mis à la disposition de toutes les entités, tels que le tableau de bord de gestion en ligne, sont constamment améliorés à la lumière des observations formulées par les clients, le but étant de fournir aux chefs de mission les données et les éléments d'information nécessaires pour faciliter la prise de décision dans le nouvel environnement décentralisé. Les chefs de mission ont indiqué au Comité qu'ils étaient désormais à même de prendre

des décisions plus rapidement en fonction de l'évolution des besoins opérationnels tout en bénéficiant si nécessaire de l'appui et des conseils du Siège.

61. Le perfectionnement du système de délégation de pouvoirs, qui vise à renforcer la responsabilité des cadres, a beaucoup avancé. Plusieurs améliorations apportées au portail de gestion des délégations de pouvoirs ont simplifié la gestion des sous-délégations par les missions. Le lancement de nouveaux outils, tels que le registre des dérogations, qui permet aux entités de signaler les dérogations faites aux dispositions des instructions administratives relatives aux ressources humaines, a rationalisé la communication d'informations par les missions et facilité le suivi qui est effectué en continu par la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité.

62. L'Organisation a également fait d'importantes avancées en matière de transparence et de responsabilité grâce au système Umoja, dans lequel les responsables des missions peuvent désormais saisir les plans-programmes et enregistrer les progrès accomplis au regard des mesures des résultats correspondantes. Un nouveau tableau de bord servant au contrôle de l'exécution offre une vue d'ensemble du plan-programme et des résultats obtenus, y compris des données sur l'utilisation du budget et l'occupation des postes.

63. Dans le cadre de l'élaboration du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a entrepris de revoir les contrats de mission des hauts responsables afin d'en renforcer les dispositions qui concernent la déontologie et la discipline en général, et l'exploitation et les atteintes sexuelles en particulier, en les mettant clairement en corrélation avec les politiques pertinentes, en insistant sur l'importance d'une démarche centrée sur la victime et en affirmant qu'il incombe aux chefs de mission de montrer qu'ils s'attachent à créer un climat d'entente et à donner l'exemple en s'imposant une conduite irréprochable et en ayant conscience du pouvoir attaché à leur fonction. Le Département réfléchit également aux moyens de renforcer le respect du principe de responsabilité au niveau de la direction en tirant davantage parti du mécanisme d'évaluation à 360 degrés pour les cadres supérieurs et de l'outil d'évaluation de la performance pour les autres membres du personnel.

### **Mesure et gestion de la performance**

64. Au cours de l'exercice, la gestion de la performance et le respect du principe de responsabilité ont été sensiblement améliorés dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Par exemple, de grands progrès ont été faits dans l'élaboration du cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix, fruit de plusieurs années de travail. Le cadre vise à regrouper tous les outils d'évaluation de la performance existants en vue de renforcer la cohérence, de cerner les lacunes et d'apporter les autres améliorations qui pourraient s'avérer nécessaires. Le Secrétaire général s'est engagé à l'élaborer, en consultation avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, entre autres acteurs, à une réunion de haut niveau sur la performance des opérations de maintien de la paix tenue en décembre 2019. Plusieurs séries de consultations ont donc été organisées par la suite avec les États Membres. Le cadre prévoit des mesures applicables à toutes les catégories de personnel – personnel civil et en uniforme, travaillant au Siège ou sur le terrain, y compris les cadres supérieurs. Il promeut une méthodologie objective fondée sur des critères de référence et prévoit des mesures permettant de sanctionner les résultats insuffisants et de reconnaître l'excellence.

65. Depuis août 2018, le Système complet de planification et d'évaluation de la performance a été mis en œuvre à la MINUSCA, à la MINUSS, à l'UNFICYP, à la FINUL, à la MINURSO, à la MONUSCO, à la MINUSMA et à la MINUK. Grâce à lui, chacune de ces missions peut : a) élaborer un plan à l'échelle de la mission tenant compte du contexte local et axé sur la manière dont elle pourrait obtenir les meilleurs résultats possibles dans le cadre de l'exécution de son mandat ; b) évaluer les effets et l'efficacité de ses opérations, en se fondant sur des données et des analyses ; c) réviser et mettre à jour régulièrement son plan en tenant compte de l'évolution de la situation au niveau local et des éléments concernant l'efficacité de ses activités. Le projet pilote a été mené à bien et la méthodologie a été affinée compte tenu des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience afin que le système soit un outil pratique et efficace pour les missions de maintien de la paix. Il sera étendu aux autres missions de maintien de la paix (ONUST, FNUOD, FISNUA et UNMOGIP) au cours de l'exercice 2020/21, une fois que les restrictions de déplacement seront levées ou que tout sera prêt pour une mise en service virtuelle. Le Département des opérations de paix continuera de travailler en étroite collaboration avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pour déterminer comment le Système peut servir à éclairer l'établissement des projets de budget des missions et des rapports d'exécution, notamment les textes explicatifs et les parties présentant les réalisations escomptées, les produits et les indicateurs de succès.

66. Parallèlement, le Département des opérations de paix prend des mesures pour mieux évaluer et améliorer, sur le plan technique, les capacités d'analyse fondée sur des données probantes et de communication de l'information de l'ensemble des missions, conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout. Il s'emploie actuellement à améliorer les normes applicables aux données relatives au maintien de la paix ainsi que les politiques, les activités de formation et l'infrastructure connexes, le but étant de créer une stratégie cohérente à l'échelle du système pour l'échange et le partage sécurisé des données. Il met également au point une base de données de référence centralisée, qui s'appuiera sur des processus de gestion des données améliorés et rendra les données accessibles au public dans un format moderne et attrayant. Créant un environnement plus favorable à l'innovation en matière de données, les améliorations apportées par la mise en œuvre de la Stratégie d'exploitation des données ont une incidence sur toutes les initiatives axées sur les données.

67. La gestion des connaissances et l'apprentissage demeurent absolument essentiels au renforcement de la performance des opérations de maintien de la paix. Dans le prolongement de la réforme du pilier Paix et sécurité lancée par le Secrétaire général, les procédures, les organes de coordination et les capacités de gestion des connaissances et d'apprentissage organisationnel ont été encore harmonisés. Une politique à l'échelle du pilier sur la gestion des connaissances et l'apprentissage organisationnel, promulguée en août 2020, vise à renforcer la mise en commun, entre les missions et le Siège, des enseignements tirés de l'expérience et des flux d'informations entre pairs. Entièrement remaniée, la Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix se présente désormais sous la forme d'une plateforme électronique regroupant les documents d'orientation officiels et les enseignements tirés de l'expérience relevant du pilier Paix et sécurité.

68. En décembre 2019, le Département de l'appui opérationnel a lancé une plateforme de gestion des connaissances qui est régulièrement mise à jour et permet d'accéder facilement et rapidement à un large éventail de documents d'orientation et d'exposés.

69. En ce qui concerne la gestion de la performance, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité pilote actuellement un nouveau modèle évolutif de gestion de la performance qui vise à favoriser l'instauration d'un dialogue permanent entre les supérieurs hiérarchiques et leurs subordonnés, à promouvoir la collaboration et à renforcer l'obligation de rendre compte des résultats obtenus. Ce modèle vise avant tout à favoriser un changement de comportement par les moyens suivants : a) créer les conditions d'une approche plus souple ; b) promouvoir un dialogue constant et l'échange de feedback ; c) harmoniser les objectifs et privilégier la gestion de la performance et non plus la conformité aux règles ; d) renforcer la collaboration dans les équipes et l'obligation de rendre compte des résultats obtenus. Un dialogue constant et l'échange de feedback doivent permettre de motiver davantage le personnel, d'assurer de bons résultats, de remédier en amont aux problèmes de performance, le cas échéant, et de s'emparer immédiatement de toute question de performance. Le Bureau des ressources humaines a lancé un premier projet pilote dans six entités du Secrétariat en 2019. En 2020, le modèle a été mis à l'essai à l'UNFICYP. À l'avenir, les résultats des projets pilotes seront examinés conjointement avec le programme de réforme de la gestion de la performance lancé par le Secrétaire général. Il sera ainsi possible d'améliorer le modèle de gestion de la performance de façon à favoriser une culture de dialogue permanent entre les supérieurs hiérarchiques et leurs subordonnés, à promouvoir la collaboration et à renforcer l'obligation de rendre compte des résultats obtenus.

70. Des progrès ont été faits pour ce qui est de l'adoption d'une stratégie de gestion des risques plus solide et axée sur l'impact des risques sur l'exécution des mandats. L'inventaire central des risques, qui fournit une évaluation détaillée des risques, a été révisé compte tenu des risques liés à la pandémie de COVID-19, et sera réexaminé selon les besoins. La formation de personnes référentes a contribué à renforcer les capacités de toutes les entités. Un nombre croissant d'entités du Secrétariat ont actualisé leur inventaire de risques ou élaboré des mesures destinées à atténuer les risques élevés, ce qui illustre les progrès accomplis.

71. Pour veiller à ce que les contrôles internes soient efficacement mis en œuvre dans l'ensemble de l'Organisation, le Service des politiques financières et des contrôles internes du Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget coordonne la mise au point du dispositif de contrôle interne pour le Secrétariat. Une déclaration de contrôle interne, dont la signature devrait intervenir au premier trimestre de 2021, donnera aux États Membres une assurance raisonnable quant à l'efficacité de l'exécution des programmes et à la fiabilité de l'information budgétaire et financière. Les mécanismes de contrôle mis au point au niveau des entités sont désormais décrits et une série d'ateliers a été organisée pour passer en revue les activités et les processus existants ainsi que les risques associés, l'objectif étant d'élaborer des matrices de contrôle des risques et des diagrammes de décision sur les processus opérationnels. Un projet pilote visant à examiner la documentation relative aux contrôles internes a été lancé à la FINUL en janvier 2020 puis mis en œuvre dans toutes les autres missions de maintien de la paix au deuxième trimestre de 2020. L'objectif de ces activités est de veiller à la mise en place de solides dispositifs de contrôle dans toutes les entités et à leur bon fonctionnement.

### **Promotion de la technologie et de l'innovation**

72. Pour appuyer l'exécution des mandats dans le monde entier, il est nécessaire de mettre en service des solutions technologiques innovantes, qui répondent aux besoins des opérations de paix et contribuent à remédier aux problèmes qu'elles rencontrent. Les domaines dans lesquels il est nécessaire d'apporter des améliorations sur les plans de la technologie et de l'innovation sont mentionnés dans le rapport du Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation au service des opérations de maintien

de la paix des Nations Unies<sup>8</sup> et dans les conclusions du rapport du général de corps d'armée Santos Cruz intitulé « Improving security of United Nations peacekeepers » (Améliorer la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies), publié en décembre 2017<sup>9</sup>. En outre, une stratégie sur l'utilisation des technologies dans les opérations de maintien de la paix, dont l'élaboration devrait être achevée en avril 2021, guidera la manière dont les technologies seront utilisées au cours des trois prochaines années.

73. Au vu des attaques dont les camps des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne cessent d'être victimes et des enseignements tirés de l'expérience concernant la sécurité des camps de la MINUSMA à Kidal et à Gao, l'Organisation procède actuellement à l'institutionnalisation d'une série de solutions technologiques et a passé des marchés pour la fourniture de systèmes de protection et d'alerte rapide visant à protéger les camps dans des sites extrêmement divers. Il s'agit notamment d'acquérir des capteurs et des caméras à longue portée permettant de signaler rapidement les tirs d'artillerie, de roquettes ou de mortier. Ces systèmes d'alerte rapide repèrent les menaces éventuelles de jour comme de nuit, renforcent la sûreté et la sécurité et réduisent les coûts globaux en automatisant des processus qui demandaient auparavant beaucoup de travail, ce qui libère des ressources essentielles. Sur la base de ces technologies, on peut également faire appel à des outils d'intelligence artificielle permettant d'analyser plus avant les données en temps réel provenant de multiples capteurs, notamment les flux vidéo, afin d'améliorer la qualité des informations et des alertes communiquées aux principaux décideurs et aux premiers intervenants, ce qui favorise la souplesse et la fiabilité des interventions. Parallèlement à ces efforts, le Service de la lutte antimines a mis au point la Smart IED Threat Mitigation Technology Road Map, une plateforme d'échange d'informations dynamique mise à la disposition des États Membres et d'autres partenaires internationaux qui permet de rassembler les informations les plus récentes sur les menaces que représentent tous les types de munitions explosives, y compris les engins explosifs improvisés, ainsi que sur les nouvelles technologies et les meilleures pratiques propres à atténuer ces menaces, le but étant d'améliorer la performance et la sécurité dans les environnements à haut risque.

74. La plateforme technologique Unite Aware, mise à l'essai avec succès à la MINUSCA, a produit deux résultats qui changent la donne en ce qui concerne la connaissance de la situation et l'analyse des informations au service des opérations de maintien de la paix. Tout d'abord, elle met des produits technologiques intuitifs à la disposition des décideurs – tant civils qu'en uniforme – et des centres d'opérations. Ensuite, elle optimise et intègre de manière cohérente les solutions technologiques actuelles et futures afin qu'on puisse produire en toute sécurité des données facilitant l'appréciation de la situation dans les environnements complexes. Elle fusionne des sources de données disparates pour donner accès, en temps réel, à 180 couches d'informations fixes et variables. La MINUSCA a conçu un modèle de propriété de l'information qui attribue la propriété de flux ou de couches de données spécifiques à certains membres de son personnel, lesquels peuvent ainsi accorder, révoquer et examiner les droits d'accès à ces flux ou couches de données, ce qui favorise la confiance et assure une mise en commun optimale de l'information. Ce modèle élimine les cloisonnements et permet de présenter des informations transversales et à jour aux principaux décideurs, ce qui posait jusque-là de grandes difficultés. Déjà utilisée à la MINUSCA, la plateforme Unite Aware est actuellement mise en service à la MINUSMA, à l'UNFICYP et à la MINUSS. Elle continuera d'être améliorée, et passera d'un mode réactif privilégiant une prise de décision fondée sur les données à

<sup>8</sup> Voir [https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/performance-peacekeeping\\_expert-panel-on-technology-and-innovation\\_report\\_2015.pdf](https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/performance-peacekeeping_expert-panel-on-technology-and-innovation_report_2015.pdf).

<sup>9</sup> Voir [https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/improving\\_security\\_of\\_united\\_nations\\_peacekeepers\\_report.pdf](https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/improving_security_of_united_nations_peacekeepers_report.pdf).

l'intégration de la (géo)analyse prédictive et de l'apprentissage automatique, ce qui présentera un intérêt supplémentaire du point de vue des opérations et du renseignement.

75. Lorsque l'équipe de direction d'une mission est au fait de la perception qu'a le public de telle ou telle question, elle peut engager un dialogue avec les principales parties prenantes de la société dans les régions et les localités concernées. Cette connaissance facilite l'exécution des mandats et améliore la sûreté et la sécurité des populations civiles et groupes minoritaires vulnérables, ainsi que celles du personnel des Nations Unies. La connaissance de la perception du public permet également de lutter plus efficacement contre les discours de haine et l'incitation à la violence qui y est associée. Le projet d'exploitation du contenu d'émissions radio et d'analyse de mégadonnées mis au point conjointement par le Bureau de l'informatique et des communications, le Bureau des affaires militaires et la MINUSMA a été motivé essentiellement par la nécessité de mettre en place un dispositif d'analyse de mégadonnées pour les opérations de paix et d'améliorer, grâce à la technologie, les pratiques en matière de renseignement sur le maintien de la paix. Il s'agira d'obtenir, par l'intermédiaire d'un outil d'analyse, un retour d'information en temps quasi réel sur les sujets abordés à la radio locale et des informations sur la perception du public vis-à-vis de nombreux thèmes touchant à la mise en œuvre du mandat de la Mission. Cette initiative est financée au moyen de contributions extrabudgétaires et est le fruit du travail du Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix. Le projet devrait s'achever à la mi-2021, une fois que les technologies concernées seront intégrées à la plateforme Unite Aware.

76. En ce qui concerne l'utilisation des technologies aux fins de l'atténuation des effets des activités des opérations de paix sur l'environnement, la priorité est accordée aux questions stratégiques et à fort impact. À l'aide de plus de 10 000 points de collecte de données, le système Unite de gestion à distance des infrastructures de terrain, une plateforme technologique environnementale déployée dans toutes les opérations de paix, produit des données dynamiques en temps réel destinées à éclairer la prise de décision et permet d'assurer l'entretien prédictif des équipements, d'en accroître la disponibilité et de réduire la consommation d'eau, d'énergie et de carburant. Grâce aux contributions extrabudgétaires versées par les États Membres, la Base de soutien logistique des Nations Unies transforme progressivement cette plateforme en un système plus vaste baptisé « UN Smart Camp », qui permet de connecter divers dispositifs, capteurs et systèmes d'infrastructures grâce à l'Internet des objets, ce qui optimise l'utilisation de l'infrastructure sans fil existante et crée un environnement de travail plus efficient et plus sûr pour le personnel des opérations de maintien de la paix.

77. Le colloque 2020 du Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix, qui devait initialement avoir lieu en Afrique du Sud en juin 2020, a été reporté en raison de la pandémie de COVID-19. Organisé sur le thème « Informés – Conscients – Efficaces », il sera l'occasion d'aborder cinq questions prioritaires intéressant le maintien de la paix, à savoir : l'avènement d'opérations de paix axées sur l'information ; la protection du personnel de maintien de la paix ; la formation à la technologie et le renforcement des capacités ; l'éco-responsabilité ; l'éventuelle mise au point d'un système de télémédecine des Nations Unies. Le Partenariat pour la technologie au service du maintien de la paix et l'une de ses réalisations, l'École des transmissions militaires des Nations Unies, implantée à Entebbe (Ouganda), continuent de jouer un rôle essentiel pour ce qui est de porter et de concrétiser l'ambition décrite dans le rapport du Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à savoir déployer des technologies ainsi que des solutions et des pratiques novatrices en vue de contribuer au renforcement du maintien de la paix. Pour 2021, l'École des

transmissions militaires s'est fixé pour but de renforcer les capacités du personnel en uniforme par des séances de formation spécialisée dans les domaines suivants : commandement ; contrôle ; communications ; ordinateurs ; renseignement, surveillance et reconnaissance ; technologies permettant d'assurer la sécurité des camps. De plus, elle intégrera dans son système de gestion de l'apprentissage une série de nouveaux cours en ligne, notamment sur le renseignement, la surveillance et la reconnaissance, les opérations faisant appel aux microdrones, Unite Aware et la gestion du spectre. Depuis 2020, ses installations à Entebbe comptent également un dispositif de simulation de centre d'opérations de mission entièrement équipé, qui vise à offrir une formation pratique et des exercices de simulation au personnel en uniforme des centres d'opérations qui œuvrent en première ligne.

78. Les menaces pesant sur la sécurité physique des opérations sur le terrain des Nations Unies continuent d'évoluer rapidement, et les groupes hostiles recourent à des technologies de plus en plus perfectionnées, allant de systèmes de drones aériens facilement disponibles dans le commerce à l'exploitation des médias sociaux pour influencer les opérations dans les zones d'intervention de l'ONU. Il incombe donc à l'Organisation de soutenir ses soldats de la paix et son personnel civil en mettant à leur disposition les outils technologiques voulus pour faire face à ces menaces.

### **Systèmes de drones aériens**

79. La mise en service de systèmes de drones aériens dans les missions continue de faciliter grandement l'exécution des mandats sur le plan opérationnel. Plusieurs opérations de maintien de la paix recourent à de petits drones tactiques moyenne altitude et longue endurance pour protéger leurs soldats de la paix et assurer des activités de reconnaissance et d'appréciation de la situation. Les systèmes de drones aériens de plus petite taille (minidrones et microdrones) sont abordables et, selon leur charge utile, peuvent être employés efficacement dans de multiples scénarios. Ils pourraient bientôt être utilisés régulièrement dans les missions à l'appui des opérations, notamment dans les domaines suivants : neutralisation des engins explosifs improvisés, sécurité du périmètre, surveillance, protection des convois, opérations de patrouille, sauvetages et évacuations et imagerie 3D. L'édition de 2020 du Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatifs au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix (A/75/121) énonce des orientations concernant le déploiement souple de capacités fournies par les contingents, qui viennent s'ajouter à celles sur les systèmes de minidrones et de microdrones aériens appartenant à l'ONU.

80. Depuis juillet 2020, un nouveau système de drone aérien peu onéreux offrant une meilleure performance et doté de capteurs améliorés est pleinement opérationnel à la MONUSCO. La MINUSCA continue de déployer des drones aériens plus petits pour renforcer l'appréciation de la situation sur le terrain, de façon à améliorer la performance de sa force et à protéger son personnel. Elle a également renforcé la capacité de son système de minidrones tactiques, en portant notamment de deux à quatre le nombre de drones pouvant être pris en charge. À la MINUSMA, l'évaluation de la situation dans le nord et dans le centre du Mali et de la configuration de la Mission pour ce qui est de l'exécution de ses priorités stratégiques principales et secondes, qui a été demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2480 (2019), a notamment consisté à estimer les capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance dont la Mission aurait besoin pour exécuter son plan d'adaptation de la force pour 2020. Ainsi, les caractéristiques opérationnelles précises des systèmes de drones aériens qui pourraient être nécessaires à la Mission sont en cours d'examen. En outre, la MINUSMA procède actuellement à l'achat d'un avion avec pilote, qui devrait être déployé au premier trimestre de 2021 et lui permettra

d'améliorer et d'accroître ses capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, comme prévu par son plan d'adaptation de la force.

81. Au cours des trois dernières années, l'Organisation a pris en compte les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes de drones aériens dans les missions dans tous les contrats et lettres d'attribution relatifs à ces systèmes, de façon à mesurer plus efficacement l'utilisation faite des drones aériens et leur disponibilité et à prévoir la mise en place d'un mécanisme de recouvrement des coûts en cas de faible utilisation ou de faible disponibilité par rapport aux services prévus dans le contrat. Les contrats commerciaux ont été assortis d'une clause de fiabilité selon laquelle la performance des systèmes de drones aériens doit être mesurée en comparant les heures de vol prévues par la mission avec les heures de vol réellement effectuées. Dans le cas des lettres d'attribution militaires, il existe une formule de recouvrement des coûts prévoyant plusieurs taux de remboursement fixés au cas par cas.

82. L'Administration continue de s'employer à mettre en place un cadre réglementaire propre à améliorer l'établissement de lettres d'attribution, la passation des marchés et la gestion des capacités des systèmes de drones aériens. Le cadre actuel prévoit la publication de nouveaux manuels des Nations Unies sur l'aviation et les achats ainsi que de directives sur l'exploitation des capacités des systèmes de drones aériens, tandis que le prochain manuel des Nations Unies sur les unités d'aviation militaire et les normes actualisées relatives aux moyens aériens de l'ONU contiendront des orientations sur ces systèmes.

83. De plus, une cellule conjointe consacrée aux systèmes de drones aériens, composée d'experts de différents bureaux du Département des opérations de paix, du Département de l'appui opérationnel et du Bureau de l'informatique et des communications, a été créée en 2016 pour superviser à titre temporaire la gestion intégrée de ces systèmes d'aéronefs au Secrétariat. Elle fait office de plateforme principale chargée de faire le lien avec toutes les parties prenantes et d'assurer la prise en compte des enseignements tirés des meilleures pratiques. Elle dirige actuellement l'élaboration de la stratégie de gestion par catégories dans le domaine du service des drones et des appareils de surveillance, qui devrait s'achever au cours de l'exercice 2021/22.

84. On trouvera à l'annexe III du présent rapport des informations détaillées sur le déploiement de systèmes de drones aériens à la MINUSCA, à la MONUSCO et à la MINUSMA.

### **Personnel en tenue : constitution, capacités et performance des forces**

85. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix préside régulièrement des réunions intégrées pour débattre des problèmes de performance et notamment des mesures que devrait prendre la mission, le Secrétariat ou le pays fournisseur de contingents ou de personnel de police (mesures correctives, formation supplémentaire ou autres mesures d'atténuation). À l'issue de ces réunions, il a été décidé, par exemple, d'organiser des activités de formation et de renforcement des capacités ou d'ajuster les calendriers de relève afin de garantir l'état de préparation des unités. Le Département des opérations de paix a également entrepris de collaborer plus activement avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police afin de leur donner des avis individuels sur la performance de leurs unités militaires et de leurs unités de police constituées et de recevoir des observations en retour sur l'appui que leur fournit le Secrétariat. Ces échanges sont fondés sur l'analyse des données relatives à la performance telles que les évaluations réalisées par les commandants des forces, les évaluations des unités de police constituées et les données relatives au matériel appartenant aux contingents ainsi qu'à la déontologie et à la discipline. Ce renforcement de la collaboration et du partage d'informations entre le Secrétariat et

les États Membres a permis de mieux comprendre les problèmes de performance et a été très apprécié par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, qui ont demandé des retours d'information encore plus réguliers.

86. Le Département des opérations de paix, par l'intermédiaire de l'équipe spéciale d'évaluation du Bureau des affaires militaires, a poursuivi son travail de révision et de gestion du système d'évaluation des performances militaires. L'équipe spéciale a maintenant élaboré, en collaboration avec les États Membres, des critères normalisés pour plus de 93 % de l'ensemble du personnel militaire déployé dans des opérations de maintien de la paix. Ces critères couvrent les compétences individuelles de base, les compétences militaires collectives propres aux différentes capacités et les compétences spécifiques indispensables à toutes les fonctions associées à un commandement et à un contrôle efficaces au niveau du bataillon et aux échelons inférieurs. À l'occasion de six visites d'inspection avant déploiement menées pendant l'exercice 2019/20, l'équipe spéciale a vérifié si les critères étaient appliqués et a formulé 113 recommandations concrètes d'amélioration à l'intention des pays fournisseurs de troupes. Face à la pandémie de COVID-19, elle a mis au point des modalités de validation à distance des compétences militaires lors des visites d'inspection avant déploiement afin de disposer des informations de base nécessaires à cet égard pendant les périodes de restriction des déplacements et d'assurer ainsi un degré minimal de validation des efforts d'autocertification des pays fournisseurs de troupes avant le déploiement. Le système d'évaluation en place dans les missions sera révisé et uniformisé et des instructions permanentes à appliquer pour les unités militaires par les commandants des forces seront déployées en 2021. La formation des spécialistes de l'évaluation des performances militaires des pays fournisseurs de contingents, qui a lieu actuellement dans le cadre de la préparation des validations à distance des compétences militaires, débutera en 2021 afin de garantir que des spécialistes certifiés par l'ONU soient disponibles soit pour être déployés dans les missions, soit pour soutenir les efforts d'autocertification des pays fournisseurs de contingents.

87. La planification stratégique des forces de police des Nations Unies, y compris les unités de police constituées, restera une priorité. Compte tenu de l'importance que revêtent les évaluations et validations préalables pour assurer le déploiement de policiers qualifiés et d'unités de police opérationnelles et améliorer la performance, de nouvelles directives<sup>10</sup> ont été formulées et, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, des missions hybrides, à la fois en présentiel et sous forme virtuelle, ont été organisées pour aider les pays fournisseurs de personnel de police à préparer les déploiements. En étroite coordination avec le Bureau des affaires militaires, la Division de la police a également contribué à l'élaboration et à la diffusion de directives sur la constitution et le déploiement d'unités militaires et de police<sup>11</sup> ainsi que sur la planification et la réalisation de visites d'évaluation et de consultation<sup>12</sup> et elle achèvera l'examen des directives sur les unités de police constituées et l'évaluation de leurs capacités opérationnelles avant le déploiement<sup>13</sup>.

88. La Division de la police a également optimisé son système d'évaluation de la performance des unités de police constituées, en s'appuyant sur les processus et les

<sup>10</sup> Directives sur l'affectation d'équipes de police spécialisées à des opérations de paix des Nations Unies (2019.34).

<sup>11</sup> Manuel des Nations Unies pour la constitution et le déploiement d'unités militaires et de police pour les opérations de paix (2020.07).

<sup>12</sup> Instructions permanentes sur la planification et la conduite des visites d'évaluation et de consultation (2020.10).

<sup>13</sup> Politique (révisée) sur les unités de police constituées dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (2016.10) et instructions permanentes sur l'évaluation de la capacité opérationnelle de ces unités (2017.09).

directives appliqués depuis 2010 et en s'inspirant du système déjà en place pour les unités militaires. L'équipe spéciale sur la performance de la Division de la police vérifie et évalue les conclusions des évaluations des missions et des évaluations trimestrielles et bimestrielles, soumises par les chefs des composantes Police, sur les déficiences du matériel appartenant aux contingents et des capacités des unités de police constituées, conformément aux instructions permanentes sur l'analyse et l'évaluation de la performance des unités de police constituées. Sur la base des recommandations des différentes évaluations, toutes les unités de police constituées établissent un plan de mise à niveau pour favoriser une amélioration de leur performance. Les informations sont transmises au Siège de l'ONU pour servir de base à des mesures de suivi si nécessaire et pour contribuer à déterminer les futures décisions de sélection ainsi que pour fournir un retour d'information aux pays fournisseurs de personnel de police. Toutes les informations issues des évaluations des unités sont analysées et débattues par les hauts dirigeants lors des réunions mensuelles et trimestrielles intégrées sur la performance, selon que de besoin. L'objectif de ces réunions est de faire le point des grandes tendances en matière de performance, mais aussi de réfléchir aux problèmes de performance propres à telle ou telle unité afin d'y remédier en prenant des mesures correctives, par exemple l'offre de formations supplémentaires, la fourniture d'un appui par le Secrétariat ou la mission, l'organisation d'une visite d'inspection avant déploiement pour la prochaine relève ou encore le rapatriement partiel ou complet de l'unité concernée. La Division de la police assure également le suivi avec les États Membres concernant les déficiences constatées, le remplacement du matériel non utilisables et d'autres aspects liés à la performance, et examine les directives relatives à la performance des policiers considérés individuellement et des chefs des composantes de la police des Nations Unies.

89. La Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens coordonne les efforts visant à combler les lacunes de capacités dont souffrent les missions, notamment en matière d'actifs, de formation et de performance globale, ainsi qu'à améliorer l'aptitude du Secrétariat à constituer rapidement de nouvelles unités et à mieux apprécier les besoins et à les faire connaître aux États Membres. Dans le cadre de sa collaboration stratégique, le Département des opérations de paix a organisé une conférence sur la constitution des forces pour soutenir le plan d'adaptation des forces de la MINUSMA. Dix annonces critiques ont été faites lors de la conférence, à laquelle ont participé virtuellement 64 États Membres. Le Département des opérations de paix a également publié quatre versions distinctes du document sur les besoins actuels et futurs en matière de personnel en tenue pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui servira de document directif essentiel pour les États Membres. Le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel ont collaboré avec les États Membres pour évaluer 12 unités militaires et unités de police au niveau d'engagement Déploiement rapide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, ce qui représente plus de 3 000 personnes pouvant être déployées dans les 60 jours suivant une demande présentée par le Secrétariat. Le Système de préparation des moyens de maintien de la paix s'est révélé de plus en plus efficace aux fins de la sélection et du déploiement plus rapide d'unités de personnel en tenue dont on sait qu'elles répondent aux normes de formation et de performance de l'ONU ainsi qu'aux normes relatives au matériel appartenant aux contingents.

90. Le Groupe de travail de 2020 sur le matériel appartenant aux contingents s'est réuni du 20 au 31 janvier 2020 pour procéder à son examen triennal des taux de remboursement et pour mettre à jour les catégories que sont le matériel majeur, le soutien logistique autonome et les services de soutien médical. L'édition de 2020 du Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatifs

au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix (A/75/121) a été publiée comme document de l'ONU, dans toutes les six langues officielles. En outre, les préparatifs du prochain examen quadriennal visant à soutenir la révision du taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents ont commencé. Le rapport du Secrétaire général sur les résultats de cet examen devrait être examiné par l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-sixième session.

91. On trouvera à l'annexe IV du présent rapport des précisions sur l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, y compris en cas de troubles post-traumatiques, et à l'annexe V des informations sur les sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au titre des services rendus par les contingents et les unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents jusqu'au 31 décembre 2020.

92. Le mécanisme de coordination souple continue de soutenir la coordination des activités de formation et de renforcement des capacités des États Membres. Ce mécanisme et son personnel sont financés par des contributions volontaires et collaborent avec les fournisseurs et les bénéficiaires des activités de formation et de renforcement des capacités pour mettre en évidence les lacunes, recenser les possibilités et faciliter les partenariats en matière de formation afin d'améliorer la performance des pays fournisseurs de contingents et de tirer parti des avancées du Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police. Au cours de la période 2019/20, plusieurs États Membres ont également reçu une aide supplémentaire dans le contexte de la COVID-19, notamment des équipements de protection individuelle et du matériel médical. Le mécanisme de coordination souple a aussi organisé la première réunion des fournisseurs et des bénéficiaires de capacités afin de mettre en évidence les obstacles à la coopération et les possibilités de nouvelles relations. Des directives seront publiées en 2021 afin d'aider les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à tirer parti des enseignements du déploiement de leurs unités dans des opérations de paix et à formuler des meilleures pratiques. L'objectif est de renforcer la capacité des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police d'améliorer leur préparation et leur efficacité opérationnelle.

93. Des progrès ont été réalisés dans le renforcement des capacités d'ingénierie et des capacités médicales du personnel de maintien de la paix en tenue au moyen de partenariats triangulaires entre l'Organisation des Nations Unies, les États Membres dotés de l'expertise et des ressources nécessaires et des pays fournisseurs de contingents. Au premier semestre de 2020, l'ONU, avec le soutien des États Membres, a formé 50 membres du personnel en tenue originaires de 16 pays fournisseurs de contingents dans le cadre de deux cours d'ingénierie organisés au Maroc et au Viet Nam. Alors que d'autres cours sur site d'ingénierie et de soutien sanitaire prévus pour 2020 ont été annulés en raison de la COVID-19, de nouveaux cours de formation à distance et hybrides sont en cours d'élaboration pour un lancement en 2021.

#### **Formation au service de l'amélioration de la performance**

94. Au cours de l'exercice 2019/20, le Département des opérations de paix a élaboré et diffusé de nouveaux supports de formation avant déploiement pour les observateurs militaires, les agents de renseignement militaire et les unités militaires de neutralisation des explosifs et munitions. Du matériel de formation de la police a également été élaboré sous la forme d'un cours sur la protection globale des civils destiné aux unités de police constituées. Cette accélération de l'activité de formation a fait suite à la suspension des prestations au premier semestre de 2020 en raison de la COVID-19.

95. Le Département des opérations de paix a lancé le Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police par un atelier tenu à Brindisi (Italie), en collaboration avec les États Membres, les fonds et programmes des Nations Unies concernés et les organisations régionales. Cette initiative englobe plusieurs types de formation, à savoir de nouveaux modules de formation normalisés, des sessions de formation et de certification des formateurs et des cours de formation en cours d'emploi, portant sur six grands domaines du maintien de l'ordre, afin que la police des Nations Unies soit à la fois compétente sur le plan opérationnel et bien au fait des activités de police des Nations Unies pour pouvoir s'acquitter efficacement des tâches qui lui sont confiées sur la base du Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix, des normes internationales en matière de droits humains, de l'égalité des genres et des normes environnementales. Ces activités seront achevées au début de 2021.

96. Le Programme de formation renforcée pour l'appui opérationnel de haut niveau remplacera le Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources et sera fondé sur une approche qui combinera des cours en ligne et un atelier en présentiel. Il s'adressera en premier lieu au personnel des niveaux FS-7 et P-4/P-5 dans l'ensemble du Secrétariat qui est chargé de fournir un appui opérationnel. Il permettra aux participants de mieux comprendre le nouveau cadre d'action du Département de l'appui opérationnel, lequel vise à améliorer l'exécution des mandats par la délégation de pouvoirs, la décentralisation, l'intégration et la simplification des normes réglementaires. Cependant, la nécessité de faire face à la pandémie de COVID-19 a limité la capacité des experts de contribuer à la mise au point des modules en ligne, qui sont un élément clé du programme. En outre, l'incertitude concernant la reprise de la formation en présentiel a entraîné le report du déploiement du programme à 2021.

97. Les enseignements tirés des expériences de formation virtuelle menées durant la pandémie par le Service intégré de formation ont mis en évidence les points forts et les points faibles de l'apprentissage virtuel pour la transmission de connaissances et de formations qui ne nécessitent pas d'interactions. Les participants peuvent intégrer les programmes en face à face en ayant des niveaux de connaissances de base équivalents, passer plus efficacement les tests préalables et optimiser le temps de cours en face à face pour des simulations et des exercices. Cette formule « mixte » sera renforcée grâce aux enseignements tirés de la période de pandémie. Le recours accru à la formation virtuelle n'est toutefois pas sans coût et ne saurait se substituer à la formation en présentiel. Il exige un investissement technologique plus important, un temps de préparation plus long pour les instructeurs et davantage de personnel d'appui pour s'occuper des aspects techniques des cours, tout en réduisant l'aptitude à juger de l'interaction des participants. Les missions de maintien de la paix et de nombreux États Membres ont des niveaux de débit Internet différents, qui rendent la diffusion de programmes de formation virtuelle difficile et pas possible dans tous les cas. La formation virtuelle n'est pas adaptée aux simulations qui nécessitent un travail en groupe, comme les exercices de poste de commandement, les activités physiques telles que la formation aux premiers secours ou les activités nécessitant une supervision étroite de la performance individuelle.

### **Formation aux fonctions de direction**

98. Les besoins en matière de fonctions de direction sont suivis de près dans les opérations de maintien de la paix et le recrutement rapide de responsables qualifiés est réalisé dans le cadre d'un processus fondé sur le mérite. L'Organisation a continué à utiliser et à développer une série d'outils pour mieux évaluer les aptitudes, les compétences et le style des candidats lors du processus de sélection pour des postes de haut niveau.

99. Une initiative de partenariat pour le leadership a facilité huit partenariats entre un (e)nouveau(elle) chef ou chef adjoint(e) de mission et un(e) mentor (qui occupait ou avait occupé un poste de haut niveau) pendant la période 2019/20. Une fois nommés, tous les nouveaux membres du personnel de mission de niveau D-2 et plus sont tenus de participer au programme de formation des haut(e)s responsables, qui permet aux directeur(trice)s nouvellement nommé(e)s d'approfondir leurs connaissances sur les questions et les enjeux clés des missions sur le terrain. Les chefs des composantes militaires et les commandant(e)s adjoint(e)s des forces bénéficient de cours d'orientation intensifs. La quasi-totalité de la formation et du soutien à l'encadrement dispensés par le Département des opérations de paix repose sur des contributions volontaires.

100. Afin d'élargir et de diversifier davantage le vivier de candidat(e)s potentiel(le)s pour les postes de direction sur le terrain et de faire progresser la parité entre les sexes et la diversité géographique au niveau des haut(e)s responsables, le deuxième appel mondial à candidatures pour des postes de chef de mission et de chef de mission adjoint(e) a eu lieu de juin à octobre 2019. Grâce à la campagne de sensibilisation, les candidat(e)s pour ces postes ont été plus nombreux(ses). Afin de favoriser une plus grande représentation des femmes à tous les niveaux, les candidates dont le profil correspondait davantage à des postes de direction ont été orientées vers la filière de sélection de femmes qualifiées pour des postes de haut niveau.

### **Gestion de la chaîne d'approvisionnement**

101. Depuis son établissement en 2019, le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement a fait des efforts notables pour fournir un service orienté vers le client, plus agile, plus réactif, plus efficace et plus rationnel, pour réduire les délais entre la définition des besoins et la livraison des biens et services et pour renforcer la capacité du Secrétariat de mesurer et d'améliorer ses services. La fusion des équipes chargées des fonctions d'achats et des fonctions logistiques au sein d'une même entité, à l'appui d'une structure intégrée pour l'ensemble du Secrétariat, a considérablement renforcé la chaîne d'approvisionnement de bout en bout afin que les entités clientes disposent, au moment voulu et à l'endroit voulu, des biens et des services dont elles ont besoin. Le dispositif de gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement tire parti des fonctions de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ainsi que des capacités de la Section de l'appui centralisé aux achats et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements à Entebbe (Ouganda).

102. Le cadre de planification de la chaîne d'approvisionnement continue d'évoluer et de contribuer au renforcement de l'intégration horizontale et verticale des opérations de planification et de la collaboration entre les parties prenantes aux niveaux local, régional et mondial. Les processus de planification de la demande et des acquisitions au niveau mondial permettent à l'Organisation de mettre en évidence les besoins en biens et services de l'ensemble des missions sur le terrain, d'en assurer la visibilité et de déterminer de manière proactive les options et les possibilités optimales d'approvisionnement et de livraison pour satisfaire les besoins des clients. Ce résultat est obtenu grâce à une solution innovante impliquant l'examen et l'optimisation des plans de gestion des demandes et des acquisitions des missions par des équipes multifonctionnelles d'experts techniques et d'acheteurs des différents secteurs, au moyen d'une approche de la gestion par catégories.

103. Cette approche, qui permet au Secrétariat d'optimiser la chaîne d'approvisionnement, est actuellement mise en œuvre dans huit secteurs d'activité prioritaires (aviation et transports, installations et infrastructures, alimentation, carburant, aide aux entreprises, sécurité, soins de santé et technologies de

l'information et des communications) et sera étendue à d'autres catégories de manière progressive, en fonction des réactions du Comité des clients des services de gestion. Dans le domaine des opérations aériennes, le Département de l'appui opérationnel continue de travailler en étroite collaboration avec les missions sur le terrain et le Bureau des affaires militaires pour examiner les flottes militaires et proposer des solutions commerciales plus rentables, lorsque cela est possible, sans compromettre les besoins stratégiques/opérationnels. On trouvera d'autres informations concernant les opérations aériennes, notamment l'utilisation des appareils de janvier à décembre 2020, dans l'annexe VI du présent rapport.

104. Le dispositif de gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement permet de mesurer, à partir de données, les performances de la chaîne d'approvisionnement intégrée sur la base de cinq caractéristiques intéressant les services aux clients et la responsabilité fiduciaire de l'ONU en matière de bonne gestion des fonds publics. Les caractéristiques liées aux services aux clients sont notamment les suivantes : la réactivité ; le temps nécessaire à l'exécution des commandes ; la fiabilité ; « la commande parfaite », qui correspond au pourcentage des commandes qui répondent aux exigences des clients dans les délais impartis et s'accompagnent, entre autres, d'une documentation de qualité, exhaustive et exacte ; et l'adaptabilité, qui fait référence à la capacité de réagir aux influences extérieures et aux aléas des marchés. Le coût et l'efficacité des caractéristiques liées à la gestion des actifs sont également pris en compte. Le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement a établi des indicateurs pour chacune des caractéristiques visées ci-dessus, qui ont été utilisés pour mesurer la performance à ces différents égards des achats effectués en 2019, à l'aide des données sur 12 mois collectées de juillet 2019 à juin 2020.

105. Des informations plus détaillées sur les fonctions de gestion de la chaîne d'approvisionnement de la solution Umoja sont fournies dans la section XII ci-dessous.

**Fonctions et responsabilités du Centre stratégique des opérations aériennes, du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et de la Section de l'appui centralisé aux achats.**

106. En 2020, une étude approfondie a été consacrée aux fonctions et responsabilités du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements rattaché au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), du Centre stratégique des opérations aériennes situé à la Base de soutien logistique des Nations Unies et de la Section de l'appui centralisé aux achats du Département de l'appui opérationnel située à Entebbe, dans l'optique de la gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement. Un expert-conseil ayant une expérience des opérations des Nations Unies a été engagé pour présenter une définition exhaustive des fonctions et responsabilités futures de ces entités dans le cadre plus large d'un modèle de chaîne d'approvisionnement intégrée. Cette étude faisait suite au paragraphe 38 de la résolution [70/286](#) de l'Assemblée générale, par lequel l'Assemblée priait le Secrétaire général d'évaluer les fonctions et les responsabilités de la Section du transport aérien, du Centre stratégique des opérations aériennes et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et de formuler des propositions détaillées à ce sujet. Elle a été menée en tenant compte des changements d'approches et de structures résultant de la réforme de la gestion et a été élargie pour couvrir la Section de l'appui centralisé aux achats, qui est un service complémentaire, et pour prendre en considération les enseignements tirés de la réponse à la pandémie de COVID-19, au cours de laquelle le Centre stratégique des opérations aériennes, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et la Section de l'appui centralisé aux achats ont contribué de manière significative à l'approvisionnement et à la livraison en temps

voulu de biens et de services essentiels ainsi qu'à la relève et au rapatriement des contingents et des forces de police.

107. Il est ressorti de l'étude que, depuis sa création, le Centre stratégique des opérations aériennes s'était acquitté efficacement de ses mandats, avec des tâches supplémentaires résultant de la chaîne d'approvisionnement intégrée, notamment la rationalisation des fonctions de gestion des aéronefs. Il n'est donc pas proposé de modifier la structure ou le rôle du Centre.

108. En revanche, la Section de l'appui centralisé aux achats a affiché des résultats plus nuancés, avec des économies initiales liées à l'établissement de certains contrats-cadres et une augmentation de l'enregistrement de fournisseurs de la région. L'utilisation des services de la Section par les missions voisines avait ensuite diminué, principalement en raison de l'absence d'un mandat solide. Le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements n'avait pas non plus développé beaucoup ses activités ces dernières années, principalement du fait du manque de ressources dédiées (moyens aériens), de l'absence d'une autorité responsable et du peu d'intérêt des missions pour les vols partagés. Compte tenu de ses résultats, l'étude a suggéré de redéfinir les fonctions de ces entités dans le contexte plus large de la chaîne d'approvisionnement intégrée afin d'optimiser l'utilisation de leurs ressources et de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du soutien global fourni aux entités clientes du Secrétariat.

109. Le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice 2021/22 (A/75/770) contient une proposition détaillée concernant la création d'un Centre de déploiement et de soutien avancés qui s'appuierait sur les effectifs et les capacités actuels du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements pour fournir des services logistiques dans trois domaines, à savoir les opérations aériennes, les opérations de mouvement et la prise en charge des expéditions de marchandises et des stocks régionaux pour déploiement rapide, qu'il est proposé de constituer à Entebbe pour compléter les stocks stratégiques pour déploiement rapide de la Base de soutien logistique des Nations Unies. Le Centre de déploiement et de soutien avancés sera placé sous l'autorité fonctionnelle du (de la) Sous-Secrétaire général(e) chargé(e) de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et sous l'autorité administrative du (de la) Directeur(trice) du Centre de services régional. Les fonctions et responsabilités de la Section de l'appui aux achats mondiaux seront recentrées dans le contexte plus large de la gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement et harmonisées avec celles des branches régionales basées à Entebbe. Une partie du personnel de la Section contribue à la gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement dans son ensemble en appuyant le système de gestion par catégorie et en nouant un partenariat avec le Centre de déploiement et de soutien avancés dans les domaines suivants : expédition de marchandises ; constitution de stocks pour déploiement régional ; aide aux missions régionales en matière de sous-traitance de services logistiques. D'un point de vue administratif, la Section de l'appui centralisé aux achats aura le statut d'unité hébergée du Centre de services régional, mais ses activités resteront supervisées par la Division des achats, en particulier son (sa) Directeur(trice), auquel (à laquelle) elle sera rattachée sur le plan fonctionnel

### **Activités relatives aux programmes**

110. Les missions mènent des activités relatives aux programmes dans plusieurs domaines relevant de leur mandat. Conformément aux critères énoncés dans les lignes directrices existantes, les activités relatives aux programmes visent à contribuer à l'exécution des mandats des missions tels qu'ils sont définis par les résolutions du Conseil de sécurité et reflètent les priorités stratégiques des missions, telles qu'elles sont définies dans les cadres stratégiques intégrés, les plans de transition et les autres

instruments de planification. En tant que modalité essentielle d'exécution du mandat, les objectifs et la nature de ces activités sont déterminés par la direction de la mission en fonction des besoins et des priorités propres au contexte, tels qu'ils sont mis en évidence dans les hypothèses de planification du budget de la mission, et il est rendu compte de la mise en œuvre effective dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget de la mission. Les lignes directrices fournies aux missions sur les activités relatives aux programmes ne sont pas normatives en ce qui concerne le type d'activités à réaliser. Souvent, les missions mettent à profit ces activités pour créer des occasions de collaboration avec des partenaires nationaux et pour renforcer des capacités nationales importantes. Par exemple, les financements au titre d'activités de programme peuvent être utilisés pour préparer le terrain à des résultats à plus long terme, comme c'est le cas du soutien apporté par la MINUSCA à la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine ou de l'aide au développement d'infrastructures pour les forces de sécurité internationales.

111. Lorsqu'ils sont utilisés de manière stratégique et intégrés dans les processus de planification plus larges à l'échelle du système, les financements au titre d'activités de programme des missions se sont révélés être des outils essentiels pour contribuer au progrès du programme de maintien de la paix des Nations Unies. Par exemple, dans le cadre du modèle de transition à l'échelle du système privilégié pour le Darfour, la MINUAD a entrepris conjointement avec l'équipe de pays des activités de programme au titre des fonctions de liaison avec quatre États du Darfour dans trois domaines essentiels : la primauté du droit ; les solutions durables, la résilience et les moyens de subsistance ; et les droits humains, en application de la résolution [2429 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité. Ces activités ont eu des retombées positives pour différentes institutions des États ainsi que pour la gestion des terres, les moyens de subsistance, les services de base dans les zones de retour, les mécanismes de justice transitionnelle, le renforcement des capacités des institutions nationales et de sécurité et le suivi des incidents et des violations.

112. Lorsque des activités de programme sont mises en œuvre par l'intermédiaire d'un partenaire sur la base d'un avantage comparatif spécifique au contexte, la mission et le partenaire de mise en œuvre concluent un mémorandum d'accord type, conformément aux règles et règlements de l'ONU, afin de préciser les services à fournir par chaque partie, la répartition des responsabilités, les dispositions financières et les mécanismes de présentation de rapport, d'audit et d'évaluation, ainsi que d'autres aspects pertinents des activités de programme conjointes. Les décisions relatives aux modalités de mise en œuvre de ces activités sont prises au niveau du pays, dans le cadre des pouvoirs délégués au niveau de la mission. Les missions sont tenues de rendre compte de la mise en œuvre des activités de programme dans le rapport annuel sur l'exécution du budget, en mettant en avant l'incidence de ces activités sur l'exécution du mandat.

113. On trouvera d'autres informations sur les activités relatives aux programmes prévues pour l'exercice 2021/22 dans l'annexe VIII du présent rapport.

### **Représentation des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police au Département des opérations de paix**

114. Dans sa résolution [72/262 C](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour garantir une représentation adéquate des pays fournisseurs de contingents dans les nouveaux départements, en tenant compte de la contribution qu'ils apportent aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, et de lui rendre compte à ce sujet dans les futurs rapports d'ensemble. On entend par « représentation adéquate des pays fournissant des contingents ou des effectifs de police » le niveau de représentation de ces pays en tant qu'indicateur des effectifs,

tant pour ce qui est du personnel civil que pour les militaires d'active détachés, pour les postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Les candidat(e)s sont sélectionné(e)s à l'issue d'une procédure de recrutement hautement compétitive, garantissant qu'ils (elles) répondent aux conditions requises, aux critères de diversité et aux objectifs de l'Organisation en matière de ressources humaines et que les pays fournisseurs de contingents sont dûment représentés.

115. Au 31 décembre 2020, 97 % des membres du personnel du Département des opérations de paix provenaient de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

## **VII. Renforcer les effets du maintien de la paix sur la pérennisation de la paix**

### **Appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité**

116. Les opérations de maintien de la paix collaborent étroitement avec les gouvernements des pays hôtes pour mener des activités de consolidation de la paix et concevoir des stratégies visant à lutter contre les causes profondes des conflits. Le professionnalisme, le caractère inclusif et la responsabilité des institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité étant des aspects essentiels de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix, le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité continue à fournir une expertise stratégique et technique pour soutenir les opérations de maintien de la paix et faire progresser les processus politiques et les réformes institutionnelles. Il contribue ainsi à créer les conditions favorisant une paix durable en renforçant l'état de droit, en protégeant les civils, en contribuant à l'élargissement de l'autorité de l'État et à la lutte contre l'impunité et en traitant le problème de l'extrémisme violent.

117. Sur la base du projet présenté par le Secrétaire général concernant les activités de police des Nations Unies (A/74/223, S/2018/1183 et S/2016/952) et des résolutions 2185 (2014), 2382 (2017) et 2447 (2018) du Conseil de sécurité, et chaque fois que son mandat l'y autorisera, la Police des Nations Unies continuera à appuyer la réforme, la restructuration et le renforcement des institutions de police et de maintien de l'ordre des États hôtes, et à apporter une assistance opérationnelle, y compris pour ce qui est de la protection des civils, de la sécurité des élections, de la violence sexuelle et fondée sur le genre, de la prévention de la criminalité grave et organisée et des mesures de lutte contre ce fléau, avec l'aide notamment d'équipes de police spécialisées. Les priorités resteront axées sur la fourniture de services consultatifs concernant les activités de police des Nations Unies, l'élaboration de nouvelles orientations, la promotion de la formation, la fourniture de services de soutien opérationnel et la mise en place des capacités de police requises, équilibrées sur le plan géographique et entre les sexes (renforcement de la disponibilité opérationnelle, sélection, recrutement, relève, évaluation et suivi de la performance, et aide à la planification apportée aux États Membres avant, pendant et après le déploiement).

118. Épaulées par le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, les composantes judiciaire et pénitentiaire de chaque mission soutiennent les mesures prises au niveau national pour faire en sorte que les auteurs de crimes qui alimentent les conflits répondent de leurs actes. Elles participent également à des initiatives de renforcement de la confiance au sein des institutions judiciaires et des forces de sécurité et concourent à améliorer la sécurité dans les prisons et à rétablir des services de justice et d'administration pénitentiaire inclusifs, en application de la résolution 2447 (2018) du Conseil de sécurité. À cet égard, elles

facilitent la mise en jeu de la responsabilité pénale, fournissent un appui à la Cour pénale spéciale en République centrafricaine à la suite de la signature, en 2019, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, et facilitent les poursuites concernant les crimes graves commis en violation de l'Accord. La MINUSS continuera d'appuyer les audiences foraines, qui ont traité plus de 250 affaires depuis leur création à la fin de 2018, y compris des affaires de violence sexuelle. La MINUSMA continuera de fournir un appui au Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, qui a enquêté sur 319 affaires ayant trait au terrorisme et 77 affaires ayant trait à la criminalité transnationale organisée. Quant à la MINUK, elle soutient le système judiciaire national notamment en rénovant une salle d'audience, en proposant des services de traduction qui permettent de réduire considérablement le nombre d'affaires en souffrance et en appuyant la formation de jeunes avocats.

119. Dans les opérations de maintien de la paix, les composantes Désarmement, démobilisation et réintégration continuent de faire face à la menace que représentent les groupes armés dans des contextes opérationnels toujours plus complexes. Composé de représentants de 26 entités, le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration a adopté la version révisée des Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration, qui répond au besoin de trouver des politiques innovantes pour éliminer les facteurs de conflits. La MONUSCO aide les autorités nationales et provinciales à mettre au point une nouvelle stratégie de désarmement, démobilisation et réintégration conforme aux nouvelles normes afin de lutter de manière globale contre les menaces que représentent les groupes armés. En République centrafricaine et au Mali, les processus de désarmement, démobilisation et réintégration facilitent à la fois la réintégration socioéconomique des ex-combattants et leur intégration dans les forces nationales de défense et de sécurité. Dans les cas où les processus politiques sont fragiles ou inexistantes, la lutte contre la violence locale constitue une mesure de stabilisation clé. Des activités sont toujours menées dans ce domaine en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Mali et au Darfour et doivent être mises en place au Soudan du Sud. Au cours de l'exercice 2019/20, 57 481 personnes ont bénéficié des activités de lutte contre la violence locale, dont 36 % de femmes.

120. Les composantes Réforme du secteur de la sécurité favorisent les solutions politiques et la génération de dividendes de maintien de la paix à long terme en mettant l'accent sur l'élaboration d'une vision commune de la sécurité nationale et en aidant les autorités nationales à remédier aux problèmes de gouvernance du secteur de la sécurité et à son manque de capacités, qui l'empêchent de protéger efficacement les civils et ralentissent le développement durable. L'Organisation continue de mettre l'accent sur la facilitation d'un dialogue inclusif, le renforcement des capacités des institutions chargées de la sécurité et la coordination avec les partenaires internationaux en application des dispositions relatives à la sécurité et à la défense qui figurent dans les accords de paix de la République centrafricaine, du Mali et du Soudan du Sud, tout en maintenant un environnement protecteur et en promouvant les priorités en matière de consolidation de la paix dans le contexte de transition de la République démocratique du Congo. Elle adopte pour ce faire une position souple grâce à des partenariats renforcés avec des organisations régionales, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ainsi qu'avec les missions menées par l'Union européenne dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense commune en République centrafricaine et au Mali. Dans le contexte du Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise, un soutien accru a été apporté à la MINUSCA, à la MINUSMA et à la MONUSCO afin de

renforcer les capacités de leurs institutions de sécurité. En République centrafricaine, la MINUSCA a fourni des conseils stratégiques et un soutien technique à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et des plans de développement du secteur. Au Mali, la MINUSMA continuera de conseiller et d'aider les Forces armées maliennes à planifier, préparer et mener à bien le déploiement opérationnel, à Gao, Kidal et Tombouctou, des unités reconstituées à la suite de l'intégration des combattants démobilisés et désarmés des mouvements signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Les composantes Réforme du secteur de la sécurité continueront également d'aider les institutions chargées de la sécurité à mieux prévenir et combattre les violences sexuelles et fondées sur le genre.

121. Le Service de la lutte antimines offre ses services à 10 opérations de maintien de la paix ayant des composantes Lutte antimines qui améliorent la résilience face aux conflits et soutiennent les capacités nationales et locales de réduction des effets de l'escalade de la violence et de maintien de la paix. À Abyei, le déminage d'itinéraire et l'inspection des routes facilitent le déploiement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, qui joue un rôle essentiel dans le processus politique. En République centrafricaine et en République démocratique du Congo, l'aide apportée aux autorités nationales dans le domaine de la gestion des armes et des munitions empêche le détournement d'armes et de précurseurs en engins explosifs improvisés, ce qui contribue à renforcer la confiance des collectivités locales dans les autorités nationales. Au Mali, en Somalie et au Soudan du Sud, les activités de sensibilisation aux risques permettent aux collectivités locales de se protéger contre la menace que représentent les engins explosifs.

122. La Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit continue de promouvoir la fourniture, par les opérations de maintien de la paix, d'une assistance intégrée en matière d'état de droit dans les contextes de maintien de la paix et autres situations fragiles en combinant l'expertise et les ressources d'entités partenaires de l'ONU. Sous l'égide de la Cellule mondiale de coordination, six opérations de maintien de la paix ayant un mandat en matière d'état de droit continuent, en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies, de mener des programmes communs en vue de fournir un appui cohérent dans les domaines de la police, de la justice, de l'administration pénitentiaire et des droits humains et de faciliter le transfert des tâches aux autorités nationales. Les programmes communs sont financés de diverses manières, le plus souvent par une combinaison de fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et de fonds provenant des équipes de pays des Nations Unies et de donateurs bilatéraux. La Cellule mondiale de coordination a joué un rôle clé dans les contextes de transition : la MINUAD et ses partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies ont assuré sans tarder des services dans le domaine de l'état de droit grâce à la mise en place d'équipes chargées de la liaison avec les États.

### **Retrait des effectifs et clôture des missions, y compris les transitions**

123. Le retrait de la MINUAD et la création de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, tout comme le souhait exprimé par le Conseil de sécurité de voir les autres missions de maintien de la paix élaborer des stratégies de transition en consultation avec les gouvernements hôtes et les partenaires extérieurs au système des Nations Unies ont fait ressortir toute l'importance que revêtaient une planification intégrée de la transition dans le système des Nations Unies et la nécessité d'une action cohérente et d'un dialogue avec les divers partenaires afin de garantir aux pays un appui continu en vue de parvenir à la paix et au développement. Pour préparer le passage d'une opération de maintien de la paix à une mission politique spéciale ou à une présence de l'équipe de pays des Nations Unies uniquement, il faut attribuer des ressources suffisantes aux activités de

consolidation de la paix et renforcer les capacités nationales de façon à préserver une paix inclusive et la protection des populations vulnérables une fois la mission close. À cet égard, la mise en place au Darfour d'équipes chargées de la liaison avec les États afin de faciliter l'exécution conjointe, par le système des Nations Unies, des priorités prescrites en matière de consolidation de la paix, moyennant le partage de locaux et la mise à disposition de fonds consacrés aux activités relatives aux programmes, fait actuellement l'objet d'un examen visant à déterminer quelles sont les meilleures pratiques et les enseignements à tirer pour l'avenir.

## VIII. Renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix

### Plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix

124. Des progrès importants ont été faits depuis la mise en place, il y a plus de deux ans, du Plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix : le Plan d'action a contribué à faire diminuer durablement le nombre de décès de soldats de la paix imputables à des actes de violence qui, de 27 en 2018 et 29 en 2019, a chuté à 8 en 2020 (à la date du 30 juin 2020).

125. La diminution du nombre de décès peut s'expliquer par une plus grande sensibilisation des soldats de la paix à la nécessité d'assurer leur propre sûreté et sécurité dans le cadre de l'exécution de leur mandat. Les membres du personnel des Nations Unies ont une meilleure perception de la situation et reçoivent une formation plus poussée et ciblée, notamment en matière de lutte contre les engins explosifs improvisés et, en général, ils connaissent mieux l'environnement asymétrique dans lequel ils opèrent ; ils sont donc mieux préparés. À la suite de l'atelier d'appui à l'exécution du plan d'action qui s'est tenu en mai 2019, une quatrième version dudit plan d'action (revu et modifié) a été approuvée en janvier 2020. Plusieurs domaines prioritaires ont été retenus – défense des bases et protection des forces, formation et évaluation de la performance, mobilité et souplesse, renseignement aux fins du maintien de la paix, chaîne complète des soins de traumatologie, planification et conduite pleinement intégrées des opérations –, et des recommandations pratiques prenant en considération l'environnement opérationnel à ce moment-là ont été formulées. En raison de la COVID-19, les ateliers prévus en 2020 pour examiner et ajuster le plan d'action, ainsi que de nombreuses autres activités prévues, telles que des cours de formation, des ateliers, des visites d'évaluation et d'autres projets, ont dû être annulés ou reportés.

126. La politique et les orientations ont été conformes aux mandats et modulables en fonction de l'évolution des besoins sur le terrain. Les discussions ont été utiles à la révision des politiques et des orientations au cours de l'exercice considéré, notamment en ce qui concerne l'évacuation sanitaire primaire, l'autorité, le commandement et le contrôle, les cellules d'analyse conjointe des missions et les premières Lignes directrices sur les mécanismes de coordination entre le personnel militaire et le personnel de police dans les opérations de paix<sup>14</sup>. Dans le cadre des efforts faits pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, des progrès ont été accomplis sur le plan de l'élaboration et la révision des procédures militaires, notamment en ce qui concerne la gestion des munitions<sup>15, 16, 17</sup>,

<sup>14</sup> Guidelines on combined military and police mechanisms in peace operations (2019.16).

<sup>15</sup> Weapons and ammunition management policy (2019.03).

<sup>16</sup> United Nations Manual on Ammunition Management (2019.27).

<sup>17</sup> Standard operating procedure on loss of weapons and ammunition in peace operations (2019.04).

les normes destinées à l'infanterie<sup>18</sup>, le génie et les groupes de neutralisation des explosifs et munitions ou de lutte contre les engins explosifs improvisés<sup>19</sup>, ainsi que la planification et la conduite des opérations compte tenu des exigences transversales des Nations Unies telles que les droits humains, la protection des civils, le renseignement sur le maintien de la paix et le dialogue avec les populations locales. Pour améliorer l'accès au nouveau matériel de pointe dans les opérations de maintien de la paix, le Manuel à l'usage des unités militaires de neutralisation des explosifs et munitions prenant part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies et les normes de l'ONU concernant la neutralisation des engins explosifs improvisés ont été mis à jour de façon à inclure des technologies plus avancées pour la neutralisation des engins explosifs et le déminage. Dans sa résolution 74/279, l'Assemblée générale a pris note du rapport du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents de 2020 et a souscrit aux recommandations formulées à son sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ajoutant les nouvelles technologies aux listes de matériel répondant aux techniques et procédures plus récentes mentionnées dans le Manuel et les normes actualisés.

127. L'harmonisation des procédures de décision militaire dans les opérations des Nations Unies s'est poursuivie, de même que l'élaboration de lignes directrices sur la protection des forces, le but étant de permettre une planification intégrée de la protection des forces dans les camps de l'ONU. L'efficacité des soins de traumatologie a été améliorée grâce à la mise en place d'un guichet unique pour la prise de décision concernant l'évacuation sanitaire primaire. Le volet gestion de crise du test de résistance a renforcé le rôle essentiel joué par le chef d'état-major de la mission dans la préparation et la réponse à la gestion de crise.

128. Les nouveaux supports de formation à l'intention des agents de renseignement militaire des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix servent de base pour tous les cours de formation préalable au déploiement des officiers d'état-major amenés à exercer des fonctions de renseignement pour le maintien de la paix aux niveaux du quartier général de la force, de l'état-major de secteur et des unités. Grâce à une étude préliminaire, le Bureau des affaires militaires a recensé des possibilités d'améliorer la structure d'ensemble du renseignement au sein de la mission, ainsi que les structures et procédures dans les missions, malgré les contraintes générées par la pandémie de COVID-19. Il a également élaboré et approuvé le Manuel du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui constitue un autre pas en avant dans l'amélioration de la perception de la situation et de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies, et qui améliore l'efficacité des activités et des opérations liées à la protection des civils prévues dans les mandats confiés par le Conseil de sécurité.

129. Le mécanisme mis au point par le Bureau des affaires militaires et les pays fournisseurs de contingents pour que le quartier général de chaque force lui communique toute restriction non déclarée s'est révélé efficace et a permis de traiter et d'éviter toute forme de restriction ayant une incidence dommageable sur l'exécution des mandats et la performance. Une procédure claire, détaillée et transparente relatives aux restrictions est sur le point d'être instituée pour les composantes militaires.

130. Le recours aux outils technologiques, une meilleure coordination et des exercices de simulation basés sur des scénarios permettent de renforcer la protection des forces. Par exemple, à la MONUSCO, la police des Nations Unies a procédé à

<sup>18</sup> United Nations Infantry Battalion Manual (2020.01).

<sup>19</sup> United Nations Military Engineer Unit and Counter Explosive Threat (CET) Search and Detect Manual (2020.03).

des évaluations régulières des policiers hors unités constituées et des unités de police constituées, y compris de leurs camps, et amélioré les périmètres des bases lorsque cela était nécessaire, tout en offrant des cours de formation sur les priorités du plan d'action et sur le renseignement en matière de maintien de la paix et la police fondée sur le renseignement. Une attention particulière a été apportée à l'appréciation des situations et aux interventions en cas de crise, les missions menant désormais des opérations cohérentes sur la base des données issues du renseignement aux fins du maintien de la paix. La coordination avec les autorités des pays hôtes a également été renforcée pour ce qui est d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies. À l'issue d'une évaluation de la sécurité et compte tenu de l'impact de COVID-19, la composante Police de la MONUSCO a modifié sa présence pour faire face à d'éventuels problèmes et a notamment renvoyé toutes les sections dans leurs unités d'appartenance. À la MINUSMA, les efforts visant à améliorer la sécurité de la police se sont concentrés et continueront de se concentrer sur l'évaluation des niveaux de sécurité ; la multiplication des cours de formation sur la sécurité et la sûreté en mission et l'organisation de séances individuelles sur les trousseaux de premiers secours ; la multiplication des exercices de tir pour les nouveaux membres du personnel ; l'organisation de sessions de formation sur l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés, les enquêtes après explosion et les analyses de laboratoire de criminalistique, en collaboration avec le Service de la lutte antimines ; la réalisation d'exercices de simulation sur les plans de défense des camps.

131. Le Secrétariat a poursuivi ses travaux visant à faire en sorte que les auteurs de crimes graves commis contre des soldats de la paix dans le cadre de missions à haut risque répondent de leurs actes, notamment dans le cadre d'échanges concertés et d'activités de coordination et de suivi avec les autorités des pays hôtes. Ces efforts ont contribué aux toutes premières condamnations liées à des actes de malveillance contre des soldats de la paix de la MINUSCA.

#### **Amélioration des normes médicales et appui**

132. Des normes ont été mises au point et des moyens mis à disposition pour améliorer les services médicaux et l'appui médical dans les missions sur le terrain. Des programmes de formation concernant le respect des normes préalables au déploiement sont en cours. Le cours de formation de formateurs au Programme de formation aux gestes élémentaires de survie de l'Organisation des Nations Unies a été mis au point pour les membres du personnel en tenue et dispensé deux fois au cours de l'exercice 2019/20. Les formateurs principaux certifiés sont autorisés à organiser des sessions de formation des formateurs dans leur pays d'origine. Deux autres sessions de formation sont prévues pour l'exercice 2021/22. En outre, sous les auspices du programme de partenariat triangulaire, un programme pilote de formation des assistants médicaux des Nations Unies a été dispensé au personnel en uniforme en octobre 2019. Deux cours de ce type sont prévus pour l'exercice 2021/22. Ces compétences sont destinées à améliorer les interventions d'urgence à la suite d'un accident et à stabiliser les patients en vue de l'évacuation sanitaire primaire.

133. Une politique relative aux normes des Nations Unies en matière de qualité des soins de santé et de sécurité des patients a été promulguée en janvier 2020. Des sessions de formation ont été organisées concernant un nouveau manuel de normes sur la prestation de soins de santé de qualité et la sécurité des patients à l'intention de tous les futurs directeurs d'hôpitaux des États Membres, la plus récente en novembre 2019. Les hôpitaux des missions ont donc appliqué ces normes. Deux d'entre eux ont fait l'objet d'une évaluation concernant le respect des normes. Au cours de l'exercice 2021/22, des évaluations virtuelles et en personne seront réalisées pour au moins quatre hôpitaux militaires de campagne. Un outil d'évaluation de la performance hospitalière a été mis au point pour contrôler le respect des normes et appuyer les

efforts d'amélioration permanente des installations médicales sur le terrain. Ces normes garantiront que des soins de santé de qualité sont systématiquement dispensés dans tous les établissements de santé des missions de maintien de la paix. L'appréciation des risques pour la santé dans les missions permet d'élaborer des plans de soutien sanitaire alignés sur l'efficacité opérationnelle. Des chemins cliniques et des méthodes d'audit clinique ont été établis afin d'assurer une qualité de soins uniforme et de faciliter la gouvernance et le suivi.

### **Sécurité et santé au travail**

134. Comme l'a dit l'Assemblée générale, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur la santé et la sécurité du personnel de maintien de la paix ; Cependant, la COVID-19 n'est qu'un des nombreux risques pour la santé et la sécurité auxquels sont confrontés les soldats de la paix : il ne faut pas oublier les maladies infectieuses, le stress au travail, la sécurité des véhicules automobiles, la sécurité des armes et l'exposition à des produits chimiques dangereux ou à l'amiante. L'Organisation a un devoir de protection auquel elle ne peut se soustraire pour ce qui est de traiter spécifiquement les dangers sur le lieu de travail. Elle a mis en place un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail pour traiter les accidents, les blessures et les maladies dus au travail, mais qui n'a pas été étendu aux contingents et aux unités de police constituées.

135. Les soldats de la paix n'ont pas de système intégré permettant de rassembler des informations sur les incidents de sécurité et sur leur impact sur la santé (comme les congés de maladie, l'évacuation sanitaire ou le rapatriement). Un Système de notification des incidents a été mis au point pour recueillir des informations, mais il ne peut pas être étendu efficacement aux membres du personnel en tenue car il n'existe pas pour eux de système de dossiers médicaux électroniques. Toutefois, un mécanisme permettant d'établir un système « allégé » de ce type, nécessitant une infrastructure plus réduite et moins de formation, est en cours d'élaboration. Les données recueillies serviront à définir les priorités qui guideront l'établissement de politiques et normes de santé et de sécurité au travail fondées sur la prévention pour les missions et qui permettront aux hauts responsables de mieux gérer les risques de sécurité que présentent les opérations.

## **IX. Améliorer les partenariats relatifs au maintien de la paix**

### **Contexte stratégique**

136. Dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'ONU a entrepris d'améliorer les partenariats relatifs au maintien de la paix avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées et les arrangements conclus avec les États Membres, les pays hôtes et les pays fournissant des contingents ou du personnel de police, actuels ou potentiels. Il est apparu nécessaire d'assurer une coordination et une cohérence de grande ampleur sur les plans stratégique et opérationnel avec les missions militaires ou civiles déployées par les organisations et mécanismes régionaux avant ou après les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ou parallèlement à ces opérations. Les précieux mécanismes de coordination visant à assurer une communication et des échanges réguliers entre ces partenaires sur des questions en constante évolution ont été maintenus et, le cas échéant, ont été adaptés au format virtuel. Par ailleurs, l'ONU, l'Union africaine et d'autres organisations partenaires ont échangé, en temps réel, des enseignements et des pratiques exemplaires en matière de réponse à la COVID-19, y compris des stratégies visant à protéger le personnel et les opérations des missions

ainsi que les populations des pays hôtes. En outre, par l'intermédiaire du programme de partenariat triangulaire, l'ONU a continué d'organiser des cours de formation pour renforcer les capacités du personnel de maintien de la paix en tenue déployé en Afrique, en Asie du Sud-Est et dans les régions avoisinantes.

137. La collaboration entre divers partenaires a également permis de faire progresser les travaux dans les domaines essentiels de la performance et de la protection et dans celui de la participation des femmes aux processus de paix. En matière de protection, y compris celle des civils et des enfants, le Département des opérations de paix cherche également à se servir des partenariats et synergies existants (par exemple avec l'Union africaine, l'Union européenne et l'OTAN) pour recenser, intégrer et diffuser les enseignements tirés au niveau régional et faciliter encore l'harmonisation des pratiques militaires et policières au niveau des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et aux niveaux régional et mondial. Les aspects relatifs à la police des Nations Unies seront examinés lors du Sommet des chefs de police des Nations Unies de 2021, qui réunira des responsables du monde entier.

138. L'ONU a continué de renforcer le partenariat relatif au maintien de la paix et à la gestion des crises qu'elle a noué avec l'Union européenne, ses États membres et les missions de terrain relevant de sa politique de sécurité et de défense commune dans un certain nombre de contextes nationaux et régionaux. Au Sahel, l'ONU et l'Union européenne se sont employées à coordonner leurs activités dans le cadre d'une nouvelle coalition internationale pour le Sahel, créée en mars 2020, et de la mise en service de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Au niveau stratégique, en septembre 2020, le Département de l'appui opérationnel a signé un accord-cadre avec le Service européen pour l'action extérieure en vue de la fourniture mutuelle d'un soutien logistique et administratif et d'un appui en matière de sécurité en cas de crise et dans les situations consécutives à un conflit. Cet accord fournit un cadre général et stratégique pour orienter l'établissement de dispositions techniques et améliorer la coopération et la collaboration opérationnelle entre l'ONU et l'Union européenne sur le terrain. En République centrafricaine, l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne ont amélioré leur partenariat pour la consolidation de la paix afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, ce qui a permis d'apporter un soutien échelonné et continu dans les domaines prioritaires définis par l'Accord, sur la base des avantages comparatifs des partenaires.

139. En avril 2020, les ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN ont approuvé un ensemble de mesures de renforcement des capacités à l'appui de la formation sur le maintien de la paix dispensée par l'ONU dans les quatre domaines suivants : évaluation des performances militaires, soins médicaux, lutte contre les engins explosifs improvisés et signaux et communications. Dans l'esprit de l'initiative Action pour le maintien de la paix, les compétences et les pratiques exemplaires de l'OTAN permettront à l'ONU de renforcer son appui aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, en particulier ceux déployés dans des environnements à haut risque. Conformément à la déclaration commune actualisée sur la coopération entre les Secrétariats de l'ONU et de l'OTAN, le Service de la lutte antimines et l'Organisation pour la science et la technologie de l'OTAN partagent des informations sur les technologies de neutralisation des explosifs et munitions et mènent des projets de recherche conjoints. L'ONU continue de collaborer avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur les moyens de poursuivre et de renforcer le partenariat de maintien de la paix dans le cadre d'un deuxième plan d'action quadriennal visant à mettre en œuvre la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies, approuvé en octobre 2020 et couvrant des domaines tels que les femmes et la paix et la sécurité, le programme de partenariat triangulaire et la formation. En décembre 2019, un groupe d'experts de l'Organisation du Traité

de sécurité collective a effectué une visite d'une semaine au Siège et a rencontré des fonctionnaires des Nations Unies afin d'étudier les moyens de renforcer la coopération dans le contexte de l'action de maintien de la paix de l'ONU, en s'appuyant sur une meilleure compréhension des politiques et procédures respectives des deux organisations ainsi que sur d'autres cadres de coopération, nouveaux ou existants.

### **Organisations régionales : des partenariats au service de la paix et de la sécurité sur le continent africain**

140. L'ONU continue d'approfondir et d'optimiser son partenariat stratégique avec l'Union africaine pour faire avancer les processus de paix en Afrique. Au Siège, cette démarche est coordonnée par le Bureau de la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, qui compte des équipes opérationnelles intégrées (appui aux opérations de maintien de la paix), des bureaux régionaux (appui aux missions politiques spéciales) et l'Équipe chargée du partenariat avec l'Union africaine.

141. Le Département des opérations de paix continuera de s'associer à l'Union africaine et à ses mécanismes régionaux, ainsi qu'à l'Union européenne, afin d'accroître les efforts de stabilisation et de rétablissement de la paix dans les pays d'intérêt commun. Le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité poursuivra également les activités suivantes : collaboration stratégique avec la Banque mondiale dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, avec l'aide du Mécanisme d'appui à l'action humanitaire, au développement, à la consolidation de la paix et aux partenariats ; harmonisation des cadres normatifs avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en matière de gouvernance du secteur de la sécurité ; coopération avec l'OTAN en vue du partage des enseignements tirés de l'initiative relative au développement de l'intégrité dans le secteur de la défense.

142. S'appuyant sur le solide partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la lutte antimines, le Service de la lutte antimines a fourni des conseils et une assistance techniques aux fins de l'élaboration d'une stratégie de l'Union africaine en matière de lutte antimines pour la période 2020-2023 et de la première stratégie de lutte contre les engins explosifs improvisés à l'échelle du continent.

143. Par ailleurs, le Département de l'appui opérationnel, en coordination avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, a continué de collaborer étroitement avec la Commission de l'Union africaine en vue d'améliorer les activités conjointes de planification, de déploiement, de gestion et de transition des opérations de paix de l'Union africaine. Des conseils et un soutien techniques continueront d'être fournis aux opérations de paix mandatées par l'Union africaine. Ce dispositif d'appui prévoit que le Département de l'appui opérationnel serve de catalyseur stratégique et opérationnel en endossant le double rôle de partenaire et de prestataire de services de l'Union africaine, notamment en donnant accès aux services et au matériel de l'ONU. Pour compléter cette démarche, l'ONU et l'Union africaine approfondiront leur partenariat dans le domaine de l'appui logistique en renforçant leurs synergies, notamment en développant de concert leurs capacités et leur interopérabilité au moyen du programme d'échange de connaissances et de compétences.

144. En ce qui concerne le soutien à l'AMISOM, le Département de l'appui opérationnel continuera de collaborer avec la Commission de l'Union africaine et des partenaires clés pour faire en sorte que le BANUS dispose des capacités et des moyens nécessaires pour appuyer les opérations de l'AMISOM.

### **Institutions financières internationales**

145. Alors que le Groupe de la Banque mondiale met en œuvre sa nouvelle stratégie en matière de fragilité, conflit et violence pour la période 2020-2025 et que le Fonds monétaire international adapte son intervention dans les pays fragiles et touchés par des conflits, il existe des occasions uniques de renforcer le partenariat avec l'ONU. Dans ce contexte, des consultations sont en cours aux niveaux stratégique et technique sur les modalités et les outils qui permettraient à l'ONU et à la Banque mondiale de collaborer au moyen d'approches plus cohérentes, qui transcenderaient les sphères économique, sociale et politique. Parmi les initiatives pertinentes, on compte des processus d'analyse, d'évaluation et de planification au niveau national, la collaboration opérationnelle dans des domaines tels que le désarmement, la démobilisation et la réintégration ou la protection sociale, ainsi que la coopération avec les homologues nationaux. Dans l'intervalle, le Comité directeur du Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise, coprésidé par le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Directeur du Groupe Fragilité, conflits et violence de la Banque mondiale, continue de soutenir les initiatives stratégiques et les démarches cohérentes engagées au niveau national, en réunissant les responsables de l'ONU chargés de la paix et de la sécurité, du développement et de l'aide humanitaire, en poste au Siège et dans les pays, ainsi que les responsables de la Banque mondiale.

## **X. Renforcer le cadre régissant la conduite des opérations de maintien de la paix et le respect des normes de déontologie par leur personnel**

### **Prévention des conduites répréhensibles et application des normes de conduite de l'Organisation des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix**

146. L'ONU continue de prendre des mesures pour faire en sorte que chaque membre du personnel, dans les missions de maintien de la paix comme au Secrétariat, respecte les normes de conduite les plus strictes. La politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de manquement, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles, reste le pilier central de la fonction de déontologie et de discipline. Cette politique, qui met l'accent sur l'obligation de rendre des comptes, est étayée par des activités axées sur la prévention, la répression et les mesures disciplinaires.

147. En matière de prévention, l'Organisation continue de vérifier les antécédents du personnel civil et du personnel en tenue ayant servi dans des missions des Nations Unies au moyen du Système de suivi des fautes professionnelles. Elle soutient également les mesures prises à l'échelle du système pour exploiter ClearCheck, un système commun au Secrétariat et aux entités des Nations Unies participantes, qui recense les membres du personnel des Nations Unies qui ont été licenciés pour des faits avérés d'exploitation et d'atteintes sexuelles ou de harcèlement sexuel ou qui ont quitté l'Organisation alors qu'ils étaient visés par une enquête ou une procédure disciplinaire concernant de tels actes.

148. Dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, un ensemble complet et modulable d'outils de planification et de gestion des risques liés aux manquements dans les opérations de paix et les autres entités du Secrétariat a été mis en place à la fin de 2019 en vue d'aider les services concernés à mieux gérer les risques liés à toutes les formes d'inconduite, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles. Une campagne de sensibilisation a été organisée pour encourager les États Membres à faire figurer le programme d'apprentissage en ligne sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans leurs activités de formation nationales.

Par ailleurs, un dialogue a été établi avec les États Membres pour échanger de bonnes pratiques dans le domaine de la gestion des risques d'inconduite.

149. Le système de suivi de la gestion des dossiers est une plateforme mondiale unique qui est en cours d'élaboration et devrait être mis en service en 2021. Il permettra d'améliorer l'actuel Système de suivi des fautes professionnelles utilisé par les opérations de maintien de la paix, d'intégrer la gestion des questions disciplinaires concernant le personnel civil et d'améliorer le contrôle et la cohérence des démarches de traitement des cas d'inconduite à l'échelle du Secrétariat. Par ailleurs, une base de données sécurisée a été mise en place pour appuyer les travaux du comité permanent chargé d'examiner l'application de la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité ; elle doit servir de recueil d'informations et permettre une meilleure analyse des questions dont est saisi le comité, conformément aux dispositions de la résolution.

150. Au cours de l'exercice 2019/20, les missions ont reçu des instructions sur la gestion des risques de faute pendant la pandémie de COVID-19, établies conjointement par la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, ainsi que des instructions sur l'assistance aux victimes dans le contexte des restrictions liées à la COVID-19, établies conjointement par la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et la Défenseuse des droits des victimes. Des mesures ont été prises afin que les responsables disposent des outils nécessaires pour prévenir et sanctionner les cas d'inconduite, notamment la création au Secrétariat d'un réseau de coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de déontologie et de discipline, nommé « ALD Connect », qui fournit un appui aux personnel chargé de ces questions dans les missions de maintien de la paix. Une communication continue avec les Équipes déontologie et discipline des missions a été maintenue dans le cadre de réunions hebdomadaires afin de soutenir l'action menée à cet égard dans des environnements opérationnels complexes pendant la pandémie de COVID-19.

151. Les réseaux de proximité et d'autres mécanismes de communication de l'information relevant des opérations de maintien de la paix continuent d'enregistrer les plaintes relatives à des actes d'exploitation sexuelle ou d'autres fautes, ce qui permet le traitement adéquat de ces plaintes. Alors que des restrictions liées à la COVID-19 sont en place, les réseaux de proximité sont des interlocuteurs essentiels pour les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et assurent la liaison entre elles et les missions.

152. Les dirigeants des missions de maintien de la paix sont comptables de la conduite et de la discipline de leur personnel. C'est pourquoi ils sont tenus de présenter les résultats des exercices annuels d'assurance de la qualité en matière de traitement des allégations de faute, ainsi que des rapports électroniques trimestriels et annuels sur les cas d'inconduite.

153. L'Organisation a continué de coopérer avec l'Union africaine à la mise en place du cadre réglementaire que cette dernière a élaboré pour satisfaire aux exigences énoncées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017). Les deux organisations ont défini des domaines de coopération prioritaires, parmi lesquels la vérification des antécédents du personnel, la gestion des risques et le traitement des dossiers.

154. Un point complet et des données pertinentes sur l'action menée en vue de prévenir et de combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général consacré aux dispositions spéciales visant à prévenir de tels actes. Des informations à jour sur les allégations d'exploitation et d'atteintes

sexuelles sont disponibles à l'adresse suivante : <https://conduct.unmissions.org/fr/exploitation-et-atteintes-sexuelles>.

155. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité continue de participer activement aux procédures d'évaluation de la performance du maintien de la paix, conduites sous la direction du Département des opérations de paix et fondées sur une approche intégrée de la performance recouvrant les questions liées à la déontologie et à la discipline du personnel. Il a également collaboré avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police dans le cadre des activités de vérification préalables au déploiement qui ont été menées à distance au cours des derniers mois.

### **Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes**

156. La mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme s'est poursuivie pendant la période considérée. Au cours de l'année écoulée, plusieurs missions et entités de maintien de la paix des Nations Unies, dont la MINUSCA, la MINUSMA, la MONUSCO, le BANUS et la MINUSS, ont fait un usage accru de cette politique en vue d'atténuer et de prévenir les risques de violation des droits humains par des forces de sécurité non onusiennes bénéficiant de l'appui de l'ONU. Des mesures telles que le renforcement des mécanismes pertinents, l'évaluation plus ciblée des risques et l'élaboration de mesures d'atténuation pratiques et adaptées ont été prises pour contribuer à atteindre l'objectif global visé par l'ONU dans un pays donné. De plus, les entités des Nations Unies qui soutiennent l'Union africaine et les forces de sécurité régionales ad hoc, comme le BANUS (appuyant l'AMISOM) et la MINUSMA (appuyant la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel), ont redoublé d'efforts pour appliquer la politique de diligence voulue, en partenariat avec les acteurs régionaux, le but étant que les bénéficiaires de l'appui fourni par l'ONU respectent davantage le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme.

157. Pour renforcer le respect du principe de responsabilité, des mesures d'atténuation ont été prévues dans le cadre des accords relatifs à la fourniture d'un appui signés entre l'ONU, les organisations régionales et d'autres partenaires bénéficiaires.

158. Au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, les travaux se poursuivent en vue de la mise en place, à l'intention des militaires et du personnel de police qui vont être déployés dans les opérations de maintien de la paix, d'un cadre de préparation en matière de droits humains, afin de renforcer le respect du principe de responsabilité et de la performance au sein des composantes Personnel en tenue.

### **Gestion de l'environnement**

159. Le Secrétaire général continue de renforcer les mesures d'application de la stratégie environnementale pour les opérations de paix (2017-2023), en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables. La première phase de la stratégie s'est achevée à la fin du mois de juin 2020, des progrès ayant été accomplis dans chacun des cinq volets définis. La deuxième phase est en cours et se poursuivra jusqu'en juin 2023. Pendant la première phase, l'une des principales priorités était d'établir des données crédibles sur les risques et la performance au niveau des missions et de garantir le respect du principe de responsabilité à cet égard. Lorsque la stratégie a été lancée, il y a trois ans, il n'existait pratiquement aucune donnée permettant de mesurer la performance environnementale ou de comprendre l'étendue des risques.

160. L'un des principaux résultats de la stratégie a été d'instaurer une collecte de données pour chaque opération de maintien de la paix, qui est effectuée au niveau des sites à l'aune de plus de 100 indicateurs. Les données ont été transférées sur une plateforme en ligne conviviale nommée « eApp » (résultats de la planification des mesures environnementales). Ce système permet d'établir des rapports détaillés et de rendre compte des résultats aux États Membres (au moyen d'un score annuel calculé pour chaque mission et communiqué dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats) et à la direction du Secrétariat (par l'intermédiaire du contrat de mission du haut fonctionnaire). Il permet également aux responsables des missions de prendre des décisions éclairées dans ce domaine, grâce à un état des lieux précis des difficultés et des possibilités dans chaque mission. Après avoir recueilli et traité des données pendant trois ans, le Département de l'appui opérationnel est à même de communiquer des données à l'aune d'indicateurs clés de performance relatifs à la stratégie, qui serviront ensuite de référence pour la mesure des progrès. Lorsqu'elles étaient disponibles, les données des années précédentes ont été recalculées sur la base de la dernière méthodologie en vigueur. À l'avenir, les données annuelles des années précédentes pourront être mises à jour au moyen de la méthodologie la plus efficace. S'il est encore trop tôt pour définir des tendances, les données fournies donnent une idée générale de la performance au cours de la première phase de mise en œuvre de la stratégie. La variabilité est due à un certain nombre de facteurs, dont l'amélioration constante de la collecte des données.

Tableau 1  
**Indicateurs clés de performance pour la stratégie globale (exercices 2017/18 à 2019/20)**

<i>Indicateur</i>	<i>2017/18</i>	<i>2018/19</i>	<i>2019/20 et référence pour la mesure des progrès futurs</i>
1. Fourchette de scores des missions en matière de gestion environnementale	43-80	51-87	58-88
2. Proportion de données mesurées (hors estimations) (en pourcentage)	48 %	55 %	65 %
3. Sites ayant fait l'objet d'une inspection environnementale (en pourcentage)	52 %	70 %	81 %
4. Consommation de carburant des groupes électrogènes, par personne et par jour (matériel appartenant à l'ONU et matériel appartenant aux contingents) (en litres)	4,4	4,4	4,0
5. Proportion des sources d'énergie renouvelables (en pourcentage)	3 %	3 %	4 %
6. Émissions de gaz à effet de serre, par personne et par an (en tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub> )	7,83	8,46	7,77
7. Consommation d'eau douce, par personne et par jour (en litres)	147	135	139
8. Sites où le risque lié aux eaux usées est jugé minimal (en pourcentage)	33 %	53 %	69 %
9. Sites utilisant des sources alternatives d'approvisionnement en eau (p. ex. eaux usées traitées ou eau de pluie) (en pourcentage)	8 %	15 %	23 %
10. Production de déchets solides, par personne et par jour (en kilogrammes)	1,73	1,56	1,64
11. Sites où le risque lié aux déchets est jugé minimal (en pourcentage)	9 %	19 %	20 %

<i>Indicateur</i>	<i>2017/18</i>	<i>2018/19</i>	<i>2019/20 et référence pour la mesure des progrès futurs</i>
12. Proportion des déchets éliminés selon des méthodes privilégiées (en pourcentage)	20 %	36 %	37 %

161. Pendant la première phase de la stratégie, l'une des principales priorités était de gérer les risques liés aux eaux usées et aux déchets dangereux, qui pouvaient avoir de graves répercussions sur les populations locales, le personnel et la réputation de l'ONU. Des méthodes d'évaluation des risques adaptées au contexte des opérations de paix ont été conçues dans ces domaines. Au cours de la première phase, un risque élevé lié aux eaux usées a été recensé dans huit missions. À la fin de l'exercice 2019/20, toutes les missions sauf une avaient achevé la mise en œuvre de leurs plans d'atténuation des risques.

162. En ce qui concerne le volet de la stratégie relatif aux déchets, 10 missions ont élaboré leurs plans de gestion des déchets. La gestion efficace des déchets lors des processus de liquidation figure aussi au rang des priorités. Face à la pandémie mondiale, les missions ont bénéficié d'une aide pour se doter de plans d'urgence visant à traiter et éliminer en toute sécurité les eaux usées, les déchets biomédicaux et les déchets solides ordinaires, compte tenu des difficultés créées par les restrictions de déplacement et d'autres interruptions des activités. Également dans le contexte de la pandémie, Département de l'appui opérationnel a effectué une procédure d'achat d'urgence pour acquérir des fûts de combustion.

163. Conformément au volet énergétique de la stratégie, la manière la plus économique de diminuer la consommation de carburant était de réduire la demande d'énergie. Les autres priorités définies dans le cadre de ce volet consistaient à redimensionner et à synchroniser les groupes électrogènes fonctionnant au diesel afin d'améliorer leur efficacité, à centraliser la production d'électricité et à raccorder les systèmes autonomes au réseau lorsque cela était possible, ainsi qu'à investir ponctuellement dans l'installation sur site de systèmes photovoltaïques, de chauffe-eau et de pompes de puits solaires. Pendant la première phase, les missions ont bénéficié d'une aide en vue d'analyser la production et la consommation globales d'électricité. L'objectif était d'améliorer les résultats, par exemple en étudiant les possibilités de faire appel à des prestataires extérieurs dans le domaine de l'énergie renouvelable et en veillant à ce que les projets menés sur site dans ce domaine fassent l'objet d'une analyse coûts-avantages efficace et soient conformes aux plans de gestion des infrastructures énergétiques. En octobre 2020, huit missions de maintien de la paix (BANUS, FINUL, MINUSS, MONUSCO, MINUSMA, FISNUA, FNUOD et MINUK) avaient mis en œuvre ces plans.

164. D'une manière générale, le Département de l'appui opérationnel continue d'assister les missions, notamment en élaborant des orientations et des outils pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie, en coordonnant l'aide apportée par le Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement du Centre de services mondial de Brindisi et en facilitant les échanges entre les groupes de travail chargés de chaque volet dans les différentes missions. Les missions ont continué de bénéficier d'une aide pour la mise en œuvre des volets de la stratégie dans le cadre du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques. Des fonds d'un montant de 1,55 million de dollars pour l'exercice 2019/20 ont été dépensés conformément aux objectifs du projet. Au cours de l'exercice 2019/20, des visites ont été effectuées auprès de la MONUSCO (deux visites sur le terrain), de l'UNFICYP, de la MINUJUSTH et du BINUH (deux visites sur le terrain), de la MINUAD et de l'FISNUA. En 2020, les visites ont été limitées en raison de la COVID-19, mais des

séances de travail se sont tenues à distance. Dans ce cadre, les missions ont obtenu des conseils techniques adaptés à leur contexte au sujet de la gestion des déchets et des eaux usées et de la collecte de données. Tout au long de la deuxième phase de la stratégie, une aide équivalente sera demandée dans le cadre du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, un montant de 1,5 million de dollars étant sollicité à ce titre pour l'exercice 2021/22.

165. Jusqu'en 2023, les principaux objectifs de la stratégie environnementale consisteront à s'appuyer sur le travail de fond et les bases établies jusqu'à présent pour concrétiser les progrès sur le terrain. Il s'agira d'optimiser au maximum l'utilisation des ressources naturelles et de réduire au minimum le risque pour les personnes, les sociétés et les écosystèmes, et de tenir pleinement compte des considérations environnementales dans les procédures et systèmes globaux de planification, d'affectation des ressources, de mise en œuvre et de communication de l'information. L'accent sera davantage mis sur l'appui aux activités de mise en œuvre de la stratégie dans les missions, notamment en ce qui concerne les approches novatrices dans le domaine des énergies renouvelables (sur la base des pratiques exemplaires du BANUS et de la MINUSMA), la mise en place de stratégies de gestion des déchets (y compris l'augmentation de la capacité d'incinération pour éliminer les décharges et la combustion de déchets à ciel ouvert), la construction d'installations « fixes » de traitement des eaux usées et la généralisation du système de gestion de l'environnement.

## **XI. Établissement du budget et gestion des ressources**

### **Umoja**

166. Umoja a évolué pour devenir une solution de bout en bout, et ses fonctionnalités ont été continuellement améliorées pour prendre en charge les fonctions de systèmes anciens supplémentaires, ce qui permet de mettre un ensemble intégré et harmonisé de processus métier à la disposition d'un nombre grandissant de clients. Il s'agit désormais d'un système mondial doté d'une large empreinte fonctionnelle, d'une architecture et d'une infrastructure techniques robustes et d'une plateforme d'informatique décisionnelle solide. Son utilisation s'est généralisée au-delà du Secrétariat pour inclure des partenaires externes, notamment les États Membres et les participants aux réunions. En plus de faciliter le travail quotidien de l'ONU, Umoja s'est avéré essentiel pour permettre au Secrétariat de gérer ses problèmes persistants de liquidités ainsi que pour maintenir la continuité des opérations pendant la pandémie de COVID-19.

167. La solution Umoja-Extension 2 de gestion du personnel en tenue est un autre exemple de solution qui n'est pas proposée dans les progiciels de gestion intégrés classiques. Ce système a été conçu pour faciliter les activités essentielles menées en collaboration avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Il contribuera à lier toutes les étapes de la planification aux processus connexes de gestion du personnel en tenue, comme l'état des besoins par unité, les mémorandums d'accord signés avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les inspections sur le terrain et les vérifications du matériel appartenant aux contingents, les rapports sur les effectifs, le calcul des remboursements et les remboursements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Il améliore les procédures complexes de constitution et de gestion des forces, ainsi que les procédures de remboursement des sommes dues à ces pays. Il centralise également toutes les informations et tous les documents importants, et rationalise considérablement les flux de travail associés aux inspections, aux vérifications et à la gestion des demandes de remboursement. En outre, il offre une plus grande

transparence afin d'améliorer le suivi et le contrôle, de limiter les erreurs compte tenu des délais serrés, d'optimiser la communication de l'information et de faciliter le calcul précis et le remboursement en temps voulu des sommes dues aux États Membres.

168. La version 2, déployée en août 2019, couvrait le traitement et le contrôle des mémorandums d'accord, ainsi que le remboursement et le versement tous les trimestres des montants dus aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au titre du matériel appartenant aux contingents. De nouvelles fonctionnalités de traitement et de suivi des demandes ponctuelles et des demandes de remboursement non fondées sur des rapports d'inspection, qui concernent notamment la perte ou la détérioration de matériel appartenant aux contingents au cours d'hostilités ou le décès ou l'invalidité de membres du personnel en tenue, ont également été introduites. Entre août 2019 et septembre 2020, la solution de gestion du personnel en tenue a été utilisée pour traiter 3 423 demandes concernant le matériel majeur et le soutien logistique autonome, pour un montant total de près de 1,1 milliard de dollars. Sur la même période, 1 023 demandes de remboursement non fondées sur des rapports d'inspection ont été traitées, pour un montant total de 450 millions de dollars.

169. En juillet 2020, des changements ont été appliqués au système de gestion du personnel en tenue afin de prendre en compte les recommandations formulées par le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents à sa session de 2020 et approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution [74/279](#). Le déploiement, effectué dans les délais prévus, a été un succès.

170. La solution Umoja-Extension 2 devait être dotée avant la fin de 2020 d'une dernière fonctionnalité de gestion du personnel en tenue, qui devait permettre d'établir des rapports sur les effectifs des contingents et des unités de police constituées et de traiter les remboursements du coût des contingents aux gouvernements.

171. La solution de planification stratégique, d'établissement du budget et de gestion de la performance a été déployée dans toutes les entités du Secrétariat. Après les déploiements de 2019, elle a été améliorée grâce à l'ajout d'un modèle de budgétisation des voyages, à des changements importants apportés au modèle pour la situation financière et à la simplification du modèle de résumé. Cette solution améliorée a servi à établir le projet de budget des opérations de maintien de la paix pour 2021/22 à partir de juillet 2020. Alors que les missions continuaient d'utiliser le nouveau système d'établissement du budget et que des modules supplémentaires étaient déployés, le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a apporté son appui en organisant à l'intention des utilisateurs finaux une série de séances virtuelles animées par des formateurs, ainsi que des séances d'appui intensif ; l'objectif était de renforcer les capacités et de permettre aux responsables des missions d'exercer les pouvoirs financiers qui leur avaient été délégués en ce qui concernait l'établissement et la présentation de leurs projets de budget. Des séances de dépannage et de consultation ont également été organisées pour aider les missions à établir leurs plans relatifs aux ressources stratégiques au moyen de la solution d'établissement du budget.

172. Le module de contrôle de l'exécution, qui fait partie de la solution de planification stratégique, d'établissement du budget et de gestion de la performance, est utilisé pour faire état de la mise en œuvre des programmes et faciliter les activités de gestion de l'exécution ; il a été déployé dans les opérations de maintien de la paix en juillet 2019 et a été amélioré en mai 2020.

173. Le tableau de bord servant au contrôle de l'exécution est un élément clé de la solution de planification stratégique, d'établissement du budget et de gestion de la performance, regroupant, dans une interface conviviale, des données sur la planification stratégique et l'exécution des programmes avec celles concernant l'utilisation du budget et l'occupation des postes. Il a d'abord été déployé dans six missions pilotes de maintien de la paix en octobre 2019.

174. Une amélioration importante de la solution de planification stratégique, d'établissement du budget et de gestion de la performance visant à favoriser l'intégration de la planification, de la gestion et de l'établissement de rapports a été déployée au quatrième trimestre de 2020. La nouvelle fonctionnalité intégrée permet d'exploiter une capacité holistique de bout en bout, faisant appel à plusieurs modules nouveaux et existants d'Umoja-Extension 2, pour gérer le cycle de vie des projets du début à la fin, toutes sources de financement confondues. Le personnel et les cadres ont ainsi acquis la capacité de planifier, gérer, contrôler et suivre les projets, en appliquant une méthode de gestion axée sur les résultats.

### **Établissement et gestion du budget**

175. Depuis la rationalisation du processus d'établissement du budget, les chefs des missions sont habilités à établir les projets de budget de ces dernières et à les présenter aux organes délibérants et aux organes d'experts et peuvent être amenés à en rendre compte. Le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget continue de s'attacher à faire en sorte que les stratégies financières et budgétaires soient adaptées à l'objectif visé, soient suffisamment souples pour répondre aux besoins opérationnels qui évoluent constamment en fonction du contexte et favorisent un modèle décentralisé et axé sur le terrain. À cette fin, le Bureau collabore plus étroitement que jamais avec les hauts responsables sur le terrain afin de formuler des propositions de financement qui soient stratégiques et réalistes et qui donnent aux opérations de maintien de la paix toutes les chances de s'acquitter des mandats qui leur ont été confiés par le Conseil de sécurité. Des avis et conseils d'experts sont également fournis pour aider les chefs de mission à présenter et à défendre les projets de budget devant le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

## **XII. Vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix**

### **2020/21 : situation financière des opérations de maintien de la paix**

#### **Missions de maintien de la paix en cours**

176. Au cours de l'exercice 2020/21, l'ONU a apporté un appui à 13 opérations de maintien de la paix en cours, dont 11 missions financées au titre de différents comptes spéciaux (FINUL, FISNUA, FNUOD, MINUAD, MINUK, MINURSO, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS, MONUSCO et UNFICYP) et 2 missions établies de longue date et imputées au budget-programme depuis plusieurs dizaines d'années (ONUST et UNMOGIP). Le BANUS est également financé au titre d'un compte spécial.

177. De plus, les missions de maintien de la paix en cours ont bénéficié des services d'appui assurés par la Base de soutien logistique des Nations Unies et le Centre de services régional et des services fournis au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

### Missions de maintien de la paix clôturées ou en phase de clôture

178. L'ONUCI s'est retirée de Côte d'Ivoire à la fin du mois de juin 2017 et le rapport final sur sa situation financière (A/74/711) a été soumis à l'Assemblée générale pour examen à sa soixante-quatorzième session. L'Assemblée a décidé de reporter à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-quinzième session la prise d'une décision concernant le rapport final sur la situation financière de l'ONUCI.

179. Le mandat de la MINUL a pris fin le 30 mars 2018. Le rapport final sur la situation financière de la Mission (A/75/684) a été soumis à l'Assemblée générale pour examen à sa soixante-quinzième session.

180. Le mandat de la MINUSTAH a pris fin le 15 octobre 2017, date de création de la mission qui lui a succédé, la MINUJUSTH. La seconde a assumé les activités de liquidation qui n'avaient pas été menées à bien à la fin du mandat de la première. Le rapport final sur la situation financière de la MINUSTAH (A/75/604) a été soumis à l'Assemblée générale pour examen à sa soixante-quinzième session.

181. Le mandat de la MINUJUSTH a pris fin le 15 octobre 2019. Dans le rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice 2019/20 (A/75/752), l'Assemblée générale a été priée de prendre note du solde inutilisé et des produits divers d'un montant de 16,6 millions de dollars, et de se prononcer sur l'affectation de ce montant qu'après avoir examiné le rapport final sur la situation financière de la Mission, qui serait soumis après le rapport sur la liquidation des actifs.

182. L'ONUCI, la MINUL, la MINUSTAH et la MINUJUSTH seront prises en compte dans le rapport du Secrétaire général sur la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé après que l'Assemblée générale se sera prononcée à ce sujet à l'issue de son examen des rapports finals sur leur situation financière.

183. On trouvera dans un rapport distinct du Secrétaire général (A/75/619) des informations sur la situation financière au 30 juin 2020 de 29 missions clôturées et inactives. Ainsi, à cette date, 5 des 29 missions clôturées accusaient un déficit de trésorerie net d'un montant total de 85,5 millions de dollars s'expliquant par le non-paiement des quotes-parts des États Membres et par les remboursements dus de ce fait aux États Membres, soit 62,9 millions de dollars, qui concernaient le matériel appartenant aux contingents et diverses lettres d'attribution. Les 24 autres présentaient un excédent de trésorerie d'un montant total net de 149,7 millions de dollars.

### Aperçu des budgets approuvés pour l'exercice 2020/21

184. Le montant total des projets de budget relatifs aux opérations de maintien de la paix présentés à l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session s'élevait à 6 655,2 millions de dollars. Les ressources demandées devaient notamment servir à financer les opérations de la MINUAD pendant la période de six mois courant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020. L'Assemblée générale a approuvé l'affectation de ressources d'un montant de 6 577,5 millions de dollars, qui devait permettre de financer les besoins pour l'exercice de toutes les missions en cours, à l'exception de la MINUAD, cette mission ayant été autorisée à engager des dépenses d'un montant de 240,2 millions de dollars pendant une période de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020, en attendant qu'un budget révisé soit présenté à l'Assemblée à sa soixante-quinzième session.

185. Dans sa résolution 75/251, adoptée à sa soixante-quinzième session, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager au titre de l'Opération des dépenses d'un montant de 198,8 millions de dollars pour la période de six mois allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021, compte tenu du montant qu'elle avait déjà autorisé pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020 (voir par. 184 ci-dessus).

Une troisième demande d'autorisation d'engagement de dépenses pour la MINUAD, pour 2020/21, d'un montant de 46,7 millions de dollars, n'a pas été approuvée au moment de la publication du présent rapport, et n'apparaît donc pas dans les ressources approuvées pour 2020/21 présentées dans les tableaux ci-dessous.

186. En résumé, le budget approuvé des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2020/21 s'élevait à 6 776,3 millions de dollars, contre 6 810,5 millions de dollars pour l'exercice 2019/20 (soit une diminution de 34,2 millions de dollars ou 0,5 %).

187. Les informations communiquées aux paragraphes 183 à 185 ci-dessus sont récapitulées dans le tableau 2.

Tableau 2  
**Ressources financières approuvées pour l'exercice 2020/21**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante de la paix	1 <sup>er</sup> juillet 2019-30 juin 2020		1 <sup>er</sup> juillet 2020-30 juin 2021			Montant final approuvé <sup>d</sup>
	Montant alloué <sup>a</sup>	Dépenses	Projet de budget (soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale)	Montant approuvé <sup>b</sup> (soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale)	Montant approuvé <sup>c</sup> (soixante-quinzième session de l'Assemblée générale)	
BANUS	564 558,1	522 490,2	558 531,3	550 608,6	–	550 608,6
FINUL	480 102,6	479 886,1	483 608,5	480 649,1	–	480 649,1
FISNUA	260 177,0	259 010,3	270 747,8	263 783,9	–	263 783,9
FNUOD	69 409,4	60 927,1	64 239,1	63 343,2	–	63 343,2
MINUAD	514 505,6	509 292,6	241 896,6	240 182,9	198 779,9	438 962,8
MINUJUSTH	49 122,9	38 694,4	–	–	–	–
MINUK	37 246,7	37 239,9	39 827,3	39 827,3	–	39 827,3
MINURSO	56 347,4	55 734,0	57 593,3	57 524,7	–	57 524,7
MINUSCA	910 057,5	895 690,3	948 036,1	937 711,7	–	937 711,7
MINUSMA	1 138 457,9	1 136 908,9	1 196 908,8	1 183 384,7	–	1 183 384,7
MINUSS	1 183 447,3	1 182 499,2	1 190 119,0	1 178 515,1	–	1 178 515,1
MONUSCO	1 048 690,4	1 036 092,0	1 087 769,6	1 075 338,6	–	1 075 338,6
UNFICYP	50 785,3	49 392,5	52 045,6	51 750,1	–	51 750,1
<b>Total partiel (missions)</b>	<b>6 362 908,1</b>	<b>6 263 857,5</b>	<b>6 191 323,0</b>	<b>6 122 619,9</b>	<b>198 779,9</b>	<b>6 321 399,8</b>
Base de soutien logistique de Brindisi	63 381,4	63 266,5	62 852,3	62 058,2	–	62 058,2
Centre de services régional d'Entebbe	35 386,9	35 375,9	37 637,6	37 159,2	–	37 159,2
Compte d'appui	348 868,0	348 867,4	363 420,7	355 694,2	–	355 694,2
<b>Total</b>	<b>6 810 544,4</b>	<b>6 711 367,3</b>	<b>6 655 233,6</b>	<b>6 577 531,5</b>	<b>198 779,9</b>	<b>6 776 311,4</b>

<sup>a</sup> Compte tenu de l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant de 36,4 millions de dollars pour la MONUSCO pour 2019/20.

<sup>b</sup> Le montant approuvé tient compte de l'autorisation d'engager des dépenses au titre de la MINUAD pour la période de six mois allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020 et de l'autorisation d'engager des dépenses au titre de la FINUL pour la période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.

<sup>c</sup> Dans le cas de la MINUAD, le montant des ressources supplémentaires approuvées doit permettre de financer le fonctionnement de la mission pendant six mois (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021). En ce qui concerne la FINUL, dans sa résolution 75/250, l'Assemblée générale a décidé, au lieu d'autoriser l'engagement de dépenses, d'ouvrir des crédits d'un montant de 480,6 millions de dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.

<sup>d</sup> Compte non tenu de la demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 46,7 millions de dollars pour la MINUAD pour 2020/21.

### Analyse de l'évolution des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix

188. On trouvera dans le tableau 3 une vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix pour sept exercices (2015/16 à 2021/22).

Tableau 3

#### Vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix (2015/16 à 2021/22)

Composante Maintien de la paix	Montant/Nombre effectif					Montant/ Nombre approuvé	Prévisions
	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22
<b>Nombre de missions et d'opérations d'appui en cours<sup>a</sup></b>							
Financées au titre des budgets des opérations de maintien de la paix	14	14	13	12	12	11	11
BANUS/UNSOA	1	1	1	1	1	1	1
ONUST et UNMOGIP	2	2	2	2	2	2	2
<b>Total (missions et opérations d'appui en cours)</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
<b>Ressources financières</b> (montants bruts, en millions de dollars des États-Unis)							
Missions de maintien de la paix et BANUS/UNSOA	7 614,4	7 354,6	6 984,1	6 678,8	6 263,9	6 321,4	5 997,4
Centre de services régional d'Entebbe	–	36,3	32,8	31,4	35,4	37,2	40,7
Base de soutien logistique de Brindisi	67,1	82,2	80,2	82,1	63,3	62,1	66,5
Compte d'appui (projet relatif au progiciel de gestion intégré inclus)	335,9	327,1	325,8	324,7	348,9	355,7	361,7
<b>Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)<sup>b</sup></b>	<b>8 017,4</b>	<b>7 800,2</b>	<b>7 422,9</b>	<b>7 117,0</b>	<b>6 711,4</b>	<b>6 776,3</b>	<b>6 466,3</b>
ONUST et UNMOGIP	44,7	47,3	49,2	46,9	43,2	49,1	48,9
<b>Total (ressources financières)</b>	<b>8 062,1</b>	<b>7 847,5</b>	<b>7 472,1</b>	<b>7 163,9</b>	<b>6 754,6</b>	<b>6 825,4</b>	<b>6 515,2</b>
<b>Effectifs</b>							
<b>Personnel en tenue</b>							
Personnel des Nations Unies en tenue <sup>c</sup>	120 957	121 571	106 862	99 072	95 537	92 457	87 959
Personnel de l'AMISOM en tenue <sup>c</sup>	22 126	21 586	21 586	21 626	20 626	19 626	19 626
<b>Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)</b>	<b>143 083</b>	<b>143 157</b>	<b>128 448</b>	<b>120 698</b>	<b>116 163</b>	<b>112 083</b>	<b>107 585</b>
ONUST et UNMOGIP	197	197	197	197	197	197	197
<b>Total (personnel en tenue)</b>	<b>143 280</b>	<b>143 354</b>	<b>128 645</b>	<b>120 895</b>	<b>116 360</b>	<b>112 280</b>	<b>107 782</b>
<b>Personnel civil</b>							
Personnel civil des missions et du BANUS/de l'UNSOA <sup>d</sup>	21 134	19 730	18 241	15 925	14 173	13 848	12 422
Personnel civil du Centre de services régional d'Entebbe	–	421	427	406	404	404	424

Composante Maintien de la paix	Montant/Nombre effectif					Montant/ Nombre approuvé	Prévisions
	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22
Personnel civil d'appui aux missions <sup>e</sup>	1 913	1 913	1 885	1 872	1 873	1 868	1 863
<b>Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)</b>	<b>23 047</b>	<b>22 064</b>	<b>20 553</b>	<b>18 203</b>	<b>16 450</b>	<b>16 120</b>	<b>14 709</b>
ONUST et UNMOGIP	323	318	318	309	309	306	303
<b>Total (personnel civil)</b>	<b>23 370</b>	<b>22 382</b>	<b>20 871</b>	<b>18 512</b>	<b>16 759</b>	<b>16 426</b>	<b>15 012</b>

<sup>a</sup> Le nombre de missions en cours pendant l'exercice 2021/22 inclut la MINUAD.

<sup>b</sup> Les montants ont été arrondis au million. On trouvera au tableau 4 de l'annexe I et au tableau 3 de l'annexe II des informations ventilées par mission.

<sup>c</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

<sup>d</sup> Les ressources de la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie) et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ne sont comptabilisées pour aucun des exercices et celles du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ne sont plus prises en compte à compter de l'exercice 2016/17. Pour les exercices 2011/12 à 2015/16, les ressources financières et humaines du Centre de services régional étaient comptabilisées dans les budgets des missions clientes.

<sup>e</sup> Base de soutien logistique des Nations Unies et compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

### Analyse des ressources financières des opérations de maintien de la paix, mission par mission

189. On trouvera dans le tableau 4 ci-dessous une analyse des ressources financières approuvées pour les opérations de maintien de la paix, mission par mission, pour les exercices 2015/16 à 2021/22, ainsi que pour couvrir les dépenses d'appui du Siège et celles des centres de services mondial et régional, pour les mêmes exercices.

Tableau 4

### Ressources nécessaires pour le financement des opérations de maintien de la paix, mission par mission, et de l'appui (2015/16 à 2021/22)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21 <sup>a</sup>	2021/22
BANUS	–	574 304,9	582 000,0	558 152,3	564 558,1	550 608,6	533 714,7
FINUL	506 346,4	488 691,6	483 000,0	474 406,7	480 102,6	480 649,1	480 427,9
FISNUA	268 256,7	279 924,6	266 700,0	263 858,1	260 177,0	263 783,9	270 472,2
FNUOD	51 706,2	56 543,5	61 765,5	60 295,1	69 409,4	63 343,2	61 608,9
MINUAD	1 102 164,7	1 039 573,2	910 941,2	715 522,7	514 505,6	438 962,8	82 397,1 <sup>a</sup>
MINUJUSTH	–	–	88 111,2	121 455,9	49 122,9	–	–
MINUK	40 031,0	36 486,9	37 898,2	37 192,7	37 246,7	39 827,3	41 298,5
MINUL	344 659,4	187 139,6	110 000,0	–	–	–	–
MINURSO	51 118,3	52 550,4	52 000,0	52 350,8	56 347,4	57 524,7	57 186,3
MINUSCA	839 644,5	920 727,9	903 011,5	930 211,9	910 057,5	937 711,7	1 048 692,6
MINUSMA	923 305,8	933 411,0	1 091 174,0	1 107 318,9	1 138 457,9	1 183 384,7	1 183 917,9
MINUSS	1 085 769,2	1 081 788,4	1 136 157,1	1 150 894,0	1 183 447,3	1 178 515,1	1 128 148,1
MINUSTAH	380 355,7	345 926,7	90 000,0	–	–	–	–
MONUSCO	1 330 739,3	1 235 723,1	1 189 770,8	1 194 619,5	1 048 690,4	1 075 338,6	1 054 608,6
ONUCI	402 794,3	171 937,8	–	–	–	–	–

Mission	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21 <sup>a</sup>	2021/22
UNFICYP	52 538,5	54 849,9	54 000,0	52 938,9	50 785,3	51 750,1	54 894,3
UNSOA	513 428,3	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>7 892 858,3</b>	<b>7 459 579,5</b>	<b>7 056 529,5</b>	<b>6 719 217,5</b>	<b>6 362 908,1</b>	<b>6 321 399,8</b>	<b>5 997 367,1</b>
Base de soutien logistique de Brindisi	67 157,0	82 857,8	81 000,0	82 448,9	63 381,4	62 058,2	66 519,7
Centre de services régional d'Entebbe <sup>b</sup>	–	39 203,6	33 000,0	31 438,9	35 386,9	37 159,2	40 651,6
Compte d'appui	336 495,8	327 380,3	325 800,0	324 703,5	348 868,0	355 694,2	361 740,5
<b>Total</b>	<b>8 296 511,1</b>	<b>7 909 021,2</b>	<b>7 496 329,5</b>	<b>7 157 808,8</b>	<b>6 810 544,4</b>	<b>6 776 311,4</b>	<b>6 466 278,9</b>

Source : Budgets des opérations de maintien de la paix approuvés pour les exercices 2015/16 à 2020/21 et rapports budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice 2021/22.

<sup>a</sup> Compte non tenu de la demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 46,7 millions de dollars pour la MINUAD pour 2020/21..

<sup>b</sup> Dont des montants de 741 400 dollars pour 2016/17, de 686 900 dollars pour 2017/18, de 595 500 dollars pour 2018/19, de 1 424 400 dollars pour 2019/20 et de 1 412 400 dollars pour 2020/21 imputés sur les crédits inscrits au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme.

### Comparaison des ressources des opérations de maintien de la paix, en valeur actuelle nette

190. Le montant total, par exercice, des ressources des opérations de maintien de la paix exprimé en valeur actuelle nette est exposé dans le tableau comparatif 5 et la figure II ci-après.

Tableau 5

#### Ressources des opérations de maintien de la paix, en valeur actuelle nette (2011/12 à 2021/22)

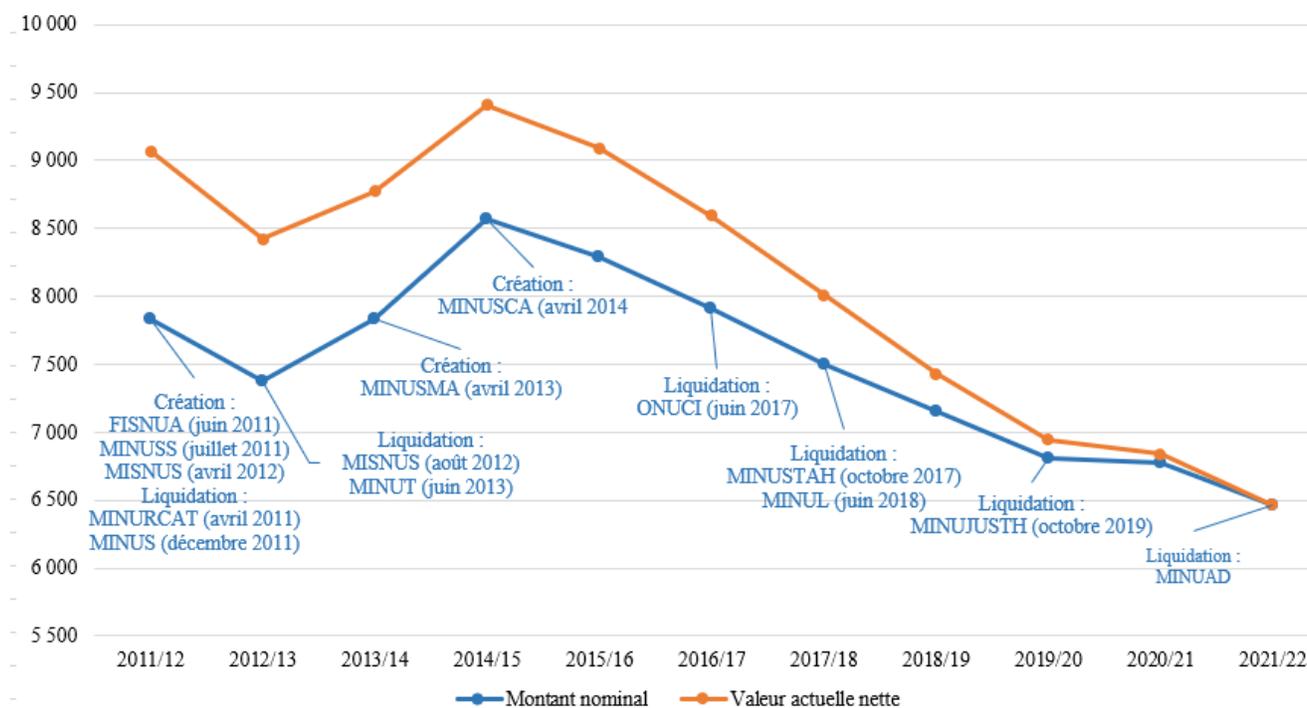
(En millions de dollars des États-Unis)

	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22
Montant nominal	7 835,3	7 375,1	7 833,3	8 570,1	8 296,5	7 909,0	7 496,3	7 157,8	6 810,5	6 776,3	6 466,3
Valeur actuelle nette	9 072,0	8 420,6	8 771,8	9 409,4	9 093,6	8 597,7	8 010,7	7 429,8	6 943,5	6 841,2	6 466,3

Source : Budgets des opérations de maintien de la paix approuvés pour les exercices 2011/12 à 2020/21 et rapports budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice 2021/22.

Figure II  
**Ressources des opérations de maintien de la paix, en valeur actuelle nette (2011/12 à 2021/22)**

(En millions de dollars des États-Unis)



191. Si l'on compare les montants corrigés de l'inflation, c'est-à-dire calculés en dollars de janvier 2021 (voir le tableau 5 et la figure II), on constate que la baisse des ressources à compter de l'exercice 2014/15 apparaît plus marquée. Le montant demandé pour 2021/22 est ainsi sensiblement inférieur au montant approuvé pour l'exercice 2011/12.

#### Ressources financières par catégorie de dépenses et par élément d'appui

192. On trouvera à la figure III des informations sur les ressources financières, par catégorie de dépenses et par élément d'appui, pour 2021/22 (prévisions de dépenses) et pour les six exercices précédents.

Figure III  
**Ressources financières par catégorie de dépenses et par élément d'appui**  
**(2015/16 à 2021/22)**

(En millions de dollars des États-Unis)

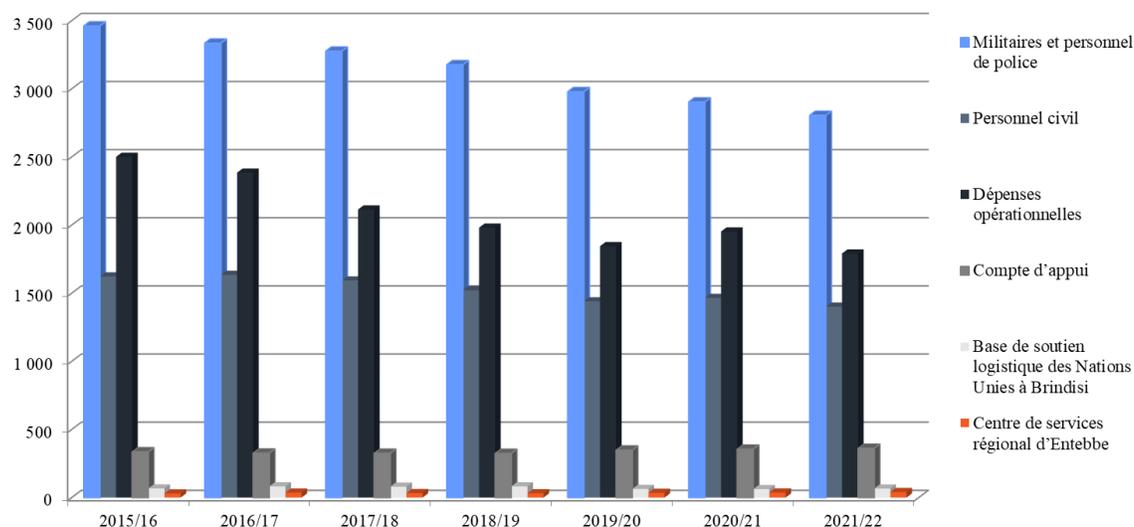


Tableau 6  
**Proportion relative des principales catégories de dépenses dans les budgets**  
**des missions de maintien de la paix (2015/16 à 2021/22)**

(En pourcentage)

	2015/16 (taux effectif)	2016/17 (taux effectif)	2017/18 (taux effectif)	2018/19 (taux effectif)	2019/20 (taux effectif)	2020/21 (taux approuvé)	2021/22 (taux estimatif)
Militaires et personnel de police	45,6	45,4	46,9	47,6	47,6	45,9	46,7
Personnel civil	21,4	22,2	22,8	22,8	23,0	23,2	23,4
Dépenses opérationnelles	33,0	32,4	30,3	29,6	29,4	30,9	29,9

193. Comme le montrent la figure III et le tableau 6, les dépenses relatives à la catégorie I (Militaires et personnel de police) représentent environ 46,7 % du budget des missions de maintien de la paix pour 2021/22, contre environ 47 % pour les trois exercices antérieurs. La part de la catégorie II (Personnel civil) augmente légèrement dans la même proportion pour atteindre 23,4 % en 2021/22. Enfin, la catégorie III (Dépenses opérationnelles) voit sa part baisser légèrement et tomber de 30,9 % à 29,9 % pour l'exercice 2021/22. Ces évolutions tiennent au fait que les ressources allouées en 2021/22 au titre des militaires et du personnel de police, des dépenses opérationnelles et du personnel civil ont enregistré une diminution de 98,5 millions de dollars (3,4 %), de 161,4 millions de dollars (8,3 %) et de 64,1 millions de dollars (4,4 %) respectivement, par rapport à celles qui avaient été inscrites au budget de 2020/21.

### Comparaison des ressources financières allouées à l'appui aux opérations de maintien de la paix

194. Le tableau 7 permet de comparer les ressources servant à financer le soutien apporté par le Siège aux missions (compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, Base de soutien logistique de Brindisi et Centre de services régional d'Entebbe) et les ressources financières allouées aux missions de maintien de la paix depuis l'exercice 2015/16.

Tableau 7

#### Comparaison entre les ressources financières allouées au compte d'appui, à la Base de soutien logistique de Brindisi et au Centre de services régional d'Entebbe et celles allouées aux opérations de maintien de la paix (2015/16 à 2021/22)

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Composante Maintien de la paix</i>	2015/16 (montant effectif)	2016/17 (montant effectif)	2017/18 (montant effectif)	2018/19 (montant effectif)	2019/20 (montant effectif)	2020/21 (montant approuvé)	2021/22 (montant estimatif)
Missions de maintien de la paix et BANUS	7 584,7	7 354,6	6 984,1	6 678,8	6 263,9	6 321,4	5 997,4
Centre de services régional d'Entebbe	29,7	36,3	32,8	31,4	35,4	37,2	40,7
Base de soutien logistique de Brindisi	67,1	82,2	80,2	82,1	63,3	62,1	66,5
Compte d'appui <sup>a</sup>	303,8	309,4	299,1	292,7	305,2	319,5	323,0
<b>Ratio compte d'appui</b>	<b>4,01</b>	<b>4,21</b>	<b>4,28</b>	<b>4,38</b>	<b>4,87</b>	<b>5,05</b>	<b>5,39</b>
<b>Ratio appui aux missions<sup>b</sup></b>	<b>5,28</b>	<b>5,82</b>	<b>5,90</b>	<b>6,08</b>	<b>6,45</b>	<b>6,63</b>	<b>7,17</b>

*Source* : Dépenses effectives tirées des rapports sur l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix (2015/16 à 2019/20), du budget approuvé pour l'exercice 2020/21 et des rapports budgétaires du Secrétaire général pour l'exercice 2021/22.

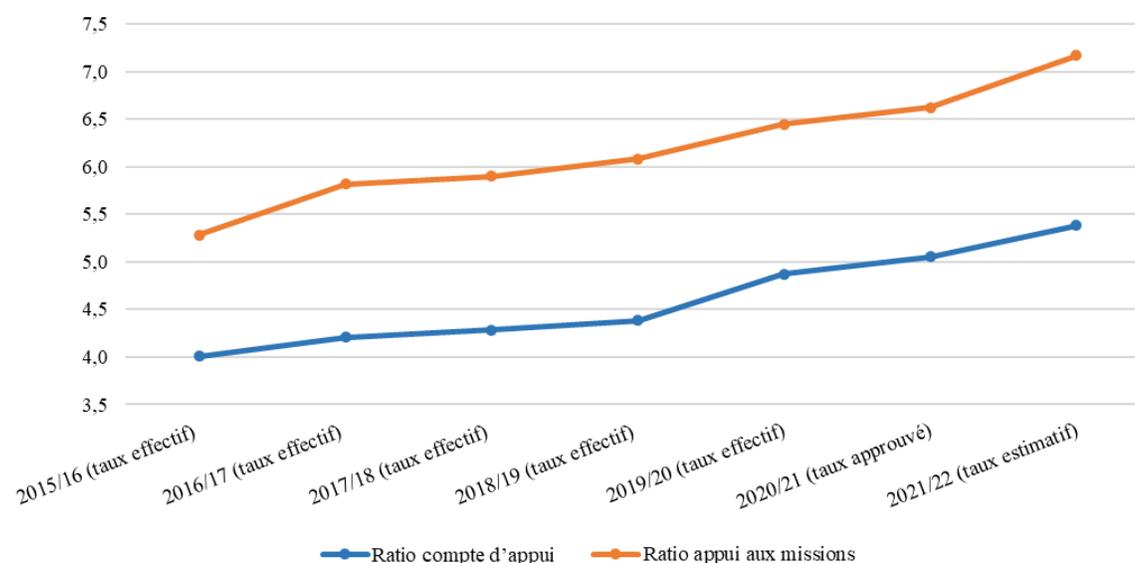
<sup>a</sup> Hors dépenses et montants prévus au titre du progiciel de gestion intégré, du dispositif de prestation de services centralisée, du Centre de services partagés, du Système de préparation des moyens de maintien de la paix et des coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

<sup>b</sup> Ratio appui aux missions : rapport entre les ressources financières du compte d'appui, du Centre de services régional d'Entebbe et de la Base de soutien logistique de Brindisi et celles des missions de maintien de la paix (en pourcentage).

195. Les ratios présentés dans le tableau 7 sont illustrés dans la figure IV.

Figure IV  
**Ratio compte d'appui et ratio appui aux missions (2015/16 à 2021/22)**

[Comparaison avec les ressources inscrites aux budgets des missions de maintien de la paix (en pourcentage)]



### Analyse de l'évolution de l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix

196. On trouvera dans le tableau 8 une analyse reposant sur une vue d'ensemble de l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix pour les exercices 2015/16 à 2019/20. Au cours des quatre derniers exercices, le solde inutilisé a représenté moins de 2 % des dépenses totales.

Tableau 8  
**Vue d'ensemble de l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix (2015/16 à 2019/20)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

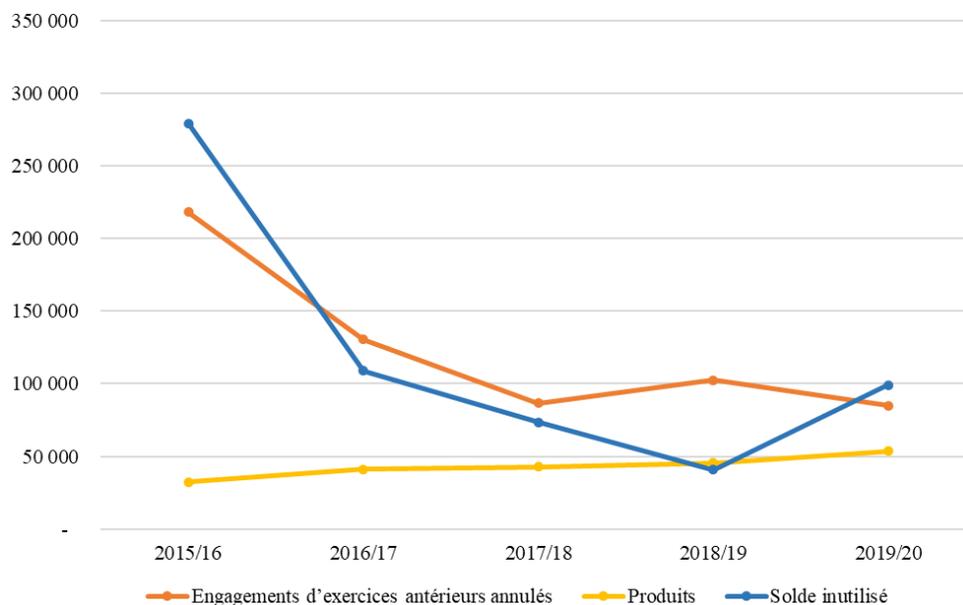
Catégorie	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Dépenses	8 017 343,9	7 800 177,9	7 422 882,2	7 117 062,5	6 711 367,3
Solde inutilisé	279 167,2	109 011,5	73 447,3	40 746,8	99 177,1
Solde inutilisé, en pourcentage des dépenses	3,5	1,4	1,0	0,6	1,5
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	218 120,4	130 593,0	86 758,6	102 660,9	84 875,0
Produits	32 293,4	41 125,4	42 976,1	45 413,5	53 497,0

Source : Rapports du Secrétaire général sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix.

197. La figure V illustre l'évolution du montant du solde inutilisé, des engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés et des produits des opérations de maintien de la paix pour les exercices 2015/16 à 2019/20. On constate que les engagements d'exercices antérieurs annulés ont enregistré une tendance à la baisse au cours des derniers exercices.

Figure V  
**Solde inutilisé, engagements d'exercices antérieurs annulés et produits**  
**(2015/16 à 2019/20)**

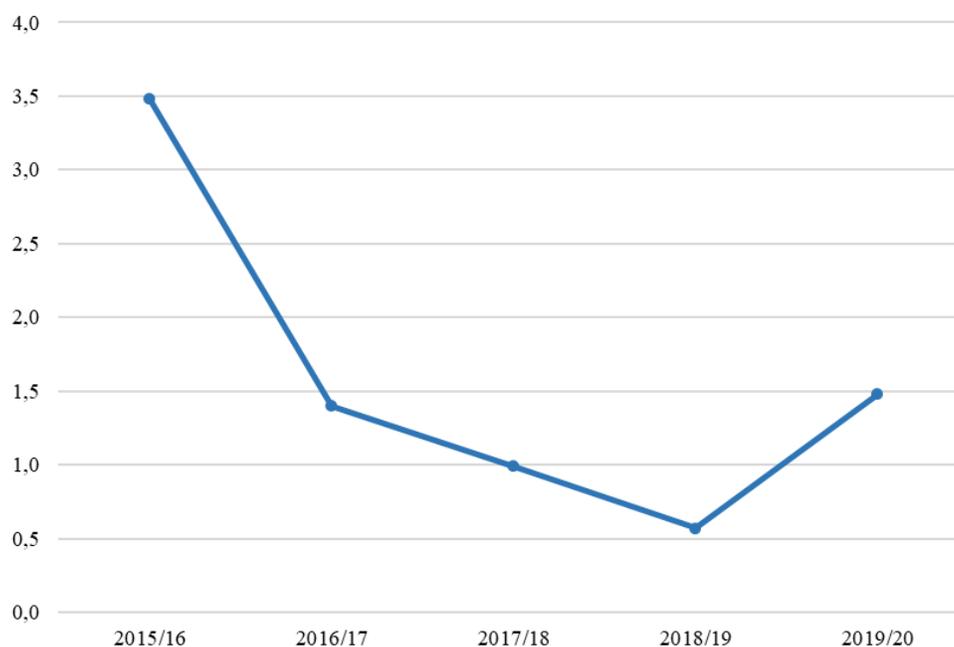
(En milliers de dollars des États-Unis)



### Solde inutilisé

198. Le montant du solde inutilisé exprimé en pourcentage des dépenses a baissé de manière constante entre 2015/16 et 2018/19, et a légèrement augmenté au cours de l'exercice 2019/20. Cette tendance est illustrée à la figure VI et une explication de la variation enregistrée en 2019/20 par rapport à l'exercice 2018/19 est donnée au paragraphe suivant.

Figure VI  
**Rapport entre le solde inutilisé et les dépenses, en pourcentage**  
**(2015/16 à 2019/20)**



199. Le solde inutilisé de l'exercice 2019/20 a augmenté de 58,4 millions (143,4 %) ; il continue toutefois de représenter moins de 2 % des dépenses totales. Le solde inutilisé d'un montant de 99,2 millions de dollars correspond principalement : a) au solde inutilisé du BANUS (42,1 millions de dollars, soit 7,5 % des ressources approuvées), qui tient essentiellement au fait que les dépenses afférentes au personnel en tenue, aux opérations aériennes et aux fournitures, services et matériel divers ont été moins élevées que prévu ; b) au solde inutilisé de la MINUSCA (14,4 millions de dollars, soit 1,6 % des ressources approuvées), qui tient essentiellement au fait que les dépenses au titre du personnel en tenue et les dépenses opérationnelles ont été inférieures aux prévisions, les dépenses afférentes aux opérations aériennes et aux installations et infrastructures ayant été moins élevées que prévu ; c) au solde inutilisé de la MONUSCO (12,6 millions de dollars, soit 1,2 % des ressources approuvées), qui tient essentiellement au fait que les dépenses liées au personnel en tenue ainsi que les dépenses opérationnelles ont été inférieures aux prévisions.

200. La MONUSCO a été autorisée à engager des dépenses en sus de son budget approuvé pour l'exercice. Cette autorisation a été demandée car la Mission avait besoin de ressources supplémentaires pour assurer la protection des civils à la suite de l'augmentation des attaques à leur encontre, qui a conduit au maintien de trois bataillons et au déploiement à court terme de contingents dans des zones présentant des risques accrus pour les civils, comme le montre le tableau 9.

Tableau 9  
**Exécution du budget : ressources financières relevant de l'autorisation  
d'engagement de dépenses (2019/20)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante Maintenance de la paix	Montant alloué approuvé (soixante-treizième session de l'Assemblée générale)	Engagements autorisés	Budget définitif approuvé	Dépenses	Écart	
					Montant	Pourcentage
MONUSCO	1 012 252,8	36 437,6	1 048 690,4	1 036 092,0	12 598,4	1,2
<b>Total</b>		<b>36 437,6</b>			<b>12 598,4</b>	

201. Comme le montre le tableau 9 ci-dessus, une autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 36,4 millions de dollars a été approuvée en 2019/20 au titre de la MONUSCO. Ce montant a été utilisé à hauteur de 23,8 millions de dollars, soit un solde inutilisé de 12,6 millions de dollars. Cette sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait que les dépenses au titre des installations et infrastructures ont été moins élevées que prévu, des projets de construction ayant été reportés en raison de la pandémie de COVID-19, et au fait que les dépenses au titre des fournitures, services et matériel divers ont été inférieures aux prévisions, les mouvements de contingents ayant été suspendus au cours du dernier trimestre de l'exercice, là aussi en raison de la pandémie.

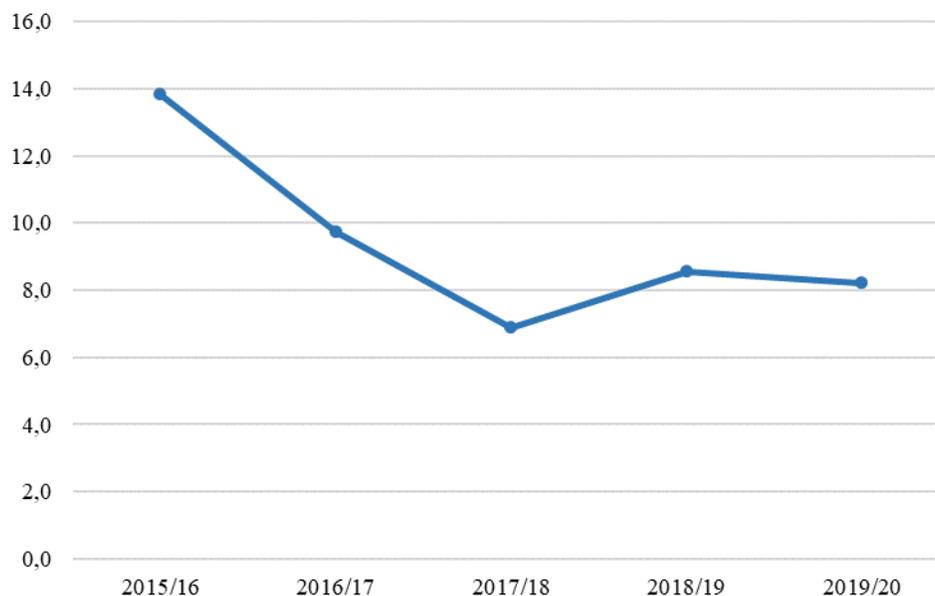
#### Annulation d'engagements d'exercices antérieurs

202. Le niveau d'annulation d'engagements d'exercices antérieurs s'est maintenu entre 6 % et 10 % au cours des quatre derniers exercices, alors qu'il s'établissait entre 12 % et 14 % en 2015/16. De plus, le montant des engagements annulés a diminué de 17,8 millions de dollars en 2019/20, tombant de 102,7 millions de dollars en 2018/19 à 84,9 millions de dollars. Cette tendance à la baisse est illustrée à la figure VII. La diminution enregistrée au cours de l'exercice 2019/20 est principalement due à une baisse de 12,8 millions de dollars au BANUS : il y a eu moins de retards causés par de mauvaises conditions de sécurité ou liés aux fournisseurs, ce qui a permis au Bureau d'utiliser plus de fonds alloués à des projets de construction, de mener plus d'opérations de transports terrestres et de procéder à davantage d'achats dans les délais prévus.

203. Il convient de noter que, pour un exercice donné, les engagements d'exercices antérieurs qui ont été annulés peuvent comprendre des montants à rembourser aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pouvant remonter à quatre ans, durée maximale de validité de ces engagements fixée à l'article 5.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies.

Figure VII  
**Part des engagements d'exercices antérieurs annulés dans les engagements non réglés (2015/16 à 2019/20)**

(En pourcentage)



#### Réaffectation de ressources par catégorie de dépenses

204. On trouvera dans les figures VIII.A à C ci-après une illustration des réaffectations de ressources par catégorie de dépenses pour les cinq derniers exercices (2015/16 à 2019/20).

205. Au cours des cinq derniers exercices, la réaffectation de ressources approuvées des missions de maintien de la paix a généralement eu pour objet de couvrir les dépenses de personnel civil (catégorie II) dépassant les prévisions. La solution a consisté à revoir les priorités dans l'affectation des ressources pour les dépenses opérationnelles (catégorie III), ce qui a conduit plusieurs missions à reporter ou à annuler des activités et des projets. En 2019/20, il a également été nécessaire de réaffecter des ressources pour couvrir les dépenses liées aux militaires et au personnel de police (catégorie I).

206. Pour l'exercice 2019/20, la réaffectation de ressources est principalement due aux dépenses supplémentaires au titre du personnel civil de la MONUSCO, de la MINUSS, de la MINUSMA et de la MINUSCA et au titre des militaires et du personnel de police de la MINUSMA.

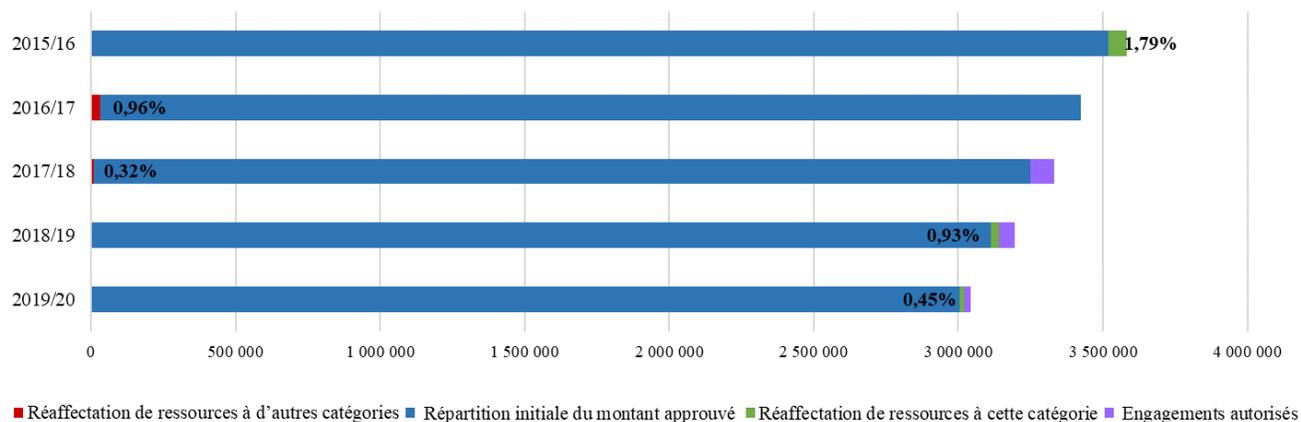
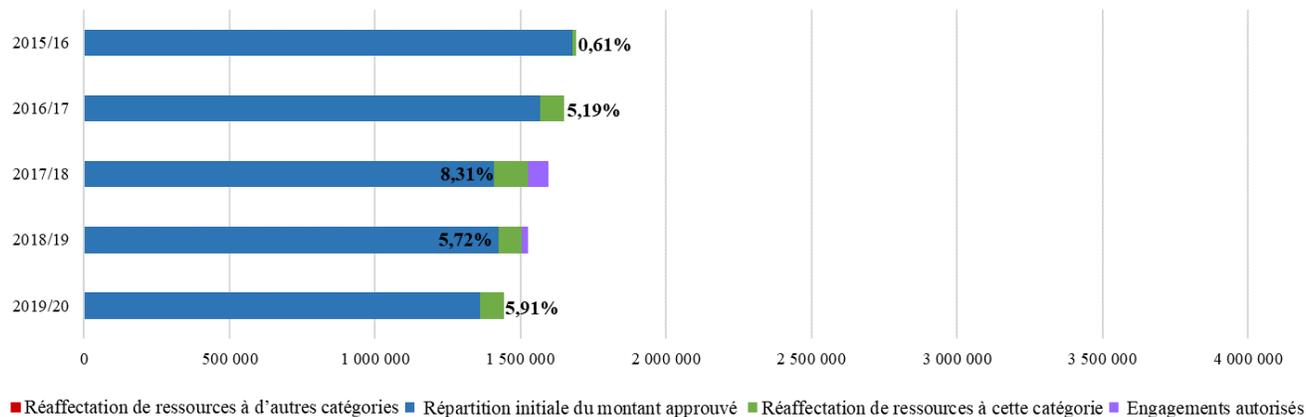
207. Au cours de l'exercice 2019/20, il a été possible de réaffecter des ressources de la catégorie III (Dépenses opérationnelles), à savoir 4,8 % des ressources allouées initialement, car les dépenses liées aux opérations aériennes ont été moins élevées que prévu : des restrictions de vol ont été imposées dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ; le prix effectif moyen du carburant a été inférieur aux prévisions ; du retard a été pris dans le déploiement des aéronefs et les dépenses contractuelles ont été inférieures aux prévisions ; des hélicoptères n'étaient pas disponibles ; des avions et des drones aériens n'ont pas été déployés ; le nombre d'heures de vol a été moins élevé que prévu.

208. En 2019/20, la tendance observée en 2017/18 et 2018/19 s'est confirmée avec l'injection d'un montant correspondant à l'autorisation d'engagement de dépenses accordée à la MONUSCO (36,4 millions de dollars), comme expliqué plus haut.

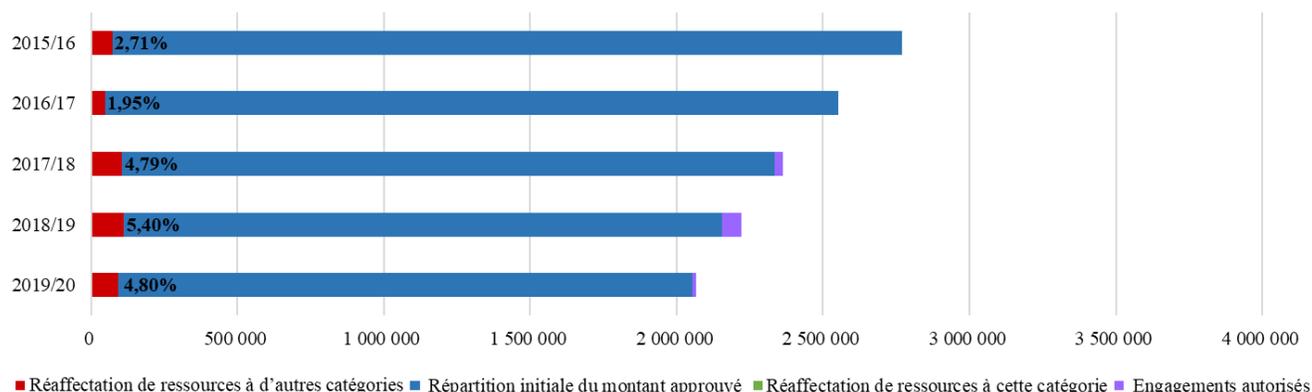
Figure VIII

**Réaffectation de ressources par catégorie de dépenses (2015/16 à 2019/20)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

**A. Catégorie I (Militaires et personnel de police)****B. Catégorie II (Personnel civil)**

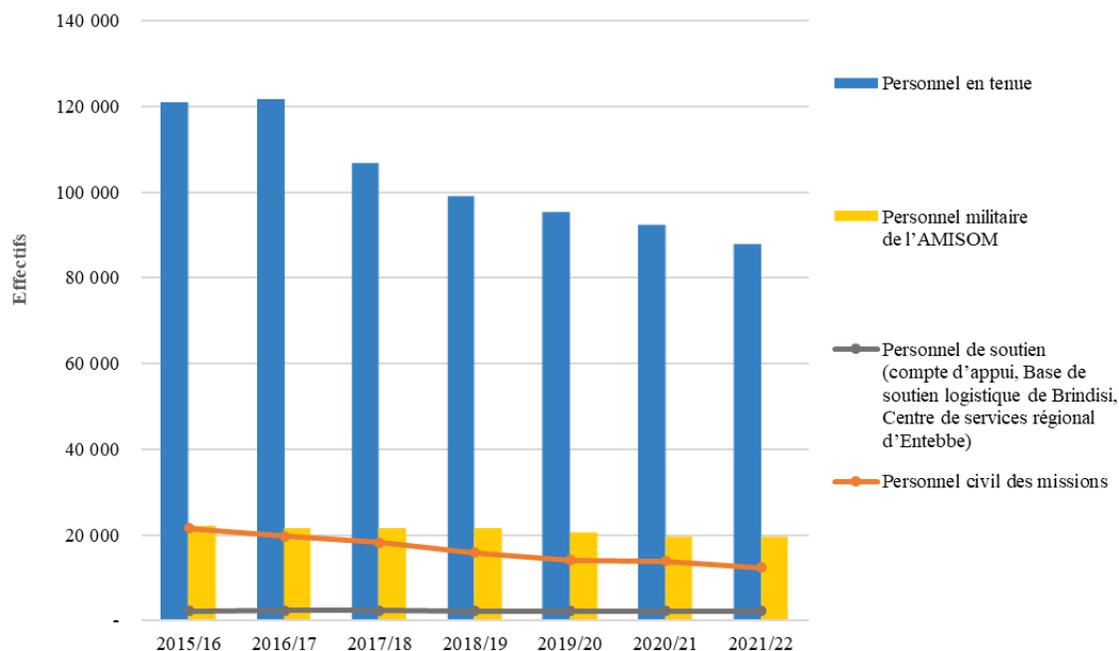
### C. Catégorie III (Dépenses opérationnelles)



#### Analyse de l'évolution des ressources humaines des opérations de maintien de la paix

209. On trouvera dans la figure IX ci-après des informations relatives à l'évolution des effectifs militaires et civils des opérations de maintien de la paix, ainsi que du personnel de soutien du Siège, de la Base de soutien logistique de Brindisi et du Centre de services régional d'Entebbe.

Figure IX  
Vue d'ensemble du personnel en tenue et du personnel civil des opérations de maintien de la paix (2015/16 à 2021/22)



Source : Budgets des opérations de maintien de la paix approuvés pour les exercices 2015/16 à 2020/21 et projets de budget pour 2021/22.

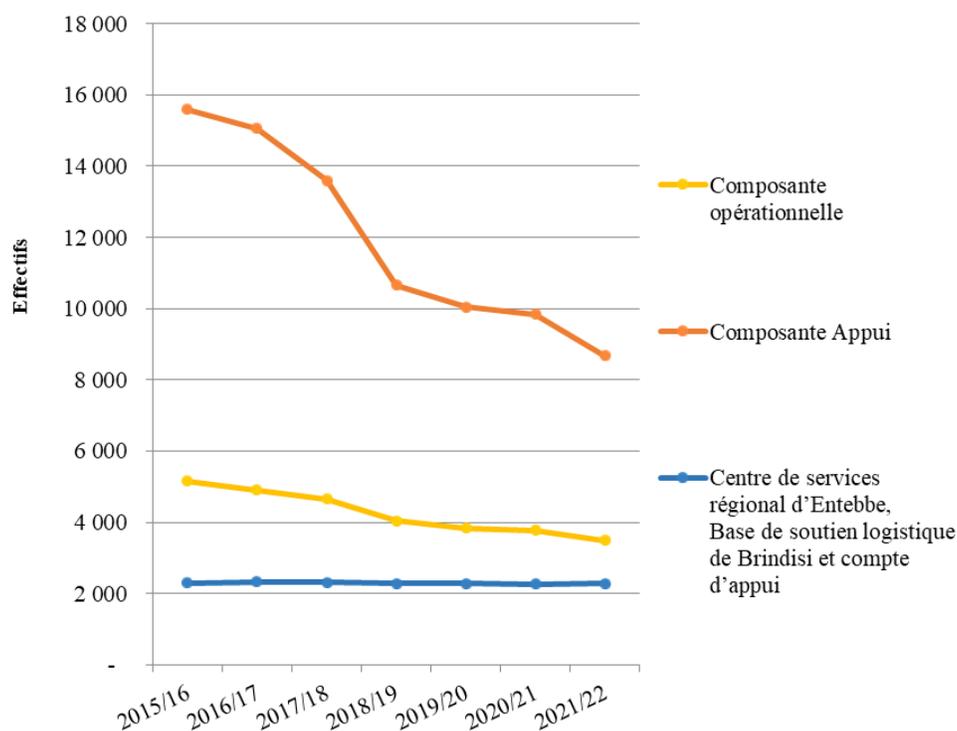
210. La baisse des effectifs militaires autorisés observée à partir de 2016/17 tient principalement à la fermeture de l'ONUCI, de la MINUL, de la MINUSTAH et de la MINUJUSTH et, plus récemment, à l'expiration du mandat de la MINUAD au cours

de l'exercice 2020/21. Les effectifs civils des missions de maintien de la paix ont également été réduits au cours de la même période, en partie du fait de la fermeture des cinq missions de maintien de la paix.

211. Comme indiqué à la figure X, les effectifs des entités de soutien (compte d'appui, Base de soutien logistique de Brindisi et Centre de services régional d'Entebbe) sont demeurés stables, à l'inverse de ceux des composantes Appui aux missions, qui ont chuté.

Figure X

**Vue d'ensemble des effectifs civils des composantes Appui des opérations de maintien de la paix (2015/16 à 2021/22)**



Source : Effectifs autorisés pour les exercices 2015/16 à 2020/21 et effectifs proposés pour 2021/22.

**Recrutement et gestion du personnel des missions**

212. En 2019, les opérations de maintien de la paix ont atteint l'objectif d'un recrutement en 120 jours en moyenne fixé par l'Assemblée générale, grâce principalement aux listes de réserve qui ont permis de pourvoir un grand nombre de postes vacants soumis à recrutement international. La constitution de ces listes grâce à la publication d'avis de vacance de poste génériques permet d'effectuer à l'avance l'évaluation des candidats et la vérification de leurs antécédents tout en tenant dûment compte des impératifs organisationnels que sont la parité des genres et la diversité géographique. Le fait de disposer d'un vivier de candidats présélectionnés contribue à la réduction des délais de recrutement dans les opérations de maintien de la paix et permet de garantir que les besoins en personnel dans un environnement en constante évolution sont satisfaits.

213. Les jurys d'experts font partie intégrante du système de recrutement à partir de fichiers de candidats. Ils évaluent les candidats qui ont répondu à des avis de vacance de poste génériques pour des postes à pourvoir dans les missions et décident de les recommander ou non : cela représente un gain de temps pour les responsables des postes à pourvoir et permet d'améliorer la qualité, la cohérence et l'intégrité des procédures de recrutement, puisque les évaluations sont centralisées. Les jurys d'experts seront maintenus durant l'exercice 2021/22. Les listes de candidats pouvant être utilisées par toutes les missions, le coût des activités correspondantes continuera d'être réparti, au prorata, entre les missions, sur la base d'un modèle de partage des coûts, chaque mission de maintien de la paix en cours contribuant en fonction de ses effectifs. Au cours de l'exercice 2020/21, on gèrera la publication de 30 avis de vacance de poste génériques au maximum et l'accent sera mis sur l'établissement de nouvelles listes de réserve dans les domaines suivants : affaires électorales ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; prestation de services ; gestion des risques ; désarmement, démobilisation et réintégration ; protection de l'enfance ; informatique et communications ; santé et sécurité au travail. On s'attachera également à attirer des candidats bilingues et des femmes, conformément à la volonté du Secrétaire général de parvenir à la parité des genres dans les opérations de paix. Jusqu'à présent, 38 000 candidatures environ ont été reçues à la suite de la publication d'avis de vacance de poste génériques, et ont été gérées par 10 responsables de groupes professionnels et évaluées par 118 jurys d'experts au maximum.

214. En mars 2019, une initiative visant à simplifier et à améliorer le processus de recrutement au moyen de solutions innovantes a été lancée. Dans ce cadre, plus de 500 parties prenantes, notamment des responsables des postes à pourvoir et des recruteurs opérant dans les missions de maintien de la paix, ont participé à des activités de conception axées sur les utilisateurs qui visaient à rendre le recrutement en ligne sur Inspira plus rapide et plus facile. La première série d'outils en ligne a été déployée en août 2019 pour aider les responsables des postes à pourvoir à sélectionner les candidats et à faire passer les entretiens plus rapidement, et leur donner accès à des analyses détaillées pour qu'ils puissent vérifier que les critères de sélection ont été respectés, notamment les principes d'équilibre géographique et de parité des genres. En avril 2020, trois autres améliorations ont été apportées à Inspira : le manuel de sélection du personnel a été mis à jour, un outil qui permet de vérifier que les critères d'évaluation sont appliqués de manière cohérente a été mis en place et un tableau de bord d'analyse que les responsables des postes à pourvoir et les recruteurs peuvent utiliser pour obtenir des informations sur l'état d'avancement des procédures de recrutement a été mis au point.

215. Un autre projet vise à améliorer la procédure d'entrée en fonctions. Le premier guide applicable à l'échelle mondiale concernant l'entrée en fonctions et les mouvements de personnel, qui regroupe les orientations et les pratiques actuelles et met en évidence les meilleures pratiques mondiales, a été publié en juin 2020 ; il a contribué à la normalisation des processus existants et servira de référence pour la refonte des processus. Un premier ensemble de solutions Inspira concernant l'entrée en fonctions, axé sur l'utilisation efficace des technologies et visant à améliorer l'expérience des candidats, des spécialistes des ressources humaines et des responsables des postes à pourvoir, a été déployé à l'échelle mondiale en juillet 2020. Le Département de l'appui opérationnel continuera de perfectionner ces nouveaux outils Inspira, notamment en introduisant une fonctionnalité permettant d'accéder à une offre d'emploi et de la signer en ligne, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité et de faciliter la continuité des opérations.

216. Les améliorations apportées aux processus de recrutement et d'entrée en fonctions permettront aux missions de maintien de la paix de gérer et de pourvoir les postes vacants plus rapidement et plus efficacement en offrant aux utilisateurs un

processus fluide et axé sur les technologies qui réduira le délai qui s'écoule entre la publication d'un avis de vacance et le recrutement et l'entrée en fonctions du (de la) candidat(e) sélectionné(e).

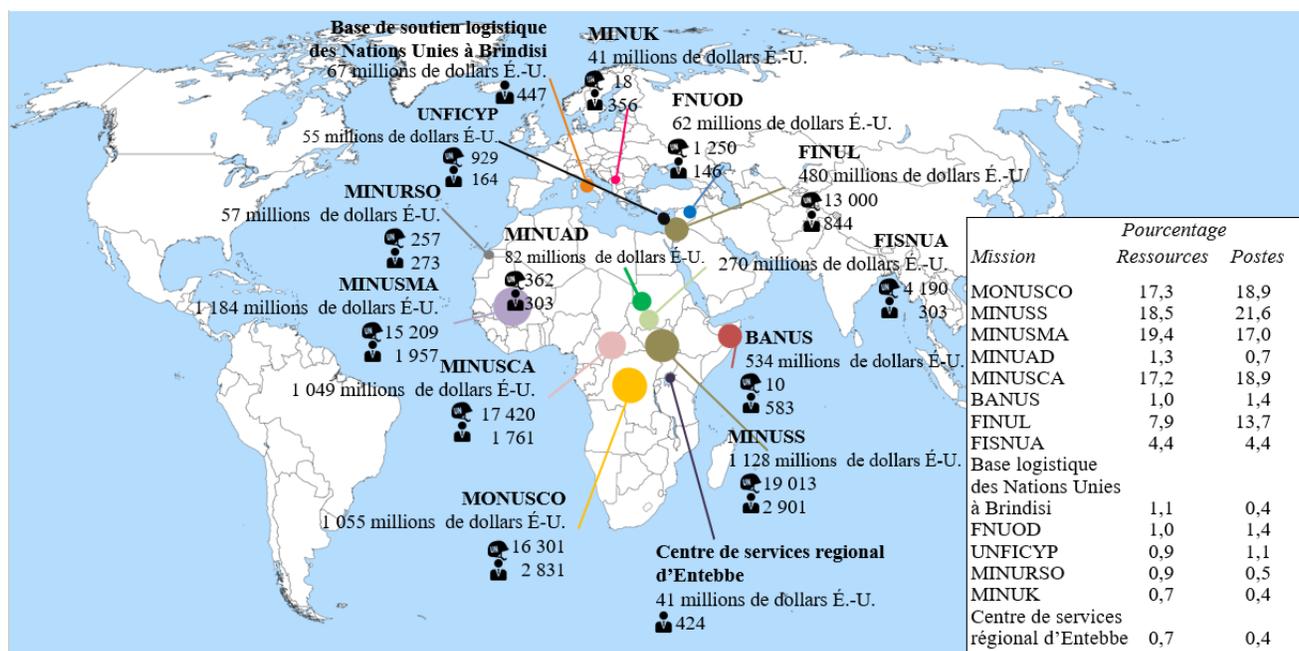
### XIII. Ressources demandées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022

217. Durant l'exercice 2021/22, les activités de maintien de la paix des Nations Unies devraient rester concentrées sur l'Afrique et le Moyen-Orient, où la situation régionale, politique et opérationnelle et les conditions de sécurité demeureront difficiles et instables et nécessiteront un fort engagement opérationnel et politique ainsi que des composantes militaires et des composantes Police bien équipées et dotées de capacités et d'effectifs suffisants.

218. La répartition géographique du personnel en tenue et du personnel civil pour l'exercice 2021/22 est présentée à la figure XI.

Figure XI

#### Répartition géographique du personnel en tenue et du personnel civil



219. Le montant estimatif des ressources demandées au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2021/22, y compris pour le Centre de services régional d'Entebbe, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, s'élève actuellement à 6 466,3 millions de dollars, hors contributions volontaires en nature.

220. On trouvera dans le tableau 10 un récapitulatif des ressources demandées pour l'exercice 2021/22 comparées aux montants alloués pour l'exercice 2020/21 et dans le tableau 11, une analyse des principales causes des variations par rapport à l'exercice précédent.

221. Après la fin du mandat de la MINUAD et la phase de retrait allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021, les ressources demandées pour l'exercice 2021/22 s'élèvent à

82,4 millions de dollars et couvriront les coûts des activités de liquidation de l'Opération.

222. Les projets de budget pour les opérations de maintien de la paix reconduites pour la totalité de l'exercice 2021/22 (excepté la MINUAD) s'élèvent à 6 383,9 millions de dollars, soit une augmentation nette de 0,7 % (46,5 millions de dollars) par rapport aux montants alloués à ces opérations pour l'exercice précédent. L'augmentation nette pour les missions en cours (excepté la MINUAD) tient principalement à celle des dépenses prévues à la MINUSCA, en raison des incidences budgétaires de la résolution 2566 (2021), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé d'augmenter l'effectif autorisé des composantes militaire et de police de la Mission. Elle est compensée en partie par une réduction des ressources demandées dans les trois projets de budget des missions suivantes : MINUSS (50,4 millions de dollars), MONUSCO (20,7 millions de dollars) et BANUS (16,9 millions de dollars). Cette baisse des ressources demandées est imputable à la diminution des coûts des opérations aériennes de la MINUSS et de la MONUSCO ; à une réduction des effectifs du personnel en tenue déployé au sein de la MINUSS ; et à une réduction des coûts de fret et de carburant au BANUS. On trouvera des précisions au tableau 11 et à l'annexe I du présent rapport.

Tableau 10

### Ressources financières demandées pour 2021/22 par rapport aux montants alloués pour 2020/21

(En millions de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022)

Catégorie	Montant alloué <sup>a, b</sup> (2020/21)	Dépenses prévues (2021/22) <sup>c</sup>	Variation	
			Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4) = (3)/(1)
<b>Militaires et personnel de police</b>	2 903,6	2 805,1	(98,5)	(3,4)
<b>Personnel civil</b>	1 791,3	1 738,0	(53,3)	(3,0)
<b>Dépenses opérationnelles</b>	2 045,2	1 884,4	(160,8)	(7,9)
Contributions aux initiatives institutionnelles <sup>d</sup>	36,2	38,8	2,6	7,1
<b>Montant brut</b>	<b>6 776,3</b>	<b>6 466,3</b>	<b>(310,0)</b>	<b>(4,6)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	171,5	165,8	(5,7)	(3,3)
<b>Montant net</b>	<b>6 604,8</b>	<b>6 300,5</b>	<b>(304,3)</b>	<b>(4,6)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1,0	0,9	(0,1)	(5,9)
<b>Total</b>	<b>6 777,3</b>	<b>6 467,2</b>	<b>(310,1)</b>	<b>(4,6)</b>

Note : les pourcentages ont été calculés à partir des montants arrondis au million.

<sup>a</sup> Dont 355,7 millions de dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, 62,1 millions de dollars pour la Base de soutien logistique de Brindisi et 37,2 millions de dollars pour le Centre de services régional d'Entebbe.

<sup>b</sup> À l'exclusion d'une demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 46,7 millions de dollars approuvée pour la MINUAD pour l'exercice 2020/21.

<sup>c</sup> Dont 361,7 millions de dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, 66,5 millions de dollars pour la Base de soutien logistique de Brindisi et 40,7 millions de dollars pour le Centre de services régional d'Entebbe.

<sup>d</sup> Compte tenu des ressources demandées au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la Division du progiciel de gestion intégré, le dispositif de prestation de services centralisée, le Système de préparation des moyens de maintien de la paix et les coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

## Analyse des principales variations

Tableau 11  
Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Principaux facteurs de variation</i>
Militaires et personnel de police (diminution de 98,5 millions de dollars)	<p>La diminution globale des crédits s'explique principalement par : a) la fin du mandat de la MINUAD au cours de l'exercice 2020/21 (175,3 millions de dollars) ; b) une baisse de l'effectif moyen du personnel militaire et de police déployé à la MINUSS et à la FINUL ; c) les retards attendus dans le déploiement des unités de police constituées à la FISNUA ; et d) une réduction des frais de livraison des rations ainsi que l'augmentation à la MINUSMA des montants estimatifs concernant le matériel majeur manquant ou défectueux appartenant aux contingents.</p> <p>Cette diminution globale est en partie contrebalancée par : a) une augmentation de l'effectif militaire et de police de la MINUSCA, fondée sur la résolution <a href="#">2566 (2021)</a> du Conseil de sécurité ; b) l'amélioration de la disponibilité opérationnelle du matériel majeur appartenant aux contingents et le renforcement des capacités de soutien logistique autonome des pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM ainsi que l'augmentation des dépenses liées à la livraison de rations dans la zone de la mission (BANUS).</p>
Personnel civil (diminution de 53,3 millions de dollars)	<p>La diminution globale des crédits s'explique principalement par : a) la fin du mandat de la MINUAD au cours de l'exercice 2020/21 (124,7 millions de dollars) ; et b) la suppression de postes soumis à recrutement international et l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé à la MINUSS.</p> <p>La diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses liées à : a) la révision du barème des traitements, notamment à la MONUSCO, à la MINUSMA, au BANUS et à la FINUL ; b) l'application des taux inférieurs de vacance de postes à la MINUSMA, à la MINUSCA et au BANUS ; c) l'application d'une classe et d'un échelon moyens plus élevés dans le calcul du traitement du personnel recruté sur le plan national à la MONUSCO, à la FISNUA et à la MINUSCA ; et d) une augmentation du coefficient d'ajustement à la FISNUA.</p>
Dépenses opérationnelles (réduction de 160,8 millions de dollars)	<p>La diminution des crédits s'explique principalement par : a) la fin du mandat de la MINUAD au cours de l'exercice 2020/21 (56,5 millions de dollars) ; b) une diminution des dépenses au titre des installations et des infrastructures, principalement due au fait qu'il ne sera pas nécessaire de renouveler les crédits qui avaient été inscrits au budget approuvé pour l'exercice 2020/21 à la MINUSMA et à la MONUSCO et à la baisse des coûts du carburant et du nombre de nouveaux projets de construction à la MINUSMA, au BANUS et à la MONUSCO ; c) la diminution des dépenses nécessaires aux opérations aériennes à la MINUSMA, à la MONUSCO et au BANUS ; d) la diminution des ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers du fait de la réduction des frais de transport de marchandises liée à la réduction des achats et au non-renouvellement prévu des crédits ouverts au titre du matériel de détection des mines au BANUS ; et e) une baisse des coûts des transports terrestres, imputables à la baisse prévue du prix moyen du carburant et de</p>

## Catégorie de dépenses

## Principaux facteurs de variation

la consommation au BANUS et à la MONUSCO et à l'absence d'achat de véhicules pour le BANUS.

223. Le tableau 12 présente les ressources par mission pour les exercices 2020/21 et 2021/22.

224. Une analyse détaillée des prévisions de dépenses pour l'exercice 2021/22, par catégorie de dépenses, figure à l'annexe I du présent rapport.

Tableau 12

**Prévisions de dépenses pour 2021/22, par composante de maintien de la paix**

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022)

Composante Maintien de la paix	Montant alloué (2020/21) <sup>a</sup>	Projet de budget (2021/22)	Variation	
			Montant	Pourcentage
BANUS	550 608,6	533 714,7	(16 893,9)	(3,1)
FINUL	480 649,1	480 427,9	(221,2)	–
FISNUA	263 783,9	270 472,2	6 688,3	2,5
FNUOD	63 343,2	61 608,9	(1 734,3)	(2,7)
MINUAD	438 962,8	82 397,1	(356 565,7)	(81,2)
MINUK	39 827,3	41 298,5	1 471,2	3,7
MINURSO	57 524,7	57 186,3	(338,4)	(0,6)
MINUSCA	937 711,7	1 048 692,6	110 980,9	11,8
MINUSMA	1 183 384,7	1 183 917,9	533,2	–
MINUSS	1 178 515,1	1 128 148,1	(50 367,0)	(4,3)
MONUSCO	1 075 338,6	1 054 608,6	(20 730,0)	(1,9)
UNFICYP	51 750,1	54 894,3	3 144,2	6,1
<b>Total partiel</b>	<b>6 321 399,8</b>	<b>5 997 367,1</b>	<b>(324 032,7)</b>	<b>(5,1)</b>
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	62 058,2	66 519,7	4 461,5	7,2
Centre de services régional d'Entebbe <sup>b</sup>	37 159,2	40 651,6	3 492,4	9,4
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix <sup>c</sup>	355 694,2	361 740,5	6 046,3	1,7
<b>Total partiel</b>	<b>6 776 311,4</b>	<b>6 466 278,9</b>	<b>(310 032,5)</b>	<b>(4,6)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 022,0	962,0	(60,0)	(5,9)
<b>Total</b>	<b>6 777 333,4</b>	<b>6 467 240,9</b>	<b>(310 092,5)</b>	<b>(4,6)</b>

<sup>a</sup> Compte non tenu de la demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 46,7 millions pour la MINUAD pour 2020/21.

<sup>b</sup> Y compris un montant de 1 412 400 dollars pour l'exercice 2020/21 imputé sur les crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2021, comme approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/253.

<sup>c</sup> Les dépenses prévues pour l'exercice 2021/22 comprennent 15,8 millions de dollars pour la Division du progiciel de gestion intégré ; 0,9 million de dollars pour le dispositif de prestation de services centralisée ; 3,9 millions de dollars pour le Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; 18,2 millions de dollars destinés à couvrir les coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

225. Une analyse détaillée des prévisions de dépenses pour l'exercice 2021/22, par mission de maintien de la paix, figure à l'annexe I du présent rapport.

### **Analyse du personnel civil (2021/22)**

226. On trouvera dans les tableaux 13 et 14 une analyse des effectifs prévus pour 2021/22 comparés aux effectifs approuvés pour 2020/21, ainsi que les suppressions, créations et reclassements de postes et d'emplois de temporaire prévus pour 2021/22.

Tableau 13  
Analyse des effectifs prévus pour 2021/22 comparés aux effectifs approuvés pour 2020/21

Mission	Effectif approuvé 2020/21					Effectif proposé 2021/22					Variation				
	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Emplois de temporaire	Volontaires des Nations Unies	Total partiel	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Emplois de temporaire	Volontaires des Nations Unies	Total partiel	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Emplois de temporaire	Volontaires des Nations Unies	Total partiel
BANUS	368	189	–	20	577	368	189	–	20	577	–	–	–	–	–
FINUL	256	633	–	–	889	254	590	–	–	844	(2)	(43)	–	–	(45)
FISNUA	174	88	2	36	300	175	90	2	36	303	1	2	–	–	3
FNUOD	53	90	3	–	146	53	90	3	–	146	–	–	–	–	–
MINUAD	527	872	97	68	1 564	130	155	3	15	303	(397)	(717)	(94)	(53)	(1 261)
MINUK	113	219	–	24	356	112	220	–	24	356	(1)	1	–	–	–
MINURSO	82	163	–	18	263	82	163	–	18	263	–	–	–	–	–
MINUSCA	687	602	69	266	1 624	703	604	64	282	1 653	16	2	(5)	16	29
MINUSMA	825	905	2	204	1 936	827	905	–	206	1 938	2	–	(2)	2	2
MINUSS	923	1 442	42	450	2 857	900	1 447	16	450	2 813	(23)	5	(26)	–	(44)
MONUSCO	720	1 720	60	347	2 847	698	1 655	60	328	2 741	(22)	(65)	–	(19)	(106)
UNFICYP	38	122	2	–	162	40	122	2	–	164	2	–	–	–	2
<b>Total partiel</b>	<b>4 766</b>	<b>7 045</b>	<b>277</b>	<b>1 433</b>	<b>13 521</b>	<b>4 342</b>	<b>6 230</b>	<b>150</b>	<b>1 379</b>	<b>12 101</b>	<b>(424)</b>	<b>(815)</b>	<b>(127)</b>	<b>(54)</b>	<b>(1 420)</b>
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	139	305	2	–	446	141	305	1	–	447	2	–	(1)	–	1
Centre de services régional d'Entebbe	127	271	–	6	404	137	280	–	7	424	10	9	–	1	20
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	958	396	68	–	1 422	984	401	31	–	1 416	26	5	(37)	–	(6)
<b>Total</b>	<b>5 990</b>	<b>8 017</b>	<b>347</b>	<b>1 439</b>	<b>15 793</b>	<b>5 604</b>	<b>7 216</b>	<b>182</b>	<b>1 386</b>	<b>14 388</b>	<b>(386)</b>	<b>(801)</b>	<b>(165)</b>	<b>(53)</b>	<b>(1 405)</b>

Tableau 14

**Modification du tableau d'effectifs : suppressions, créations et reclassements de postes et d'emplois de temporaire pour l'exercice 2021/22**

	<i>Postes et emplois de temporaire approuvés pour 2020/21</i>	<i>Secrétaire général(e) adjoint(e)</i>	<i>Sous- Secrétaire général</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents des services généraux recrutés sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Variation nette totale</i>	<i>Postes et emplois de temporaire prévus pour 2021/22</i>
BANUS	577	–	–	–	–	(1)	1	(1)	–	1	–	–	–	–	577
FINUL	889	–	–	–	–	–	–	1	–	(3)	(2)	(41)	–	(45)	844
FISNUA	300	–	–	–	–	–	2	–	–	(1)	1	1	–	3	303
FNUOD	146	–	–	–	–	–	1	–	–	(1)	–	–	–	–	146
MINUAD	1 564	(1)	(2)	(3)	(8)	(27)	(50)	(77)	(23)	(219)	(112)	(686)	(53)	(1 261)	303
MINUK	356	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	1	–	–	–	356
MINURSO	263	–	–	–	–	–	1	–	–	(1)	–	–	–	–	263
MINUSCA	1 624	–	–	–	–	–	–	–	–	11	1	1	16	29	1 653
MINUSMA	1 936	–	–	–	–	1	–	–	–	(1)	–	–	2	2	1 938
MINUSS	2 857	–	–	–	–	–	(2)	(8)	–	(29)	(3)	(2)	–	(44)	2 813
MONUSCO	2 847	–	–	–	1	(1)	(1)	(6)	(4)	(13)	(4)	(59)	(19)	(106)	2 741
UNFICYP	162	–	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–	2	164
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	446	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1	447
Centre de services régional d'Entebbe	404	–	–	–	1	–	3	3	–	3	3	6	1	20	424
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 422	–	–	–	–	(1)	(3)	(1)	–	–	–	(1)	–	(6)	1 416
<b>Total</b>	<b>15 793</b>	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	<b>(6)</b>	<b>(29)</b>	<b>(47)</b>	<b>(87)</b>	<b>(28)</b>	<b>(253)</b>	<b>(115)</b>	<b>(781)</b>	<b>(53)</b>	<b>(1 405)</b>	<b>14 388</b>

## Facteurs de variation des ressources demandées

### Effet de l'évolution des prix des carburants sur les prévisions de dépenses

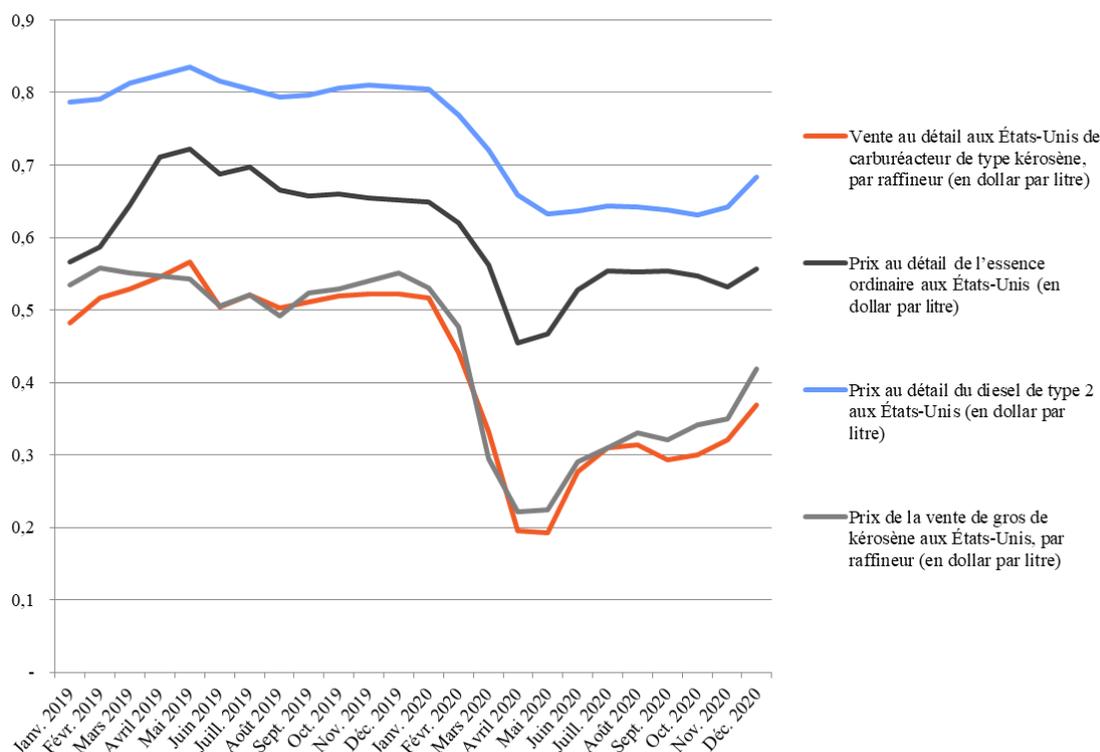
227. Les tendances observées entre janvier 2019 et décembre 2020 sont demeurées relativement stables. Les prix estimatifs des carburants pris en compte dans les projets de budget sont calculés sur la base des prix moyens enregistrés sur une période de six mois de manière à atténuer les distorsions dues à des valeurs aberrantes. Comme c'est le cas de la plupart des produits de base, les cours fluctuent en fonction de l'offre et de la demande et réagissent notamment à la demande saisonnière et aux conditions météorologiques.

228. La figure XII montre les fluctuations mensuelles des prix des carburants au cours des deux dernières années.

Figure XII

### Prix moyen des carburants du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à décembre 2020

(En dollars des États-Unis)



### Fluctuation des taux de change durant l'année précédente

229. Les figures XIII et XIV montrent l'évolution du dollar par rapport à l'euro et au franc CFA de janvier à décembre 2020. L'euro et le franc CFA se sont appréciés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> décembre 2020 de 6,6 % et 6,5 %, respectivement, par rapport au dollar. En 2020, le dollar s'est également apprécié par rapport à d'autres monnaies, telles que la livre sud-soudanaise et la livre soudanaise.

230. Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2021/22 ont été faites sur la base des taux de change en vigueur au moment de l'établissement du budget, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Figure XIII  
Évolution du dollar par rapport à l'euro en 2020

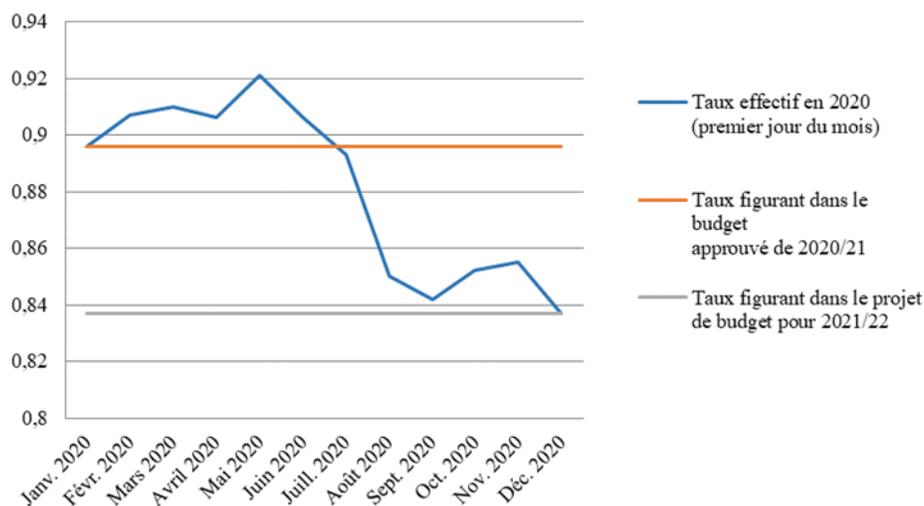
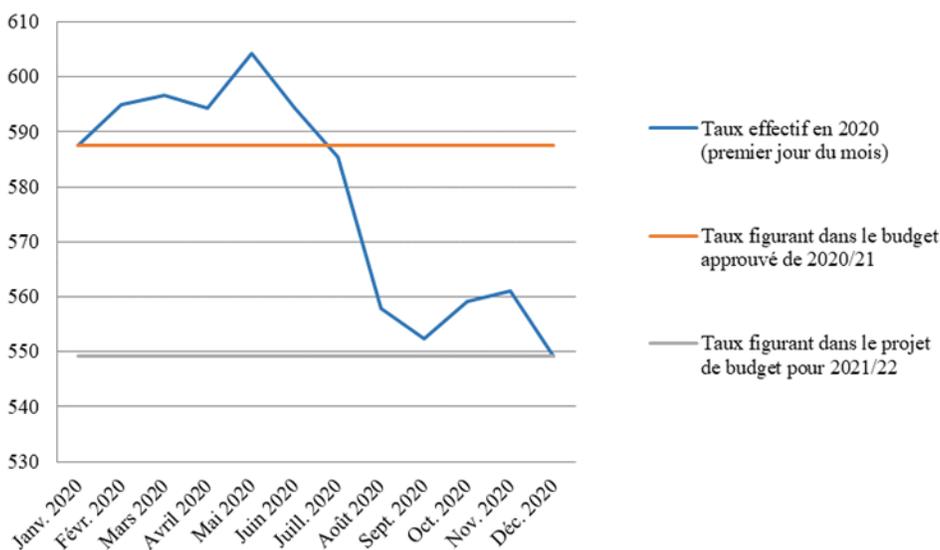


Figure XIV  
Évolution du dollar par rapport au franc CFA en 2020



#### Ressources humaines : taux de vacance

231. Les taux de vacance appliqués au calcul des dépenses de personnel sont établis sur la base des effectifs réellement déployés pendant l'exercice 2019/20 et le premier semestre de l'exercice 2020/21, ainsi que des modifications prévues quant au niveau des effectifs et à la situation spécifique de chaque mission s'agissant du déploiement de personnel en tenue et du recrutement de personnel civil. Pour les militaires et le personnel de police, les variables retenues pour calculer les coefficients délais de déploiement concernent, entre autres, les taux de vacance moyens constatés à ce jour pendant l'exercice en cours, l'évolution des déploiements et les plans de déploiement. Pour le personnel civil, les taux de vacance de postes proposés ont été établis à partir des taux de vacance les plus récents, des taux moyens constatés à ce jour pendant

l'exercice en cours, des tendances observées en matière d'occupation des postes, des plans de recrutement et des propositions de modification de la composition des effectifs, le cas échéant.

### Taux de vacance prévus pour l'exercice 2021/22

232. Le détail des taux de vacance pour chaque mission est présenté dans le tableau 15.

Tableau 15  
Taux de vacance prévus et effectifs

(En pourcentage)

Mission	Personnel recruté sur le plan international			Administrateurs recrutés sur le plan national			Agents des services généraux recrutés sur le plan national		
	Taux effectif moyen 2019/20	Taux budgétisé 2020/21	Projection 2021/22	Taux effectif moyen 2019/20	Taux budgétisé 2020/21	Projection 2021/22	Taux effectif moyen 2019/20	Taux budgétisé 2020/21	Projection 2021/22
BANUS	8,7	9,0	8,0	27,5	20,0	20,0	20,1	9,0	20,0
FINUL	6,6	5,5	5,1	8,3	10,4	4,3	7,4	7,2	2,0
FISNUA	7,9	8,0	10,0	–	–	–	9,6	10,0	10,0
FNUOD	11,5	8,8	9,4	–	–	–	8,0	5,4	5,0
MINUAD	9,4	9,0	–	0,8	–	–	1,3	2,0	–
MINUJUSTH	47,6	–	–	42,9	–	–	39,2	–	–
MINUK	13,3	10,0	10,0	–	–	–	2,2	1,0	1,0
MINURSO	11,0	7,0	7,0	–	–	–	1,9	2,0	2,0
MINUSCA	12,7	13,0	13,0	8,4	8,5	10,5	5,4	6,5	4,0
MINUSMA	8,0	8,5	6,0	14,0	16,0	12,0	12,6	13,2	11,0
MINUSS	6,6	5,0	5,4	3,8	4,0	4,0	3,2	4,0	4,0
MONUSCO	11,8	11,4	11,5	16,2	17,6	10,6	4,1	4,1	4,6
UNFICYP	5,3	3,0	2,0	33,3	2,0	5,0	2,6	2,0	2,0
Centre de services régional	17,6	11,0	11,0	10,3	8,0	8,0	10,9	8,0	8,0
Base de soutien logistique des Nations Unies	16,7	16,0	13,0	–	–	–	5,6	5,0	4,0
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	13,4	8,5	8,1	–	8,5	8,1	16,9	13,6	12,4

Mission	Personnel recruté sur le plan international (emplois de temporaire)			Administrateurs recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)			Agents des services généraux recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)		
	Taux effectif moyen 2019/20	Taux budgétisé 2020/21	Projection 2021/22	Taux effectif moyen 2019/20	Taux budgétisé 2020/21	Projection 2021/22	Taux effectif moyen 2019/20	Taux budgétisé 2020/21	Projection 2021/22
BANUS	–	–	–	–	–	–	–	–	–
FINUL	–	–	–	–	–	–	–	–	–
FISNUA	100,0	10,0	10,0	–	–	–	–	–	–

Mission	Personnel recruté sur le plan international (emplois de temporaire)			Administrateurs recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)			Agents des services généraux recrutés sur le plan national (emplois de temporaire)		
	Taux effectif moyen	Taux budgétisé	Projection	Taux effectif moyen	Taux budgétisé	Projection	Taux effectif moyen	Taux budgétisé	Projection
	2019/20	2020/21	2021/22	2019/20	2020/21	2021/22	2019/20	2020/21	2021/22
FNUOD	50,0	25,0	25,0	–	–	–	–	–	–
MINUAD	–	–	–	–	–	–	1,3	–	–
MINUJUSTH	100,0	–	–	–	–	–	–	–	–
MINUK	–	–	–	–	–	–	–	–	–
MINURSO	–	–	–	–	–	–	–	–	–
MINUSCA	6,3	16,5	10,0	–	–	–	42,9	25,0	28,5
MINUSMA	–	–	–	–	–	–	–	–	–
MINUSS	6,3	7,0	–	–	5,0	–	–	–	–
MONUSCO	20,0	–	16,7	75,0	11,0	25,0	2,2	4,1	0,7
UNFICYP	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre de services régional	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Base de soutien logistique des Nations Unies	50,0	–	50,0	–	–	–	–	–	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	15,4	13,5	19,3	–	–	–	20,0	10,0	9,1

Mission	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international			Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national		
	Taux effectif moyen	Taux budgétisé	Projection	Taux effectif moyen	Taux budgétisé	Projection
	2019/20	2020/21	2021/22	2019/20	2020/21	2021/22
BANUS	15,0	10,0	20,0	–	–	–
FINUL	–	–	–	–	–	–
FISNUA	11,8	3,0	3,0	–	–	–
FNUOD	–	–	–	–	–	–
MINUAD	4,4	7,0	–	–	–	–
MINUJUSTH	92,3	–	–	–	–	–
MINUK	20,8	11,0	11,0	–	–	–
MINURSO	22,2	20,0	20,0	–	–	–
MINUSCA	1,6	12,5	5,0	–	2,0	2,0
MINUSMA	15,7	18,3	11,1	100,0	17,0	50,0
MINUSS	10,6	13,0	13,0	–	–	–
MONUSCO	6,0	9,6	2,7	18,2	18,2	9,1
UNFICYP	–	–	–	–	–	–
Centre de services régional	33,3	–	–	–	–	–

Mission	Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international			Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national		
	Taux effectif moyen	Taux budgétisé	Projection	Taux effectif moyen	Taux budgétisé	Projection
	2019/20	2020/21	2021/22	2019/20	2020/21	2021/22
Base de soutien logistique des Nations Unies	-	-	-	-	-	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	-	-	-	-	-	-

### Tendances en matière d'occupation des postes (personnel civil)

233. Les taux de vacance de postes utilisés pour établir les budgets des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2021/22 se fondent sur les taux d'occupation actuels et prévus, ce qui a entraîné quelques variations par rapport aux taux effectifs moyens pour l'exercice 2019/20 et aux taux approuvés pour l'exercice 2020/21, comme le montre le tableau 15.

234. Le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national représentent 87 % du personnel civil ; l'évolution des taux de vacance de postes est décrite brièvement ci-après.

235. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, les taux de vacance de postes retenus pour la MINUSMA, l'UNFICYP, la FINUL, le BANUS, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2021/22 sont inférieurs aux taux effectifs moyens pour l'exercice 2019/20 et aux taux approuvés pour l'exercice 2020/21, tandis que ceux retenus pour la FISNUA sont supérieurs aux taux effectifs et aux taux approuvés des deux exercices précédents.

236. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, les taux de vacance de postes retenus pour la MINUSMA, la MONUSCO et la FINUL pour l'exercice 2021/22 sont inférieurs aux taux effectifs moyens pour l'exercice 2019/20 et aux taux approuvés pour l'exercice 2020/21, tandis que ceux retenus pour la MINUSCA sont supérieurs aux taux effectifs et aux taux approuvés.

237. En ce qui concerne les agents des services généraux recrutés sur le plan national, les taux de vacance de postes retenus pour la MINUSCA, la MINUSMA, la FNUOD, la FINUL, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2021/22 sont inférieurs aux taux effectifs moyens pour l'exercice 2019/20 et aux taux approuvés pour l'exercice 2020/21, tandis que ceux retenus pour la MONUSCO sont supérieurs aux taux effectifs et aux taux approuvés.

### Dépenses afférentes au personnel civil

238. Pour l'exercice 2021/22, les traitements nets et les contributions du personnel recruté sur le plan international ont été calculés selon le barème des traitements de 2020 des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et des agents du Service mobile. Le coefficient d'ajustement fixé pour chaque lieu d'affectation à compter de décembre 2020 a été appliqué aux traitements de base nets. Pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, les coûts salariaux standard, calculés en fonction du barème des traitements et des coefficients d'ajustement arrêtés par la Commission de la fonction publique internationale au 1<sup>er</sup> février 2021, ont été

appliqués à tous les emplois de temporaire à New York, à Addis-Abeba, à Bangkok, à Genève et à Vienne. Les dépenses communes de personnel pour l'exercice 2020/21 ont également été utilisées pour calculer les traitements proposés pour l'exercice 2021/22.

239. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, les barèmes de traitements les plus récents sont utilisés pour calculer les traitements nets et les contributions du personnel et le pourcentage des dépenses communes de personnel par rapport aux traitements nets a été établi compte tenu des tendances passées en ce qui concerne la classe et l'échelon moyens du personnel recruté sur le plan national dans les missions.

#### **XIV. Exécution des budgets de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020**

##### **2019/20 : vue d'ensemble du financement et de l'exécution des budgets**

240. L'Assemblée générale a approuvé un crédit de 6 517,9 millions de dollars, dont des autorisations d'engagement de dépenses à concurrence de 49,5 millions pour la MINUJUSTH et de 258,0 millions de dollars pour la MINUAD portant sur une période de six mois s'achevant le 31 décembre 2019.

241. À sa soixante-quatorzième session, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 74/260, approuvé l'ouverture d'un crédit d'un montant de 49,1 millions de dollars pour la MINUJUSTH au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, remplaçant l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 49,5 millions de dollars qu'elle avait précédemment accordée. Dans sa résolution 74/261 A, elle a approuvé l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 130,2 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la MINUAD pendant la période de trois mois courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020. Dans sa résolution 74/261 B, elle a approuvé un montant supplémentaire de 126,3 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la MINUAD. Le montant total des ressources approuvées pour financer le fonctionnement de la MINUAD pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 s'élève à 514,5 millions de dollars.

242. En outre, au titre de l'exercice considéré, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et l'Assemblée générale ont autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 36,4 millions de dollars pour la MONUSCO.

243. Au total, le montant des crédits approuvés au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2019/20 s'élevait à 6 810,5 millions de dollars. On trouvera au tableau 16 ci-après un récapitulatif des informations à ce sujet.

Tableau 16

##### **Ressources financières approuvées pour l'exercice 2019/20**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>1<sup>er</sup> juillet 2019-30 juin 2020</i>		<i>Engagements autorisés</i>	<i>Budget définitif approuvé</i>
	<i>Montant alloué approuvé (soixante-treizième session de l'Assemblée générale)</i>	<i>Montant alloué approuvé (soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale)</i>		
<i>Maintien de la paix</i>				
BANUS	564 558,1	–	–	564 558,1
FINUL	480 102,6	–	–	480 102,6

Composante Maintien de la paix	1 <sup>er</sup> juillet 2019-30 juin 2020			
	Montant alloué approuvé (soixante-treizième session de l'Assemblée générale)	Montant alloué approuvé (soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale)	Engagements autorisés	Budget définitif approuvé
FISNUA	260 177,0	–	–	260 177,0
FNUOD	69 409,4	–	–	69 409,4
MINUAD	257 970,9	256 534,7	–	514 505,6
MINUJUSTH	49 450,1	(327,2)	–	49 122,9
MINUK	37 246,7	–	–	37 246,7
MINURSO	56 347,4	–	–	56 347,4
MINUSCA	910 057,5	–	–	910 057,5
MINUSMA	1 138 457,9	–	–	1 138 457,9
MINUSS	1 183 447,3	–	–	1 183 447,3
MONUSCO	1 012 252,8	–	36 437,6	1 048 690,4
UNFICYP	50 785,3	–	–	50 785,3
<b>Total partiel (missions)</b>	<b>6 070 263,0</b>	<b>256 207,5</b>	<b>36 437,6</b>	<b>6 362 908,1</b>
Base de soutien logistique de Brindisi	63 381,4	–	–	63 381,4
Centre de services régional d'Entebbe	35 386,9	–	–	35 386,9
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	348 868,0	–	–	348 868,0
<b>Total</b>	<b>447 636,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>447 636,3</b>
<b>Montant total des crédits ouverts</b>	<b>6 517 899,3</b>	<b>256 207,5</b>	<b>36 437,6</b>	<b>6 810 544,4</b>

244. Comme indiqué dans le tableau 17, le montant total du budget approuvé de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 pour la composante Maintien de la paix, y compris le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le Centre de services régional d'Entebbe et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, mais hors contributions volontaires en nature budgétisées, s'élevait à 6 810,5 millions de dollars. Les dépenses correspondantes se sont chiffrées à 6 711,4 millions de dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 99,2 millions de dollars (1,5 %).

Tableau 17

**Situation financière et exécution du budget de l'exercice 2019/20**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante Maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
BANUS	564 558,1	522 490,2	42 067,9	7,5
FINUL	480 102,6	479 886,1	216,5	–
FISNUA	260 177,0	259 010,3	1 166,7	0,4
FNUOD	69 409,4	60 927,1	8 482,3	12,2

Composante Maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
MINUAD	514 505,6	509 292,6	5 213,0	1,0
MINJUSTH	49 122,9	38 694,4	10 428,5	21,2
MINUK	37 246,7	37 239,9	6,8	–
MINURSO	56 347,4	55 734,0	613,4	1,1
MINUSCA	910 057,5	895 690,3	14 367,2	1,6
MINUSMA	1 138 457,9	1 136 908,9	1 549,0	0,1
MINUSS	1 183 447,3	1 182 499,2	948,1	0,1
MONUSCO	1 048 690,4	1 036 092,0	12 598,4	1,2
UNFICYP	50 785,3	49 392,5	1 392,8	2,7
<b>Total partiel (missions)</b>	<b>6 362 908,1</b>	<b>6 263 857,5</b>	<b>99 050,6</b>	<b>1,6</b>
Base de soutien logistique de Brindisi	63 381,4	63 266,5	114,9	0,2
Centre de services régional d'Entebbe	35 386,9	35 375,9	11,0	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	348 868,0	348 867,4	0,6	–
<b>Total partiel</b>	<b>6 810 544,4</b>	<b>6 711 367,3</b>	<b>99 177,1</b>	<b>1,5</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	956,4	744,2	212,2	22,2
<b>Total</b>	<b>6 811 500,8</b>	<b>6 712 111,5</b>	<b>99 389,3</b>	<b>1,5</b>

245. Le taux global d'utilisation des crédits ouverts pour l'exercice 2019/20 a été de 98,5 % (contre 99,4 % en 2018/19). Le solde inutilisé de 99,2 millions de dollars résulte principalement d'une sous-utilisation des crédits dans les opérations suivantes :

a) BANUS (42,1 millions de dollars) : la sous-utilisation des crédits s'explique principalement par la baisse des dépenses contractuelles au titre de l'achat des rations, ainsi que par une diminution des frais occasionnés par l'entreposage et le transport de ces dernières ; par des dépenses moins élevées que prévu pour le matériel appartenant aux contingents ; par des frais de voyage inférieurs aux prévisions, situation due au report de la relève des contingents en raison des restrictions de voyage imposées dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ; par la réduction des effectifs d'une équipe d'appui déployée par un pays fournisseur de contingents ; par le retard pris dans le déploiement d'un avion et par des dépenses contractuelles connexes inférieures aux prévisions ; par le non-déploiement de trois hélicoptères ; par des coûts de carburant et un nombre d'heures de vol inférieurs aux prévisions, en raison de la pandémie de COVID-19 ; par des dépenses de fret et des dépenses de transport des rations moins élevées que prévu ; par des coûts de stockage moins élevés que prévu ; par des dépenses inférieures aux prévisions en matière de services de vacataires ;

b) MINUSCA (14,4 millions de dollars) : la sous-utilisation des crédits tient principalement à des dépenses inférieures aux prévisions pour ce qui est de la location d'appareils aériens, en raison des restrictions de mouvement liées à la pandémie de COVID-19, et à la consommation réduite de carburant aviation qui en a découlé ; à l'immobilisation d'un hélicoptère fourni au titre d'une lettre d'attribution et au

rapatriement anticipé de trois hélicoptères d'attaque à la suite de l'annulation imprévue d'une lettre d'attribution en septembre 2019 ; à des dépenses réelles inférieures aux prévisions pour ce qui est des rations, notamment s'agissant de leur transport ; au fait que les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents ont été moins nombreuses que prévu en raison du déploiement différé du matériel majeur ;

c) MONUSCO (12,6 millions de dollars) : la sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu au titre des services de transport aérien ; par le coût inférieur aux prévisions des services liés à l'invitation à émettre et à la localisation, du système mondial de navigation par satellite et des services de manutention au sol, ainsi que par les restrictions applicables aux voyages en conséquence de la pandémie de COVID-19 ; par des dépenses inférieures aux prévisions pour ce qui est de la location d'appareils aériens, en raison de la pandémie de COVID-19, et par la consommation réduite de carburant qui en a découlé ; par un coût réel du carburant moins élevé que celui qui avait été inscrit au budget ; par un taux d'exécution des activités relatives aux programmes plus faible que prévu ; par des dépenses de fret moins élevées que prévu ; par des coûts inférieurs aux prévisions s'agissant de la réinstallation d'une unité de police constituée et d'un bataillon de déploiement rapide ;

d) MINUJUSTH (10,4 millions de dollars) : la sous-utilisation des crédits est principalement due au fait que la consommation de carburant au titre des générateurs et les frais de gestion ont été inférieurs aux prévisions, le rapatriement du personnel de police et la cessation de service de membres du personnel civil étant intervenus plus tôt que ce qui avait été prévu dans le projet de budget ; à des dépenses inférieures aux prévisions s'agissant des services d'élimination des déchets ; au fait que le taux effectif moyen de vacance de postes au sein de la police des Nations Unies et des unités de police constituées a été supérieur à celui qui avait été prévu au budget ; à des dépenses au titre des voyages (déploiement, relève et rapatriement) inférieures aux prévisions ; b) à des dépenses de fret pour le rapatriement du matériel appartenant aux contingents confié aux unités de police constituées inférieures aux prévisions ;

e) FNUOD (8,5 millions de dollars) : la sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le montant moins élevé que prévu des dépenses afférentes au remboursement des coûts standard, aux voyages (déploiement, relève et rapatriement) et au matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome), en raison d'un taux de vacance effectif moyen supérieur à celui appliqué dans le budget ; le montant inférieur aux prévisions des dépenses concernant le fret et le déploiement du matériel appartenant aux contingents, qui tient principalement au fait qu'une nouvelle compagnie d'infanterie mécanisée a finalement été déployée durant l'exercice 2018/19 ; le montant inférieur aux prévisions des dépenses relatives à l'indemnité de subsistance (missions) ; un taux de vacance effectif moyen supérieur aux prévisions en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international ; des dépenses afférentes à la prime de danger inférieures aux prévisions, compte tenu de la prise de dispositions sur le télétravail ;

f) MINUAD (5,2 millions de dollars) : la sous-utilisation des crédits est principalement imputable au fait que les besoins en matière de voyages ont été inférieurs aux prévisions, ce qui s'explique par les restrictions imposées en raison de la pandémie de COVID-19 ainsi que par le report de la relève des contingents, qui devait avoir lieu en novembre 2019, en prévision du retrait et de la fermeture à venir de l'Opération ; au bouclage de certaines zones ; à des coûts en matière d'opérations aériennes inférieurs aux prévisions, le nombre d'heures de vol, la consommation d'essence aviation et le prix du carburant n'ayant pas atteint les chiffres attendus.

246. On trouvera à l'annexe II au présent rapport une analyse détaillée de l'exécution des budgets de l'exercice 2019/20, par catégorie de dépenses et par mission.

## **XV. Analyse de la liquidité**

### **Exercice 2019/20**

247. La décision prise par l'Assemblée générale, dans sa résolution [73/307](#), de souscrire au principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours et à l'envoi d'avis de mise en recouvrement des contributions – dans lesquels serait indiqué le montant estimatif du budget pour la période pour laquelle le mandat n'aurait pas encore été approuvé par le Conseil de sécurité –, et ce pour l'intégralité de l'exercice budgétaire qu'elle aurait approuvé, a été suivie d'une amélioration de la situation de trésorerie de ces opérations depuis juillet 2019.

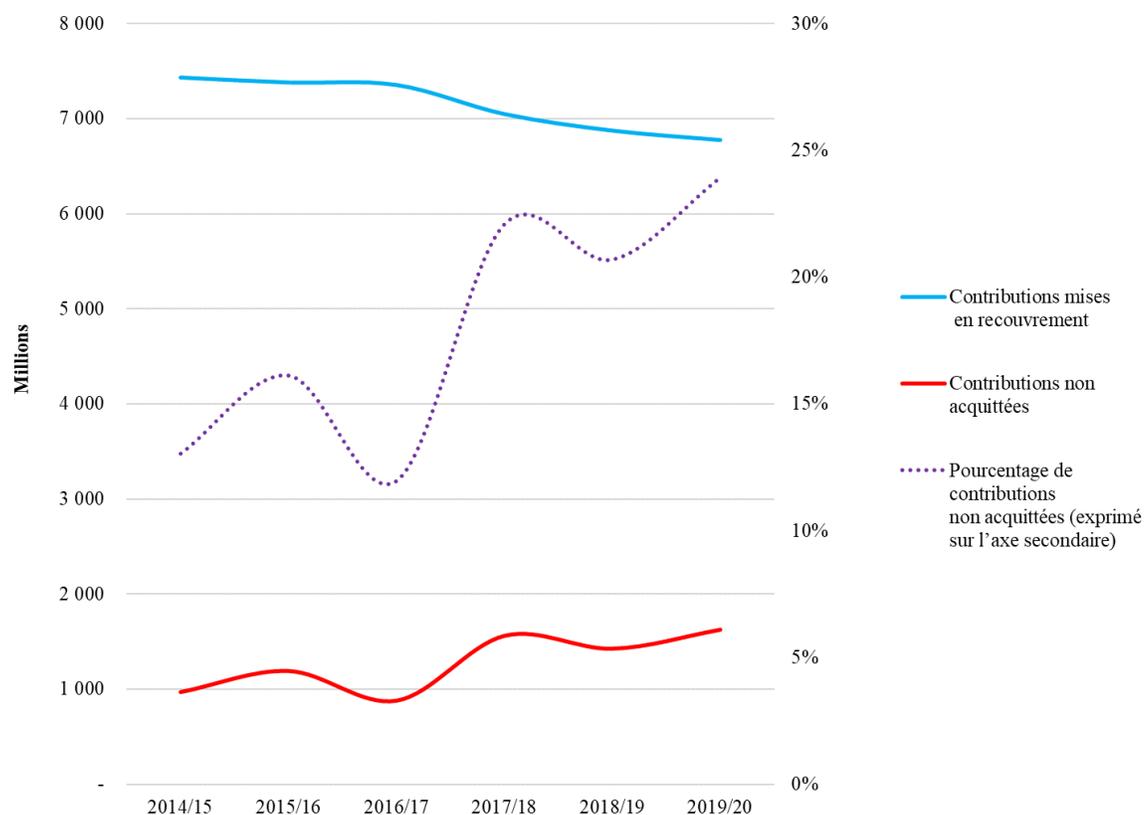
248. Le principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours continue de faciliter le paiement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police dans des délais plus courts qu'auparavant en ce qui concerne les missions se heurtant à des problèmes de liquidité. On trouvera davantage de détails à ce sujet à la section IX du présent rapport.

249. Pendant l'exercice 2019/20, des avis de mise en recouvrement portant sur tout l'exercice budgétaire, y compris les mois n'ayant pas encore été approuvés par le Conseil de sécurité, ont été émis pour une somme globale de 2 366,5 millions de dollars et permis à 67 États Membres d'encaisser un total de 322,5 millions de dollars plus tôt qu'à l'ordinaire.

250. En dépit des progrès réalisés dans la gestion commune des soldes de trésorerie des missions en activités et de l'amélioration des capacités de recouvrement grâce à l'émission d'avis de mise en recouvrement pour l'année complète depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, la situation de trésorerie demeure compliquée, en raison surtout de l'augmentation du montant des contributions non acquittées au fil du temps.

251. On trouvera à la figure XV des informations sur le montant des contributions mises en recouvrement durant chacun des six derniers exercices financiers, ainsi que sur celui des contributions qui n'avaient pas été acquittées au 30 juin de chacune de ces périodes (dernier jour de l'exercice financier). La part que représentent les contributions non acquittées par rapport à la somme totale est exprimée sur l'axe vertical secondaire ; on notera que celle-ci a augmenté au fil du temps, passant de 13,0 % au 30 juin 2015 à 25,1 % au 30 juin 2020.

Figure XV  
Analyse des contributions mises en recouvrement et des contributions non acquittées

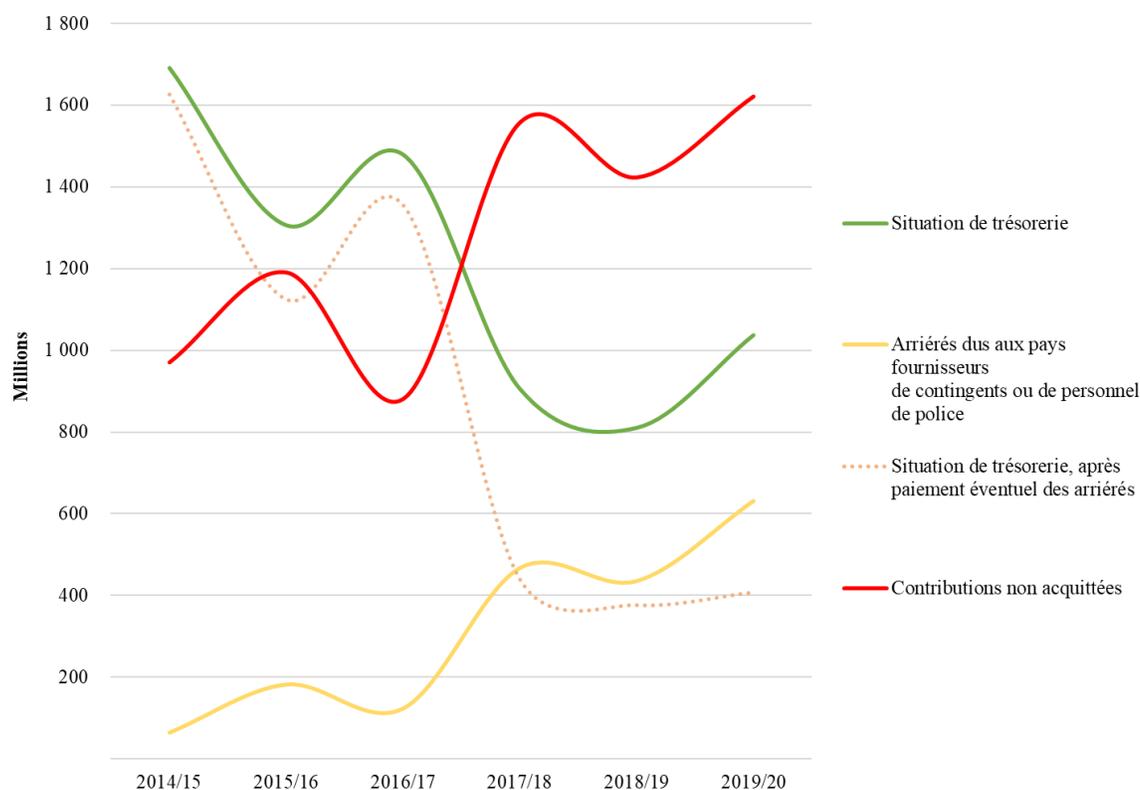


252. L'augmentation du montant des contributions non acquittées a des retombées néfastes sur la situation de trésorerie et, partant, sur la capacité de l'Organisation de verser en temps voulu les sommes qui leur sont dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. On trouvera un aperçu de ces tendances à la figure XVI, qui fait état de la situation au 30 juin, pour chacun des exercices 2014/15 à 2019/20, des 13 opérations de maintien de la paix qui étaient actives en 2019/20 (MONUSCO, MINUS, MINUSMA, MINUSCA, FISNUA, BANUS, MINUAD, UNFICYP, MINUK, MINURSO, FINUL, FNUOD et MINUJUSTH, laquelle a été clôturée le 15 octobre 2019).

253. On constate, à la figure XVI, qu'entre 2014/15 et 2019/20 le montant des contributions non acquittées et les arriérés dus aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont évolué de façon similaire. Au 30 juin 2020, dernier jour de l'exercice 2019/20, les soldes de liquidité étaient plus élevés qu'un an auparavant, ce qui s'explique principalement par le fait que l'Organisation, s'attendant à de possibles retards en lien avec la pandémie de COVID-19 dans le versement des contributions par les États Membres, a adopté une approche plus prudente s'agissant de payer aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police les arriérés qui leur étaient dus.

254. L'augmentation régulière du montant des contributions impayées au fil du temps demeure problématique pour les opérations de maintien de la paix, de même que le retard pris dans le versement des sommes leur étant dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

Figure XVI  
Analyse de la liquidité



255. On trouvera au tableau 18 ci-dessous les données qui ont servi à l'élaboration de la figure XVI.

Tableau 18  
Montant des contributions non acquittées au 30 juin (fin de l'exercice financier) des exercices 2014/15 à 2019/20

(En millions de dollars des États-Unis)

	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Contributions mises en recouvrement	7 435	7 383	7 356	7 050	6 876	6 776
Contributions non acquittées	970	1 191	881	1 558	1 481	1 699
Pourcentage des contributions non acquittées	13,0	16,1	12,0	22,1	21,5	25,1
Situation de trésorerie	1 692	1 307	1 480	906	811	1 038
Arriérés dus aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police	64	182	124	467	435	631

### Exercice 2020/21

256. La décision d'indiquer dans les avis de mise en recouvrement le montant du budget approuvé pour la période pour laquelle le mandat n'a pas encore été approuvé par le Conseil de sécurité continue d'avoir des effets positifs, puisque plusieurs États Membres se sont acquittés de l'intégralité ou d'une partie de leur contribution au titre

d'une ou de plusieurs opérations. Pour l'exercice 2020/21, la mise en recouvrement des contributions dues pour l'intégralité de l'exercice budgétaire, y compris pour les mois n'ayant pas encore été approuvés par le Conseil de sécurité, portait sur un montant de 6 422,4 millions de dollars ; au 31 décembre 2020, 467,5 millions de dollars avaient été encaissés plus tôt qu'à l'ordinaire, venant grossir les liquidités des missions de maintien de la paix. Au 31 décembre 2020, les mandats de quatre opérations devaient encore être renouvelés avant la fin du mois de juin 2021, à savoir, ceux de l'UNFICYP (expirant le 31 janvier 2021), du BANUS (expirant le 28 février 2021), de la MINUSS (expirant le 15 mars 2021) et de la FISNUA (expirant le 15 mai 2021). Le montant net des contributions mises en recouvrement pour ces quatre opérations s'élève à 605,1 millions de dollars, dont 92,9 millions ont d'ores et déjà été versés à titre d'avances, conformément aux nouvelles modalités. En 2021, les mandats de l'UNFICYP, du BANUS et de la MINUSS ont été prolongés respectivement jusqu'au 31 juillet 2021, 31 décembre 2021 et 15 mars 2022.

257. Le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies prévoient le paiement des contributions dans un délai de 30 jours. À la différence du budget ordinaire, les opérations de maintien de la paix n'ont pas de fonds de roulement. Le Fonds de réserve pour le maintien de la paix, créé par l'Assemblée générale et doté d'un montant de 150 millions de dollars, ne peut être utilisé que pour appuyer les nouvelles missions et l'élargissement des missions existantes, et n'a pas servi depuis 2014. La méthode d'établissement du budget suppose également le paiement des contributions en temps voulu et, partant, le reversement des économies budgétaires réalisées à la fin de chaque exercice.

258. Il convient de noter que l'Assemblée générale n'a pas approuvé deux des mesures proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/73/809), à savoir la création d'un fonds de roulement pour le maintien de la paix doté de 250 millions de dollars et la suspension temporaire du reversement des soldes inutilisés au titre des opérations de maintien de la paix. Pour l'exercice 2019/20, le montant du solde à reverser aux États Membres, qui comptabilise les crédits correspondant à l'annulation d'engagements pris au titre d'exercices antérieurs, s'élevait à 237,5 millions de dollars. La création d'un fonds de roulement ainsi que la suspension de l'obligation de porter au crédit des États Membres les soldes inutilisés devaient permettre de fournir les avances nécessaires pour couvrir les besoins opérationnels courants, et notamment les sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

259. L'Organisation compte sur les États Membres pour fournir des ressources suffisantes et s'acquitter de leurs quotes-parts ponctuellement et intégralement. Au 31 décembre 2020, les contributions non acquittées des États Membres aux missions de maintien de la paix en cours s'élevaient à 2 764,5 millions de dollars, contre 2 997,8 millions de dollars au 31 décembre 2019, soit une diminution encourageante de 233,3 millions de dollars (7,8 %). La situation de trésorerie s'est donc améliorée d'une année sur l'autre.

260. Même si le principe de la gestion commune des soldes de trésorerie des opérations de maintien de la paix en cours et l'envoi d'avis de mise en recouvrement des contributions pour l'intégralité de l'exercice budgétaire ont permis d'injecter des liquidités et de faciliter la gestion des opérations de maintien de la paix en cours durant l'exercice budgétaire, des difficultés de trésorerie devraient continuer de se faire sentir au dernier trimestre de l'exercice. Tout retard enregistré dans le paiement des contributions pourrait compromettre le paiement intégral et en temps voulu des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. On trouvera de plus amples informations sur le règlement des arriérés dus aux pays

fournisseurs de contingents ou de personnel de police à l'annexe IX du présent rapport.

## **XVI. État du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2020**

261. Dans sa résolution 47/217, l'Assemblée générale a créé le Fonds de réserve pour le maintien de la paix afin que l'Organisation dispose d'une facilité de trésorerie lui permettant de déployer rapidement des opérations de maintien de la paix. Dans cette même résolution, la dotation initiale du Fonds avait été fixée à 150 millions de dollars. Dans sa résolution 49/233 A, l'Assemblée a décidé de limiter l'utilisation du Fonds au financement de la phase de démarrage des nouvelles opérations de maintien de la paix, de l'élargissement des opérations existantes ou des dépenses imprévues et extraordinaires liées au maintien de la paix.

262. Les états financiers pour la période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 montrent que le solde du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2020 s'élevait à 157,5 millions de dollars, soit le montant de la réserve (150,0 millions de dollars) plus un excédent cumulé de 7,5 millions de dollars. Comme durant l'exercice 2018/19, aucun nouveau prêt n'a été accordé à des opérations de maintien de la paix en cours pendant l'exercice clos le 30 juin 2020. À cette date, les avances octroyées à la MINURCA, d'un montant 12,8 millions de dollars, restaient impayées depuis février 2000, la Mission ne disposant pas de liquidités suffisantes.

263. L'excédent du Fonds de réserve pour le maintien de la paix est disponible pour financer le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Dans sa résolution 74/280, l'Assemblée générale a approuvé la déduction d'un montant de 3,8 millions de dollars correspondant au reliquat du montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2019 des ressources du fonds d'appui pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021. L'utilisation qu'il est proposé de faire du restant de l'excédent, soit 3,7 millions de dollars, sera présentée dans le cadre du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix portant sur l'exercice 2021/22 et devra être approuvée par l'Assemblée.

## **XVII. Suite donnée aux demandes transversales formulées par l'Assemblée générale dans les résolutions sur le financement de certaines opérations de maintien de la paix pendant la soixante-quatorzième session**

264. L'Assemblée générale a donné suite à plusieurs demandes transversales exprimées dans les résolutions sur le financement de certaines opérations de maintien de la paix pendant la soixante-quatorzième session. Il en est tenu compte dans les projets de budget pour l'exercice 2021/22 et les rapports sur l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2019/20. On trouvera dans les paragraphes ci-après un résumé de la suite donnée aux demandes qui portaient sur les retombées des projets à effet rapide, le soutien électoral, l'évaluation des fournisseurs de services de lutte antimines et la passation de marchés.

### **Retombées des projets à effet rapide**

265. Les projets à effet rapide visent avant tout à susciter un sentiment de confiance envers les missions, leur mandat et le processus de paix. Ils ont pour objectif principal

d'encourager les parties prenantes locales à faire preuve de bonne volonté politique et de promouvoir le dialogue avec les missions, le but étant de créer un environnement propice à l'exécution des mandats. À cette fin, il est impératif d'harmoniser soigneusement les priorités stratégiques des missions avec les besoins les plus pressants des populations, compte étant tenu de l'influence relative exercée par diverses parties prenantes sur l'environnement opérationnel. Les propositions de projets sont examinées par les comités locaux d'examen des projets, avec à leur tête les chefs des bureaux locaux, puis sélectionnées en fonction de leur viabilité et des résultats qu'elles devraient permettre d'atteindre pour ce qui est de renforcer la confiance des communautés et de répondre aux besoins exprimés. Le Secrétariat s'efforce de fournir aux bureaux locaux des outils d'analyse et de planification supplémentaires afin d'aider les équipes présentes sur le terrain à reconnaître les démarches qui auront la plus grande influence sur l'exécution effective du mandat des missions, notamment la mise en œuvre de projets à effet rapide. Mesurer les retombées des projets à effet rapide nécessiterait d'évaluer en permanence le degré de confiance des parties intéressées, tâche ardue à laquelle des ressources propres devraient être spécialement réservées. Néanmoins, les changements de comportement observés chez les principales parties prenantes sont déjà de bons indicateurs de l'efficacité de ces projets. Par exemple, le bureau local de la MINUSS à Bentiu (Soudan du Sud) s'est appuyé sur un projet à effet rapide pour rénover la prison centrale de la ville, qui a permis de répondre aux besoins d'amélioration matérielle des installations de détention, tout en favorisant le renforcement des relations de travail entre la Mission et les services de détention locaux. À Bounia, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé (République centrafricaine) la rénovation d'une école a joué un rôle déterminant en faisant prendre conscience à la population que le mandat de la MINUSCA ne se limitait pas à assurer sa sécurité, mais également à promouvoir la recherche de solutions durables, et favorisé ainsi une collaboration accrue avec les communautés locales. Dans le même ordre d'idées, à Gao (Mali), un projet à effet rapide mis en œuvre pour soutenir la construction d'un bassin de décantation pour la purification de l'eau et la gestion des déchets a contribué à améliorer la perception de la population à l'égard de la MINUSMA.

266. L'utilisation de cadres de résultats relatifs au Système complet de planification et d'évaluation de la performance devrait permettre d'accroître les efforts visant à harmoniser les priorités stratégiques des missions avec les objectifs tactiques vers lesquels tendent les projets à effet rapide. Néanmoins, la mise en œuvre de ces projets est régulièrement mise à mal par l'instabilité des conditions sur le terrain, le manque de partenaires d'exécution viables et les ruptures fréquentes des chaînes d'approvisionnement, autant de défis que les missions parviennent généralement à anticiper et auxquels elles sont capables de s'adapter, grâce justement à des projets à effet rapide. La FINUL a par exemple apporté son soutien à une association de femmes à Khiam (sud du Liban) en contribuant à la fabrication de masques de protection au moyen de matériaux d'origine locale, ce qui a permis non seulement de remédier à la perturbation de la chaîne d'approvisionnement causée par la crise financière frappant le pays, mais également de fournir aux communautés locales des équipements de protection dont elles avaient urgemment besoin pour enrayer la propagation de la pandémie de COVID-19. La MINUSS a quant à elle mis en place des projets à effet rapide à Yambio, Wau et Aweil (Soudan du Sud) en vue de donner à des acteurs locaux les atouts nécessaires pour devenir des partenaires d'exécution, par l'intermédiaire de formations à la gestion de programmes portant notamment sur le suivi et l'évaluation, qui ont abouti à la présentation de plusieurs propositions solides ayant finalement bénéficié d'un financement pour projets à effet rapide. Dans le cadre d'une initiative distincte, la MINUSS a en outre élargi sa collaboration avec des fournisseurs de services techniques locaux, auxquels elle a demandé d'appuyer

l'exécution de projets à effet rapide, contournant ainsi les restrictions de mouvement imposées à son propre personnel du génie.

### **Soutien électoral**

267. Les élections sont essentielles à l'application des accords de paix et à la consolidation de la démocratie. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies fournit une assistance électorale à ses États Membres, à leur demande ou sur la base d'un mandat du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale. À cet effet, elle prend en compte les besoins spécifiques du pays demandeur, qui sont évalués par sa Division de l'assistance électorale, au nom du (de la) Coordonnateur(trice) des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale et Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et s'assure que l'aide fournie le soit de manière pleinement intégrée, sous la direction de la mission. On trouvera ci-dessous quelques exemples de services d'assistance électorale dispensés par des opérations de maintien de la paix.

268. En République centrafricaine, la MINUSCA a apporté un appui multidimensionnel à l'organisation d'élections présidentielles et législatives dans le respect des délais constitutionnels, dans un contexte particulièrement tendu. Pour ce faire, elle a notamment eu recours aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général afin de faciliter le dialogue entre le Gouvernement et les acteurs politiques et, partant, de favoriser un consensus sur les questions relatives au processus électoral, tout en veillant à ce que le scrutin soit crédible et inclusif et à ce que les droits constitutionnels de tous les Centrafricains soient pris en compte. Elle a en outre adopté de nombreuses mesures de sécurité en vue de créer des conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et ouvertes à tous, de maintenir l'ordre constitutionnel et d'assurer la protection des civils tout au long du processus, empêchant ainsi à plusieurs reprises des groupes armés de compromettre le scrutin. L'équipe d'assistance électorale intégrée dirigée par la MINUSCA a par ailleurs fourni à l'Autorité nationale des élections un appui sur les plans technique, opérationnel et logistique et sur le plan de la sécurité, afin de l'aider à préparer et mener à bien les opérations électorales. Dans ce cadre, elle a notamment contribué à l'inscription des électeurs, à la distribution, d'un point de vue logistique, du matériel électoral dans tout le pays et à l'annonce des résultats ; dispensé des conseils juridiques et techniques sur la rédaction des projets de loi, procédures et règlements électoraux ; fourni un soutien technique et logistique et un appui en matière de sécurité aux fins du déploiement des magistrats chargés de traiter les cas de litiges électoraux survenant en dehors de Bangui.

269. Au Mali, la MINUSMA a, par l'intermédiaire de l'équipe d'assistance électorale intégrée, fourni un appui sur les plans logistique et technique et sur le plan de la sécurité aux organes électoraux et à d'autres parties prenantes concernées par les élections législatives de 2020, et ce en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Dans ce cadre, elle a notamment transporté 62 tonnes de matériel électoral et 1 800 personnes à Mopti et dans les cinq régions du nord et recruté 71 consultants électoraux nationaux, qu'elle a chargés d'aider les responsables des élections dans tout le pays. La Mission a en outre contribué à garantir la sécurité pendant le scrutin grâce, entre autres, au déploiement pendant six semaines de 1 468 soldats de la paix de réserve dans des endroits stratégiques.

### **Évaluation comparative des fournisseurs de services de lutte antimines dans 11 opérations de maintien de la paix**

270. Les mandats que le Conseil de sécurité confie aux missions en matière de lutte antimines font référence à un large éventail d'initiatives distinctes visant à réduire les

risques posés par les mines et les restes explosifs de guerre, qui portent notamment sur la sensibilisation au danger des mines, la détection et la neutralisation de ces engins, l'assistance aux victimes, les actions entreprises pour stigmatiser l'utilisation des mines terrestres, le renforcement des capacités nationales, l'appui à des instruments internationaux relatifs au droit humanitaire et au désarmement, la destruction des stocks et la gestion des armes et des munitions.

271. Dans les opérations de maintien de la paix, les services de lutte antimines relèvent de l'UNOPS (partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines), des contingents et de la police des Nations Unies. Tandis que l'UNOPS fournit des services complets de lutte antimines à de multiples bénéficiaires, les contingents axent leurs efforts sur la protection et la mobilité des forces. Par conséquent, l'évaluation a porté sur la façon d'attribuer les responsabilités de détection, de neutralisation, d'enlèvement et de destruction des engins explosifs, qui sont autant d'activités de déminage menées à la fois par l'UNOPS et les contingents. L'UNOPS et la police des Nations Unies soutiennent par ailleurs tous deux les mesures de gestion des armes et des munitions prises au niveau national.

272. Dans le cadre de l'évaluation, plusieurs cas de figure ont été examinés : a) les activités de déminage ne relèvent que des contingents (à la FNUOD) ; b) dans plusieurs missions disposant de capacités de déminage à la fois civiles et militaires, c'est le secteur civil qui se charge de la majorité des tâches (à la MINUSS et à la MONUSCO, par exemple, l'UNOPS remplit 100 % des fonctions de neutralisation des explosifs et munitions, alors même que chaque force détient des compétences restreintes en la matière) ; c) dans le cas du BANUS/de la MANUSOM, de la FINUL, de la FISNUA, de la MINUAD, de la MINUSCA, de la MINUSMA et de la MINUSS, les contingents et l'UNOPS œuvrent de manière complémentaire à l'exécution des mandats et de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Dans certains cas, les actions menées par l'UNOPS permettent à la force de fournir des services ultérieurs, dans d'autres, les deux entités accomplissent des tâches qui se renforcent mutuellement.

273. À la MINUSMA et au BANUS, les contingents, fournis par les Nations Unies pour la première et par l'AMISOM pour le second, bénéficient de formations préalables au déploiement et de formations en cours de mission organisées par l'UNOPS en vue de renforcer leurs compétences et d'améliorer leur sûreté et leur sécurité. Par ailleurs, l'UNOPS entraîne les contingents de l'AMISOM à mieux se déplacer dans un environnement à haut risque et leur fournit le matériel nécessaire à cet effet.

274. À la MINUSMA et au BANUS, les membres du personnel civil et du personnel en tenue concernés par la lutte antimines mettent en commun les informations et le matériel dont ils disposent pour gagner en efficacité. Dans ces deux missions, la police des Nations Unies, dont l'action est principalement centrée sur le renforcement des compétences de la chaîne nationale de justice pénale, ainsi que l'UNOPS et les contingents aident les autorités nationales à mieux contrer la menace des engins explosifs improvisés. À la FISNUA, l'UNOPS se charge d'inspecter les routes et de les dégager et fournit un soutien aux patrouilles terrestres, l'objectif étant de faciliter la mobilité, d'appuyer la gestion des frontières et de permettre aux personnes déplacées de circuler en toute sécurité. Il collabore en outre avec les contingents de la Force pour rassembler et détruire les armes des communautés et avec la police des Nations Unies pour sensibiliser la population aux risques.

275. Le déploiement de certains instruments de détection des engins explosifs largement employés à la MINUSMA et au BANUS, tels que des chiens détecteurs, repose en grande partie sur l'UNOPS, les contingents disposant rarement de ce type de compétences.

276. La MINUSMA et la MINUSS ont préféré s'en remettre à l'UNOPS pour leurs opérations de déminage, en raison de la souplesse, de la mobilité et de l'autonomie requises des opérateurs chargés de procéder à la neutralisation d'explosifs et munitions sur un large territoire et dans plusieurs sites. Les retards et les défis pouvant être rencontrés dans la mise sur pied de forces qualifiées et équipées au sein des contingents ont encore conforté la MINUSMA dans sa décision de faire appel rapidement à l'UNOPS pour ces activités.

277. À la MONUSCO et au BANUS, la capacité de l'UNOPS à déployer des opérateurs locaux dans des zones autrement inaccessibles et à recueillir des informations sur la nature des menaces se posant a permis d'améliorer la sécurité des soldats de la paix et des civils. Au Liban, les autorités nationales ont réclamé avec insistance que les activités de déminage humanitaire menées par des contingents de la FINUL soient supervisées par un organisme civil indépendant afin d'en assurer la conformité avec les normes en vigueur dans le pays et de pouvoir en tenir compte dans la base de données nationale, et c'est à l'UNOPS que ce rôle a été confié. À la MONUSCO et à la MINUSCA, le Bureau collabore en outre avec la police des Nations Unies pour renforcer la capacité des autorités nationales à gérer les armes et les munitions.

278. Il est important de rappeler que le partenariat conclu entre le Service de la lutte antimines et l'UNOPS contribue à l'exécution de programmes de déminage dans des situations de conflit et d'après conflit, à la fois dans des zones de mission et à d'autres endroits. Ce partenariat permet notamment : de garantir le respect des normes internationales ; de fournir aux parties prenantes nationales des services consultatifs répondant à des standards de qualité élevés ; de déployer des spécialistes à la demande dans les plus brefs délais ; de former les contingents et les services nationaux de sécurité tout en renforçant leurs capacités ; d'assurer l'accès à du matériel et à des techniques de pointe ; de coordonner les actions menées avec celles d'autres fournisseurs de services de lutte antimines, tels que des organisations non gouvernementales et des entreprises privées ; d'accroître les connaissances institutionnelles des acteurs de la lutte antimines. Les coûts relatifs à ces diverses activités n'ont pas pu être comparés, chaque fournisseur remplissant des fonctions distinctes.

279. On trouvera d'autres informations sur les activités de lutte antimines proposées pour l'exercice 2021/22 dans l'annexe VII du présent rapport.

### **Passation de marchés**

280. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir des cadres et des lignes directrices clairs pour déterminer la procédure d'appel à la concurrence (appel d'offres ou invitation à soumissionner) à utiliser, entre autres, pour l'acquisition de différents types de biens et services, notamment les services de transport aérien, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies.

281. Les lignes directrices figurant au chapitre 6 (Appel à la concurrence) du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies mis à jour au 30 juin 2020 et, plus particulièrement, le paragraphe 6.3 (Méthodes d'appel à la concurrence) récapitulent les méthodes d'appel à la concurrence et donnent des indications sur les cas dans lesquels elles doivent être utilisées. Le Secrétariat a chargé un(e) consultant(e) d'examiner et d'évaluer les pratiques d'achat de l'Organisation dans le domaine de l'aviation et de formuler des recommandations pour renforcer les capacités dans ce domaine. L'étude porte essentiellement sur les différentes méthodes d'appel à la concurrence (appel d'offres ou invitation à soumissionner) utilisées dans le domaine de l'aviation et sur les enseignements tirés de l'expérience acquise à ce jour.

282. L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de prendre des mesures pour que l'Organisation se conforme aux meilleures pratiques en matière de transparence des marchés publics, notamment en rendant publiques plus d'informations sur l'issue des opérations d'achat, y compris dans le domaine des services de transport aérien, afin d'accroître encore la transparence des opérations d'achat de l'Organisation, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies.

283. Il est indiqué à la section 1.4 du Manuel des achats que la transparence signifie que toutes les informations relatives aux politiques, procédures, possibilités et processus en matière d'achat sont clairement définies, rendues publiques et/ou communiquées simultanément à toutes les parties intéressées. Un système transparent repose sur des mécanismes clairs en vue de garantir le respect des règles établies (spécifications impartiales, critères d'évaluation objectifs, dossiers d'appel à la concurrence normalisés, informations identiques pour toutes les parties, confidentialité des offres, etc.). On trouvera des informations détaillées sur l'adjudication des marchés et les commandes passées par toutes les entités du Secrétariat sur le site Web et l'application mobile de la Division des achats de l'ONU. L'Organisation des Nations Unies a également tenu compte de cette demande dans les lignes directrices qui figurent dans le Manuel des achats, en particulier à la section 10.2.1 (Publication des marchés attribués). Le site Web de la Division des achats a été mis à jour, l'objectif étant de le rendre plus accessible et de fournir des informations supplémentaires, notamment en ce qui concerne la prévision des besoins des missions politiques spéciales et les marchés attribués par celles-ci. Il sera de nouveau mis à jour avec des informations complémentaires d'ici au deuxième trimestre 2021. Les fournisseurs qui ont participé à des appels à la concurrence ayant abouti à des attributions supérieures à 200 000 dollars et dont la proposition n'a pas été retenue ont la possibilité d'obtenir des informations supplémentaires sur les raisons de ce rejet lors d'une séance de bilan. Les soumissionnaires qui restent insatisfaits peuvent déposer une réclamation. Depuis le 1<sup>er</sup> août 2020, les fournisseurs qui ont soumis des offres ou des propositions peuvent assister virtuellement à toutes les cérémonies d'ouverture des plis. En outre, conformément aux procédures prévues au chapitre 7 du Manuel des achats (Gestion des soumissions), les rapports d'ouverture des offres présentées en réponse aux appels d'offres et aux invitations à soumissionner peuvent être consultés par les fournisseurs pendant une période de 30 jours à compter de la date d'ouverture des plis. Au chapitre 13 (Gestion et administration des contrats) du Manuel des achats, il est indiqué que, conformément aux principes de transparence et de responsabilité en matière de passation de marchés, et afin de faciliter les audits internes et externes, les responsables des achats doivent tenir, pour chaque appel à la concurrence et chaque contrat, des dossiers complets recensant toutes les étapes du processus. En ce qui concerne les services de transport aérien, lors des exercices d'appel d'offres, les fournisseurs sont informés à l'ouverture des plis des types d'aéronefs proposés par tous les soumissionnaires, et ont accès à des informations détaillées sur le prix de chaque appareil. Après l'attribution du marché, les informations confirmant le montant de l'offre qui a été retenue sont affichées sur le site Web de la Division des achats.

## **XVIII. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

284. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.**

## Annexe I

## Analyse des prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022

Tableau 1

### Prévisions de dépenses pour l'exercice 2021/22, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (2020/21) <sup>a</sup>	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
			Montant (3) = (2) - (1)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4) = (3)/(1)
<b>Militaires et personnel de police</b>				
Observateurs militaires	68 481,2	63 665,1	(4 816,1)	(7,0)
Contingents	2 464 656,7	2 418 581,4	(46 075,3)	(1,9)
Police des Nations Unies	124 072,6	110 210,3	(13 862,3)	(11,2)
Unités de police constituées	246 367,9	212 610,9	(33 757,0)	(13,7)
<b>Total partiel</b>	<b>2 903 578,4</b>	<b>2 805 067,7</b>	<b>(98 510,7)</b>	<b>(3,4)</b>
<b>Personnel civil</b>				
Personnel recruté sur le plan international	1 255 683,1	1 223 665,7	(32 017,4)	(2,5)
Personnel recruté sur le plan national	390 475,3	383 380,1	(7 095,2)	(1,8)
Volontaires des Nations Unies	78 352,3	82 365,7	4 013,4	5,1
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	53 218,2	37 175,3	(16 042,9)	(30,1)
Personnel fourni par des gouvernements	13 580,0	11 438,7	(2 141,3)	(15,8)
<b>Total partiel</b>	<b>1 791 308,9</b>	<b>1 738 025,5</b>	<b>(53 283,4)</b>	<b>(3,0)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>				
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	7 625,7	6 983,0	(642,7)	(8,4)
Voyages officiels	33 139,4	30 357,9	(2 781,5)	(8,4)
Installations et infrastructures	578 162,5	508 704,0	(69 458,5)	(12,0)
Transports terrestres	95 124,5	83 106,3	(12 018,2)	(12,6)
Opérations aériennes	618 641,7	564 249,9	(54 391,8)	(8,8)
Opérations maritimes ou fluviales	4 186,1	5 536,4	1 350,3	32,3
Communications et informatique	290 439,4	295 239,3	4 799,9	1,7
Santé	34 267,9	31 951,7	(2 316,2)	(6,8)
Matériel spécial	—	100,0	100,0	—
Fournitures, services et matériel divers	371 151,8	345 186,2	(25 965,6)	(7,0)
Projets à effet rapide	12 500,0	13 000,0	500,0	4,0
<b>Total partiel</b>	<b>2 045 239,0</b>	<b>1 884 414,7</b>	<b>(160 824,3)</b>	<b>(7,9)</b>
Progiciel de gestion intégré	13 381,3	15 799,5	2 418,2	18,1
Dispositif de prestation de services centralisée	868,5	868,5	—	—
Système de préparation des moyens de maintien de la paix	3 881,6	3 881,6	—	—

Catégorie de dépenses	Montant alloué (2020/21) <sup>a</sup>	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
			Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4) = (3)/(1)
Coûts de maintenance et d'appui relatifs à Umoja	18 053,7	18 221,4	167,7	0,9
<b>Montant brut</b>	<b>6 776 311,4</b>	<b>6 466 278,9</b>	<b>(310 032,5)</b>	<b>(4,6)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	171 498,5	165 822,4	(5 676,1)	(3,3)
<b>Montant net</b>	<b>6 604 812,9</b>	<b>6 300 456,5</b>	<b>(304 356,4)</b>	<b>(4,6)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 022,0	962,0	(60,0)	(5,9)
<b>Total</b>	<b>6 777 333,4</b>	<b>6 467 240,9</b>	<b>(310 092,5)</b>	<b>(4,6)</b>

<sup>a</sup> Compte tenu de l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 439,0 millions de dollars pour la MINUAD pour 2020/21, approuvée le 31 décembre 2020 et compte non tenu de la demande additionnelle d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 46,7 millions de dollars pour la MINUAD pour 2020/21, qui n'a pas été approuvée au moment de la publication du présent rapport.

Tableau 2

### Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses pour l'exercice 2021/22, par catégorie de dépenses

Catégorie de dépenses	Principaux facteurs de variation
Observateurs militaires	<p>La diminution de 4,8 millions de dollars (soit 7,0 %) des crédits demandés est principalement imputable aux facteurs suivants :</p> <p>a) MINUSMA (2,2 millions de dollars) : transformation de 40 postes d'observateur(trice) militaire en postes d'Officier(ère) d'état-major, qui sont inscrits à la rubrique Contingents, conformément au plan d'adaptation de la Mission ; b) FISNUA (2,0 millions de dollars) : réduction de 57 observateurs militaires ; c) MINUAD (1,3 million de dollars) : fin du mandat de la mission pendant l'exercice 2020/21 ; d) MINUSCA (0,5 million de dollars) : application, lors de l'établissement du budget pour 2021/22, d'un taux de vacance plus élevé que dans le budget approuvé de 2020/21.</p> <p>Cette diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses afférentes à la MINUSS (1,1 million de dollars), qui est essentiellement due au fait que le montant de l'indemnité de subsistance (missions) a été revu à la hausse pour les policier(ère)s hors unités constituées qui ont choisi de vivre dans des logements partagés.</p>
Contingents	<p>La diminution de 46,1 millions de dollars (soit 1,9 %) des crédits demandés est principalement imputable aux facteurs suivants :</p> <p>a) MINUAD (117,2 millions de dollars) : fin du mandat de la mission pendant l'exercice 2020/21 ; b) FINUL (9,4 millions de dollars) : diminution des dépenses prévues au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, due à la révision de l'état des besoins par unité et au fait que le nombre moyen de membres des contingents effectivement déployés devrait diminuer ; c) MINUSMA (7,0 millions de dollars) : diminution des frais de livraison des rations, augmentation du montant estimatif des réductions appliquées aux remboursements lorsque le matériel majeur appartenant aux contingents est manquant ou</p>

## Catégorie de dépenses

## Principaux facteurs de variation

défectueux et, compte tenu des tendances observées en matière de dépenses, diminution du montant estimatif des ressources nécessaires pour l'indemnité versée en cas de décès ou d'invalidité ; d) MINUSS (6,3 millions de dollars) : diminution de la moyenne des effectifs déployés, reflétant l'évolution de la présence de la Mission suite à la reconversion de sites de protection des civils et à l'adoption d'une stratégie davantage axée sur les déploiements et les patrouilles systématiques hors de ces sites.

Cette diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues imputable aux facteurs suivants : a) MINUSCA (74,1 millions de dollars) : coût du déploiement progressif de personnel militaire supplémentaire autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2566 (2021) ; b) BANUS (9,9 millions de dollars) : amélioration de la disponibilité opérationnelle du matériel majeur appartenant aux contingents, renforcement des capacités de soutien logistique autonome des pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM, augmentation prévue des dépenses liées à la livraison de rations dans la zone de la mission ; c) FISNUA (5,1 millions de dollars) : application d'un taux de vacance plus faible, révision des effectifs des unités existantes, respect accru des normes acceptées en matière de disponibilité opérationnelle du matériel majeur et de soutien logistique autonome par les pays fournisseurs de contingents ; d) MONUSCO (4,8 millions de dollars) : augmentation des dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents due au déploiement de quatre forces d'intervention rapide dont le matériel est plus coûteux que celui des bataillons qu'elles remplacent, diminution du montant estimatif des retenues sur les remboursements au titre du matériel majeur en raison de l'amélioration des performances du matériel et augmentation prévue des frais de voyage engagés au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement en raison de l'augmentation du coût horaire et de la durée des vols affrétés.

## Police des Nations Unies

La diminution de 13,9 millions de dollars (soit 11,2 %) des crédits demandés est principalement imputable aux facteurs suivants : a) MINUAD (19,9 millions de dollars) : fin du mandat de la mission pendant l'exercice 2020/21 ; b) MONUSCO (4,4 millions de dollars) : diminution de l'effectif de la police des Nations Unies déployé, en raison d'une augmentation du coefficient délais de déploiement due à l'évolution des besoins opérationnels.

Cette diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses afférentes à : a) la MINUSCA (6,8 millions de dollars), liée essentiellement au coût du déploiement progressif de personnel militaire supplémentaire autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2566 (2021) ; b) la MINUSS (3,2 millions de dollars), due essentiellement au fait que le montant net de l'indemnité de subsistance (missions) a été revu à la hausse pour les policier(ère)s hors unités constituées qui ont choisi de vivre dans des logements partagés.

## Unités de police constituées

La diminution de 33,8 millions de dollars (soit 13,7 %) des crédits demandés est principalement imputable aux facteurs suivants : a) MINUAD (36,9 millions de dollars) : fin du mandat de la mission pendant l'exercice 2020/21 ; b) FISNUA (8,9 millions de dollars) : retard prévu du déploiement de trois unités de police constituées

comprenant chacune environ 160 membres ; c) MINUSS (7,8 millions de dollars) : diminution de la moyenne des effectifs déployés, reflétant l'évolution de la présence de la Mission suite à la reconversion de sites de protection des civils et à l'adoption d'une stratégie davantage axée sur les déploiements et les patrouilles systématiques hors de ces sites ; d) MONUSCO (4,2 millions de dollars) : diminution du nombre moyen de membres des unités de police constituées qu'il est proposé de déployer, en raison d'une augmentation du coefficient de délais de déploiement due à l'évolution des besoins opérationnels.

Cette diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses afférentes à : a) la MINUSCA (20,6 millions de dollars), qui est liée essentiellement au coût du déploiement progressif de personnel militaire supplémentaire autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2566 (2021) ; b) la MINUSMA (3,1 millions de dollars), qui est essentiellement due à l'augmentation des dépenses prévues au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, du fait de la reconfiguration des unités de police constituées et de l'évolution des besoins opérationnels, et à l'amélioration du déploiement du matériel appartenant aux contingents destiné au soutien logistique autonome.

Personnel recruté sur le plan international

La diminution de 32,0 millions de dollars (soit 2,5 %) des crédits demandés est principalement imputable aux facteurs suivants : a) MINUAD (79,6 millions de dollars) : fin du mandat de la mission pendant l'exercice 2020/21 ; b) MINUSS (4,5 millions de dollars) : suppression proposée de 20 postes, application d'un taux de vacance plus élevé compte tenu des taux d'occupation actuels et prévus et transfert de 3 postes soumis à recrutement international de la Section de l'appui centralisé aux achats, qui relèveront du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda).

Cette diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses due aux facteurs suivants : a) MINUSMA (23,9 millions de dollars) : hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international à la suite de la révision du barème des traitements et application d'un taux de vacance plus faible ; b) compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (9,1 millions de dollars) : transformation proposée d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes et ajustement des dépenses de personnel du fait de l'évolution des coûts salariaux standard et du taux de vacance ; c) FISNUA (6,2 millions de dollars) : application d'un coefficient d'ajustement de 71,1 %, contre 44,6 % pour l'exercice 2020/21 ; d) BANUS (4,2 millions de dollars) : application d'un taux de vacance plus faible, actualisation du barème des traitements et évolution des dépenses communes de personnel et de l'échelon moyen réel du personnel ; e) Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (2,6 millions de dollars) : augmentation du coefficient d'ajustement à cause de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, application d'un taux de vacance plus faible et transformation en postes permanents de deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) ; f) MINUSCA (2,4 millions de dollars) : proposition de création de 11 postes et de transformation en postes permanents de 5 emplois de temporaire soumis à recrutement

Catégorie de dépenses	Principaux facteurs de variation
Personnel recruté sur le plan national	<p>international et hausse de la prime de danger, comme suite à la révision du barème des traitements ; g) FINUL (2,0 millions de dollars) : actualisation du barème des traitements.</p> <p>La diminution de 7,1 millions de dollars (soit 1,8 %) des crédits demandés est principalement due à la diminution des dépenses prévues au titre de la MINUAD (35,1 millions de dollars), qui s'explique par le fait que le mandat de la mission a pris fin pendant l'exercice 2020/21.</p> <p>Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation prévue des dépenses dans toutes les autres opérations de maintien de la paix, imputable essentiellement aux facteurs suivants : a) application d'un taux de vacance plus faible pour les entités ci-après, compte tenu des taux d'occupation actuels et prévus : MINUSMA, MINUSCA, FINUL, Base de soutien logistique des Nations Unies, compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ; b) augmentation du montant estimatif des coûts salariaux à la MONUSCO et à la MINUSS ; c) classe et échelon moyens du personnel plus élevés que pour l'exercice précédent à la MINUSCA et la MONUSCO ; d) création proposée de postes à la MINUSCA et transformation proposée de 10 emplois de temporaire en postes à la MINUSS ; e) effets de la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro (Base de soutien logistique des Nations Unies, MINUK, UNFICYP) et au franc CFA en Afrique de l'Ouest (MINUSMA) et en Afrique centrale (MINUSCA) ; f) actualisation des prévisions compte tenu du nouvel échelon moyen du personnel recruté sur le plan national au BANUS et au Centre de services régional d'Entebbe.</p>
Volontaires des Nations Unies	<p>L'augmentation de 4,0 millions de dollars (soit 5,1 %) des crédits demandés est principalement imputable aux facteurs suivants : a) MONUSCO (2,7 millions de dollars) : augmentation du montant moyen de l'indemnité de subsistance des Volontaires et application d'un taux de vacance plus faible ; b) MINUSCA (2,5 millions de dollars) et MINUSMA (0,8 million de dollars) : application d'un taux de vacance plus faible et création proposée de postes de Volontaire des Nations Unies (16 à la MINUSCA, 2 à la MINUSMA).</p> <p>Cette augmentation globale est en partie compensée par la diminution prévue des dépenses au titre de la MINUAD (2,9 millions de dollars), le mandat de la Mission ayant pris fin durant l'exercice 2020/21.</p>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	<p>La diminution de 16,0 millions de dollars (soit 30,1 %) des crédits demandés est principalement imputable aux facteurs suivants : a) MINUAD (6,9 millions de dollars) : fin du mandat de la mission pendant l'exercice 2020/21 ; b) compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (6,3 millions de dollars) : transformation proposée de 37 emplois de temporaire en postes ; c) MINUSS (3,4 millions de dollars) : suppression proposée de 16 emplois de temporaire soumis à recrutement international et transformation proposée de 10 emplois de temporaire d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national en postes.</p>
Personnel fourni par des gouvernements	<p>La diminution de 2,1 millions de dollars (soit 15,8 %) des crédits demandés est essentiellement imputable à l'application d'un taux de vacance plus élevé à la MINUSS (1,4 million de dollars) et à la</p>

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Principaux facteurs de variation</i>
	MONUSCO (0,5 million de dollars) et au fait que le mandat de la MINUAD a pris fin pendant l'exercice 2020/21 (0,3 million de dollars).
Consultants et services de consultants	<p>La diminution de 0,6 million de dollars (soit 8,4 %) des crédits demandés est principalement imputable aux facteurs suivants :</p> <p>a) BANUS (0,5 million de dollars) : capacité accrue de tirer parti des compétences et de l'expérience de son propre personnel ; b) le compte d'appui (0,2 million) : baisse des ressources nécessaires pour obtenir les services d'expert requis ; c) MINUAD (0,1 million de dollars) : fin du mandat de la mission pendant l'exercice 2020/21.</p> <p>Cette diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés au titre de la FISNUA (0,2 million de dollars), due au fait qu'il est prévu que la mission fasse davantage appel à des consultants pour accélérer l'exécution de projets environnementaux essentiels pour réduire son empreinte écologique.</p>
Voyages officiels	<p>La diminution de 2,8 millions de dollars (soit 8,4 %) des crédits demandés est principalement imputable aux facteurs suivants :</p> <p>a) MINUAD (1,3 million de dollars) : fin du mandat de la mission pendant l'exercice 2020/21 ; b) MINUSS et MONUSCO (0,6 million de dollars chacune) : réduction des dépenses au titre des voyages grâce au recours accru aux solutions en ligne pour les réunions et les sessions de formation.</p>
Installations et infrastructures	<p>La diminution de 69,5 millions de dollars (soit 12,0 %) des crédits demandés est principalement imputable aux facteurs suivants :</p> <p>a) MINUSMA (33,7 millions de dollars) : non-renouvellement des crédits prévus pour l'exercice 2020/21 au titre de la construction, de l'aménagement, de la rénovation, des fournitures pour la défense des périmètres et de la mise en place de services de sécurité, diminution prévue du coût des services d'entretien compte tenu de la signature de nouveaux contrats et de la possibilité de puiser dans les stocks existants de matériel et de fournitures de sûreté et de sécurité et diminution du coût moyen estimatif du carburant pour les groupes électrogènes ; b) MINUSS (16,8 millions de dollars) : diminution prévue du prix du carburant, de la consommation de carburant, des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant et du nombre de nouveaux projets de construction prévus ; c) MONUSCO (10,8 millions de dollars) : non-renouvellement des crédits prévus pour l'exercice 2020/21 pour les remboursements aux pays fournisseurs de contingents au titre des munitions et pour les frais de mise en route du nouveau contrat clés en main, diminution prévue du prix moyen du carburant, arrêt du remplacement de groupes électrogènes (davantage de sites de la Mission étant raccordés au réseau électrique national) et réduction des achats suite à la fermeture de deux bureaux locaux ; d) BANUS (8,1 millions de dollars) : diminution prévue du prix du carburant pour groupes électrogènes, de la quantité de carburant consommée et des dépenses au titre des matériaux de construction, des fournitures pour la défense des périmètres et des modules d'hébergement préfabriqués due à l'achèvement de plusieurs projets en juin 2021 ; e) MINUAD (8,0 millions de dollars) : fin du mandat de la mission pendant l'exercice 2020/21.</p>

## Catégorie de dépenses

## Principaux facteurs de variation

Cette diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés au titre de : a) la MINUSCA (5,2 millions de dollars), liée à l'augmentation des coûts des services de sécurité en raison de l'amélioration d'un système de minidrones existant et de la mise en service de deux systèmes additionnels, de l'augmentation de la consommation estimative de carburant pour les groupes électrogènes, de l'achat d'installations préfabriquées, de logements et de matériel de réfrigération pour remplacer les bâtiments et le matériel endommagé et détérioré ; b) la FISNUA (4,1 millions de dollars), due essentiellement aux facteurs suivants : augmentation de la consommation de carburant ; nouveaux contrats portant sur des services d'une portée accrue ; construction de logements pour les nouveaux contingents et aménagement, rénovation et entretien des sites existants inachevés ou trop vieux ; achat de plus de groupes électrogènes et de matériel électrique, conformément au plan d'action pour l'environnement ; achat de matériel de sûreté et de sécurité, de matériaux de construction, de fournitures pour la défense de périmètres, de locaux préfabriqués, de moyens d'hébergement et de matériel de réfrigération.

## Transports terrestres

La diminution de 12,0 millions de dollars (soit 12,6 %) des crédits demandés est principalement imputable aux facteurs suivants : a) BANUS (5,6 millions de dollars) : aucun achat de véhicule prévu, niveau suffisant des stocks de pièces de rechange disponibles, diminution du prix moyen estimatif du carburant ; b) MINUSMA (3,9 millions de dollars) : diminution du prix moyen estimatif du carburant et de la consommation prévue de carburant, compte tenu des tendances observées, et diminution du nombre de machines de chantier louées en raison de l'achèvement de certains projets de construction pendant l'exercice 2020/21 ; c) MONUSCO (3,5 millions de dollars) : diminution de la consommation prévue de carburant, compte tenu des tendances observées lors de l'exercice précédent, baisse du prix du carburant et non-reconduction d'un crédit exceptionnel ouvert en 2020/21 pour constituer une réserve de carburant et pour financer les frais de mise en route d'un contrat clés en main d'approvisionnement en carburant ; d) MINUAD (1,3 million de dollars) : fin du mandat de la mission pendant l'exercice 2020/21.

Cette diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés liée aux facteurs suivants : a) MINURSO (0,9 million de dollars) : achat de 22 véhicules, passation d'un contrat clés en main pour la location de 6 véhicules de transport de passagers destinés à remplacer des véhicules complètement amortis et augmentation des ressources nécessaires pour l'achat de pièces de rechange ; b) MINUSS (0,5 million de dollars) : acquisition d'un véhicule amphibie tout-terrain et achat et remplacement de matériel de manutention ; c) UNFICYP (0,5 million de dollars) : acquisition de 20 véhicules spécialisés, augmentation des frais d'entretien des véhicules plus anciens et achat de véhicules pour remplacer des voitures louées.

## Opérations aériennes

La diminution de 54,4 millions de dollars (soit 8,8 %) des crédits demandés est principalement imputable aux facteurs suivants : a) MINUAD (23,0 millions de dollars) : fin du mandat de la mission

pendant l'exercice 2020/21 ; b) MINUSS (19,1 millions de dollars) : diminution des frais de location et d'exploitation des aéronefs due à la passation d'un nouveau contrat et à la baisse du prix du carburant ; c) MONUSCO (15,4 millions de dollars) : non-renouvellement des crédits prévus pour l'exercice 2020/21 au titre de la constitution d'une réserve de carburant et des frais de mise en route d'un contrat clés en main d'approvisionnement en carburant, diminution du prix du carburant et diminution des frais de location d'aéronefs en raison de la mise hors service de deux appareils, du remplacement de cinq appareils à un coût moindre et de la réduction du nombre d'heures de vol des avions ; d) BANUS (4,0 millions de dollars) : prévisions indiquant que certains types de matériel et de fournitures ne devraient pas être nécessaires et diminution du prix du carburant et des dépenses contractuelles au titre des hélicoptères polyvalents et des hélicoptères d'évacuation sanitaire.

Cette diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues pour la MINUSMA (11,9 millions de dollars), due à l'augmentation des frais de location et d'exploitation de la flotte d'aéronefs de la Mission en raison de la passation d'un nouveau contrat et du remplacement d'hélicoptères par des appareils plus spécialisés, ainsi qu'à l'augmentation du coût net des opérations aériennes liée à l'utilisation d'un système de drone aérien supplémentaire pour soutenir une autre ligne de mission chargée de l'appréciation des situations.

Opérations maritimes  
ou fluviales

L'augmentation de 1,4 million de dollars (soit 32,3 %) des crédits demandés s'explique principalement par l'achat de conteneurs maritimes nécessaires à l'acheminement de divers biens tels que des fournitures de génie, du matériel, des produits de base et des véhicules vers les zones d'opérations du BANUS, de la FISNUA et de la MONUSCO.

Cette augmentation globale est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues pour la MINUSMA (0,5 million de dollars) : celle-ci aura besoin de moins de conteneurs maritimes, car elle a achevé des projets de construction pendant l'exercice 2020/21 et achètera donc moins d'équipement, de matériel et de fournitures.

Communications et  
informatique

L'augmentation de 4,8 millions de dollars (soit 1,7 %) des crédits demandés est principalement imputable aux facteurs suivants : a) FINUL (6,1 millions de dollars) : achat de matériel destiné au projet de vidéosurveillance de la Ligne bleue, notamment de caméras de longue portée à vision nocturne et de matériel divers, achat de services pour améliorer la protection des forces et les capacités d'observation et achat de matériel pour services de réseau et d'ordinateurs dans le cadre du plan quinquennal de remplacement du matériel ; b) MONUSCO (4,8 millions de dollars) : financement du coût des services de communication nécessaires à l'unité d'analyse des menaces par géolocalisation, estimé à partir des informations figurant dans la lettre d'attribution, pendant tout l'exercice, contre seulement six mois pendant l'exercice 2020/21 ; c) MINUSMA (4,4 millions de dollars) : achat de matériel destiné à protéger les camps contre les menaces liées à l'utilisation de drones par des groupes armés et à entretenir les stations terriennes de satellites et les systèmes de détection des intrusions dans

## Catégorie de dépenses

## Principaux facteurs de variation

le périmètre des camps, dans le cadre du plan d'adaptation des forces de la Mission ; d) MINUSS (1,3 million de dollars) : augmentation des coûts liés à la bande passante supplémentaire nécessaire au stockage dans le cloud.

Cette augmentation globale est en partie compensée par la diminution prévue des dépenses due aux facteurs suivants : a) MINUAD (9,0 millions de dollars) : fin du mandat de la Mission pendant l'exercice 2020/21 ; b) MINUSCA (3,0 millions de dollars) : achat de moins de matériel en raison de l'achèvement prévu des travaux d'amélioration de l'infrastructure Internet, stocks suffisants en matériel de réseau et de stockage et de matériel destiné aux utilisateurs finaux et réduction du nombre de supports promotionnels créés, de documents imprimés et de services de radiodiffusion et de télédiffusion employés une fois les élections présidentielle et législatives achevées ; c) BANUS (1,5 million de dollars) : diminution des dépenses prévues au titre du remplacement du matériel ayant atteint la fin de sa durée d'utilité.

## Santé

La diminution de 2,3 millions de dollars (soit 6,8 %) des crédits demandés est principalement imputable aux facteurs suivants : a) BANUS (5,2 millions de dollars) : diminution prévue du coût unitaire de chaque hospitalisation, non-renouvellement des crédits prévus au titre des évacuations sanitaires effectuées par des prestataires conformément à la proposition tendant à utiliser un appareil de la mission exclusivement à cette fin pendant l'exercice 2021/22, stock suffisant de fournitures médicales ; b) MINUAD (0,9 million de dollars) : fin du mandat de la mission pendant l'exercice 2020/21.

Cette diminution globale est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés liée aux facteurs suivants : a) MINUSCA (2,0 millions de dollars) : achat de fournitures médicales dans le cadre du renforcement des mesures que prend la Mission pour réduire le nombre de décès de soldats de la paix, augmentation du coût des services d'évacuation sanitaire ; b) FINUL (0,8 million de dollars) : augmentation des dépenses prévues au titre des services de santé ; c) MONUSCO (0,8 million de dollars) : achat de matériel, augmentation du prix des fournitures médicales, achat de fournitures supplémentaires pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

## Matériel spécial

Un crédit de 0,1 million de dollars est demandé pour permettre à la MINURSO d'acquérir 5 nouveaux appareils de détection des explosifs, qui seront installés dans des points d'accès et serviront à détecter la présence d'explosifs dans les véhicules et les bagages.

## Fournitures, services et matériel divers

La diminution de 26,0 millions de dollars (soit 7,0 %) des crédits demandés est principalement imputable aux facteurs suivants : a) MINUAD (12,8 millions de dollars) : fin du mandat de la mission pendant l'exercice 2020/21 ; b) BANUS (8,2 millions de dollars) : réduction des frais de transport de marchandises liée à la réduction des achats et non-renouvellement prévu des crédits ouverts au titre du matériel de détection des mines ; c) MINUSS (4,1 millions de dollars) : diminution du coût des services de détection de mines et de déminage en raison de la diminution des frais facturés par les prestataires, diminution des crédits demandés au titre du transport de marchandises en raison de la diminution du volume estimatif de fret à acheminer.

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Principaux facteurs de variation</i>
Projets à effet rapide	L'augmentation de 0,5 million de dollars (soit 4,0 %) des crédits demandés est due entièrement à la mise en place prévue de nouveaux projets à effet rapide par la MINUSS, afin d'améliorer les infrastructures essentielles en vue de faciliter le retour et la réintégration de plein gré et en toute sécurité des déplacés et des populations vulnérables.

Tableau 3  
**Ressources demandées au titre des projets à effet rapide des missions de maintien de la paix pour 2021/22**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>MINUSCA</i>	<i>MINUSMA</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>FNUOD</i>	<i>FINUL</i>	<i>FISNUA</i>	<i>MINUSS</i>	<i>Total</i>
Projets à effet rapide	3 000,0	4 800,0	1 500,0	200,0	500,0	500,0	2 500,0	13 000,0

*Note* : Bien qu'ils soient généralement regroupés dans la même catégorie de dépenses, les projets à effet rapide ne sont pas considérés comme des activités programmatiques. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies y ont recours pour instaurer et renforcer parmi la population un sentiment de confiance envers la mission, son mandat et le processus de paix, établissant ainsi un environnement propice à une exécution efficace du mandat.

Tableau 4  
**Ressources demandées pour 2021/22 par composante Maintien de la paix**

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.)

<i>Composante Maintien de la paix</i>	<i>Montant alloué (2020/21)</i>	<i>Projet de budget (2021/22)</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
BANUS	550 608,6	533 714,7	(16 893,9)	(3,1)
FINUL	480 649,1	480 427,9	(221,2)	–
FISNUA	263 783,9	270 472,2	6 688,3	2,5
FNUOD	63 343,2	61 608,9	(1 734,3)	(2,7)
MINUAD <sup>a</sup>	438 962,8	82 397,1	(356 565,7)	(81,2)
MINUK	39 827,3	41 298,5	1 471,2	3,7
MINURSO	57 524,7	57 186,3	(338,4)	(0,6)
MINUSCA	937 711,7	1 048 692,6	110 980,9	11,8
MINUSMA	1 183 384,7	1 183 917,9	533,2	–
MINUSS	1 178 515,1	1 128 148,1	(50 367,0)	(4,3)
MONUSCO	1 075 338,6	1 054 608,6	(20 730,0)	(1,9)
UNFICYP	51 750,1	54 894,3	3 144,2	6,1
<b>Total partiel</b>	<b>6 321 399,8</b>	<b>5 997 367,1</b>	<b>(324 032,7)</b>	<b>(5,1)</b>
Base de soutien logistique de Brindisi	62 058,2	66 519,7	4 461,5	7,2
Centre de services régional d'Entebbe <sup>b</sup>	37 159,2	40 651,6	3 492,4	9,4
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix <sup>c</sup>	355 694,2	361 740,5	6 046,3	1,7
<b>Total partiel</b>	<b>6 776 311,4</b>	<b>6 466 278,9</b>	<b>(310 032,5)</b>	<b>(4,6)</b>

<i>Composante Maintien de la paix</i>	<i>Montant alloué (2020/21)</i>	<i>Projet de budget (2021/22)</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 022,0	962,0	(60,0)	(5,9)
<b>Total</b>	<b>6 777 333,4</b>	<b>6 467 240,9</b>	<b>(310 092,5)</b>	<b>(4,6)</b>

<sup>a</sup> Compte non tenu de la demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 46,7 millions de dollars pour la MINUAD pour 2020/21.

<sup>c</sup> Y compris un montant de 1 412 400 dollars pour 2020/21 à déduire des crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2021, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/253.

<sup>d</sup> Les dépenses prévues pour l'exercice 2021/22 comprennent 15,8 millions de dollars pour la Division du progiciel de gestion intégré ; 0,9 million de dollars pour le dispositif de prestation de services centralisée ; 3,9 millions de dollars pour le Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; 18,2 millions de dollars destinés à couvrir les coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

Tableau 5

### Principaux facteurs de variation des prévisions de dépenses pour l'exercice 2021/22, par composante Maintien de la paix

*Composante Maintien de la paix*    *Principaux facteurs de variation*

#### BANUS

Le projet de budget (533,7 millions de dollars) est en baisse de 3,1 % (soit 16,9 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

La diminution des ressources demandées est essentiellement imputable aux rubriques suivantes : fournitures, services et matériel divers (8,2 millions de dollars), du fait de la réduction des frais de transport de marchandises liée à la réduction des achats et au non-renouvellement prévu des crédits ouverts au titre du matériel de détection des mines ; b) installations et infrastructures (8,1 millions de dollars), en raison de la diminution prévue du prix du carburant pour groupes électrogènes et de la quantité consommée et de la diminution des dépenses au titre des matériaux de construction, des fournitures pour la défense des périmètres et des modules d'hébergement préfabriqués due à l'achèvement de plusieurs projets en juin 2021 ; c) transports terrestres (5,6 millions de dollars), étant donné qu'aucun achat de véhicule n'est prévu, que le niveau des stocks de pièces de rechange disponibles est suffisant et que le prix moyen estimatif du carburant est en baisse ; d) santé (5,2 millions de dollars), imputable à la diminution prévue du coût unitaire de chaque hospitalisation, au non-renouvellement des crédits prévus au titre des évacuations sanitaires effectuées par des prestataires conformément à la proposition tendant à utiliser un appareil de la mission exclusivement à cette fin pendant l'exercice 2021/22 et au stock suffisant de fournitures médicales ; e) opérations aériennes (4,0 millions de dollars), compte tenu des prévisions indiquant que certains types de matériel et de fournitures ne devraient pas être nécessaires et de la diminution du prix du carburant et des dépenses contractuelles au titre des hélicoptères polyvalents et des hélicoptères d'évacuation sanitaire.

Cette diminution globale des ressources demandées est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses imputables aux rubriques suivantes : a) contingents (9,9 millions de dollars), tenant à l'amélioration de la disponibilité opérationnelle du matériel majeur

appartenant aux contingents, au renforcement des capacités de soutien logistique autonome des pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM et à l'augmentation prévue des dépenses liées à la livraison de rations dans la zone de la mission ; b) personnel recruté sur le plan international (4,2 millions de dollars), due à l'application d'un taux de vacance plus faible, à l'actualisation du barème des traitements et à l'évolution des dépenses communes de personnel et de l'échelon moyen réel du personnel.

FINUL

Le projet de budget (480,4 millions de dollars) est inférieur de 0,2 million de dollars au budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

La diminution des crédits demandés est principalement imputable aux rubriques suivantes : a) contingents (9,4 millions de dollars), en raison de la baisse des coûts du matériel majeur appartenant aux contingents, compte tenu des modifications apportées au mémorandum d'accord conclu avec les pays fournisseurs de contingents et de la révision de l'état des besoins des unités, associé à l'examen interne des capacités militaires de la Force effectué en 2019, et de la diminution prévue du nombre moyen de contingents effectivement déployés appliqué aux fins du calcul du remboursement du coût des contingents et du matériel leur appartenant destiné au soutien logistique autonome ; b) installations et infrastructures (1,5 million de dollars), imputable à la baisse du coût moyen prévu du carburant pour les groupes électrogènes et à l'achèvement prévu de deux projets de construction ponctuels au cours de l'exercice 2020/21.

La diminution globale des crédits demandés est en partie compensée par l'augmentation des dépenses afférentes aux rubriques suivantes : a) communications et informatique (6,1 millions de dollars), résultant de l'achat de matériel destiné au projet de vidéosurveillance de la Ligne bleue qui sera mis en œuvre dans 19 positions proches de celle-ci, notamment via des caméras de longue portée à vision nocturne et de matériel divers, de l'achat de services pour améliorer la protection des forces et les capacités d'observation et de l'achat de matériel pour services de réseau et d'ordinateurs dans le cadre du plan quinquennal de remplacement du matériel ; b) personnel recruté sur le plan international (2,0 millions de dollars), imputable à l'actualisation du barème des traitements ; c) personnel recruté sur le plan national (1,4 million de dollars), en raison de l'application de taux de vacance plus faibles.

FISNUA

Le projet de budget (270,5 millions de dollars) dépasse de 2,5 % (soit 6,7 millions de dollars) le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

L'augmentation des crédits demandés est principalement imputable aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (6,2 millions de dollars), en raison notamment de l'application d'un coefficient d'ajustement de 71,1 %, contre 44,6 % pour l'exercice 2020/21 ; b) contingents (5,1 millions de dollars), imputable à l'application d'un taux de vacance plus faible, à la révision des effectifs des unités existantes et au respect accru des normes acceptées en matière de disponibilité opérationnelle du matériel majeur et de soutien logistique autonome par les pays fournisseurs de contingents ; c) installations et infrastructures (4,1 millions de dollars), résultant principalement d'une augmentation de la consommation de carburant, des nouveaux arrangements contractuels, qui porteront sur des services

d'une portée accrue, de la construction de logements pour les nouveaux contingents, de la transformation, la rénovation et l'entretien de locaux inachevés et vieillissants, et de l'augmentation des achats de groupes électrogènes et de matériel électrique, conformément au plan d'action pour l'environnement, de matériel de sûreté et de sécurité, de matériaux de construction et de fournitures pour la défense des périmètres, ainsi que de locaux préfabriqués, de moyens d'hébergement et de matériel de réfrigération.

L'augmentation globale des crédits demandés est en partie compensée par une réduction des dépenses afférentes aux rubriques suivantes : a) unités de police constituées (8,9 millions de dollars), en raison des retards prévus dans le déploiement de trois unités de police constituées comprenant chacune environ 160 personnes ; b) observateurs militaires (2,0 millions de dollars), imputable à la réduction de 57 observateurs militaires.

FNUOD

Le projet de budget (61,6 millions de dollars) est en baisse de 2,7 % (soit 1,7 million de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

La baisse des crédits demandés est principalement attribuable aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (0,8 million de dollars), en raison d'une baisse des traitements du personnel et de l'application d'un taux de vacance plus élevé ; b) contingents (0,5 million de dollars), résultant de la baisse des montants à rembourser au titre du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome, compte tenu de la rationalisation des capacités militaires et de la révision de l'état des besoins des unités ; c) frais de fonctionnement (0,4 million de dollars), dont la diminution est essentiellement due à la baisse du coût du carburant pour les véhicules et à la non-reconduction des dépenses non renouvelables au titre de l'acquisition de véhicules, de matériel informatique et de matériel de communication.

MINUAD

Les ressources demandées, d'un montant de 82,4 millions de dollars, correspondent au budget prévu au titre de la liquidation de la Mission pour 2021/22 et sont inférieures de 356,6 millions de dollars au montant qui a été approuvé pour l'ensemble de l'exercice 2021/22 à la date de publication du présent rapport, et avant la décision relative à la troisième demande d'engagement de dépenses pour 2020/21.

MINUK

Le projet de budget (41,3 millions de dollars) dépasse de 3,7 % (soit 1,5 millions de dollars) le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

L'augmentation des crédits demandés est principalement imputable aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan national (1,1 million de dollars), en raison de l'application des nouveaux barèmes des traitements du personnel local à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, lesquels ont été promulgués en avril 2020, de l'application du taux de change actualisé et de la conversion proposée d'un poste P-2 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; b) personnel recruté sur le plan international (0,6 million de dollars), en raison de l'application d'un coefficient d'ajustement de 31,7 contre 26,3 pour l'exercice 2020/21.

L'augmentation des crédits demandés est en partie compensée par une réduction des dépenses au titre des communications et de l'informatique (0,3 million de dollars), en raison de la diminution des crédits demandés pour l'achat de matériel, du non-renouvellement des dépenses liées au projet d'archivage numérique et de l'abandon ou de la diminution des coûts de certains logiciels, licences et redevances propres à la Mission.

## MINURSO

Le projet de budget (57,2 millions de dollars) est en baisse de 0,6 % (soit 0,3 million de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2020/21. La diminution des crédits demandés est principalement attribuable aux opérations aériennes (2,9 millions de dollars) en raison de la baisse des coûts de location et d'exploitation d'un hélicoptère, et de la diminution du prix moyen du carburant (0,49 dollar par litre contre 0,79 au cours de l'exercice 2020/21).

La diminution des crédits demandés est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées liées aux rubriques suivantes : a) transports terrestres (0,9 million de dollars), du fait de l'acquisition de 20 véhicules de tourisme et de 2 poids lourds qui remplaceront des véhicules arrivés en fin de vie ou qui sont dans un tel état que leur réparation n'est pas rentable, d'un contrat de location clés en main pour la location de 6 fourgonnettes électriques qui remplaceront des véhicules complètement amortis, et de l'augmentation des ressources nécessaires pour l'achat de pièces de rechange en raison du nombre accru de véhicules spécialisés reçus de la MINUAD, de la MINUJUSTH et de la réserve de matériel de l'ONU, qui seront déployés dans les bases d'opérations ; b) personnel recruté sur le plan international (0,6 million de dollars), imputable à l'augmentation des coûts salariaux moyens pour 2021/22, compte tenu du barème des traitements révisé et au reclassement proposé d'un poste de la catégorie du Service mobile à la catégorie P-4 ; c) personnel recruté sur le plan national (0,5 million de dollars), essentiellement du fait de l'appréciation du dirham marocain par rapport au dollar des États-Unis comparé à l'exercice 2020/21, et d'une augmentation des coûts salariaux moyens retenus pour l'exercice 2021/22.

## MINUSCA

Le projet de budget (1 048,7 millions de dollars) est en hausse de 11,8 % (soit 111,0 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

L'augmentation des crédits demandés est principalement liée aux rubriques suivantes : a) contingents (74,1 millions de dollars), en raison du remboursement des coûts des contingents, des coûts du matériel leur appartenant, du fret, des rations, de l'indemnité de subsistance (missions) et des voyages sur place visant à appuyer le déploiement progressif des contingents supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2566 \(2021\)](#) ; b) unités de police constituées (20,6 millions de dollars), principalement en raison de l'augmentation des coûts de remboursement pour les unités de police constituées, des coûts du matériel leur appartenant, du fret, des rations et des voyages sur place visant à appuyer le déploiement progressif des unités de police constituées supplémentaires autorisées par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2566 \(2021\)](#) ; c) police des Nations Unies (6,8 millions de dollars), en raison principalement de l'augmentation des coûts de l'indemnité de

subsistance (missions) pour appuyer le déploiement progressif de personnel supplémentaire de la police des Nations Unies autorisé par le Conseil dans sa résolution 2566 (2021) ; d) installations et infrastructures (5,2 millions de dollars), en raison de l'augmentation des coûts des services de sécurité liée à l'amélioration d'un système de minidrones existant et de la mise en service de deux systèmes additionnels afin de renforcer les capacités d'aide à la planification des besoins opérationnels et à la protection des civils et du personnel des missions, de l'augmentation de la consommation prévue de carburant pour les groupes électrogènes à un coût moyen inférieur, de l'acquisition de locaux préfabriqués, de logements et de matériel de réfrigération pour remplacer les installations et le matériel endommagé et détérioré, et de l'acquisition de groupes électrogènes et d'équipements électriques faisant partie d'un système hybride photovoltaïque-diesel de production énergétique, conformément au plan de la Mission visant à réduire son empreinte carbone ; e) personnel recruté sur le plan national (3,1 millions de dollars), en raison de l'application d'une classe et d'un échelon moyens plus élevés dans le calcul du traitement du personnel, de l'impact de l'appréciation du franc CFA d'Afrique centrale par rapport au dollar des États-Unis, de la proposition de création de deux postes et de l'application d'un taux de vacance plus bas.

L'augmentation des crédits demandés est compensée en partie par une diminution des dépenses liées aux rubriques suivantes :

a) communications et informatique (3,0 millions de dollars), essentiellement attribuable à la diminution des achats de matériel en raison de l'achèvement prévu des travaux d'amélioration de l'infrastructure Internet au cours de l'exercice 2020/21, aux stocks suffisants en matériel de réseau et de stockage et de matériel destiné aux utilisateurs finaux et à la réduction du nombre de supports promotionnels créés, de documents imprimés et de services de radiodiffusion et de télédiffusion employés une fois les élections présidentielle et législatives achevées ; b) opérations aériennes (1,7 million de dollars), imputable à la baisse du coût moyen prévu du carburant et des coûts nets de location et d'exploitation de la flotte aérienne de la Mission, essentiellement en raison du remplacement d'hélicoptères d'attaque par des hélicoptères de manœuvre moins coûteux ; c) fournitures, services et matériel divers (1,2 million de dollars), attribuable à la diminution des dépenses prévues pour le recours à des partenaires opérationnels et les subventions destinées à soutenir les activités relatives aux programmes, lesquelles ont été hiérarchisées au vu de l'examen de l'impact, et à la baisse des coûts de fret, qui s'explique par la diminution du volume d'achats de fournitures et de matériel.

#### MINUSMA

Le projet de budget (1 183,9 millions de dollars) dépasse de 0,5 million de dollars le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

L'augmentation des crédits demandés est essentiellement due aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (23,9 millions de dollars), imputable à la hausse des traitements du personnel suite à la révision du barème des traitements et à l'application d'un taux de vacance plus faible ; b) opérations aériennes (11,9 millions de dollars), due à l'augmentation des frais de location et d'exploitation

de la flotte d'aéronefs de la Mission en raison de la passation d'un nouveau contrat et du remplacement d'hélicoptères par des appareils plus spécialisés, ainsi qu'à l'augmentation du coût net des opérations aériennes liée à l'utilisation d'un système de drone aérien supplémentaire pour soutenir une autre ligne de mission chargée de l'appréciation des situations ; c) communications et informatique (4,4 millions de dollars), essentiellement imputable à l'achat de matériel destiné à protéger les camps contre les menaces liées à l'utilisation de drones par des groupes armés et à entretenir les stations terriennes de satellites et les systèmes de détection des intrusions dans le périmètre des camps, dans le cadre du plan d'adaptation des forces de la Mission ; d) unités de police constituées (3,1 millions de dollars), essentiellement due à l'augmentation des dépenses prévues au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, du fait de la reconfiguration des unités de police constituées, compte tenu de l'évolution des besoins opérationnels, et à l'amélioration du déploiement du matériel appartenant aux contingents destiné au soutien logistique autonome.

L'augmentation des crédits demandés est en partie compensée par la réduction des dépenses prévues au rubriques suivantes : a) installations et infrastructures (33,7 millions de dollars), étant donné qu'il ne sera pas nécessaire de renouveler les crédits qui avaient été inscrits au budget approuvé de 2020/21 au titre des activités de construction, d'aménagement et de rénovation, des fournitures pour la défense des périmètres et de la mise en place de services de sécurité, et en raison de la diminution du coût des services d'entretien compte tenu de la signature de nouveaux contrats et de la possibilité de puiser dans les stocks existants de matériel et de fournitures de sûreté et de sécurité, et de la diminution du coût moyen estimatif du carburant pour les groupes électrogènes ; b) contingents militaires (7,0 millions de dollars), en raison d'une réduction des frais de livraison des rations, de l'augmentation des montants estimatifs concernant le matériel majeur manquant ou défectueux appartenant aux contingents. et d'une réduction des coûts d'indemnisation prévus en cas de décès et d'invalidité, compte tenu des tendances observées en matière de dépenses.

#### MINUSS

Le projet de budget (1 128,1 millions de dollars) est en baisse de 4,3 % (soit 50,4 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

La diminution des crédits demandés est principalement imputable aux rubriques suivantes : a) opérations aériennes (19,1 millions de dollars), en raison de la baisse des coûts de location et d'exploitation des aéronefs grâce à de nouveaux accords contractuels et à la baisse du prix prévu du carburant ; b) installations et infrastructures (16,8 millions de dollars), en raison de la diminution prévue du prix du carburant, de la consommation de carburant, des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant et du nombre de nouveaux projets de construction prévus ; c) unités de police constituées (7,8 millions de dollars) et contingents (6,3 millions de dollars), du fait de la diminution de la moyenne des effectifs déployés, reflétant l'évolution de la présence de la Mission suite à la reconversion de sites de protection des civils et à l'adoption d'une stratégie davantage axée sur les déploiements et les patrouilles systématiques hors de ces sites.

La diminution des crédits demandés est en partie compensée par l'augmentation des dépenses afférentes aux rubriques suivantes :

a) personnel recruté sur le plan national (6,5 millions de dollars), en raison de l'application des nouveaux barèmes des traitements du personnel local, de la proposition de transformer 10 emplois de temporaire (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) en postes permanents au sein de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, de l'impact du déploiement de 16 membres du personnel recruté sur le plan national sur l'exercice complet, alors que les ressources approuvées pour l'exercice 2020/21 prévoyaient seulement un déploiement de 50 % de ces postes, et de l'application d'une prime de danger mensuelle plus élevée que prévu pour le personnel recruté sur le plan national ; b) police des Nations Unies (3,2 millions de dollars), essentiellement due au fait que le montant net de l'indemnité de subsistance des missions a été revu à la hausse pour les policiers(ère)s hors unités constituées qui ont choisi de vivre dans des logements partagés.

## MONUSCO

Le projet de budget (1 054,6 millions de dollars) est en baisse de 1,9 % (soit 20,7 millions de dollars) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

La diminution des crédits demandés est principalement liée aux rubriques suivantes :

a) opérations aériennes (15,4 millions de dollars), étant donné qu'il ne sera pas nécessaire de renouveler les crédits qui avaient été inscrits au budget approuvé de 2020/21 au titre de la constitution d'une réserve de carburant et des frais de mise en route d'un contrat clés en main d'approvisionnement en carburant, et en raison de la diminution du prix du carburant pour l'exercice 2021/22 et des frais de location d'aéronefs, qui s'explique par la mise hors service de deux appareils, du remplacement de cinq appareils à un coût moindre et de la réduction du nombre d'heures de vol des avions ; b) installations et infrastructures (10,8 millions de dollars), étant donné qu'il ne sera pas nécessaire de renouveler les crédits qui avaient été inscrits au budget approuvé de 2020/21 au titre de remboursements des munitions aux pays fournisseurs de contingents et des frais de mise en route du nouveau contrat clés en main, ainsi qu'en raison de la diminution prévue du prix moyen du carburant en 2021/22, de l'arrêt du remplacement de groupes électrogènes (davantage de sites de la Mission étant raccordés au réseau électrique national) et de la réduction des achats suite à la fermeture de deux bureaux locaux ; c) police des Nations Unies (4,4 millions de dollars), imputable à la diminution de l'effectif de la police des Nations Unies déployé, en raison d'une augmentation du coefficient délais de déploiement due à l'évolution des besoins opérationnels ; d) unités de police constituées (4,2 millions de dollars), étant donné qu'il ne sera pas nécessaire de renouveler les crédits qui avaient été inscrits au budget approuvé de 2020/21 au titre du déploiement du matériel appartenant aux contingents de trois unités de police constituées et en raison d'une diminution du nombre d'unités de police constituées à déployer, compte tenu de l'augmentation du coefficient délais de déploiement due à l'évolution des besoins opérationnels.

La diminution des crédits demandés est en partie compensée par l'augmentation des dépenses afférentes aux rubriques suivantes :

a) personnel recruté sur le plan national (6,2 millions de dollars), en raison de l'augmentation du montant estimatif des coûts salariaux et de l'actualisation de la classe et de l'échelon moyens ; b) contingents (4,8 millions de dollars), imputable à l'augmentation des dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents due au déploiement de quatre forces d'intervention rapide dont le matériel est plus coûteux que celui des bataillons qu'elles remplacent, à la diminution du montant estimatif des retenues sur les remboursements au titre du matériel majeur en raison de l'amélioration des performances du matériel et à l'augmentation prévue des frais de voyage engagés au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement en raison de l'augmentation du coût horaire et de la durée des vols affrétés ; c) communications et informatique (4,8 millions de dollars), due au financement du coût des services de communication nécessaires à l'unité d'analyse des menaces par géolocalisation, estimé à partir des informations figurant dans la lettre d'attribution, pendant tout l'exercice, contre seulement six mois pendant l'exercice 2020/21.

## UNFICYP

Le projet de budget (54,9 millions de dollars) dépasse de 6,1 % (soit 3,1 millions de dollars) le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

L'augmentation des crédits demandés est essentiellement due aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (0,8 million de dollars), imputable à la hausse des traitements suite à la révision du barème des traitements et à la création proposée de deux nouveaux postes ; b) personnel recruté sur le plan national (0,7 million de dollars), en raison de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis ; c) transports terrestres (0,5 million de dollars), imputable à l'acquisition de 20 véhicules spécialisés, à l'augmentation des frais d'entretien des véhicules plus anciens et à l'achat de véhicules pour remplacer des voitures louées ; d) contingents (0,4 million de dollars), principalement en raison de l'augmentation du coût des indemnités de subsistance des missions et des rations alimentaires, compte tenu de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis.

Base de soutien  
logistique de Brindisi

Le projet de budget (66,5 millions de dollars) dépasse de 7,2 % (soit 4,5 millions de dollars) le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

L'augmentation des crédits demandés est principalement imputable aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (2,6 millions de dollars), imputable à l'augmentation du coefficient d'ajustement, à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, à l'application d'un taux de vacance inférieur et à la transformation de deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes permanents ; b) personnel recruté sur le plan national (1,6 million de dollars), en raison de l'augmentation des traitements due à la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro et à l'application d'un taux de vacance plus faible.

Centre de services  
régional d'Entebbe

Le projet de budget (40,7 millions de dollars) dépasse de 9,4 % (soit 3,5 millions de dollars) le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

L'augmentation des crédits demandés est principalement attribuable aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (1,6 million de dollars), en raison de l'ajout de 10 postes au sein de la Section de l'appui centralisé aux achats, provenant du transfert de

9 postes soumis à recrutement international des budgets de la MONUSCO, de la MINUSS, du BANUS et du compte d'appui, au budget du Centre régional, et de la création de 1 poste précédemment associé à la Section de l'appui centralisé aux achats de la MINUAD ; b) personnel recruté sur le plan national (1,4 million de dollars), compte tenu de la budgétisation des traitements fondée sur une classe et un échelon plus élevés pour refléter le nombre moyen effectif de fonctionnaires en poste, et de l'ajout de 11 postes à la Section de l'appui centralisé aux achats, à savoir le transfert proposé de 7 postes soumis à recrutement national des budgets de la MONUSCO et de la MINUSS et la création de 4 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national, précédemment associés à la MINUAD ; c) communications et informatique (0,5 million de dollars), essentiellement due à la fourniture d'un appui technique destiné à renforcer la sécurité et à d'autres projets d'amélioration du service.

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Le projet de budget (361,7 millions de dollars) dépasse de 1,7 % (soit 6,0 millions de dollars) le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) des ajustements standard en ce qui concerne les dépenses de personnel à la fois au Siège et sur le terrain, compte tenu des coûts salariaux et du taux de vacance (5,4 millions de dollars) ; b) les contributions des missions de maintien de la paix au progiciel de gestion intégré (Umoja) et à ses coûts de maintenance et d'appui, répartis sur 12 mois au cours de l'exercice 2021/22, contre seulement 6 mois au cours de l'exercice précédent (2,6 millions de dollars) ; c) les manifestations ponctuelles liées à la réalisation de la deuxième enquête quadriennale (0,3 million de dollars).

Ces augmentations sont compensées en partie par la réduction des dépenses en matière de propositions de modification du tableau d'effectifs (2 millions de dollars) et par la variation des ressources opérationnelles (0,3 million de dollars).

## Annexe II

## Analyse de l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020

Tableau 1

### Exécution des budgets de l'exercice 2019/20, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
<b>Militaires et personnel de police</b>				
Observateurs militaires	65 975,3	63 659,7	2 315,6	3,5
Contingents	2 591 111,3	2 568 054,7	23 056,6	0,9
Police des Nations Unies	119 033,1	113 064,4	5 968,7	5,0
Unités de police constituées	253 568,3	233 777,5	19 790,8	7,8
<b>Total partiel</b>	<b>3 029 688,0</b>	<b>2 978 556,3</b>	<b>51 131,7</b>	<b>1,7</b>
<b>Personnel civil</b>				
Personnel recruté sur le plan international	1 178 041,0	1 210 026,4	(31 985,4)	(2,7)
Personnel recruté sur le plan national	365 070,3	405 316,6	(40 246,3)	(11,0)
Volontaires des Nations Unies	69 579,7	75 759,9	(6 180,2)	(8,9)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	43 388,1	51 992,7	(8 604,6)	(19,8)
Personnel fourni par des gouvernements	12 695,0	12 318,3	376,7	3,0
<b>Total partiel</b>	<b>1 668 774,1</b>	<b>1 755 413,9</b>	<b>(86 639,8)</b>	<b>(5,2)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>				
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	8 265,7	5 840,2	2 425,5	29,3
Voyages officiels	34 670,1	23 783,1	10 887,0	31,4
Installations et infrastructures	547 050,8	555 840,4	(8 789,6)	(1,6)
Transports terrestres	91 326,1	98 409,7	(7 083,6)	(7,8)
Opérations aériennes	615 848,9	499 285,5	116 563,4	18,9
Opérations maritimes ou fluviales	4 404,0	10 571,1	(6 167,1)	(140,0)
Communications et informatique	312 808,0	293 644,2	19 163,8	6,1
Santé	32 280,4	61 246,5	(28 966,1)	(89,7)
Matériel spécial	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	409 298,0	374 601,5	34 696,5	8,5
Projets à effet rapide	11 200,0	10 534,7	665,3	5,9
<b>Total partiel</b>	<b>2 067 152,0</b>	<b>1 933 756,9</b>	<b>133 395,1</b>	<b>6,5</b>
Progiciel de gestion intégré	19 376,9	19 376,9	—	—
Dispositif de prestation de services centralisée	868,5	868,5	—	—
Système de préparation des moyens de maintien de la paix	3 881,6	2 584,5	1 297,1	33,4

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4) = (3)/(1)</i>
Coûts de maintenance et d'appui relatifs à Umoja	20 803,3	20 810,3	(7,0)	–
<b>Montant brut</b>	<b>6 810 544,4</b>	<b>6 711 367,3</b>	<b>99 177,1</b>	<b>1,5</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	160 990,9	175 497,3	(14 506,4)	(9,0)
<b>Montant net</b>	<b>6 649 553,5</b>	<b>6 535 870,0</b>	<b>113 683,5</b>	<b>1,7</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	956,4	744,2	212,2	22,2
<b>Total</b>	<b>6 811 500,8</b>	<b>6 712 111,5</b>	<b>99 389,3</b>	<b>1,5</b>

Tableau 2  
**Principales causes des écarts dans l'exécution des budgets de l'exercice 2019/20**

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020)

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget
			Montant	Pourcentage	
Observateurs militaires	65 975,3	63 659,7	2 315,6	3,5	<p>L'existence d'un solde inutilisé de 2,3 millions de dollars tient principalement, d'une part, au fait que le taux de vacance moyen effectif pour les observateurs militaires de la MONUSCO a été supérieur de 30,3 % aux prévisions, alors que le taux de déploiement tardif approuvé était de 26 % ; d'autre part, au fait qu'il y a eu moins de voyages pour le déploiement, la relève et le rapatriement à la MONUSCO en raison des restrictions des déplacements liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) (2,7 millions de dollars).</p> <p>La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées à la FISNUA (0,5 million de dollars), en raison de l'augmentation des montants versés au titre de l'indemnité de subsistance (missions) et d'un taux de vacance moyen effectif inférieur à celui prévu dans le budget.</p>
Contingents	2 591 111,3	2 568 054,7	23 056,6	0,9	<p>L'existence d'un solde inutilisé de 23,1 millions de dollars s'explique principalement par les facteurs suivants :</p> <p>a) un solde inutilisé de 27,9 millions de dollars au BANUS, les coûts relatifs aux nouveaux contrats concernant les rations et les coûts d'entreposage et de transport des rations ayant été inférieurs aux prévisions ; les coûts moins élevés que prévu au titre du matériel appartenant aux contingents pour certains pays fournissant des contingents à l'AMISOM, en raison de normes moins strictes que celles établies en matière de capacités de soutien logistique autonome ; les frais de voyage ont été inférieurs aux prévisions, en raison du report de la relève des contingents du fait des restrictions des déplacements liées à la pandémie de COVID-19 ; la réduction des effectifs d'une équipe d'appui déployée par un pays fournisseur de contingents ; b) un solde inutilisé de 12,0 millions de dollars à la MINUSCA, principalement en raison du fait que les coûts effectivement engagés au titre des rations, y compris les frais liés à leur transport, ont été moins importants que prévu ; le fait que les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents ont été moins nombreuses que prévu en raison du déploiement différé du matériel majeur, étant donné les problèmes d'achat rencontrés par le pays fournisseur de contingents, et des besoins moindres en tentes, l'ONU ayant fourni des logements conformes aux normes ; c) un solde inutilisé de 7,3 millions de dollars à la FNUOD, résultant du fait que le montant effectif des dépenses afférentes au remboursement des coûts standard, aux voyages (déploiement, relève et rapatriement) et au matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome) a été moins élevé que prévu, en raison d'un taux de vacance effectif moyen pour le personnel des contingents supérieur à celui appliqué dans le budget (20,0 % au lieu de 9,9 %) ; le montant inférieur aux prévisions des dépenses concernant le fret et le déploiement du matériel</p>

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget
			Montant	Pourcentage	
					<p>appartenant aux contingents, qui tient au fait qu'une nouvelle compagnie d'infanterie mécanisée a été déployée plus tôt que prévu, durant l'exercice 2018/19 ; le montant inférieur aux prévisions des dépenses relatives à l'indemnité de subsistance (missions) ; d) un solde inutilisé de 4,2 millions de dollars à la MONUSCO, en raison du déploiement d'un nombre de contingents moins important que prévu, de coûts de fret liés au rapatriement et à la relève du matériel appartenant aux contingents inférieurs aux prévisions, du report du rapatriement du matériel appartenant aux contingents d'une unité en raison de la pandémie de COVID-19 et d'un coût moyen effectif journalier des rations inférieur aux prévisions.</p> <p>La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par : a) des coûts plus élevés au titre du matériel majeur appartenant aux contingents et des demandes de remboursement au titre du soutien logistique autonome pour les exercices antérieurs, sur la base des mémorandums d'accord signés au cours de l'exercice considéré, et des coûts plus élevés pour le fret et le déploiement du matériel appartenant aux contingents destinés à soutenir l'adaptation de la force dans le cadre de la mise en œuvre des priorités stratégiques principales et secondaires de la Mission décrites dans la résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité en ce qui concerne la MINUSMA (27,4 millions de dollars) ; b) à la FISNUA, la moyenne mensuelle des déploiements a été supérieure aux prévisions, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité dans lesquelles ce dernier a décidé d'autoriser le report du retrait de 295 soldats (4,8 millions de dollars).</p>
Police des Nations Unies	119 033,1	113 064,4	5 968,7	5,0	<p>L'existence d'un solde inutilisé de 6,0 millions de dollars tient principalement aux facteurs suivants : a) à la FISNUA, le taux de vacance moyen effectif a été plus élevé que celui prévu dans le cadre des ressources approuvées pour l'exercice 2019/20 (81,1 % contre 25 %) en raison de retards pris dans le traitement des demandes de visa par le pays hôte et des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 (4,7 millions de dollars) ; b) à la MINUSMA, l'indemnité de subsistance (missions) a coûté moins cher que prévu en raison de taux de vacance effectifs moyens plus élevés que ceux prévus dans le budget, suite à la suspension du déploiement du fait de la pandémie de COVID-19 (2,5 millions de dollars) ; c) à la MINUJUSTH, le taux de vacance moyen effectif a été plus élevé que prévu suite au rapatriement anticipé du personnel de police des Nations Unies par rapport au calendrier prévu dans le budget approuvé et le coût moyen effectif par vol a été plus faible que prévu (2,3 millions de dollars) ; d) à la MONUSCO, le taux de déploiement tardif moyen effectif a été plus élevé que prévu alors que le nombre de voyages pour le déploiement, la relève et le rapatriement a été moins important que prévu en raison de la prolongation du déploiement des policiers des Nations Unies suite aux restrictions des déplacements liées à la pandémie de COVID-19 (1,5 million de dollars).</p> <p>La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses à la MINUAD (5,9 millions de dollars), le montant versé au titre des</p>

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget
			Montant	Pourcentage	
Unités de police constituées	253 568,3	233 777,5	19 790,8	7,8	<p>indemnités de subsistance (missions) pour les policiers des Nations Unies ayant été plus élevé que prévu.</p> <p>L'existence d'un solde inutilisé de 19,8 millions de dollars tient principalement aux facteurs suivants : a) à la FISNUA, l'unité de police constituée qui aurait dû être déployée n'a pas pu l'être en raison d'un arriéré accumulé dans les autorisations, de retards pris dans le traitement des demandes de visa par le pays hôte et des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 (5,7 millions de dollars) ; b) à la MONUSCO, une unité de police constituée dont le coût avait été inclus dans le budget de l'exercice 2019/20 a été rapatriée de façon anticipée au cours de l'exercice 2018/19, les taux d'immobilisation et de non-déploiement du matériel appartenant aux contingents ont été supérieurs aux prévisions tandis qu'il y a eu moins de problèmes que prévu avec le matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, et les réductions appliquées aux montants remboursés au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, pour cause de matériel manquant ou défectueux, ont été plus importantes que prévu (4,7 millions de dollars) ; c) à la MINUAD, les frais de voyage au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement ont été moins importants que prévu (4,7 millions de dollars) ; d) au BANUS, le déploiement de deux unités de police constituées de l'AMISOM a été reporté (2,8 millions de dollars) ; e) à la MINUJUSTH, du matériel appartenant aux contingents de deux pays voisins fournisseurs de personnel de police a été expédié en une seule cargaison et le taux de vacance moyen a été plus élevé que prévu en raison du rapatriement anticipé des membres des unités de police constituées par rapport au calendrier prévu dans le budget approuvé (2,5 millions de dollars).</p> <p>La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses plus importantes que prévu à la MINUSMA (2,5 millions de dollars) : la relève imprévue du matériel appartenant aux contingents a entraîné des dépenses de fret plus importantes que prévu ; en outre, les taux d'immobilisation et de non-déploiement du matériel ayant été plus faibles que prévu, les coûts afférents au matériel appartenant aux contingents ont dépassé les coûts budgétisés.</p>
Personnel recruté sur le plan international	1 178 041,0	1 210 026,4	(31 985,4)	(2,7)	<p>Le dépassement de crédits de 32,0 millions de dollars s'explique principalement par : a) un taux de vacance moins élevé que prévu à la MONUSCO, à la MINUSMA, à la FISNUA et pour les effectifs relevant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ; b) une augmentation du coefficient d'ajustement, notamment à la MONUSCO, à la FISNUA, à la MINUSS et pour les effectifs relevant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ; c) des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions à la MINUSMA, à la MINUSS, à la FISNUA et pour les effectifs relevant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.</p> <p>Le dépassement de crédits a été en partie compensé par des dépenses inférieures aux prévisions en raison : a) de dépenses communes de personnel moins élevées</p>

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget
			Montant	Pourcentage	
Personnel recruté sur le plan national	365 070,3	405 316,6	(40 246,3)	(11,0)	que prévu à la MINUAD (1,3 million de dollars) ; b) de taux de vacance moyens effectifs plus élevés que prévu et de coûts effectifs au titre de la prime de danger moins élevés que prévu à la FNUOD (1,2 million de dollars). Le dépassement de crédits de 40,2 millions de dollars s'explique principalement par les facteurs suivants : a) un taux de vacance moins élevé que prévu à la MONUSCO, à la FINUL et à la MINUSCA ; b) la révision des barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national à la MONUSCO et à la FINUL ; c) des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions à la MONUSCO et à la MINUSS ; d) le fait qu'à la MINUSCA les classes et échelons effectifs moyens ont été supérieurs aux prévisions, de même que les montants effectifs mensuels remboursés au titre de la prime de danger aux agents et agentes des services généraux recruté(e)s sur le plan national ; e) un montant mensuel plus élevé que prévu versé au titre de la prime de danger pour le personnel recruté sur le plan national de la MINUSCA et de la MINUSS ; f) des traitements et des droits à prestations au titre de la prime de danger plus élevés que prévu pour le personnel recruté sur le plan national à la MINUAD.
Volontaires des Nations Unies	69 579,7	75 759,9	(6 180,2)	(8,9)	Le dépassement de crédits de 6,2 millions de dollars s'explique principalement par : a) un taux de vacance moyen effectif inférieur aux prévisions et un montant moyen versé au titre de l'indemnité mensuelle de subsistance plus élevé que prévu à la MONUSCO (4,5 millions de dollars) ; b) un relèvement du taux appliqué pour les dépenses d'appui aux programmes, qui a été porté de 8 % à 13 % avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2019, et le versement d'une indemnité mensuelle de subsistance plus élevée que prévu à la MINUSS (2,1 millions de dollars).
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	43 388,1	51 992,7	(8 604,6)	(19,8)	Le dépassement de crédits de 8,6 millions de dollars s'explique principalement par les facteurs suivants : a) la création, à la MONUSCO, de 10 emplois de temporaire recruté sur le plan international et de 5 emplois de temporaire recruté sur le plan national (en moyenne) en conséquence de la suppression de certains postes à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2019, le temps que la procédure requise pour la cessation de service soit menée à son terme ; b) des taux de vacance globalement inférieurs aux taux prévus dans les budgets à la MINUSCA et pour les effectifs relevant du compte d'appui ; c) le fait qu'à la MINUSMA, les coûts associés à l'achèvement des travaux de la Commission d'enquête internationale, autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2480 (2019) et par le Secrétaire général dans sa lettre datée du 14 octobre 2019, ont été plus importants que prévu.
Personnel fourni par des gouvernements	12 695,0	12 318,3	376,7	3,0	L'existence d'un solde inutilisé de 0,4 millions de dollars tient principalement au fait que le taux de vacance moyen effectif a été plus élevé (8,3 %) que celui prévu au budget (1,0 %) et au fait que les frais de voyage ont été inférieurs aux prévisions, le nombre de voyages effectués et le prix moyen effectif des billets d'avion ayant été moins importants que prévu à la MINUSCA (0,7 million de dollars).

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget
			Montant	Pourcentage	
Consultants et services de consultants	8 265,7	5 840,2	2 425,5	29,3	La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu à la MINUSMA (0,3 millions de dollars) en raison du fait que le taux de vacance effectif (26,3 %) a été inférieur au taux prévu dans le budget approuvé (58,0 %). L'existence d'un solde inutilisé de 2,4 millions de dollars s'explique principalement par les facteurs suivants : a) au BANUS, des activités qui devaient être menées par des consultants du fait des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont été annulées (1,0 million de dollars) ; b) à la MONUSCO, on a enregistré des retards liés à la pandémie de COVID-19, ainsi que des retards dans la fourniture d'un appui fonctionnel au Mécanisme national de suivi et dans l'analyse du retour d'expérience des processus et procédures de la Commission électorale nationale indépendante, dont l'objectif est de promouvoir la consolidation institutionnelle et le renforcement des capacités (0,5 million de dollars) ; c) à la MINUSMA, l'engagement de consultants a été reporté en raison des restrictions des déplacements liées à la pandémie de COVID-19 (0,4 million de dollars).
Voyages officiels	34 670,1	23 783,1	10 887,0	31,4	L'existence d'un solde inutilisé de 10,9 millions de dollars s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre de l'ensemble des voyages ont été inférieures aux prévisions en raison des restrictions des déplacements liées à la pandémie de COVID-19 aussi bien en ce qui concerne le compte d'appui (4,8 millions de dollars) que la MONUSCO (1,5 million de dollars), la MINUSS (1,1 million de dollars), la MINUSMA (0,8 million de dollars), la MINUSCA (0,6 million de dollars) et la MINUAD (0,6 million de dollars).
Installations et infrastructures	547 050,8	555 840,4	(8 789,6)	(1,6)	Le dépassement de crédits de 8,8 millions de dollars s'explique principalement par les facteurs suivants : a) au BANUS, il a fallu construire des installations permettant de renforcer la sécurité, acheter des équipements de sûreté et de sécurité essentiels tels que du matériel de lutte contre l'incendie, des pièces de rechange, des équipements de protection individuelle et de quoi remplacer le matériel usagé, ainsi que des structures préfabriquées et des équipements pour les nouvelles installations dans les camps des unités de police constituées et de nouveaux blocs sanitaires (11,8 millions de dollars) ; b) à la MINUSS, les frais liés à l'accroissement de la capacité de stockage de carburant ont été plus importants que prévu, les projets de construction mis en œuvre ont été plus nombreux que prévu et des structures préfabriquées supplémentaires ont été achetées pour remplacer les anciennes, vieillissantes (6,1 millions de dollars) ; c) à la FISNUA, il a fallu acheter des structures et des logements préfabriqués pour accueillir le personnel de police supplémentaire qui devait être déployé en application des résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que du mobilier après l'achèvement des projets de construction d'hébergements ; en outre, les dépenses engagées pour acquérir des pièces de rechange et des fournitures ont plus élevées que prévu en raison d'une augmentation des prix du marché et de la nécessité

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget
			Montant	Pourcentage	
					<p>d'acheter des stations de traitement des eaux supplémentaires (2,6 millions de dollars).</p> <p>Le dépassement de crédits a été en partie compensé par des dépenses inférieures aux prévisions en raison : a) du fait qu'à la MINUSCA, des projets de construction d'un entrepôt centralisé intégré et d'un mur d'enceinte ont été annulés et que les coûts effectifs des services de sécurité ont été inférieurs aux prévisions (3,7 millions de dollars) ; b) du fait qu'à la MINUJUSTH, la consommation de carburant destinée à alimenter les groupes électrogènes et les frais de gestion ont été moins importants que prévu, que des sites de distribution de carburant ont été fermés, que les coûts des services d'élimination des déchets ont été moindres en raison de la fermeture des camps, et que le rapatriement du personnel en tenue et la cessation de service du personnel civil sont intervenus avant la date prévue (3,3 millions de dollars) ; c) du fait qu'à la FINUL, le prix moyen effectif du combustible diesel destiné aux groupes électrogènes a été plus abordable que ce qui avait été prévu dans le budget ; que l'acquisition de matériaux de construction et de fournitures pour la défense de périmètres nécessaires aux projets de construction et aux travaux d'entretien et de réparation internes a été reportée ou annulée dans le cadre de la redéfinition des activités prioritaires visant à couvrir les dépenses supplémentaires au titre du personnel recruté sur le plan national ; et du fait que les tarifs contractuels mensuels pour l'élimination des déchets et l'eau potable ont été moins élevés que prévu et qu'il y a eu moins de services d'entretien en raison de l'interruption des services du fait de la pandémie de COVID-19 (1,9 million de dollars).</p>
Transports terrestres	91 326,1	98 409,7	(7 083,6)	(7,8)	<p>Le dépassement de crédits de 7,1 millions de dollars s'explique principalement par les facteurs suivants : a) à la MINUSCA, il a fallu acheter des camions et des véhicules blindés pour lesquels aucun crédit n'avait été prévu dans le budget approuvé, et la consommation effective de carburant a été plus élevée que prévu en raison du nombre accru de mouvements de personnel militaire eu égard aux conditions de sécurité dans lesquelles opérait la Mission (6,0 millions de dollars) ; b) à la FISNUA, compte tenu de l'augmentation des effectifs de la composante Police et de la nécessité d'appuyer cette dernière, il a fallu acheter davantage de matériel lourd spécialisé pour renforcer les capacités propres de l'Organisation en termes de matériel de construction, ainsi que des pièces de rechange supplémentaires pour améliorer l'état de fonctionnement des véhicules transférés depuis la MINUAD (1,9 million de dollars) ; c) à la MONUSCO, des véhicules spécialisés – 3 ambulances, 3 autopompes, 1 camion de vidange et 1 camion-citerne à eau – ont été achetés pour appuyer les mesures d'atténuation prises en conséquence de la pandémie de COVID-19 ; des améliorations ont été apportées aux centres d'isolement de la Mission ; 15 véhicules légers de transport de passagers, dont la durée d'utilisation prévue était dépassée, ont été remplacés (1,8 million de dollars).</p>

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget
			Montant	Pourcentage	
Opérations aériennes	615 848,9	499 285,5	116 563,4	18,9	<p>Le dépassement de crédits a été en partie compensé par le fait que le prix moyen effectif du carburant et la consommation de carburant ont été inférieurs aux prévisions à la MINUSS (1,1 million de dollars) et à la MINUAD (0,9 million de dollars).</p> <p>L'existence d'un solde inutilisé de 116,6 millions de dollars s'explique principalement par les facteurs suivants : a) à la MONUSCO, les dépenses ont été inférieures aux prévisions (35,9 millions de dollars), en raison notamment du fait que divers services externalisés, comme systèmes de drones aériens et certains services aéroportuaires, ont coûté moins cher que prévu, et en raison des restrictions des déplacements découlant de la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné la réduction de la consommation de carburant et des dépenses pour la location d'avions ; en outre, cette sous-utilisation des crédits s'explique également par le fait que le prix moyen effectif du carburant a été inférieur à celui prévu dans le budget, par l'utilisation d'un appareil C-130 mis à disposition dans le cadre d'une lettre d'attribution pour un coût de 1 dollar l'heure de vol et par le renvoi anticipé de trois hélicoptères et la non-disponibilité de deux hélicoptères pendant près d'un mois en raison d'activités de maintenance non programmées ; b) à la MINUSMA, des avions et des drones aériens n'ont pas été déployés en raison de difficultés d'approvisionnement, et cela a entraîné une réduction de la consommation de carburant par rapport aux prévisions (22,4 millions de dollars) ; c) à la MINUSS, le nombre d'heures de vol a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, les paiements versés à un fournisseur ont été inférieurs aux prévisions en raison de l'application de déductions liées à la performance, les dépenses au titre du carburant aviation ont été moins importantes qu'anticipé en raison d'un prix moyen effectif plus faible qu'escompté et d'une consommation moindre du fait des restrictions de vol liées à la pandémie de COVID-19, auxquels s'est ajoutée la non-utilisation d'un appareil pendant une période de trois mois (16,0 millions de dollars) ; d) à la MINUSCA, les dépenses au titre de la location d'appareils et des opérations aériennes ont été moins élevées que prévu et, en conséquence, la consommation effective de carburant aviation a elle aussi été plus faible que celle prévue au budget, en raison des restrictions de mouvements liées à la pandémie de COVID-19 ; en outre, un hélicoptère fourni dans le cadre d'une lettre d'attribution a été inutilisable et trois hélicoptères d'attaque ont été rapatriés de façon anticipée suite à l'annulation imprévue de la lettre d'attribution pertinente, en septembre 2019 (16,0 millions de dollars) ; e) au BANUS, le déploiement des avions a été retardé et les coûts contractuels des appareils ont été moindres qu'anticipé, trois hélicoptères n'ont pas été déployés, le carburant a coûté moins cher que prévu et il y a eu moins d'heures de vol que prévu en raison de la pandémie de COVID-19 (14,4 millions de dollars) ; f) à la FISNUA, les restrictions imposées au trafic aérien suite à la pandémie de COVID-19, la réduction des coûts résultant d'une modification des arrangements contractuels, les retards de repositionnement des avions dus à des</p>

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget
			Montant	Pourcentage	
Opérations maritimes ou fluviales	4 404,0	10 571,1	(6 167,1)	(140,0)	<p>modifications des arrangements contractuels et la non-utilisation des contrats d'approvisionnement conditionnel pour les opérations d'urgence sont autant de facteurs expliquant une sous-utilisation des crédits (6,7 millions de dollars).</p> <p>Le dépassement de crédits de 6,2 millions de dollars s'explique principalement par les facteurs suivants : a) l'achat de cinq bateaux gonflables et moteurs hors-bord destinés à l'AMISOM et de conteneurs maritimes destinés au transport de matériel et de fournitures des entrepôts des fournisseurs à la zone d'opérations du BANUS (1,7, million de dollars) ; b) l'achat, non prévu au budget, de conteneurs maritimes destinés au transport de bâtiments préfabriqués, de groupes électrogènes, de matériel et d'autres matériaux pour la construction de structures d'isolement eu égard à la pandémie de COVID-19 et de fournitures pour la défense des périmètres permettant de renforcer la sécurité dans les locaux de l'ONU à la MINUSCA (1,6 million de dollars) ; c) l'achat, pour un montant plus important que prévu dans le budget, de conteneurs maritimes destinés au transport d'installations préfabriquées, de matériel et de matériaux nécessaires à l'agrandissement d'un camp, et le remplacement imprévu d'équipements détériorés et obsolètes à la MINUSMA (1,1 million de dollars) ; d) la nécessité de disposer d'un plus grand nombre de conteneurs maritimes pour l'expédition d'équipements spécialisés, de fournitures et d'autres biens à la FISNUA (1,1 million de dollars).</p>
Communications et informatique	312 808,0	293 644,2	19 163,8	6,1	<p>L'existence d'un solde inutilisé de 19,2 millions de dollars s'explique principalement par les facteurs suivants : a) à la MINUSMA, les coûts effectifs afférents à la maintenance du matériel et aux services d'appui concernant les infrastructures de sécurité, y compris les systèmes de détection des menaces, ont été inférieurs aux prévisions ; il en a été de même pour les coûts afférents aux télécommunications et aux services de réseau, car en lieu et place de la liaison louée et des services Internet auparavant fournis par un fournisseur du secteur privé et non reconduits, une liaison satellite dédiée moins coûteuse a été utilisée (11,7 millions de dollars) ; b) au BANUS, des tarifs inférieurs à ceux prévus ont été proposés pour les services de télécommunications et les services de réseau ; en outre, le bureau de Dhuusamarreeb n'était pas encore opérationnel, les besoins en pièces de rechange ont été moins importants que prévu en raison de l'utilisation de fournitures existantes et les services d'information et de publication ont été moins utilisés du fait de la réduction des activités menées en présentiel à cause de la pandémie de COVID-19 (4,5 millions de dollars) ; c) à la MINUAD, le coût des services de télécommunications et des services de réseau a été moindre en raison du recours à des protocoles utilisant Internet pour les services d'appels et de visioconférence ; en outre, des achats de pièces de rechange ont été annulés en raison de la disponibilité d'articles en état de marche provenant de bases d'opérations fermées et de la réduction de la taille des infrastructure (3,3 millions de dollars).</p>

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget
			Montant	Pourcentage	
Santé	32 280,4	61 246,5	(28 966,1)	(89,7)	<p>La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par un dépassement de crédits à la MINUSS (3,1 millions de dollars), qui tenait principalement au remplacement de matériel de communication et de matériel informatique vieillissant, notamment du matériel radio et du matériel de réseau, ainsi qu'à des dépenses plus élevées que prévu au titre des services d'appui centralisés.</p> <p>Le dépassement de crédits de 29,0 millions de dollars s'explique principalement par la part des frais acquittés par les missions de maintien de la paix au titre des dispositifs mis en place à l'échelle du système pour les évacuations sanitaires secondaires du personnel de l'ONU et l'achat de fournitures et de matériel médicaux, y compris les équipements de protection individuelle, les trousses d'analyse et les respirateurs acquis dans le contexte de la pandémie de COVID-19, dépenses pour lesquelles aucun crédit n'avait été prévu dans le budget approuvé.</p>
Fournitures, services et matériel divers	409 298,0	374 601,5	34 696,5	8,5	<p>L'existence d'un solde inutilisé de 34,7 millions de dollars s'explique principalement par les facteurs suivants : a) à la MINUSMA, les dépenses effectives au titre du fret ont été inférieures aux prévisions, des marchandises ayant été acheminées par la compagnie spécialisée en convois de combat de la Mission et par des camions appartenant à l'ONU ; les coûts afférents aux partenaires d'exécution et aux subventions ont eux aussi été moins importants que prévu en raison du retard pris dans la mise en œuvre des activités relatives aux programmes dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, dû au rythme des opérations nationales, ainsi que de retards dans d'autres activités relatives aux programmes du fait des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 (11,0 millions de dollars) ; b) au BANUS, les coûts de fret ont été moins importants que prévu, car il a été possible d'expédier des marchandises directement à Mogadiscio au lieu de passer par Mombasa ; en outre, le transport des rations sur le territoire somalien est revenu à moins cher que prévu grâce au recours à des prestataires logistiques tiers, et les coûts des services d'entreposage et des services contractuels individuels ont été moins importants que prévu du fait de la pandémie de COVID-19 (7,7 millions de dollars) ; c) à la MONUSCO, le taux d'exécution des activités relatives aux programmes a été inférieur aux prévisions en raison des restrictions et limitations liées à la pandémie de COVID-19 ; les besoins en matière de fret ont été moindres en raison de la suspension des mouvements au cours du dernier trimestre de l'exercice du fait de la pandémie ; enfin, le transfert d'une unité de police constituée et d'un bataillon de déploiement rapide s'est fait à moindre coût grâce au recours au transport multimodal – avions, barges et véhicules de transport terrestre – au lieu de l'option, plus rapide mais plus coûteuse, de l'affrètement de courte durée de deux avions (5,7 millions de dollars) ; d) à la MINUSS, les mouvements de marchandises dans la zone de mission ont été moins nombreux que prévu en raison d'une saison des pluies prolongée et le déplacement du matériel appartenant aux contingents a pris du retard, les relèves ayant été</p>

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principaux facteurs ayant influé sur l'exécution du budget
			Montant	Pourcentage	
Projets à effet rapide	11 200,0	10 534,7	665,3	5,9	<p>suspendues à cause de la pandémie de COVID-19 ; en outre, les activités de détection des mines et de déminage ont été moins nombreuses que prévu, principalement en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 (5,5 millions de dollars) ; e) à la MINUAD, les frais de transport ont été inférieurs à ceux prévus en raison de l'annulation d'opérations logistiques, du report de la fermeture de bases d'opérations et des restrictions des mouvements logistiques visant à empêcher la propagation de la pandémie de COVID-19 ; en outre, certaines activités relatives aux programmes ont été annulées en raison des restrictions de circulation et de travail imposées pour contenir la propagation de la pandémie (4,6 millions de dollars).</p> <p>L'existence d'un solde inutilisé de 0,7 million de dollars s'explique principalement par le fait qu'à la MINUSMA, le nombre de projets mis en œuvre a été inférieur au nombre de projets inscrits au budget en raison de l'approbation et du début d'exécution tardifs de certains projets du fait de la situation en matière de sécurité dans les régions, ainsi que par le retard pris dans la mise en œuvre de certains projets à cause des restrictions des déplacements liées à la pandémie de COVID-19 (0,6 million de dollars).</p>

Tableau 3  
**Exécution des budgets de l'exercice 2019/20, par composante Maintien de la paix**

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020)

Composante Maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
BANUS	564 558,1	522 490,2	42 067,9	7,5
FINUL	480 102,6	479 886,1	216,5	–
FISNUA	260 177,0	259 010,3	1 166,7	0,4
FNUOD	69 409,4	60 927,1	8 482,3	12,2
MINUAD	514 505,6	509 292,6	5 213,0	1,0
MINUJUSTH	49 122,9	38 694,4	10 428,5	21,2
MINUK	37 246,7	37 239,9	6,8	–
MINURSO	56 347,4	55 734,0	613,4	1,1
MINUSCA	910 057,5	895 690,3	14 367,2	1,6
MINUSMA	1 138 457,9	1 136 908,9	1 549,0	0,1
MINUSS	1 183 447,3	1 182 499,2	948,1	0,1
MONUSCO <sup>a</sup>	1 048 690,4	1 036 092,0	12 598,4	1,2
UNFICYP	50 785,3	49 392,5	1 392,8	2,7
<b>Total partiel</b>	<b>6 362 908,1</b>	<b>6 263 857,5</b>	<b>99 050,6</b>	<b>1,6</b>
Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	63 381,4	63 266,5	114,9	0,2
Centre de services régional d'Entebbe	35 386,9	35 375,9	11,0	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	348 868,0	348 867,4	0,6	–
<b>Total partiel</b>	<b>6 810 544,4</b>	<b>6 711 367,3</b>	<b>99 177,1</b>	<b>1,5</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	956,4	744,2	212,2	22,2
<b>Total</b>	<b>6 811 500,8</b>	<b>6 712 111,5</b>	<b>99 389,3</b>	<b>1,5</b>

<sup>a</sup> Le montant de 1 048 690 400 dollars alloué à la MONUSCO correspond aux ressources approuvées d'un montant brut de 1 012 252 800 dollars (montant net : 989 601 600 dollars) et aux engagements autorisés d'un montant brut de 36 437 600 dollars correspondant aux ressources supplémentaires nécessaires pour faire face à la situation en matière de sécurité en République démocratique du Congo jusqu'au 30 2020.

Tableau 4

**Principales causes des écarts entre montants prévus au budget et montants effectivement dépensés (exercice 2019/20), par composante du maintien de la paix**

Composante du maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
BANUS	564 558,1	522 490,2	42 067,9	7,5	<p>L'existence d'un solde inutilisé de 42,1 millions de dollars tient essentiellement au fait que le montant des dépenses a été inférieur aux prévisions aux rubriques suivantes : a) Contingents (27,9 millions de dollars) – le montant des coûts a été inférieur aux prévisions, à plusieurs titres : dépenses contractuelles pour les rations ; entreposage et transport des rations ; matériel appartenant aux contingents, certains pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM ayant déployé moins de capacités de soutien logistique autonome que prévu à l'aune des normes applicables ; frais de voyage en raison des restrictions applicables du fait de la COVID-19 ; effectif d'une équipe d'appui mise à disposition par un pays fournisseur de contingents ; b) Opérations aériennes (14,4 millions de dollars) – déploiement tardif et dépenses contractuelles inférieures aux prévisions (avions) ; non-déploiement de trois hélicoptères ; coût du carburant inférieur aux prévisions ; nombre d'heures de vol inférieur aux prévisions en raison de la pandémie de COVID-19 ; c) Fournitures, services et matériel divers (7,7 millions de dollars) – frais de fret moins élevés que prévu, les marchandises ayant pu être expédiées directement à Mogadiscio plutôt que par Mombasa ; dépenses au titre du transport des rations à l'intérieur de la Somalie, avec recours à des prestataires logistiques extérieurs, moins élevées que prévu ; coût des services d'entreposage fournis par des prestataires extérieurs moins élevé que prévu ; économie réalisée au titre des services de vacataires, en raison de la pandémie de COVID-19.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu, principalement à la rubrique Installations et infrastructures (11,8 millions de dollars), pour les raisons suivantes : a) nécessité d'installer des toits de protection et de construire des bureaux et des hébergements plus conformes aux normes de sécurité à l'intention du personnel et des prestataires au lendemain de l'attaque au mortier ayant frappé le complexe des Nations Unies à Mogadiscio en janvier 2019 ; b) achat de matériel pour la sûreté et la sécurité (s'agissant notamment de la lutte contre les incendies), de pièces de rechange et d'équipements de protection individuelle pour les nouveaux camps des unités de police constituées et aux fins du remplacement des équipements usés ; c) achat d'installations et d'hébergements préfabriqués et de matériel de réfrigération pour les nouvelles installations mises en place dans les camps des unités de police constituées, ainsi que de nouveaux blocs sanitaires à Mogadiscio et dans les secteurs.</p>

<i>Composante du maintien de la paix</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>		<i>Principales causes de l'écart</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	
FINUL	480 102,6	479 886,1	216,5	–	<p>Le budget approuvé a été utilisé à 99,95 %.</p> <p>Le dépassement de crédits est principalement comptabilisé à la rubrique Personnel recruté sur le plan national (3,6 millions de dollars), où il s'explique par un taux de vacance moyen inférieur au taux indiqué dans le budget approuvé [8,3 % contre 7,4 % au titre des administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national ; 15,0 % contre 8,0 % au titre des agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national] et par le relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ; à la rubrique Santé (2,0 millions de dollars).</p> <p>La sous-utilisation des crédits est principalement comptabilisée aux rubriques suivantes : a) Installations et infrastructures (1,9 million de dollars) – prix moyen effectif du combustible diesel pour les groupes électrogènes inférieur aux prévisions ; report et réduction des achats de matériaux de construction et de fournitures pour la défense des périmètres (projets de construction et travaux d'entretien et de réparation internes rendus nécessaires par la redéfinition des activités prioritaires visant à couvrir les dépenses supplémentaires au titre du personnel recruté sur le plan national) ; tarifs contractuels mensuels moins élevés que prévu pour l'élimination des déchets et l'eau potable ; dépenses moins élevées que prévu au titre des services d'entretien, réduits en raison de l'interruption des services liés à la pandémie de COVID-19 ; b) Personnel recruté sur le plan international (1,1 million de dollars) – dépenses communes de personnel inférieures aux prévisions en raison des restrictions applicables aux voyages en lien avec la pandémie de COVID-19 ; taux de vacance moyen supérieur aux prévisions en raison du report du déploiement de certains membres du personnel et d'un gel temporaire des recrutements en vue de couvrir les dépenses supplémentaires engagées au titre du personnel recruté sur le plan national ; c) Fournitures, services et matériel divers (0,7 million de dollars) – frais de formation et dépenses afférentes aux fournitures et aux services moins élevés que prévu en raison des restrictions applicables aux voyages et aux déplacements du fait de la pandémie de COVID-19 ; services de détection des mines et de déminage moins onéreux que prévu.</p>
FISNUA	260 177,0	259 010,3	1 166,7	0,4	<p>L'existence d'un solde inutilisé de 1,2 million de dollars tient essentiellement au fait que le montant des dépenses a été inférieur aux prévisions aux rubriques suivantes : a) Opérations aériennes (6,7 millions de dollars) – restrictions imposées au trafic aérien en lien avec la pandémie de COVID-19 ; coûts inférieurs aux prévisions en raison de la modification d'arrangements contractuels ; redéploiement tardif d'avions en raison de la modification d'arrangements contractuels ; non-utilisation de contrats d'approvisionnement conditionnel portant sur les opérations d'urgence ; b) Unités de police constituées (5,7 millions de dollars) – non-déploiement de l'unité de police constituée qui aurait dû l'être en raison du retard accumulé dans la délivrance d'autorisations, du retard pris dans le</p>

Composante du maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
					<p>traitement des demandes de visa et des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ; c) Police des Nations Unies (4,7 millions de dollars) – taux de vacance moyen effectif de 81,1 % (alors qu'un taux de 25 % avait été appliqué dans le budget 2019/2020) en conséquence du retard pris dans le traitement des demandes de visa et des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu aux rubriques : a) Contingents (4,8 millions de dollars) – le nombre mensuel moyen de membres des contingents déployés a été plus élevé que prévu, le Conseil de sécurité ayant décidé, dans ses résolutions, d'autoriser le report du retrait de 295 militaires ; b) Personnel recruté sur le plan international (4,0 millions de dollars) – le taux de vacance moyen a été inférieur aux prévisions et le montant des traitements a été plus élevé que prévu (relèvement du coefficient d'ajustement), tout comme celui des dépenses communes de personnel ; c) Installations et infrastructures (2,6 millions de dollars) – il a été procédé à l'achat d'installations et d'hébergements préfabriqués pour le personnel de police supplémentaire qui devait être déployé en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ; du mobilier a été acheté après l'achèvement des projets d'installation d'hébergements et il a été mis fin au partage de locaux ; les dépenses ont été plus élevées que prévu au titre des pièces de rechange et des fournitures en raison d'une augmentation des prix du marché ; des stations de traitement des eaux supplémentaires ont été acquises.</p>
FNUOD	69 409,4	60 927,1	8 482,3	12,2	<p>L'existence d'un solde inutilisé de 8,5 millions de dollars tient essentiellement au fait que le montant des dépenses a été inférieur aux prévisions aux rubriques suivantes : a) Contingents (7,3 millions de dollars) – coûts inférieurs aux prévisions aux titres suivants : remboursement aux taux standard ; frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement) ; matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome, en raison d'un taux de vacance moyen plus élevé que prévu dans le budget (20,0 % au lieu de 9,9 %) ; fret et déploiement du matériel appartenant aux contingents, du fait qu'une nouvelle compagnie d'infanterie mécanisée avait été déployée plus tôt que prévu pendant l'exercice 2018/19 ; indemnité de subsistance missions ; b) Personnel recruté sur le plan international (1,2 million de dollars) – taux de vacance moyen effectif supérieur aux prévisions (11,5 % au lieu de 8,0 %), en raison de mouvements de personnel plus nombreux que prévu vers la fin de 2019 et du déploiement tardif de nouvelles recrues au dernier trimestre de l'exercice considéré du fait de la pandémie de COVID-19 ; dépenses afférentes à la prime de danger inférieures aux prévisions, du fait de l'instauration du télétravail.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par : a) des frais médicaux d'un montant plus élevé que prévu (0,2 million de dollars), ce qui est imputable à l'acquisition de matériel médical et de fournitures médicales supplémentaires en raison de la pandémie de COVID-19 (dépenses qui n'avaient</p>

<i>Composante du maintien de la paix</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>		<i>Principales causes de l'écart</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	
MINUAD	514 505,6	509 292,6	5 213,0	1,0	<p>pas été inscrites au budget approuvé) ; b) des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel recruté sur le plan national (0,2 million de dollars).</p> <p>L'existence d'un solde inutilisé de 5,2 millions de dollars tient essentiellement au fait que le montant des dépenses a été inférieur aux prévisions aux rubriques suivantes : a) Unités de police constituées (4,7 millions de dollars) – nombre moins élevé que prévu de voyages (déploiement, relève et rapatriement) en raison des restrictions applicables aux voyages de mars à juin 2020 pour contenir la propagation du virus de la COVID-19 ; report des relèves à compter de novembre 2019 en prévision du retrait progressif de l'Opération en vue de sa clôture ; b) Fournitures, services et matériel (4,6 millions de dollars) – annulation d'opérations logistiques en conséquence du report de la fermeture des bases d'opérations et des restrictions applicables aux mouvements logistiques pendant la période de confinement imposé pour prévenir la propagation de la COVID-19 ; c) Opérations aériennes (3,9 millions de dollars) – nombre d'heures de vol moins élevé que prévu ; consommation de carburant aviation et prix de ce carburant moins élevés que prévu ; d) Informatique et communications (3,3 millions de dollars) – dépenses comptabilisées au titre des services de télécommunications et de réseau inférieures aux prévisions du fait de l'utilisation de protocoles Internet pour les services d'audioconférence et de visioconférence, ainsi que de la résiliation d'un contrat de services de communication vocale assurés par un prestataire local.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu aux rubriques : a) Police des Nations Unies (5,9 millions de dollars) – principale raison : montant plus élevé que prévu de l'indemnité de subsistance missions en conséquence de la modification des modalités d'hébergement ; b) Personnel recruté sur le plan national (4,6 millions de dollars) – principale raison : montant plus élevé que prévu des traitements, des contributions du personnel et de la prime de danger du fait de la modification des niveaux de la classe et de l'échelon moyens.</p>
MINUJUSTH	49 122,9	38 694,4	10 428,5	21,2	<p>L'existence d'un solde inutilisé de 10,4 millions de dollars tient essentiellement au fait que le montant des dépenses a été inférieur aux prévisions aux rubriques suivantes : a) Dépenses opérationnelles (6,1 millions de dollars) – consommation de carburant moins élevée que prévu pour les groupes électrogènes ; frais de gestion moins onéreux que prévu en raison du rapatriement de personnel de police et de la cessation de service de membres du personnel civil plus tôt que prévu dans l'échéancier figurant dans le budget approuvé ; fermeture de sites de distribution de carburants à la suite de la résiliation des contrats relatifs aux carburants dans le cadre des activités de liquidation ; coût moins élevé que prévu des services d'élimination des déchets en raison de la fermeture de camps et d'autres installations ; rapatriement de personnel en tenue et cessation de service de certains membres du personnel civil plus tôt que prévu ; recrutement d'un</p>

Composante du maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
MINUK	37 246,7	37 239,9	6,8	-	<p>nombre de vacataires inférieur aux prévisions pour procéder à la fermeture des camps et d'autres installations du fait que certaines tâches y relatives avaient été achevées à la fin de l'exercice précédent, ce qui n'avait pas été anticipé ; nombre de pièces d'équipement transférées à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi moins élevé que prévu ; b) Personnel militaire et de police (4,8 millions de dollars) – taux de vacance de postes moyen plus élevé que prévu en ce qui concerne la police des Nations Unies et les unités de police constituées, leur rapatriement étant intervenu avant l'échéance fixée dans le budget approuvé ; dépenses moins élevées que prévu au titre des voyages (déploiement, relève et rapatriement), le coût moyen réel des vols ayant été inférieur aux prévisions, tout comme celui des frais de transport pour le rapatriement du matériel appartenant aux unités de police constituées, ce qui s'explique par le regroupement des livraisons de matériel destinées à deux pays fournisseurs d'effectifs de police voisins.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits au titre du personnel civil (0,4 million de dollars), les dépenses communes de personnel liées à la cessation de services de membres du personnel recruté sur le plan national, notamment pour ce qui est des indemnités versées en compensation des jours de congé accumulés, ayant été supérieures aux prévisions.</p> <p>Le budget approuvé a été utilisé à 99,98 %.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est comptabilisée aux rubriques suivantes :</p> <p>a) Fournitures, services et matériel divers (0,9 million de dollars) – dépenses inférieures aux prévisions au titre des autres activités relatives aux programmes, en raison de la mise en place d'activités à un coût par projet inférieur aux prévisions, du retard pris dans l'exécution de certaines activités entreprises en lien avec la pandémie de COVID-19 et de la comptabilisation dans les rubriques budgétaires correspondantes des dépenses afférentes à certaines des activités entreprises au cours de l'exercice considéré en lien avec la pandémie de COVID-19 (alors que l'ensemble des ressources allouées aux autres activités relatives aux programmes étaient inscrites à cette rubrique) ; b) Informatique et communications (0,2 million de dollars) – coût moins élevé que prévu des services de liaison louée, de téléphonie mobile et de téléphonie fixe, ainsi que de certaines licences et redevances pour des logiciels.</p> <p>La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu à la rubrique Personnel recruté sur le plan international (0,8 million de dollars), qui tiennent essentiellement à des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions, Pristina étant passé de la catégorie A à la catégorie B dans le classement lieux d'affectation et Mitrovica de la catégorie B à la catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, ainsi qu'aux montants plus élevés que prévu des versements effectués aux titres des pensions, de l'indemnité pour frais d'études, de l'indemnité d'installation et de la prime de rapatriement.</p>

<i>Composante du maintien de la paix</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>		<i>Principales causes de l'écart</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	
MINURSO	56 347,4	55 734,0	613,4	1,1	<p>L'existence d'un solde inutilisé de 0,6 million de dollars tient principalement à des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) Personnel recruté sur le plan international (0,8 million de dollars) – taux de vacance plus élevés que prévu ; dépenses communes de personnel inférieures aux prévisions du fait de la réduction des voyages autorisés au titre des avantages de ce personnel, en conséquence de la pandémie de COVID-19 ; b) Opérations aériennes (0,4 million de dollars) – pour deux raisons principales : coût moins élevé que prévu de la location d'aéronefs, conséquence de la reconfiguration de la flotte d'avions et d'un nombre d'heures de vol moins élevé que prévu en raison de la pandémie de COVID-19 ; coût et prix des carburants, et quantité consommée, inférieurs aux prévisions.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits au titre des transports terrestres (0,5 million de dollars), du fait que des camions et des chargeuses ont dû être achetés en remplacement de matériel ayant dépassé sa durée de vie utile, ce qui n'était pas prévu au budget, et de dépenses plus élevées que prévu au titre du transport de pièces de rechange, compte tenu des besoins opérationnels réels.</p>
MINUSCA	910 057,5	895 690,3	14 367,2	1,6	<p>La sous-utilisation des crédits (à hauteur de 14,4 millions de dollars) tient principalement à des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques suivantes : a) Opérations aériennes (16,0 millions de dollars) – dépenses moins élevées au titre de la location d'aéronefs, avec pour conséquence une consommation de carburant aviation moins élevée que prévu en raison des restrictions applicables aux déplacements du fait de la pandémie de COVID-19 ; de l'immobilisation d'un hélicoptère fourni au titre d'une lettre d'attribution ; du rapatriement anticipé de trois hélicoptères d'attaque à la suite de l'annulation imprévue de la lettre d'attribution correspondante en septembre 2019 ; b) Contingents (12,0 millions de dollars) – pour les raisons principales suivantes : coût effectif des rations, y compris celui de leur transport, inférieur aux prévisions ; demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents moins nombreuses que prévu, principalement en raison du déploiement différé du matériel majeur, le pays fournisseur de contingents ayant rencontré des problèmes liés aux procédures d'achat ; besoins en tentes inférieurs aux prévisions, l'ONU ayant fourni des logements conformes aux normes.</p> <p>La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par le montant plus élevé que prévu de certaines dépenses aux rubriques suivantes : a) Transports terrestres (6,0 millions de dollars) – en conséquence de l'acquisition de camions et de véhicules blindés, pour laquelle aucun crédit n'avait été prévu dans le budget approuvé ; consommation de carburant plus élevée que prévu dans le cas des véhicules, en raison de l'intensification des mouvements de contingents pour faire face aux conditions de sécurité prévalant sur le terrain ; b) Santé (4,6 millions de dollars) – montant de la part des frais acquittés par la Mission au titre des</p>

Composante du maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
MINUSMA	1 138 457,9	1 136 908,9	1 549,0	0,1	<p>dispositifs mis en place à l'échelle du système pour les évacuations sanitaires concernant des membres du personnel des Nations Unies et achat de fournitures et de matériel médicaux en raison de la pandémie de COVID-19, dépenses pour lesquelles aucun crédit n'avait été prévu dans le budget approuvé ; c) Personnel recruté sur le plan national (3,9 millions de dollars) – taux de vacance effectif inférieur aux prévisions, conséquence des efforts de recrutement déployés en continu par la Mission pour pourvoir les postes vacants de longue date ; relèvement des niveaux de la classe et de l'échelon moyens du barème des traitements applicables aux agent(e)s des services généraux par rapport à ceux qui avaient été appliqués dans le budget approuvé ; coût plus élevé de la prime de danger ; montant moyen versé mensuellement aux agent(e)s des services généraux supérieur aux prévisions.</p> <p>L'existence d'un solde inutilisé de 1,5 million de dollars procède principalement des dépenses opérationnelles, aux rubriques suivantes : a) Opérations aériennes (22,4 millions de dollars) – non-déploiement d'avions et de drones aériens en raison de difficultés rencontrées par la Mission pour s'en procurer, d'où une consommation de carburant inférieure aux prévisions ; b) Informatique et communications (11,7 millions de dollars) – coûts effectifs de la maintenance du matériel et des services d'appui s'agissant de l'infrastructure de sécurité, notamment les systèmes de détection des menaces, inférieurs aux prévisions, tout comme les coûts afférents aux télécommunications et aux services de réseau, du fait qu'en lieu et place de la liaison louée et des services Internet auparavant fournis par une entreprise du secteur privé et non reconduits, une liaison satellite dédiée moins coûteuse a été utilisée ; c) Fournitures, services et matériel divers (11,0 millions de dollars) – frais de fret moins élevés que prévu du fait que le transport de marchandises a été assuré par la compagnie de combat destinée à la protection de convois de la Mission et par son parc de camions appartenant à l'ONU ; dépenses afférentes aux partenaires de réalisation et aux subventions moins élevées que prévu, en raison du retard pris dans l'exécution d'activités de DDR relatives aux programmes, compte tenu du rythme des opérations de portée nationale, et d'autres activités relatives aux programmes, en raison des restrictions imposées du fait de la pandémie de COVID-19.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits aux rubriques suivantes : a) Contingents (27,4 millions de dollars) – demandes de remboursement au titre du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome portant sur des exercices antérieurs d'un montant plus élevé que prévu sur la base des mémorandums d'accord signés au cours de l'exercice considéré ; dépenses plus élevées que prévu au titre du fret et du déploiement de matériel appartenant aux contingents à l'appui de l'adaptation de la force, rendue nécessaire pour la mise en œuvre des priorités stratégiques primaires et secondaires définies pour elle par le Conseil de sécurité dans sa</p>

Composante du maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
MINUSS	1 183 447,3	1 182 499,2	948,1	0,1	<p>résolution 2480 (2019) ; b) Personnel recruté sur le plan international (8,7 millions de dollars) – taux de vacance inférieurs à ceux qui avaient été prévus dans le budget ; dépenses communes de personnel plus élevées que prévu (indemnité pour frais d'études) ; c) Santé (6,4 millions de dollars) – acquisition de fournitures et d'équipements médicaux rendue nécessaire par la pandémie de COVID-19 ; versement par la Mission de sa quote-part au titre des arrangements mis en place à l'échelle du système des Nations Unies pour les évacuations sanitaires et les évacuations sanitaires secondaires vers les hôpitaux de niveau II à Bamako, en lien avec la pandémie de COVID-19.</p> <p>Le solde inutilisé de 0,9 million de dollars concerne principalement les rubriques suivantes : a) Opérations aériennes (16,0 millions de dollars) – nombre d'heures de vol inférieur aux prévisions en raison des restrictions applicables en lien avec la pandémie de COVID-19 ; sommes versées à un fournisseur d'un montant moins élevé que prévu, des déductions ayant été faites compte tenu de la qualité des prestations ; dépenses en carburant aviation inférieures aux prévisions du fait que le prix moyen du carburant et la consommation ont été moins élevés que prévu en raison des restrictions applicables aux vols en lien avec la pandémie de COVID-19 ; non-utilisation d'un avion pendant trois mois ; b) Fournitures, services et matériel divers (5,5 millions de dollars) – transport de marchandises dans la zone de la mission d'un volume moins élevé que prévu en raison de la durée particulièrement longue de la saison des pluies ; retard accusé dans le transport de matériel appartenant aux contingents, les relèves ayant été suspendues à cause de la pandémie de COVID-19 ; activités de détection des mines et de déminage moins nombreuses que prévu, ce qui s'explique en grande partie par les restrictions liés à la pandémie de COVID-19.</p> <p>La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu aux rubriques suivantes : a) Personnel recruté sur le plan international (7,5 millions de dollars), en raison du relèvement du coefficient d'ajustement et de dépenses communes de personnel d'un montant supérieur aux prévisions ; b) Installations et infrastructures (6,1 millions de dollars), en raison du montant plus élevé que prévu des frais de mise en route du contrat d'approvisionnement en carburant dans le cadre de l'expansion des capacités de stockage de plusieurs sites ; de la mise en œuvre d'un nombre plus élevé que prévu de projets de construction ; de l'acquisition de locaux préfabriqués supplémentaires pour remplacer des installations vieillissantes ; c) Santé (5,0 millions de dollars), du fait que des ressources ont dû être dégagées aux fins du versement par la Mission de sa part des frais liés au dispositif d'évacuation sanitaire des Nations Unies et de l'acquisition d'équipements médicaux spéciaux en lien avec la pandémie de COVID-19.</p>

Composante du maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
MONUSCO <sup>a</sup>	1 048 690,4	1 036 092,0	12 598,4	1,2	<p>L'existence d'un solde inutilisé de 12,6 millions de dollars procède principalement des dépenses opérationnelles, aux rubriques suivantes : a) Opérations aériennes (35,9 millions de dollars), pour les raisons principales suivantes : i) dépenses moins élevées que prévu au titre des services de transport aérien en raison de la non-disponibilité du système de drone aérien et de l'impossibilité d'externaliser les services aéroportuaires, aucun prestataire n'étant disposé à les assurer ; coût inférieur aux prévisions des services liés à l'invitation à émettre et à la localisation, au système mondial de navigation par satellite et aux services de manutention au sol ; restrictions applicables aux voyages du fait de la pandémie de COVID-19 ; ii) consommation de carburant moins élevée que prévu en raison des restrictions applicables aux voyages du fait de la pandémie de COVID-19 et coût moyen du carburant moins élevé que prévu ; iii) dépenses moins élevées que prévu au titre de la location d'aéronefs en raison de la pandémie de COVID-19, de l'utilisation d'un C-130 mis à disposition par le Canada par lettre d'attribution pour un coût de 1 dollar par heure de vol, de la mise à disposition plus tôt que prévu de trois hélicoptères et de l'indisponibilité partielle de deux hélicoptères pendant un mois en raison de travaux d'entretien imprévus ; b) Fournitures, services et matériel divers (5,7 millions de dollars) – principalement en raison d'un taux d'exécution des activités liées aux programmes moins élevé que prévu en conséquence des restrictions et limites imposées du fait de la pandémie de COVID-19 ; de dépenses moins élevées que prévu au titre du fret, du fait de la suspension des mouvements de troupes au dernier trimestre de l'exercice à cause de la pandémie de COVID-19 ; du coût moins élevé que prévu du transfert d'une unité de police constituée et d'un bataillon de déploiement rapide.</p> <p>La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par le montant plus élevé que prévu des dépenses engagées au titre du personnel civil, ce qui tient principalement aux facteurs suivants : a) Personnel recruté sur le plan national (18,6 millions de dollars) – taux de vacance moins élevés que ceux qui avaient été approuvés ; relèvement, à compter du 1<sup>er</sup> août 2019, du barème des traitements applicable aux administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et aux agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national ; paiement des charges dues au titre des prestations dues à la cessation de service au personnel dont le poste avait été supprimé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ; relèvement du montant de certaines indemnités à la rubrique Dépenses communes de personnel ; b) Personnel recruté sur le plan international (11,8 millions de dollars), pour deux raisons : taux de vacance inférieurs à ceux qui avaient été approuvés et relèvement du coefficient d'ajustement, passé de 41,5 % à 52,6 % à compter de septembre 2019.</p>
UNFICYP	50 785,3	49 392,5	1 392,8	2,7	<p>L'existence d'un solde inutilisé de 1,4 million de dollars tient essentiellement au fait que le montant des dépenses a été inférieur aux prévisions aux rubriques suivantes : a) Personnel recruté sur le plan national (0,5 million de dollars), en</p>

Composante du maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
					raison de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis ; b) Installations et infrastructures (0,3 million de dollars) – coût moins élevé que prévu des services de nettoyage et de restauration en conséquence de la renégociation, à des conditions plus favorables, du contrat existant avec le prestataire concerné ; c) Police des Nations Unies (0,3 million de dollars) et Contingents (0,2 million de dollars) – coût des rations et montant de l'indemnité de subsistance missions moins élevés que prévu en raison de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis ; taux de vacance moyens plus élevés que prévu ; montant des frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement) pour la police des Nations Unies moins élevé que prévu en raison de la pandémie de COVID-19.
					La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu à la rubrique Transports terrestres (0,2 million de dollars), essentiellement imputable à l'acquisition de véhicules légers de transport de passagers, en remplacement de véhicules vieillissants appartenant à l'ONU, et du coût plus élevé que prévu de la réparation et de l'entretien d'un nombre supérieur aux prévisions de véhicules du parc de la Force appartenant à l'ONU, des travaux de réparation et d'entretien réguliers ayant été nécessaires.
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	63 381,4	63 266,5	114,9	0,2	L'existence d'un solde inutilisé de 0,1 million de dollars tient essentiellement au fait que le montant des dépenses a été inférieur aux prévisions à la rubrique Informatique et communications (1,3 million de dollars), ce qui s'explique principalement comme suit : le fournisseur de services de stockage de données n'a pas facturé la maintenance régulière, un nouvel accord étant en passe d'être conclu ; le matériel satellitaire prévu n'a pas été acquis en raison de retards pris dans les procédures d'achat, dus à la pandémie de COVID-19 ; des économies ont été réalisées en ce qui concerne les services satellitaires et téléphoniques, car le personnel a utilisé des plateformes de communication Internet ; certaines dépenses afférentes aux pièces de rechange et aux fournitures ont été comptabilisées à la rubrique Installations et infrastructures en raison de leur nature.  La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (1,1 million de dollars), ce qui tient principalement au montant plus élevé que prévu des dépenses communes de personnel (indemnité pour frais d'études, prime de rapatriement) au titre du personnel recruté sur le plan international et au montant plus élevé de l'assurance maladie au titre du personnel recruté sur le plan national, ainsi qu'au relèvement des niveaux de la classe et de l'échelon moyens et à un taux de vacance moyen moins élevé que prévu s'agissant des agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national.

Composante du maintien de la paix	Montant alloué	Dépenses	Écart		Principales causes de l'écart
			Montant	Pourcentage	
Centre de services régional d'Entebbe	35 386,9	35 375,9	11,0	–	<p>Le budget approuvé a été utilisé à 99,97 %.</p> <p>Le dépassement de crédits comptabilisé au titre du personnel recruté sur le plan national (1,8 million de dollars) est imputable au règlement de l'indemnité de fonctions non encore versée et au règlement d'ajustements salariaux rétroactifs à 113 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national à la suite de l'opération de classement des emplois menée pendant l'exercice 2015/16 ; à l'application d'un nouveau barème des traitements à compter de septembre 2019 ; à des dépenses communes de personnel plus élevées que prévu. Le dépassement de crédits enregistré à la rubrique Santé (0,2 million de dollars) est dû au versement de la part du Centre de services régionaux au titre des dispositifs d'évacuation sanitaire liés à la COVID-19 ; à l'acquisition de fournitures médicales au titre de la contribution du Centre aux mesures de prévention de la COVID-19 mises en place à l'infirmerie de la MONUSCO.</p> <p>La sous-utilisation des crédits comptabilisée à la rubrique Personnel recruté sur le plan international (0,9 million de dollars) tient essentiellement à un taux de vacance moyen plus élevé que prévu. Des dépenses moins élevées que prévu ont également été constatées à la rubrique Installations et infrastructures (0,5 million de dollars), ce qui tient essentiellement à la mise en application tardive du contrat de maintenance des bâtiments du Centre, à des remboursements moins élevés que prévu à la MONUSCO en raison de l'empreinte réduite à la Base d'appui d'Entebbe, et au coût moins élevé du carburant pour les groupes électrogènes en raison de l'amélioration de l'approvisionnement en électricité. À la rubrique Informatique et communications, la sous-utilisation des crédits (0,3 million de dollars) s'explique par des dépenses inférieures aux prévisions à divers titres (logiciels, licences, pièces de rechange et services). La sous-utilisation des crédits enregistrée à la rubrique Voyages officiels (0,2 million de dollars) s'explique par un nombre de voyages moins élevé que prévu du fait du déclenchement de la pandémie de COVID-19.</p>
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	348 868,0	348 867,4	0,6	–	<p>Le budget approuvé a été utilisé à 99,99 %.</p> <p>Un dépassement de crédits a été enregistré aux rubriques suivantes : a) Postes et personnel temporaire (autre que pour les réunions) (6,1 millions de dollars), ce qui est imputable à des taux de vacance moyens inférieurs à ceux qui avaient été inscrits au budget pour les postes d'administrateur(trice) et les emplois de temporaire, à la révision à la hausse du coefficient d'ajustement pour la catégorie des administrateurs(trices) et fonctionnaires de rang supérieur et à des dépenses communes de personnel plus élevé que prévu ; b) Fournitures, services et matériel divers (1,7 million de dollars) – part de l'assurance maladie après la cessation de service revenant aux opérations de maintien de la paix, dont le versement avait été reporté de l'exercice 2018/19.</p>

<i>Composante du maintien de la paix</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>		<i>Principales causes de l'écart</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	
					Des dépenses moins élevées que prévu ont été comptabilisées aux rubriques suivantes : a) Voyages officiels (4,8 millions de dollars), ce qui s'explique principalement par la diminution globale du nombre des voyages en raison des restrictions applicables du fait de la pandémie de COVID-19 ; b) Système de préparation des moyens de maintien de la paix (1,3 million de dollars), ce qui s'explique principalement par un nombre moins élevé que prévu de pays contributeurs et de contributions annoncées s'agissant des capacités requises au titre de la brigade d'avant-garde, ce qui a eu une incidence sur le nombre total d'unités disponibles pour le niveau d'engagement Déploiement rapide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix.

<sup>a</sup> Y compris l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 36 437 600 dollars approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans sa lettre datée du 28 avril 2020.

## Annexe III

## Systèmes de drones aériens : déploiements actuels et prévus

<i>Mission</i>	<i>Type d'accord (accord commercial ou lettre d'attribution)</i>	<i>Nombre d'unités</i>	<i>Fabricant/Type de système</i>	<i>Stade de déploiement 2020/21</i>	<i>Ressources demandées pour 2021/22 (dollars É.-U.)</i>
MONUSCO	Accord commercial	1	Drone moyenne altitude longue endurance Falco Evo	Déployé	10 926 000
	Mémorandum d'accord	84	Drones aériens (jusqu'à 2 kg et 61 mètres)	Déployés	303 444
MINUSMA	Lettre d'attribution	3	Drones moyenne altitude et longue endurance Heron-1	Déployés	6 000 000
	Lettre d'attribution	10	Systèmes Luna non armés (systèmes de drones aériens tactiques)	Déployés	759 960
	Lettre d'attribution	3	Drones moyenne altitude longue endurance	Budgétisés, non déployés, à la rubrique Constitution des forces	4 500 000
	Lettre d'attribution	3	Drones moyenne altitude longue endurance, petits drones aériens tactiques	Budgétisés, non déployés, à la rubrique Constitution des forces	4 500 000
	Mémorandum d'accord	50	Drones aériens (jusqu'à 2 kg et 61 mètres)	Déployés	307 871
MINUSCA	Mémorandum d'accord	41	Drones aériens (jusqu'à 2 kg et 61 mètres)	Déployés	217 550
	Matériel appartenant à l'ONU	20	Quadrirotors avec capacités thermiques	Déployés	100 000
	Lettre d'attribution	4	Orbiter 2 et Orbiter 3	Déployés	12 623 340

*Note* : Les systèmes de drones aériens (jusqu'à 2 kg et 61 mètres) fournis par un contingent au titre d'un mémorandum d'accord sont soumis aux dispositions régissant le matériel appartenant aux contingents.

## Annexe IV

### Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

1. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020, 161 demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité (d'un montant total de 4,7 millions de dollars) ont été traitées ; une indemnité a été versée dans 121 de ces cas, ce qui représente un montant de 3,0 millions de dollars.

2. Au 31 décembre 2020, 481 demandes étaient en cours de traitement, dont 428 depuis plus de 90 jours. Sur ces 428 demandes, 347 concernaient des troubles de stress post-traumatique découlant d'événements survenus dans des missions de maintien de la paix.

3. Ayant reçu un nombre élevé de demandes pour cause de troubles post-traumatiques, le Département de l'appui opérationnel a coordonné, avec le Bureau des affaires juridiques, l'élaboration de directives relatives à l'évaluation des demandes d'indemnisation de préjudices causés par des troubles post-traumatiques, afin que toutes les personnes admissibles soient dûment indemnisées, que la procédure se déroule de façon juste et transparente et que les demandes fondées et justifiées donnent lieu à une indemnisation. Dans la plupart de ces cas, les faits à l'origine du préjudice avaient eu lieu 15 à 20 ans auparavant et étaient survenus dans le cadre de missions telles que la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU). Des années ou des décennies pouvant s'écouler avant l'apparition ou la reconnaissance de symptômes de troubles post-traumatiques, il est fréquent que ce type de demandes soit présenté bien après les faits. Les demandes d'indemnisation pour cause de troubles post-traumatiques sont actuellement étudiées par des experts, qui sont chargés d'établir s'il existe un lien de causalité entre les troubles que présentent les demandeurs et le fait qu'ils ont servi dans une mission des Nations Unies et de déterminer le degré d'invalidité permanente. Au 31 décembre 2020, il y avait 357 demandes d'indemnisation pour troubles de stress post-traumatique en attente, dont la plupart étaient liées à des missions fermées ne disposant d'aucuns fonds. Conformément à la décision de l'Assemblée générale, une étude en cours a pour objectif une analyse globale des troubles de stress post-traumatique touchant le personnel en tenue, en vue de promouvoir l'adoption d'une méthode durable et appropriée pour le traitement des demandes liées à ces troubles.

4. Le Secrétariat s'efforce de traiter les demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité aussi rapidement que possible, dans un délai de 90 jours à compter de la réception des demandes accompagnées de tous les justificatifs voulus.

### État des demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité (2020)

#### A. Tableau récapitulatif des demandes d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité

Mission de maintien de la paix	Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité		Demandes rejetées		Demandes classées <sup>a</sup>		Demandes en attente	
	Nombre	Montant (milliers de dollars É.-U.)	Nombre	Montant (milliers de dollars É.-U.)	Nombre	Montant (milliers de dollars É.-U.)	Nombre	Montant (milliers de dollars É.-U.)
FINUL	4	183	2	77	1	–	21	420
FISNUA	5	169	5	277	–	–	6	216

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Demandes classées<sup>a</sup></i>		<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
FORDEPRENU	–	–	–	–	–	–	3	34
FORPRONU	–	–	–	–	–	–	320	3 793
GOMNUII	–	–	–	–	–	–	1	11
MINUAD	10	311	3	206	–	–	11	401
MINUEE	–	–	–	–	–	–	4	48
MINUJUSTH	–	–	–	–	–	–	–	–
MINUK	2	22	–	–	–	–	1	8
MINUL	–	–	–	–	–	–	–	–
MINUS	–	–	–	–	–	–	1	10
MINUSCA	33	632	8	250	3	77	11	390
MINUSMA	20	601	1	–	4	50	35	783
MINUSS	12	359	4	308	–	–	12	247
MINUSTAH	–	–	–	–	–	–	3	54
MONUIK	–	–	–	–	–	–	8	96
MONUSCO	32	729	5	231	4	140	29	725
ONUCI	3	35	–	–	–	–	3	–
Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie	–	–	–	–	–	–	2	32
UNFICYP	–	–	–	–	–	–	10	103
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>3 041</b>	<b>28</b>	<b>1 349</b>	<b>12</b>	<b>267</b>	<b>481</b>	<b>7 371</b>

## B. Indemnisation pour cause de décès

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Demandes classées<sup>a</sup></i>		<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
FINUL	2	159	2	77	–	–	2	154
FISNUA	1	77	3	231	–	–	3	154
MINUAD	3	234	2	152	–	–	4	294
MINUJUSTH	–	–	–	–	–	–	–	–
MINUK	–	–	–	–	–	–	–	–
MINUL	–	–	–	–	–	–	–	–
MINUSCA	6	487	2	154	–	–	2	159
MINUSMA	4	301	–	–	–	–	8	631
MINUSS	4	309	4	308	–	–	4	154
MONUSCO	6	462	3	231	1	70	5	379

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Demandes classées<sup>a</sup></i>		<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
ONUCI	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>2 029</b>	<b>16</b>	<b>1 153</b>	<b>1</b>	<b>70</b>	<b>28</b>	<b>1 925</b>

### C. Indemnisation pour cause d'invalidité

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Demandes ayant donné lieu au versement d'une indemnité</i>		<i>Demandes rejetées</i>		<i>Demandes classées<sup>a</sup></i>		<i>Demandes en attente</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
FINUL	2	24	–	–	1	–	19	266
FISNUA	4	92	2	46	–	–	3	62
FORDEPRENU	–	–	–	–	–	–	3	34
FORPRONU	–	–	–	–	–	–	320	3 793
GOMNUII	–	–	–	–	–	–	1	11
MINUAD	7	77	1	54	–	–	7	107
MINUEE	–	–	–	–	–	–	4	48
MINUK	2	22	–	–	–	–	1	8
MINUL	–	–	–	–	–	–	–	–
MINUS	–	–	–	–	–	–	1	10
MINUSCA	27	145	6	96	3	77	9	231
MINUSMA	16	300	1	–	4	50	27	152
MINUSS	8	50	–	–	–	–	8	93
MINUSTAH	–	–	–	–	–	–	3	54
MONUIK	–	–	–	–	–	–	8	96
MONUSCO	26	267	2	–	3	70	24	346
ONUCI	3	35	–	–	–	–	3	–
Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie	–	–	–	–	–	–	2	32
UNFICYP	–	–	–	–	–	–	10	103
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>1 012</b>	<b>12</b>	<b>196</b>	<b>11</b>	<b>197</b>	<b>453</b>	<b>5 446</b>

a Les demandes sont classées lorsque, après plusieurs rappels adressés aux missions permanentes des pays concernés, les gouvernements n'ont toujours pas transmis les pièces justificatives complémentaires requises (généralement des informations d'ordre médical). Ces demandes ne sont pas rejetées et les dossiers peuvent être rouverts à tout moment sur présentation, par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, des pièces demandées.

## Annexe V

### Gestion du matériel appartenant aux contingents et sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées

#### A. Gestion du matériel appartenant aux contingents

1. Le Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatifs au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix a été révisé pour tenir compte des dispositions adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/279. La version modifiée a été publiée le 31 août 2020 dans les six langues officielles de l'ONU (A/75/121). Le Siège et les missions continuent de coordonner leurs activités pour faire en sorte que les dispositions du Manuel soient appliquées.

#### B. Sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées

2. Un récapitulatif des sommes dues et des remboursements versés aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées pour les années civiles 2019 et 2020 figure ci-après. Le montant estimatif dû comprend les arriérés dus à la MINUAD pour la période allant d'avril à septembre 2020 et, pour toutes les missions de maintien de la paix en cours, le montant estimatif des engagements courants pour la période allant d'octobre à décembre 2020, qui seront exigibles en mars 2021.

3. Les versements trimestriels au titre des contingents militaires et des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et des demandes de remboursement au titre du soutien logistique autonome sont expliqués plus en détail à l'annexe IX du présent rapport.

Tableau 1

#### État des sommes dues aux États Membres au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

##### A. Tableau récapitulatif : sommes dues au titre des contingents, des unités de police constituées, du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 <sup>a</sup>	2020
Montant dû au 1 <sup>er</sup> janvier	994 484	840 661
Montant estimatif des sommes dues	1 981 022	2 081 791
À déduire : paiements effectués durant l'année	2 134 845	2 280 085
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>840 661</b>	<b>642 367</b>

<sup>a</sup> Remplace les informations fournies dans le document A/74/736.

**B. Sommes dues au titre des contingents et des unités de police constituées**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 <sup>a</sup>	2020
Montant dû au 1 <sup>er</sup> janvier	372 553	412 751
Montant estimatif des sommes dues	1 309 510	1 215 549
À déduire : paiements effectués durant l'année	1 269 312	1 277 638
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>412 751</b>	<b>350 662</b>

<sup>a</sup> Remplace les informations fournies dans le document [A/74/736](#).**C. Sommes dues au titre du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019 <sup>a</sup>	2020
Montant dû au 1 <sup>er</sup> janvier	621 931	427 910
Montant estimatif des sommes dues	671 512	866 242
À déduire : paiements effectués durant l'année	865 533	1 002 447
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>427 910</b>	<b>291 705</b>

<sup>a</sup> Remplace les informations fournies dans le document [A/74/736](#).

4. On trouvera dans le tableau 2 ci-après le détail des réductions appliquées aux remboursements au titre du personnel pour les années civiles 2017 à 2020, en application de la résolution [67/261](#) de l'Assemblée générale.

Tableau 2

**Réductions appliquées aux remboursements au titre du personnel de 2017 à 2020, en application de la résolution 67/261 de l'Assemblée générale**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission <sup>a</sup>	2017	2018	2019	2020	Total
BANUS	–	–	–	23,8	23,8
FINUL	3 212,5	2 177,1	901,3	1 274,1	7 565,0
FISNUA	185,5	1 669,4	4 155,0	5 214,6	11 224,5
FNUOD	–	238,4	544,2	227,4	1 010,0
MINUAD	14 909,7	8 011,6	8 544,1	1 459,9	32 925,3
MINUJUSTH	–	53,6	161,4	332,7	547,7
MINUL	140,4	22,8	–	–	163,2
MINURSO	–	–	72,3	49,4	121,7
MINUSCA	10 939,0	8 678,6	4 542,7	5 207,0	29 367,3
MINUSMA	24 093,5	17 516,8	16 814,9	21 122,6	79 547,8
MINUSS	14 391,4	12 431,9	11 240,5	15 760,4	53 824,2
MINUSTAH	1 074,5	–	–	–	1 074,5
MONUSCO	27 233,6	13 558,9	12 124,4	12 185,9	65 102,8
ONUCI	423,3	–	–	–	423,3

<i>Mission<sup>a</sup></i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Total</i>
UNFICYP	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>96 603,4</b>	<b>64 359,1</b>	<b>59 100,8</b>	<b>62 857,8</b>	<b>282 921,1</b>

<sup>a</sup> Selon les versements trimestriels auxquels sont appliquées les réductions.

5. On trouvera dans le tableau 3 des informations relatives à l'état d'avancement des mémorandums d'accord concernant les unités déployées dans les missions de maintien de la paix en cours.

Tableau 3  
**État d'avancement des mémorandums d'accord concernant les unités déployées au 31 décembre 2020**

<i>Mission</i>	<i>Mémorandums d'accord signés</i>	<i>Projets de mémorandums d'accord</i>
BANUS	53	2
FINUL	44	–
FISNUA	14	–
FNUOD	10	1
MINUAD	22	–
MINURSO	1	–
MINUSCA	41	–
MINUSMA	52	1
MINUSS	39	–
MONUSCO	53	–
UNFICYP	4	–
<b>Total</b>	<b>333</b>	<b>4</b>

## Annexe VI

## Opérations aériennes

## A. Utilisation mensuelle de la capacité fret par type d'aéronef, de janvier à décembre 2020

Mission	Accord	Aéronef	Janvier					Février				Mars			
			Capacité fret (tonnes métriques)	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie
BANUS	Commercial	AN-26	5,50	115,57	57	2,03	0,37	169,89	76	2,24	0,41	222,91	102	2,19	0,40
	Commercial	L-382	20,00	342,48	39	8,78	0,44	379,56	63	6,02	0,30	332,37	46	7,23	0,36
MINURSO	Commercial	AN-26	5,50	24,61	23	1,07	0,19	20,81	20	1,04	0,19	18,05	15	1,20	0,22
MINUSCA	Commercial	AN-74	10,00	23,54	17	1,38	0,14	28,30	16	1,77	0,18	29,89	20	1,49	0,15
MINUSMA	Commercial	AN-74	10,00	28,60	5	5,72	0,57	0,22	1	0,22	0,02	7,59	2	3,80	0,38
	Militaire	C-130	20,40	194,85	27	7,22	0,35	201,01	27	7,44	0,36	158,34	29	5,46	0,27
MINUSS	Commercial	AN-26	5,50	93,76	32	2,93	0,53	134,91	37	3,65	0,66	141,45	42	3,37	0,61
	Commercial	L-382	20,00	581,19	52	11,18	0,56	501,58	41	12,23	0,61	440,15	42	10,48	0,52
	Commercial	MI-26	19,50	544,41	87	6,26	0,32	576,97	81	7,12	0,37	465,13	78	5,96	0,31
MONUSCO	Commercial	AN-26	5,50	13,02	7	1,86	0,34	37,50	11	3,41	0,62	91,65	33	2,78	0,50
	Commercial	L-382	20,00	253,78	32	7,93	0,40	189,14	25	7,57	0,38	133,81	24	5,58	0,28
	Commercial	MI-26	19,50	52,94	12	4,41	0,23	9,74	2	4,87	0,25	–	–	–	–
	Militaire	C-130	20,40	85,72	21	4,08	0,20	144,65	26	5,56	0,27	62,39	30	2,08	0,10

Mission	Accord	Aéronef	Avril					Mai					Juin		
			Capacité fret (tonnes métriques)	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie
BANUS	Commercial	AN-26	5,50	80,90	36	2,25	0,41	155,36	71	2,19	0,40	142,04	65	2,19	0,40
	Commercial	L-382	20,00	316,07	55	5,75	0,29	254,28	43	5,91	0,30	388,22	59	6,58	0,33
MINURSO	Commercial	AN-26	5,50	20,39	16	1,27	0,23	16,60	14	1,19	0,22	9,35	6	1,56	0,28
MINUSCA	Commercial	AN-74	10,00	31,54	20	1,58	0,16	28,30	22	1,29	0,13	51,02	37	1,38	0,14
MINUSMA	Commercial	AN-74	10,00	43,09	14	3,08	0,31	24,03	13	1,85	0,18	18,47	6	3,08	0,31
	Militaire	C-130	20,40	318,62	61	5,22	0,26	188,63	33	5,72	0,28	305,68	42	7,28	0,36
MINUSS	Commercial	AN-26	5,50	49,43	21	2,35	0,43	44,22	19	2,33	0,42	92,32	38	2,43	0,44
	Commercial	L-382	20,00	258,31	32	8,07	0,40	216,78	37	5,86	0,29	253,33	33	7,68	0,38
	Commercial	MI-26	19,50	550,62	84	6,56	0,34	660,92	126	5,25	0,27	501,20	88	5,70	0,29
MONUSCO	Commercial	AN-26	5,50	11,57	6	1,93	0,35	28,02	13	2,16	0,39	49,24	22	2,24	0,41
	Commercial	L-382	20,00	219,14	29	7,56	0,38	105,52	17	6,21	0,31	91,11	16	5,69	0,28
	Commercial	MI-26	19,50	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Militaire	C-130	20,40	197,07	35	5,63	0,28	61,61	14	4,40	0,22	98,43	26	3,79	0,19

Mission	Accord	Aéronef	Juillet					Août					Septembre				
			Capacité fret (tonnes métriques)	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie		
BANUS	Commercial	AN-26	5,50	148,39	63	2,36	0,43	208,43	86	2,42	0,44	175,65	70	2,51	0,46		
	Commercial	L-382	20,00	211,41	32	6,61	0,33	382,24	61	6,27	0,31	505,60	77	6,57	0,33		
MINURSO	Commercial	AN-26	5,50	21,22	14	1,52	0,28	36,55	26	1,41	0,26	22,88	17	1,35	0,24		
MINUSCA	Commercial	AN-74	10,00	29,09	23	1,26	0,13	42,04	33	1,27	0,13	38,26	34	1,13	0,11		
MINUSMA	Commercial	AN-74	10,00	152,32	51	2,99	0,30	5,90	1	5,90	0,59	149,22	46	3,24	0,32		
	Militaire	C-130	20,40	101,53	18	5,64	0,28	90,52	15	6,03	0,30	57,30	10	5,73	0,28		
MINUSS	Commercial	AN-26	5,50	67,19	31	2,17	0,39	54,27	28	1,94	0,35	139,68	47	2,97	0,54		
	Commercial	L-382	20,00	150,61	16	9,41	0,47	218,91	26	8,42	0,42	253,27	33	7,67	0,38		
	Commercial	MI-26	19,50	403,38	68	5,93	0,30	365,4	63	5,80	0,30	97,73	20	4,89	0,25		
MONUSCO	Commercial	AN-26	5,50	29,88	12	2,49	0,45	41,81	16	2,61	0,48	12,32	5	2,46	0,45		
	Commercial	L-382	20,00	52,99	9	5,89	0,29	168,30	26	6,47	0,32	180,57	43	4,20	0,21		
	Commercial	MI-26	19,50	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
	Militaire	C-130	20,40	88,85	43	2,07	0,10	73,11	26	2,81	0,14	163,69	50	3,27	0,16		

Mission	Accord	Aéronef	Octobre					Novembre					Décembre					Total			
			Capacité fret (tonnes métriques)	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie	Chargement (tonnes métriques)	Nombre de sorties	Chargement par sortie (tonnes métriques)	Taux d'utilisation par sortie		
BANUS	Commercial	AN-26	5,50	215,35	82	2,63	0,48	150,81	60	2,51	0,46	149,56	64	2,34	0,42	1 934,86	832	2,33	0,42		
	Commercial	L-382	20,00	401,45	59	6,80	0,34	239,73	39	6,15	0,31	252,52	51	4,95	0,25	4 005,93	624	6,42	0,32		
MINURSO	Commercial	AN-26	5,50	22,78	19	1,20	0,22	8,67	5	1,73	0,32	16,16	10	1,62	0,29	238,07	185	1,29	0,23		
MINUSCA	Commercial	AN-74	10,00	47,49	41	1,16	0,12	20,30	22	0,92	0,09	72,29	52	1,39	0,14	442,06	337	1,31	0,13		
MINUSMA	Commercial	AN-74	10,00	2,35	3	0,78	0,08	0,81	1	0,81	0,08	0,08	1	0,08	0,01	432,68	144	3,00	0,30		
	Militaire	C-130	20,40	158,87	26	6,11	0,30	163,67	24	6,82	0,33	244,66	36	6,80	0,33	2 183,68	348	6,27	0,31		
MINUSS	Commercial	AN-26	5,50	86,00	30	2,87	0,52	13,14	6	2,19	0,40	1,45	1	1,45	0,26	917,82	332	2,76	0,50		
	Commercial	L-382	20,00	248,23	24	10,34	0,52	265,09	30	8,84	0,44	294,46	25	11,78	0,59	3 681,91	391	9,42	0,47		
	Commercial	MI-26	19,50	548,17	93	5,89	0,30	595,37	102	5,84	0,30	557,71	88	6,34	0,33	5 867,01	978	6,00	0,31		
MONUSCO	Commercial	AN-26	5,50	48,48	25	1,94	0,35	34,92	16	2,18	0,40	47,71	26	1,84	0,33	446,12	192	2,32	0,42		
	Commercial	L-382	20,00	152,23	33	4,61	0,23	278,04	57	4,88	0,24	201,39	47	4,28	0,21	2 026,02	358	5,66	0,28		
	Commercial	MI-26	19,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	62,68	14	4,48	0,23		
	Militaire	C-130	20,40	192,82	64	3,01	0,15	113,72	52	2,19	0,11	105,60	40	2,64	0,13	1 387,66	427	3,25	0,16		

**B. Nombre total de passagers transportés dans les missions grâce aux moyens de l'ONU, de janvier à décembre 2020**

<i>Mission</i>	<i>Organisation des Nations Unies</i>	<i>Organismes des Nations Unies</i>	<i>Hors système des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
BANUS/UNSOA	6 810	1 265	31 590	39 665
FINUL	14 388	54	72	14 514
FISNUA	5 201	173	1 900	7 274
MINUAD	24 461	103	3 726	28 290
MINUSCA	19 895	189	4 745	24 829
MINUSMA	47 881	2 489	13 314	63 684
MINUSS	56 415	671	2 492	59 578
MONUSCO	35 470	808	3 951	40 229
UNFICYP	1 525	0	0	1 525
<b>Total</b>	<b>212 046</b>	<b>5 752</b>	<b>61 790</b>	<b>279 588</b>

## Annexe VII

## Activités de lutte antimines prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Gestion de la qualité et coordination des opérations</i>	<i>Atténuation des risques et élimination de mines et de restes explosifs de guerre</i>	<i>Gestion des armes et munitions</i>	<i>Atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés</i>	<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Montant approuvé pour 2020/21</i>	<i>Montant prévu pour 2021/22</i>	<i>Partenaires d'exécution</i>
BANUS	–	X	–	X	Le BANUS prévoit de renforcer la capacité d'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs improvisés et de neutralisation des explosifs et munitions, en appui à l'AMISOM et aux opérations conjointes que celle-ci mène avec les forces de sécurité somaliennes, conformément au plan de transition.	44 806,7	42 352,8	UNOPS
FINUL	–	X	–	–	La FINUL prévoit d'apporter un appui technique aux pays qui lui fournissent des contingents et d'organiser des sessions de formation à leur intention, et de sensibiliser aux mines terrestres et aux restes explosifs de guerre son personnel et celui des autres entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.	1 217,1	1 171,5	UNOPS
FISNUA	–	X	–	–	La FISNUA prévoit de procéder à l'enlèvement des mines et des restes explosifs de guerre et de rendre les routes sûres et accessibles, comme l'exige le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ; les explosifs et les restes de guerre trouvés dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée seront enlevés et détruits.	11 097,8	10 777,4	UNOPS
MINURSO	–	X	–	–	La MINURSO prévoit de permettre aux observateurs militaires de la Mission de se rendre plus facilement dans des zones où l'accès était auparavant restreint afin d'aider à surveiller le cessez-le-feu et de faciliter le passage de la population locale en toute sécurité.	3 265,2	3 255,0	UNOPS
MINUSCA	X	–	X	–	En réponse à la nature spécifique des conditions de sécurité, en particulier la nouvelle menace que constitue l'utilisation, par les groupes armés, d'engins explosifs dans le pays, la MINUSCA veillera à ce que l'ensemble du personnel civil et du personnel en tenue concerné reçoive une formation de sensibilisation au danger que représentent ces engins de façon à atténuer les risques qui en découlent. La Mission aidera également le Gouvernement à mettre sur pied une structure de coordination nationale pour combattre cette menace. Les	6 200	6 440	UNOPS

	<i>Gestion de la qualité et coordination des opérations</i>	<i>Atténuation des risques et élimination de mines et de restes explosifs de guerre</i>	<i>Gestion des armes et munitions</i>	<i>Atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés</i>	<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Montant approuvé pour 2020/21</i>	<i>Montant prévu pour 2021/22</i>	<i>Partenaires d'exécution</i>
					activités ci-après seront menées : a) visites d'inspection visant à assurer et contrôler la qualité des installations de stockage d'armes et de munitions des forces de défense et de sécurité ; b) amélioration des installations de stockage construites pour les forces de défense et de sécurité intérieure au cours des exercices précédents ; c) organisation de sessions de formation à la gestion des armes et des munitions à l'intention des forces nationales de défense et de sécurité intérieure ; d) soutien continu à la mise en œuvre du plan d'action national de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre ; e) appui à la création d'une entité nationale de lutte antimines visant à répondre aux menaces liées aux engins explosifs ; f) organisation de séances de sensibilisation aux risques à l'intention de la population civile dans l'ouest du pays ; g) appui à l'évaluation et à l'accréditation des membres des équipes de neutralisation des explosifs et munitions de la Mission aux fins de la lutte contre les menaces liées à ces engins ; h) organisation de séances de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs à l'intention du personnel civil et de personnel en tenue de la MINUSCA ainsi que du personnel humanitaire.			
MINUSMA	X	X	–	X	La MINUSMA prévoit d'apporter une aide à l'encadrement et à la formation, avant et après le déploiement, à tous les pays fournisseurs de contingents d'infanterie disposant de capacités de formation aux dangers des engins explosifs improvisés (formation de base aux engins explosifs improvisés et à la réduction des risques) qui en font la demande ; elle prévoit de dispenser une formation spécialisée à la reconnaissance et à la détection de la menace que représentent les explosifs à toutes les compagnies spécialisées en convois de combat et unités de police constituées et à tous les bataillons d'infanterie déployés dans le centre et le nord du Mali, et de former les responsables du commandement tactique à la planification et à l'intervention, à moins que ces formations ne soient pas sollicitées. Elle dispensera aussi, avant le déploiement, une formation et un encadrement adaptés à la situation et conformes aux normes des Nations Unies aux compagnies chargées de la neutralisation des explosifs et munitions de deux pays fournisseurs de contingents, afin qu'elles puissent accomplir des tâches simples liées à la prise en charge des engins explosifs improvisés, et elle renforcera, après le	46 000,0	44 831,0	UNOPS

	<i>Gestion de la qualité et coordination des opérations</i>	<i>Atténuation des risques et élimination de mines et de restes explosifs de guerre</i>	<i>Gestion des armes et munitions</i>	<i>Atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés</i>	<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Montant approuvé pour 2020/21</i>	<i>Montant prévu pour 2021/22</i>	<i>Partenaires d'exécution</i>
MINUSS	–	X	–	–	déploiement, leurs compétences et celles des équipes de neutralisation des explosifs et munitions des compagnies spécialisées en convois de combat. La MINUSS prévoit d'atténuer la menace que représentent les mines terrestres et les engins non explosés en procédant à des relevés et à des opérations de déminage pour instaurer des conditions de sécurité plus propices au retour volontaire et à la réinstallation des personnes déplacées et réfugiées.	34 608,5	30 042,8	UNOPS/ contractants
MONUSCO	–	X	–	–	La MONUSCO prévoit de conduire des opérations de neutralisation des explosifs et munitions à l'appui de la protection des civils dans les zones touchées par le conflit et d'aider à la création, dans le pays, de moyens durables et crédibles de gestion des risques liés aux explosifs.	3 465,6	3 444,7	UNOPS
UNFICYP	–	X	–	–	Le programme contribuera à atténuer les risques liés aux mines et aux restes explosifs de guerre, qui constituent une menace pour les soldats de la paix et le personnel de la Force, renforcera la protection de la Force, facilitera l'appui apporté par celle-ci aux mesures visant à renforcer la confiance entre les communautés et aux préparatifs menés en vue d'un accord de règlement, et concourra à la réalisation de l'objectif commun, celui d'une Chypre exempte de mines.	323,2	325,3	UNOPS

## Annexe VIII

## Activités relatives aux programmes

## Ressources demandées au titre des activités relatives aux programmes des missions de maintien de la paix pour l'exercice 2021/22

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Activités/domaines</i>	<i>MINURSO</i>	<i>MINUSCA</i>	<i>MINUSMA</i>	<i>MONUSCO</i>	<i>UNFICYP</i>	<i>FINUL</i>	<i>FISNUA</i>	<i>MINUK</i>	<i>MINUSS</i>	<i>BANUS</i>	<i>Total</i>
Programme de contrôle des armes détenues par des civils	–	–	–	–	–	–	5,4	–	–	–	5,4
Projets de stabilisation des communautés	–	450,0	1 759,6	171,4	–	–	38,7	1 142,0	–	–	3 561,7
État de droit/droits humains/institutions chargées de la sécurité/réforme du secteur de la sécurité	–	7 434,4	3 159,2	4 356,0	–	–	59,3	845,0	2 215,3	–	18 069,2
Consolidation de la paix	–	400,0	–	353,2	–	–	85,7	–	749,6	–	1 588,5
Renforcement de la confiance	–	–	1 293,3	320,4	–	–	28,3	389,1	913,8	–	2 944,9
Autres	–	–	–	1 850,0	–	–	–	–	–	–	1 850,0
Lutte contre la violence au sein de la collectivité	–	4 309,5	3 000,0	4 000,0	–	–	69,5	–	442,9	–	11 821,9
Division des affaires électorales	–	–	949,8	–	–	–	–	–	–	–	949,8
Activités en faveur de l'égalité des genres	–	–	376,8	–	–	–	–	–	–	–	376,8
Désarmement, démobilisation et réintégration	–	1 590,3	5 282,8	3 086,0	–	–	–	–	–	–	9 959,1
Lutte antimines	3 255,0	6 440,0	44 831,0	3 444,7	325,3	1 171,5	10 777,4	–	30 042,8	42 352,8	142 640,5
<b>Total</b>	<b>3 255,0</b>	<b>20 624,2</b>	<b>60 652,5</b>	<b>17 581,7</b>	<b>325,3</b>	<b>1 171,5</b>	<b>11 064,3</b>	<b>2 376,1</b>	<b>34 364,4</b>	<b>42 352,8</b>	<b>193 767,8</b>

## Annexe IX

### Gestion des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours

#### A. Principes du financement par avances internes

1. Dans sa résolution [73/307](#) sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale a approuvé, à titre expérimental, pour trois exercices budgétaires et à partir de l'exercice 2019/20, le principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours, étant entendu que des comptes spéciaux séparés seraient conservés pour chaque mission. De plus, elle a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositifs de contrôle et de supervision voulus soient en place et à ce que ce mode de gestion ne nuise pas à l'exécution du mandat des missions prêteuses. Dans la même résolution, elle a également prié le Secrétaire général de rendre compte annuellement des progrès accomplis à cet égard, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies ».

2. L'approbation du mécanisme susmentionné a permis d'atténuer les problèmes de liquidité à court terme que connaissaient certaines opérations de maintien de la paix et de régler ainsi plus rapidement que d'habitude les sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Par exemple, pendant les exercices 2019/20 et 2020/21, des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont pu recevoir plus tôt les sommes qui leur étaient dues. Sans cette mesure, ils auraient dû attendre pour toucher les sommes concernées en raison des problèmes de liquidité auxquels étaient confrontées certaines missions de maintien de la paix.

3. Les problèmes de liquidité résultent du retard qu'accusent certains États Membres dans le versement de leurs contributions. À la fin de l'exercice budgétaire 2019/20 des opérations de maintien de la paix, les contributions non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix (opérations en cours et opérations terminées) s'élevaient à 2,1 milliards de dollars (31 % des contributions), un montant supérieur aux 1,9 milliard de dollars (27 % des contributions) non acquittés au 30 juin 2019. Comme le montre le tableau 1, les sommes mises en recouvrement au titre du maintien de la paix à la fin du mois de juin 2020 s'élevaient à 6,8 milliards de dollars, soit un montant inférieur à celui des cinq années précédentes. Les sommes dues à la fin du mois de juin 2020 représentaient 31 % du total des sommes mises en recouvrement, alors qu'au cours des cinq exercices précédents, elles représentaient entre 17 % et 28 % du total.

Tableau 1  
**Contributions au maintien de la paix non acquittées à la fin du mois de juin (2015-2020)**

(En millions de dollars des États-Unis)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Arriérés antérieurs	839	797	893	1 403	926	1 755
Sommes dues, janvier à juin	716	937	448	586	962	341
Sommes dues au 30 juin	1 555	1 734	1 341	1 989	1 888	2 096
Sommes mises en recouvrement au titre du maintien de la paix	8 382	8 154	7 725	7 163	6 876	6 776

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sommes dues, exprimées en pourcentage des sommes mises en recouvrement	19	21	17	28	27	31

4. La possibilité de recourir à des avances internes a un effet positif, et ce, à plusieurs titres : elle permet : a) de régler plus rapidement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police les sommes qui leur sont dues au titre de leurs contingents ou de leurs unités de police constituées, ainsi que du matériel appartenant aux contingents et des moyens de soutien logistique autonome ; b) d'atténuer les problèmes de trésorerie à court terme liés au paiement des traitements du personnel et au règlement des factures des fournisseurs ; c) de combler, en fonction des besoins de telle ou telle mission, un manque de liquidités qui pourrait survenir en cas de circonstances imprévues entraînant des dépenses supérieures aux crédits approuvés, ou de retards dans l'encaissement des contributions mises en recouvrement lorsqu'un mandat est renouvelé durant la période d'exécution.

5. Suite à l'adoption de la résolution 73/307 de l'Assemblée générale, un mécanisme a été mis en place pour répondre aux besoins de liquidités des opérations de maintien de la paix en cours au moyen d'avances internes entre missions.

6. Lorsqu'une mission en cours donnée a besoin qu'une autre mission en cours lui fasse une avance, il est procédé à une analyse de la capacité de cette dernière à accorder une telle avance, en tenant compte de multiples paramètres, notamment : a) de la situation de sa trésorerie et du nombre de mois de réserve opérationnelle en équivalent de trésorerie dont elle dispose ; b) de ses besoins de trésorerie estimés pour le reste de l'exercice ; c) de l'état des contributions non acquittées par les États Membres, des futures mises en recouvrement et des prévisions raisonnables quant au moment où de nouvelles sommes pourraient être perçues ; d) du moment à partir duquel la mission emprunteuse devrait connaître des déficits de trésorerie et de sa capacité à rembourser l'avance.

7. Les avances sont accordées, le cas échéant, par les missions qui ont la meilleure situation de trésorerie, compte tenu des paramètres énoncés ci-dessus.

## **B. Remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police**

8. Le principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours a permis de payer dans les délais les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et de leur verser des sommes plus élevées que ce qui était prévu. Le règlement rapide des sommes dues a un effet positif sur l'exécution des mandats, car il contribue à améliorer la performance : les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont ainsi en mesure de déployer le matériel prévu en s'assurant qu'il est en bon état.

9. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont généralement payés tous les trimestres. Au 31 décembre 2020, six versements trimestriels avaient été effectués depuis l'adoption, en juillet 2019, de la résolution 73/307 par l'Assemblée générale. Le tableau 2 présente un résumé des versements effectués chaque trimestre, notamment ceux effectués au moyen des avances internes. Le montant provenant des avances internes est calculé à l'aide d'une formule simple qui permet de déterminer si un versement entraîne une réduction du solde de trésorerie de la mission en dessous du seuil minimal qui suffit à couvrir les dépenses de fonctionnement pendant une période de trois mois, compte non tenu des passifs liés au gouvernement, à savoir les paiements dus aux pays fournisseurs de

contingents et de personnel de police. On trouvera ci-dessous une description plus détaillée des versements effectués chaque trimestre.

Tableau 2  
**Versements trimestriels, notamment ceux effectués au moyen des avances internes**

(En dollars des États-Unis)

<i>Exercice budgétaire</i>	<i>Trimestre</i>	<i>Total versé par trimestre</i>	<i>Montant provenant des avances internes</i>	<i>Pourcentage provenant des avances internes</i>
2019/20	Juillet-septembre 2019	691 765 805	172 114 600	25
2019/20	Octobre-décembre 2019	545 453 509	215 968 020	40
2019/20	Janvier-mars 2020	125 110 552	97 494 043	78
2019/20	Avril-juin 2020	535 487 981	203 932 062	38
<b>Total (2019/20)</b>		<b>1 897 817 847</b>	<b>689 508 725</b>	<b>36</b>
2020/21	Juillet-septembre 2020	879 666 139	249 659 581	28
2020/21	Octobre-décembre 2020	739 820 826	69 313 734	9
<b>Total (2020/21)<sup>a</sup></b>		<b>1 619 486 965</b>	<b>318 973 315</b>	<b>20</b>

<sup>a</sup> Au 31 décembre 2020.

### Cycle de versements de septembre 2019

10. Pendant le premier trimestre qui a suivi l'adoption du principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours, soit du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2019, les versements effectués se sont élevés à 691,8 millions de dollars, dont 172,1 millions de dollars provenant d'avances internes. On trouvera de plus amples détails dans le précédent rapport d'ensemble (A/74/736).

### Cycle de versements de décembre 2019

11. Au cours du trimestre allant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2019, les avances internes ont permis de verser, début octobre, un montant de 216,0 millions de dollars pour cinq missions. Cette somme n'avait pu être versée en septembre 2019 parce que les soldes de trésorerie des missions étaient insuffisants pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle de trois mois. Après ce versement, les arriérés dus aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont été ramenés, à la fin octobre 2019, à 89,6 millions de dollars. Cela comprend les arriérés dus par la MINUJUSTH, qui avait été exclue du mécanisme d'avances internes, car les difficultés qu'elle rencontrait dans la mise en recouvrement des contributions laissaient penser qu'elle pourrait ne pas être en mesure de rembourser l'avance à la mission prêteuse. Il est rappelé que l'Assemblée générale a demandé que ce mécanisme ne nuise pas à l'exécution des mandats des missions prêteuses.

12. Afin de faire les versements prévus au début du mois d'octobre 2019, un prêt de 75 millions de dollars a été accordé par la MINUSMA à la MINUAD. Certaines missions ont versé les sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sans avoir recours à des prêts accordés par d'autres missions de maintien de la paix en cours, mais leurs soldes de trésorerie respectifs ont été ramenés en dessous de la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, étant entendu qu'un prêt pourrait être accordé en cas de besoin. Au moment

de prendre la décision d'émettre un prêt, la MINUSMA était la mission la mieux placée aussi bien en valeur absolue qu'en pourcentage pour ce qui était de la réserve opérationnelle.

13. En décembre 2019, des décaissements d'un montant de 329,5 millions de dollars ont été effectués en faveur des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Les versements ont été effectués en tenant compte de la situation de trésorerie au 10 décembre 2019, des besoins de trésorerie pour les six prochains mois de l'exercice 2019/20, de l'état des contributions mises en recouvrement et de la possibilité de recourir à des avances internes sans nuire à la mission prêteuse. La situation financière de plusieurs opérations de maintien de la paix (dont la MINUJUSTH, la MINURSO et la MINUAD) demeurait précaire au 10 décembre 2019, étant donné que ces missions avaient encore des avances en souffrance, et toute nouvelle avance entraverait davantage leur capacité à les rembourser. Au total, 185,6 millions de dollars d'arriérés subsistaient donc au 31 décembre 2019. On trouvera de plus amples détails dans le précédent rapport d'ensemble (A/74/736).

#### **Cycle de versements de mars 2020**

14. Au cours du trimestre allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020, des versements ponctuels ont été faits pour un montant de 125,1 millions de dollars, dont 97,5 millions provenaient d'avances internes. Au total, 635,9 millions de dollars d'arriérés subsistaient au 31 mars 2020.

#### **Cycle de versements de juin 2020**

15. Au cours du trimestre allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2020, des versements ponctuels ont été faits (avril 2020) pour un montant de 535 millions de dollars, dont 203,9 millions provenaient d'avances internes. Une fois ces versements effectués, les arriérés dus aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police s'élevaient, fin avril 2020, à 90,2 millions de dollars. Ces arriérés concernaient exclusivement la MINUAD, car on craignait qu'elle ne soit pas en mesure de rembourser l'avance à la mission prêteuse. Cette approche est conforme à la résolution 73/307, dans laquelle l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositifs de contrôle et de supervision voulus soient en place et à ce que ce mode de gestion ne nuise pas à l'exécution du mandat des missions prêteuses. Au total, 631,2 millions de dollars d'arriérés subsistaient au 30 juin 2020.

#### **Cycle de versements de septembre 2020**

16. Au cours du trimestre allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2020, un montant de 879,7 millions de dollars, dont 249,7 millions provenaient d'avances internes, a été versé en septembre 2020. Cette somme a notamment permis de régler 90,2 millions de dollars d'arriérés accumulés jusqu'au 31 décembre 2019 par la MINUAD.

17. Une fois ces versements effectués, les arriérés dus aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police s'élevaient à 267,3 millions de dollars. Ce montant correspondait aux demandes de remboursement certifiées réalisées au cours du dernier trimestre concernant le matériel appartenant aux contingents pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix et, pour la MINUAD, les demandes concernant les services rendus par le personnel en tenue et celles réalisées au titre du matériel appartenant aux contingents pour la période de janvier à juin 2020. Le financement par avances internes n'a pas pu être utilisé pour régler les sommes dues par la MINUAD en septembre 2020 (75,4 millions de dollars), car on craignait que la Mission ne soit pas en mesure de rembourser l'avance à la mission prêteuse. Au trimestre suivant, 39,2 millions de dollars supplémentaires ont été versés à la MINUAD pour la période de janvier à mars 2020, la situation de trésorerie de la

Mission s'étant temporairement améliorée. Toutefois, comme indiqué au paragraphe 18 ci-dessous, la situation de trésorerie de la MINUAD n'a pas permis d'effectuer de nouveaux versements en 2020.

#### **Cycle de versements de décembre 2020**

18. Au cours du trimestre allant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2020, des versements ont été effectués (en novembre et en décembre 2020) pour un montant de 739,8 millions de dollars, dont 69,3 millions provenaient d'avances internes. Une fois les versements effectués, les arriérés dus aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police s'élevaient à 71,4 millions de dollars. Le montant correspond exclusivement au passif accumulé par la MINUAD entre avril et septembre 2020. La MINUAD était la seule mission de maintien de la paix ayant des arriérés de paiement dus aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police au 31 décembre 2020. Cela était dû à sa situation de trésorerie en décembre 2020, à la fin de son mandat le 31 décembre 2020, à l'incertitude relative au calendrier de réception des contributions mises en recouvrement et aux besoins de trésorerie courants liés à la réduction des effectifs.

### **C. Avances au titre d'autres dépenses de fonctionnement courantes**

19. Suite à l'adoption de la résolution [73/307](#) de l'Assemblée générale, la MINURSO et la MINUK ont pu rembourser, en octobre 2019, les avances qui leur avaient été versées par des opérations de maintien de la paix terminées et ont reçu de nouvelles avances d'une opération de maintien de la paix en cours (la MINUSMA). Toutefois, la MINUJUSTH n'a pas pu bénéficier de ce mécanisme d'avances entre opérations en cours, car les difficultés et les retards auxquels elle se heurtait dans la mise en recouvrement des contributions laissaient penser qu'elle pourrait ne pas être en mesure de rembourser l'avance à la mission prêteuse. L'avance de 5,0 millions de dollars versée à la MINUJUSTH restait donc, jusqu'au 13 mars 2020, la seule avance prélevée sur le compte d'opérations de maintien de la paix terminées. À cette date, la MINUJUSTH a remboursé les avances qui lui avaient été accordées par des opérations dont le mandat était désormais achevé. Au 31 décembre 2020, il ne restait aucune avance à rembourser à des missions terminées par des missions en cours.

20. Au cours de l'exercice 2019/20 et des six premiers mois de l'exercice 2020/21, la MINURSO et la MINUK ont continué à recourir au financement par avances internes en obtenant des prêts accordés par la MINUSMA. Au cours de l'exercice 2019/20, la MINUAD a également reçu un prêt accordé par la MINUSMA, qui a été remboursé à la fin de l'exercice. Au 1<sup>er</sup> décembre 2020, les prêts accordés à la MINURSO et à la MINUK par la MINUSMA avaient été respectivement réduits à 10 et 15 millions de dollars.

21. Début juillet 2020, le BANUS a temporairement emprunté à la MINUSMA 35 millions de dollars qu'il a remboursés dès le 15 juillet 2020.

### **D. État des avances**

22. Le tableau 3 présente l'état des avances entre missions en cours au 31 décembre 2020.

Tableau 3  
**État des avances entre missions en cours**  
(En dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Avances entre missions de maintien de la paix en cours</i>
MINURSO	10 000 000
MINUK	15 000 000
MINUSMA	(25 000 000)